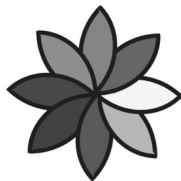


PANARCHIE

UNE ANTHOLOGIE



World Wide Wisdom

Panarchie

anthologie éditée par Gian Piero de Bellis, Pamela Orval

World Wide Wisdom

Oxford, Saint-Imier, La Coruña, Milano - 2021

ISBN 978-1-905668-03-8

Creative Commons (CC)

Panarchie - Polyarchie - Personnararchie - Libertaire -

Communautés Volontaires - Aterritorialisme

Sites Web: www.panarchy.org

www.wwwisdom.net

e-mail: info@wwwisdom.net

(pour infos, commentaires, corrections)

INDEX

<i>Présentation</i>	vii
ACTE I	
Début de l'idée	
1. Gustave de Molinari	3
<i>De la production de la sécurité (1849)</i>	
2. Compte-rendu d'une séance	25
<i>de la Société d'Economie Politique de Paris (1849)</i>	
ACTE II	
Formulation de l'idée	
3. Paul-Émile de Puydt	33
<i>Panarchie (1860)</i>	
4. Charles de Brouckère	57
<i>Compte-rendu de Panarchie de P.-E. de Puydt (1860)</i>	
5. Gian Piero de Bellis	60
<i>A la découverte de Paul-Émile de Puydt (2008)</i>	
ACTE III	
De l'anarchie à la panarchie	
6. Pierre-Joseph Proudhon	67
<i>Sur le mélange des régimes de gouvernement (1865)</i>	
7. Benjamin Tucker	74
<i>La nature de l'État (1887)</i>	
8. Jacob Abraham Maryson	79
<i>Quelques idées fausses sur l'Anarchisme (1905)</i>	
9. Max Nettlau	90
<i>Panarchie. Une idée oubliée de 1860 (1909)</i>	

ACTE IV

Reprise et diffusion de l'idée

10. John Zube 101
Vers les communautés volontaires (1986)
11. John Zube 110
Notes sur Panarchie et Anarchie (1986)
12. John Zube 118
La Panarchie présentée suivant le simple schéma de Aphonius (2005)

ACTE V

Elaborations passées et récentes de l'idée

13. Frédéric Bastiat 127
La loi (1850)
14. Auberon Herbert 135
Sur le Volontarisme (1885)
15. Stephen T. Byington 141
Précédents pour une société anarchiste (1894)
16. Werner Ackermann et alii 145
L'Union Cosmopolite (1930)
17. Henri Léon Follin 148
Parole d'une voyante (1934)
18. Karl Hess 160
Anarchie sans additifs idéologiques (1980)
19. Moritz Schlick 164
L'État (1952)
20. William Ross Ashby 178
La loi de la variété requise (1956)
21. Anonyme 184
La démocratie avec le "d" minuscule (1962)
22. Robert Heinlein 191
Panarchie sur la lune (1966)
23. John Gall 195
Systémantique (1975)
24. Le Grand E. Day 199
La théorie du multi-gouvernement (1977)

ACTE VI

Vers le futur

25. Yves Plasseraud 209
Choisir sa propre nationalité (2000)
26. Richard CB Johnsson 227
Aux monopolistes de tous les partis (2005)

27. Gian Piero de Bellis	238
<i>Panarchie - Polyarchie - Personnarchie (2005)</i>	
28. Michael S. Rozeff	254
<i>Liberté de gouvernance (2009)</i>	
29. Arnold Kling	261
<i>Dissociation, Votation, Liberté: un possible scénario (2009)</i>	
30. Alain Genestine	264
<i>La Panarchie (2012)</i>	
31. Paul Bonneau	268
<i>Réflexions sur la panarchie (2013-2014)</i>	
32. Damien Theillier	274
<i>La panarchie, plaidoyer pour la concurrence politique (2015)</i>	
33. Aviezer Tucker	277
<i>Panarchie : l'État 2.0 (2017)</i>	
Conclusion	291

PRÉSENTATION

La panarchie: naissance, reprise, diffusion et futur de l'idée

Introduction de Gian Piero de Bellis

La panarchie naissance, reprise, diffusion et futur de l'idée

Naissance

Le terme *panarchie* semble avoir été utilisé pour la première fois par une philosophe cosmopolite, Frane Petric (Franciscus Patricius), née en 1529 sur l'île de Cres, au large de la Dalmatie, et qui mourut à Rome en 1597. Dans son traité (*Nova de universis philosophia* - Nouvelle philosophie concernant les univers) publié en 1591 (avec une deuxième édition modifiée en 1593), il présente en quatre parties ("Panaugia" - "Panarchie" - "Pampsychia" - "Pancosmia") sa vision du monde où l'univers, la nature et la connaissance sont considérés comme un tout intégré. Cette approche explique l'insistance sur l'utilisation du préfixe *Pan* qui signifie Tout en grec.

Cependant, ce n'est que trois siècles plus tard qu'un scientifique (botaniste) et érudit nommé Paul-Émile de Puydt a utilisé le terme panarchie avec le sens qui sera examiné ici (document 3).

En 1860, il publie dans la Revue Trimestrielle, à Bruxelles, un article extrêmement original intitulé *Panarchie*. L'auteur appliqua aux relations sociales et politiques l'idée de concurrence économique (*laissez-faire, laissez-passer*) dérivée de la pratique et de la théorie économiques.

Dans la conception de de Puydt, de nombreux gouvernements librement choisis par les individus, peuvent coexister côte à côte sur le même territoire et produire, de manière plus efficace et plus économique, tous ces services qui sont actuellement fournis, très souvent de manière inefficace et coûteuse, par un Etat à souveraineté territoriale monopolistique. Dans la conception de la panarchie, la fin de tout monopole politique et la liberté de choisir entre des gouvernements concurrents, existants sur le même territoire, seraient des facteurs décisifs, sinon indispensables, pour obtenir des services sociaux meilleurs et moins chers.

Si de Puydt est celui qui a donné naissance, dans les temps modernes, au terme panarchie, c'est Gustave de Molinari, économiste de tradition libérale classique, directeur du *Journal des Économistes* de 1881 à 1909, qui a été le premier à avancer la proposition de gouvernements concurrentiels.

Dans un article publié en 1849 sous le titre *De la production de la sécurité* (document 1), il exprime la conviction que la protection et la sécurité des personnes est un service qui, comme les autres, peut être garanti par des agences librement choisies par les individus et en concurrence les unes avec les autres, attirant les clients en fonction de la qualité de leurs prestations (engagement et résultats).

Dans un livre publié la même année, intitulé *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare*, et qui consiste en une série de conversations entre trois personnes qui ont des visions différentes du monde (un conservateur, un socialiste et un économiste), Gustave de Molinari, qui parle au nom de l'économiste, demande ouvertement l'introduction de "gouvernements libres", à savoir "les gouvernements dont je peux accepter ou refuser le service en fonction de mon libre arbitre" (*Onzième soirée*).

Et la raison de cette demande est que, avec la fin du monopole d'État et le développement de la concurrence, le prix des services (d'abord et avant tout, celui de la sécurité) "serait toujours réduit au niveau des coûts de production" car "chacun conclurait un contrat avec l'agence qui inspire une confiance maximale et dont les conditions contractuelles lui semblent les plus favorables" (*Onzième soirée*).

Malheureusement, une idée très raisonnable et extrêmement pratique comme celle-ci n'a rencontré aucun succès, écrasée par les puissants intérêts matériels représentés par les couches parasites (la marée bureaucratique croissante des profiteurs de l'État-nation) et rejetée par les sédimentations culturelles de siècles d'un passé féodal basé sur le territorialisme (un territoire, un maître).

Mêmes les libéraux, lors d'une réunion de la *Société d'économie politique de Paris* en octobre 1849, rejetèrent cette idée comme inappli-

cable, voire absurde (document 2). Donc, les partisans de la concurrence économique se sont également montrés unis dans la défense du monopole d'État pour ce qui concerne les services sociaux. Cela signifie que les oeillères de toute idéologie ont été et sont capables d'éteindre les lumières de la logique et de l'expérimentation sociale.

C'est pourquoi rien n'a émergé de cette idée, ni un débat théorique, ni une expérience pratique. Les socialistes d'Etat et les conservateurs d'Etat ont dicté l'ordre du jour des idées et des événements et pendant plus d'un siècle cette conception est restée presque lettre morte.

Quant à la plupart des anarchistes, ils se sont enfoncés dans des diatribes sectaires et des éclats individuels de colère et de violence qui ont endommagés à la fois la conception et l'image. Néanmoins, il faut faire des exceptions en se référant à des anarchistes comme Pierre-Joseph Proudhon (document 6) Benjamin Tucker (document 7) or J. A. Maryson (document 8) et autres qui, sans mentionner le terme panarchie, ont invités tous à une tolérance universelle et à une acceptation de toutes les conceptions et positions à la seule condition qu'elles ne soient imposées à personne.

Mais il faut arriver à l'année 1909 pour trouver la découverte de la panarchie par un anarchiste. C'est alors que Max Nettlau, l'historien de l'anarchie, écrivit un article publié sur la revue *Der Sozialist* dirigée par Gustav Landauer à Berlin. Le titre de l'article est *Panarchie. Eine verschollene Idee von 1860* (Panarchie. Une idée oubliée de 1860 - document 9). Dès la première phrase, Nettlau exprime son enthousiasme pour l'idée de gouvernements concurrentiels coexistants : « J'ai longtemps été fasciné par l'idée qu'il serait beau si, enfin, dans l'opinion commune sur la succession des institutions politiques et sociales, l'expression fatale les unes après les autres était remplacée par celle, très simple et claire, les unes à côté des autres. »

Dans la suite de l'article, Nettlau informe le lecteur de sa découverte du texte de Puydt et confesse combien il a été attiré par l'idée de tolérance mutuelle dans la vie politique et sociale exprimée par cet

auteur à travers la proposition de gouvernements non territoriaux auxquels les individus peuvent adhérer et contribuer librement et volontairement.

Reprise

A part ces cas très isolés (et en plus l'article de l'anarchiste Stephen Byington - document 15), l'idée fascinante proposée par Gustave de Molinari et Paul-Émile de Puydt, soutenue avec enthousiasme par Max Nettlau, serait peut-être restée un joyau caché sans l'œuvre de Kurt Zube et surtout de son fils John Zube. En 1977, Kurt Zube publia, sous le pseudonyme de K. H. Z. Solneman, *An Anarchist Manifesto*, dans lequel l'idée de la panarchie est présentée et commentée en termes très positifs.

Cependant, c'est John Zube qui a été le meilleur et le plus constant diffuseur de la panarchie dans une série d'essais et de livres qu'il a écrits surtout depuis les années 70. Parmi les courts écrits, il convient de mentionner en particulier une série de *Notes sur la Tolérance* (1982) dans laquelle l'idée de base de la panarchie, à savoir "la tolérance pour toute expérience de vie sociale fondée sur la tolérance", est exprimée de la manière la plus convaincante et rationnelle possible. La vie personnelle et sociale est considérée comme une expérimentation continue dans laquelle chacun apprend de ses propres erreurs ou de celles des autres et, ce faisant, progresse et se développe. Sans la liberté d'expérimenter, l'individu n'est pas en condition de se construire une existence riche et significative. La tolérance et la libre expérimentation dans sa propre vie sont les bases sur lesquelles repose la panarchie.

Dans un autre court essai, *The Gospel of Panarchy* (1986), John Zube définit la panarchie par les mots suivants :

“La réalisation d’autant de communautés différentes et autonomes que l’exige le choix volontaire de chacun. Aucune communauté aura le monopole territorial et toutes coexisteront, côte à côte, avec les

membres des différentes communautés mélangés entre eux, sur le même territoire ou aussi sur des territoires différents, tous distincts les uns des autres par leurs lois personnelles, leurs formes administratives et juridiques, comme cela est ou pourrait être le cas des différentes églises.”

Cette anthologie contient trois écrits de John Zube. Un document souligne le lien entre panarchie et communautés volontaires (document 10). L'autre reproche aux anarchistes de ne pas avoir été conséquents par rapport à leurs idées de choix libres et volontaires pour tous, quelque soit le résultat en termes d'organisation sociale pour l'individu (document 11). Le dernier enfin présente la panarchie utilisant le schéma d'un rhétoricien grec, Aphthonius d'Antioche (document 12).

Il faut dire que, même si pendant des décennies avant l'arrivée de Kurt et John Zube on ne mentionne plus le mot “panarchie” cette idée de volontariété et de variété (libre choix de gouvernements) est présente dans plusieurs écrits de penseurs de différentes orientations. Ici, on a récolté des passages et des brefs illuminations et suggestions. Assez remarquables sont les écrits d'Auberon Herbert (document 14) qui prône le volontarisme, de Werner Ackerman (document 16) avec son *Union Cosmopolite* et de Henri Follin (document 17) et son idée de *Cosmomopolis* qui a une forte ressemblance avec la Panarchie.

Il y a aussi des logiciens comme Moritz Schlick (document 19), des experts en cybernétique comme Ross Ashby (document 20) et en théorie des systèmes comme John Gall (document 23) qui se rendent compte que les sociétés sont trop complexes pour être dirigées par un centre (une Capitale, un Parlement, un Gouvernement). Et plus s'accroît la complexité, plus on a besoin de variété, c'est à dire de liberté et d'autonomie des individus et des communautés volontaires.

Les auteurs de science-fiction sont particulièrement aptes à envisager des scénarios détachés du conventionnalisme et de la routine. Dans cette anthologie on trouve un écrivain de science-fiction assez fameux comme Robert Heinlein (document 22) et un individu comme Le

Grand E. Day très créatif quant à la description d'un futur désirable et nécessaire (document 24). Cet auteur a développé l'idée du *Multi-gouvernement* dans une série d'écrits entre sciences sociales et science-fiction. La proposition de Le Grand E. Day est de remplacer le soi-disant "contrat social" qui est censé être le fondement des États démocratiques territoriaux par des "contrats individuels" à travers lesquels chaque individu a le droit de choisir son gouvernement quel que soit son lieu de résidence, tout comme il a le droit de choisir son mode de vie, la religion à laquelle il veut adhérer, la compagnie d'assurance qu'il veut utiliser, la marque de voiture qu'il veut acheter, etc.

Dans la même veine de créativité sociale, en janvier 1962, un article paru dans le journal "The Register" de Santa Ana en Californie (USA), dans lequel l'auteur proposait de vaincre la démocratie majoritaire (dans laquelle "les majorités prennent des décisions contraignantes pour tous") et d'introduire la démocratie avec un 'd' minuscule (document 21) où chacun a le gouvernement pour lequel il a exprimé son vote.

Tout comme de Puydt, qui a tiré son idée de gouvernements concurrentiels du libre marché des entreprises concurrentes, l'auteur de cet article compare sa proposition au choix de différentes marques de produits. L'idée que l'on soit obligé d'acheter le produit de la marque choisie par la majorité semblerait être une proposition totalement inacceptable, pourtant c'est ce qui se passe à propos des questions sociales dans le contexte de la démocratie majoritaire.

Comme l'auteur l'a exprimé de manière exemplaire : "Le concept de représentation est essentiellement un concept qui a à voir avec l'action. Quelqu'un agit pour vous. Mais comment quelqu'un peut-il agir pour vous s'il est complètement orienté pour soutenir des comportements contraires à vos intérêts? "Supposer qu'il vous représente parce que d'autres l'ont choisi équivaut à accepter un mensonge colossal."

Diffusion

Plus récemment, Yves Plasseraud, président du Groupement pour les Droits des Minorités (Paris) a écrit un essai très intéressant concernant les idées d'un groupe de penseurs appelés plus tard Austro-Marxistes (document 25) qui ont développé une position originale qui a quelques points de contact avec la panarchie et qui aurait pu représenter le début d'une forme panarchique d'organisation sociale. Entre la fin du XIXe et le début du XXe siècle, Karl Renner et Otto Bauer, tous deux situés au milieu de l'enchevêtrement des nationalités de l'Empire austro-hongrois, ont développé l'idée de fédéralisme non territorial. Cette proposition dissocie du territoire une série de besoins et de fonctions sociaux (culture, éducation, justice) et attribue leur administration directement aux membres des différents groupes nationaux, indépendamment de leur situation territoriale. En outre, il souligne que l'appartenance à un groupe national est un choix personnel, la responsabilité de l'individu et de personne d'autre.

Ce qui manque dans l'approche du fédéralisme territorial, ce sont certains aspects, présents dans la panarchie, où le gouvernement de l'État perd tout pouvoir monopolistique et est jugé et choisi en fonction de ce qu'il vaut, c'est-à-dire en fonction de sa capacité à fournir des services et à satisfaire les usagers.

Quoiqu'il en soit, il aurait été très utile au développement de la panarchie si ce que l'on peut définir comme l'école autrichienne du fédéralisme avait obtenu des résultats significatifs et quelques succès populaires au lieu d'être oblitérée par l'explosion du nationalisme qui a conduit aux guerres mondiales et à la disparition de l'empire austro-hongrois multinational.

Certains Juifs résidant en Europe centrale et en Russie ont également développé une approche cosmopolite selon laquelle les Juifs (et d'autres minorités sans leur propre Etat) étaient libres de s'organiser dans l'Etat territorial où ils vivaient.

Le génocide perpétré par les national-socialistes et les persécutions et exterminations commises par les communistes staliniens ont non seulement détruit les individus qui soutenaient ces idées, mais aussi effacé la conscience que ces idées n'ont jamais existé.

Toutes les personnes aveuglées par la conviction de la nécessité des Etats territoriaux monopolistiques ont participé, directement ou indirectement, à cette activité néfaste d'éliminer totalement les éléments "indésirables" et les idées "inconfortables" qui ne faisaient pas partie du groupe dominant ou majoritaire ou qui n'exprimaient pas les idées dominantes.

Pendant des décennies, l'existence de l'État-nation central à base territoriale a été considérée comme une donnée pérenne, la dernière étape de l'histoire de l'humanité.

De nos temps, sous l'impulsion et l'inspiration directe ou indirecte de John Zube, d'autres auteurs ont commencé à produire des articles sur la panarchie.

En 2005, un économiste suédois, Richard CB Johnsson (document 26), a écrit des essais sur le concept de gouvernement non territorial et la fin du territorialisme (le monopole territorial de l'État) qui constitue la condition nécessaire pour le développement de la panarchie.

Et Michael Rozeff (document 28), ancien professeur de finance à l'Université de Buffalo (New York), est devenu un partisan passionné et lucide de la panarchie.

Nous avons aussi Arnold Kling (document 29) qui est en faveur du droit de sortie (*exit*) volontaire de tout monopole, aussi dans le domaine étatique. Et Paul Bonneau (document 31) qui présente le cas de la panarchie avec une ferveur très convaincante.

La Panarchie est présentée et débattue aussi dans la langue dans laquelle a été présenté et débattu à l'origine, le français. Il y a alors l'entrepreneur Alain Genestine (document 30) qui, utilisant peu de

mots, exprime l'essentiel de la conception. Et il y a Damien Theillier (document 32), président de l'Institut Coppet de Paris, qui, dans un bref article de présentation de Paul-Émile de Puydt, contribue à introduire l'idée de la Panarchie auprès de ses contemporains.

Enfin, le dernier document de l'anthologie est d'un auteur, Aviezer Tucker qui a beaucoup contribué avec ses écrits et son activité à la diffusion de l'idée de la panarchie dans le monde anglo-saxon. On lui doit surtout la publication d'une anthologie en langue anglaise (*Panarchy: Political Theories of Non-Territorial States*, Routledge, 2016). Il est l'auteur d'articles très intéressants comme *The Best States. Beyond the Territorial Fallacy*, 1999 et *Panarchy : The State 2.0*, 2017. Ce dernier apparaît dans cette anthologie (document 33).

Futur

La diffusion de l'idée de panarchie à la fin du XXe et au début du XXIe siècle est due en grande partie à Internet, qui a permis à des personnes vivant dans des continents différents et partageant des aspirations de vie et des thèmes de recherche similaires d'être reliées instantanément.

Ce phénomène n'est pas du tout étrange. Même par le passé, la même invention ou la même aspiration étaient produites dans des lieux différents et presque en même temps parce que les conditions (instruments technologiques, information, besoins, etc.) étaient favorables à son émergence. Ce qui semble drôle à ceux qui formulent l'idée de gouvernements non territoriaux concurrentiels, c'est qu'elle a déjà été exprimée il y a plus de 150 ans par un botaniste qui leur est totalement inconnu.

Il y a d'autres auteurs qui ont écrit récemment des articles en syntonie avec la panarchie et que l'on peut repérer sur Internet (par exemple Roderick Long, Gene Callaghan, Max Borders et autres)

Le terme panarchie est maintenant couramment utilisé aussi en écologie en ce qui concerne les systèmes environnementaux, leur

développement et leur équilibre. Ceci est principalement dû à la publication de l'anthologie de Lance H. Gunderson et C. S. Holling, eds., *Panarchy. Understanding Transformations in Human and Natural Systems*, 2001.

La panarchie s'adapte aussi magnifiquement aux règles de la logique (la vérité comme cohérence entre les énoncés), de la cybernétique (la loi de la variété requise) et de la théorie des systèmes, de l'éthique et du droit (*honeste vivere, neminem laedere, suum cuique tribuere* - vivre honnêtement, ne faire du mal à personne, donner à chacun ce qui lui est dû - Ulpian, début du IIIe siècle).

Le fait que le même mot et la même conception soient utilisés et puissent être utilisés dans des contextes différents comme approche scientifique capable de faire face à des réalités différentes est tout à fait en accord avec l'idée originale de Puydt qui, considérant la science comme un ensemble de vraies connaissances valables partout (" Il n'y a pas de vérités qui sont vraies dans un contexte qui ne le soient plus dans un autre ") transpose l'idée du laisser-faire du domaine économique à celui du politique. Cette applicabilité multiple est un signe non seulement de la fertilité et de la fonctionnalité de l'idée, mais aussi de sa vérité universelle.

Le but de cette anthologie est de présenter les écrits classiques sur la panarchie ainsi que de nombreuses autres voix qui, sans se référer expressément à la panarchie, sont en accord avec cette idée et ont contribué à en faire une proposition universelle.

La réalité future, qui se compose des choix quotidiens de milliards de personnes agissant et interagissant dans le village global, aura pour tâche de confirmer ou pas que le temps de la panarchie est enfin venu.

ACTE I

DÉBUT DE L'IDÉE

Où un économiste a une idée brillante pour promouvoir la liberté et la paix et tous les libéraux la rejettent comme impossible, voire absurde.

1 - *Gustave de Molinari, De la production de la sécurité (1849)*

2 - *Compte-rendu d'une séance de la Société d'Economie Politique de Paris (1849)*

1. GUSTAVE DE MOLINARI

DE LA PRODUCTION DE LA SÉCURITÉ (1849)

GUSTAVE DE MOLINARI (1819-1912) économiste libéral, éditeur du Journal des Économistes de 1881 à 1909, présente ses idées, très avancées et originales même aujourd'hui, sur la production de la sécurité. Ces idées seront mises de côté et ignorées pendant plusieurs décennies, et pourtant, la conception selon laquelle la sécurité est un service comme les autres, qui peut être fourni par des producteurs (agences) en concurrence les unes avec les autres, n'avait et n'a rien d'extraordinaire et de difficile à concevoir et à accepter. Ce qui est surprenant est le fait qu'il a fallu beaucoup de temps pour que cette proposition soit connue et fasse objet d'un débat.

Ce texte est paru dans le Journal des Économistes, le 15 février 1849.

Il y a deux manières de considérer la société. Selon les uns, aucune loi providentielle, immuable, n'a présidé à la formation des différentes associations humaines; organisées d'une manière purement factice par des législateurs primitifs, elles peuvent être, en conséquence, modifiées ou refaites par d'autres législateurs, à mesure que la *science sociale* progresse. Dans ce système le gouvernement joue un rôle considérable, car c'est au gouvernement, dépositaire du principe

d'autorité, qu'incombe la tâche de modifier, de refaire journallement la société.

Selon les autres, au contraire, la société est un fait purement naturel; comme la terre qui la supporte, elle se meut en vertu de lois générales, préexistantes. Dans ce système, il n'y a point, à proprement parler, de science sociale; il n'y a qu'une science économique qui étudie l'organisme naturel de la société et qui montre comment fonctionne cet organisme.

Quelle est, dans ce dernier système, la fonction du gouvernement et son organisation naturelle, voilà ce que nous nous proposons d'examiner.

I

Pour bien définir et délimiter la fonction du gouvernement, il nous faut rechercher d'abord ce que c'est que la société et quel est son objet.

À quelle impulsion naturelle obéissent les hommes en se réunissant en société? Ils obéissent à l'impulsion ou, pour parler plus exactement, à l'instinct de la sociabilité. La race humaine est essentiellement sociable. Les hommes sont portés d'instinct à vivre en société.

Quelle est la *raison d'être* de cet instinct ?

L'homme éprouve une multitude de besoins à la satisfaction desquels sont attachées des jouissances et dont la non satisfaction lui occasionne des souffrances. Or, seul, isolé, il ne peut pourvoir que d'une manière incomplète, insuffisante à ces besoins qui le sollicitent sans cesse. L'instinct de la sociabilité le rapproche de ses semblables, le pousse à se mettre en communication avec eux. Alors s'établit, sous l'impulsion de l'*intérêt* des individus ainsi rapprochés, une certaine *division du travail*, nécessairement suivie d'*échanges*; bref, on voit se fonder une *organisation*, moyennant laquelle l'homme peut satisfaire

à ses besoins, beaucoup plus complètement qu'il ne le pourrait en demeurant isolé.

Cette organisation naturelle se nomme la *société*.

L'objet de la société, c'est donc la satisfaction plus complète des besoins de l'homme; le moyen, c'est la division du travail et l'échange.

Au nombre des besoins de l'homme, il en est un d'une espèce particulière et qui joue un rôle immense dans l'histoire de l'humanité, c'est le besoin de sécurité.

Quel est ce besoin?

Soit qu'ils vivent isolés ou en société, les hommes sont, avant tout, intéressés à conserver leur existence et les fruits de leur travail. Si le sentiment de la justice était universellement répandu sur la terre; si, par conséquent, chaque homme se bornait à travailler et à échanger les fruits de son travail, sans songer à attenter à la vie des autres hommes ou à s'emparer, par violence ou par ruse, des produits de leur industrie; si chacun avait, en un mot, une instinctive horreur pour tout acte nuisible à autrui, il est certain que la sécurité existerait *naturellement* sur la terre, et qu'aucune institution *artificielle* ne serait nécessaire pour la fonder. Malheureusement il n'en est point ainsi. Le sentiment de la justice semble n'être l'apanage que de certaines natures élevées, exceptionnelles. Parmi les races inférieures il n'existe qu'à l'état rudimentaire. De là, les innombrables atteintes portées depuis l'origine du monde, depuis l'époque de Caïn et Abel, à la vie et à la propriété des personnes.

De là aussi, la fondation d'établissements ayant pour objet de garantir à chacun la possession paisible de sa personne et de ses biens.

Ces établissements ont reçu le nom de *gouvernements*.

Partout, au sein des peuplades les moins éclairées, on rencontre un gouvernement, tant est général et urgent le besoin de sécurité auquel un gouvernement pourvoit.

Partout, les hommes se résignent aux sacrifices les plus durs plutôt que de se passer de gouvernement, partant de sécurité, et l'on ne saurait dire qu'en agissant ainsi, ils calculent mal.

Supposez, en effet, qu'un homme se trouve incessamment menacé dans sa personne et dans ses moyens d'existence, sa première et sa plus constante préoccupation ne sera-t-elle pas de se préserver des dangers qui l'environnent ? Cette préoccupation, ce soin, ce travail absorberont nécessairement la plus grande partie de son temps, ainsi que les facultés les plus énergiques et les plus actives de son intelligence. Il ne pourra, en conséquence, appliquer à la satisfaction de ses autres besoins qu'un travail insuffisant, précaire et une attention fatiguée.

Alors même que cet homme serait obligé d'abandonner une partie très considérable de son temps et de son travail à celui qui s'engagerait à lui garantir la possession paisible de sa personne et de ses biens, ne gagnerait-il pas encore à conclure le marché ?

Toutefois, son intérêt évident n'en serait pas moins de se procurer la sécurité au plus bas prix possible.

II

S'il est une vérité bien établie en économie politique, c'est celle-ci :

Qu'en toutes choses, pour toutes les denrées servant à pourvoir à ses besoins matériels ou immatériels, le consommateur est intéressé à ce que le travail et l'échange demeurent libres, car la liberté du travail et de l'échange a pour résultat nécessaire et permanent d'abaisser au maximum le prix des choses.

Et celle-ci:

Que l'intérêt du consommateur d'une denrée quelconque doit toujours prévaloir sur l'intérêt du producteur.

Or, en suivant ces principes, on aboutit à cette conclusion rigoureuse:

Que la production de la sécurité doit, dans l'intérêt des consommateurs de cette denrée immatérielle, demeurer soumise à la loi de la libre concurrence.

D'où il résulte:

Qu'aucun gouvernement ne devrait avoir le droit d'empêcher un autre gouvernement de s'établir concurremment avec lui, ou obliger les consommateurs de sécurité de s'adresser exclusivement à lui pour cette denrée.

Cependant, je dois dire qu'on a, jusqu'à présent reculé devant cette conséquence rigoureuse du principe de la libre concurrence.

Un des économistes qui ont étendu le plus loin l'application du principe de liberté, M. Charles Dunoyer, pense « que les fonctions des gouvernements ne sauraient jamais tomber dans le domaine de l'activité privée. » [1]

Voilà donc une exception claire, évidente, apportée au principe de la libre concurrence. Cette exception est d'autant plus remarquable, qu'elle est unique.

Sans doute, on rencontre des économistes qui établissent des exceptions plus nombreuses à ce principe; mais nous pouvons hardiment affirmer que ce ne sont pas des économistes purs. Les véritables économistes s'accordent généralement à dire, d'une part, que le gouvernement doit se borner à garantir la sécurité des citoyens; d'une autre part, que la liberté du travail et de l'échange doit être, pour tout le reste, entière, absolue.

Mais quelle est la raison d'être de l'exception relative à la sécurité? Pour quelle raison spéciale la production de la sécurité ne peut-elle être abandonnée à la libre concurrence? Pourquoi doit-elle être soumise à un autre principe et organisée en vertu d'un autre système?

Sur ce point, les maîtres de la science se taisent, et M. Dunoyer, qui a clairement signalé l'exception, ne recherche point sur quel motif elle s'appuie.

III

Nous sommes, en conséquence, amenés à nous demander si cette exception est fondée, et si elle peut l'être aux yeux d'un économiste.

Il répugne à la raison de croire qu'une loi naturelle bien démontrée comporte aucune exception. Une loi naturelle est partout et toujours, ou elle n'est pas. Je ne crois pas, par exemple, que la loi de la gravitation universelle, qui régit le monde physique, se trouve en aucun cas et sur aucun point de l'univers suspendue. Or, je considère les lois économiques comme des lois naturelles, et j'ai autant de foi dans le principe de la liberté du travail et de l'échange que j'en puis avoir dans la loi de la gravitation universelle. Je pense donc que si ce principe peut subir des *perturbations*, en revanche, il ne comporte aucune exception.

Mais, s'il en est ainsi, la production de la sécurité ne doit pas être soustraite à la loi de la libre concurrence; et, si elle l'est, la société tout entière en souffre un dommage.

Ou ceci est logique et vrai, ou les principes sur lesquels se fonde la science économique ne sont pas des principes.

IV

Il nous est donc démontré *à priori*, à nous qui avons foi dans les principes de la science économique, que l'exception signalée plus haut n'a aucune raison d'être, et que la production de la sécurité doit, comme toute autre, être soumise à la loi de la libre concurrence.

Cette conviction acquise, que nous reste-t-il à faire?

Il nous reste à rechercher comment il se fait que la production de la sécurité ne soit point soumise à la loi de la libre concurrence, comment il se fait qu'elle soit soumise à des principes différents.

Quels sont ces principes ?

Ceux du *monopole* et du *communisme*.

Il n'y a pas, dans le monde, un seul établissement de l'industrie de la sécurité, un seul gouvernement qui ne soit basé sur le monopole ou sur le communisme.

A ce propos nous ferons, en passant, une simple remarque.

L'économie politique réprouvant également le monopole et le communisme dans les diverses branches de l'activité humaine, où elle les a jusqu'à présent aperçus, ne serait-il pas étrange, exorbitant qu'elle les acceptât dans l'industrie de la sécurité ?

V

Examinons maintenant comment il se fait que tous les gouvernements connus soient soumis à la loi du monopole, ou organisés en vertu du principe communiste.

Recherchons d'abord ce qu'on entend par monopole et par communisme.

C'est une vérité d'observation que plus les besoins de l'homme sont urgents, nécessaires, plus considérables sont les sacrifices qu'il consent à s'imposer pour les satisfaire. Or, il y a des choses qui se trouvent abondamment dans la nature, et dont la production n'exige qu'un très faible travail; mais qui, servant à apaiser ces besoins urgents, nécessaires, peuvent en conséquence acquérir une valeur d'échange hors de toute proportion avec leur valeur naturelle. Nous citerons comme exemple le sel. Supposez qu'un homme ou une association d'hommes réussisse à s'attribuer exclusivement la production et la vente du sel, il est évident que cet homme ou cette association pourra élever le prix de cette denrée bien au dessus de sa valeur, bien au dessus du prix qu'elle atteindrait sous le régime de la libre concurrence.

On dira alors que cet homme ou cette association possède un monopole, et que le prix du sel est un prix de monopole.

Mais il est évident que les consommateurs ne consentiront point librement à payer la surtaxe abusive du monopole; il faudra les y contraindre, et pour les y contraindre, il faudra employer la force.

Tout monopole s'appuie nécessairement sur la force.

Lorsque les monopoleurs cessent d'être plus forts que les consommateurs exploités par eux, qu'arrive-t-il ?

Toujours, le monopole finit par disparaître, soit violemment, soit à la suite d'une transaction amiable. Que met-on à la place ?

Si les consommateurs ameutés, insurgés, se sont emparés du matériel de l'industrie du sel, il y a toutes probabilités qu'ils confisqueront à leur profit cette industrie, et que leur première pensée sera, non pas de l'abandonner à la libre concurrence, mais bien de l'exploiter, *en commun*, pour leur propre compte. Ils nommeront, en conséquence, un directeur ou un comité directeur de l'exploitation des salines, auquel ils alloueront les fonds nécessaires pour subvenir aux frais de la production du sel; puis, comme l'expérience du passé les aura rendus ombrageux, méfiants; comme ils craindront que le directeur désigné par eux ne s'empare de la production pour son propre compte, et ne reconstitue à son profit, d'une manière ouverte ou cachée, l'ancien monopole, ils éliront des délégués, des représentants chargés de voter les fonds nécessaires pour les frais de production, d'en surveiller l'emploi, et d'examiner si le sel produit est également distribué entre tous les ayants droit. Ainsi sera organisée la production du sel.

Cette forme d'organisation de la production a reçu le nom de communisme.

Lorsque cette organisation ne s'applique qu'à une seule denrée, on dit que le communisme est partiel.

Lorsqu'elle s'applique à toutes les denrées, on dit que le communisme est complet.

Mais que le communisme soit partiel ou complet, l'économie politique ne l'admet pas plus que le monopole, dont il n'est qu'une transformation.

VI

Ce qui vient d'être dit du sel n'est-il pas visiblement applicable à la sécurité ? N'est-ce pas l'histoire de toutes les monarchies et de toutes les républiques ?

Partout, la production de la sécurité a commencé par être organisée en monopole, et partout, de nos jours, elle tend à s'organiser en communisme.

Voici pourquoi.

Parmi les denrées matérielles ou immatérielles nécessaires à l'homme, aucune, si ce n'est peut-être le blé, n'est plus indispensable, et ne peut, par conséquent, supporter une plus forte taxe de monopole.

Aucune, non plus, ne peut aussi aisément tomber en monopole.

Quelle est, en effet, la situation des hommes qui ont besoin de sécurité ? C'est la faiblesse. Quelle est la situation de ceux qui s'engagent à leur procurer cette sécurité nécessaire ? C'est la force. S'il en était autrement, si les consommateurs de sécurité étaient plus forts que les producteurs, ils n'emprunteraient évidemment point leur secours.

Or, si les producteurs de sécurité sont originairement plus forts que les consommateurs, ne peuvent-ils pas aisément imposer à ceux-ci le régime du monopole ?

Partout, à l'origine des sociétés, on voit donc les races les plus fortes, les plus guerrières, s'attribuer le gouvernement exclusif des sociétés;

partout on voit ces races s'attribuer, dans certaines circonscriptions plus ou moins étendues, selon leur nombre et leur force, le monopole de la sécurité.

Et, ce monopole étant excessivement profitable par sa nature même, partout on voit aussi les races investies du monopole de la sécurité se livrer à des luttes acharnées, afin d'augmenter l'*étendue de leur marché*, le nombre de leurs consommateurs *forcés*, partant la quotité de leurs bénéfices.

La guerre était la conséquence nécessaire, inévitable de l'établissement du monopole de la sécurité.

Comme une autre conséquence inévitable, ce monopole devait engendrer tous les autres monopoles.

En examinant la situation des monopoleurs de la sécurité, les producteurs des autres denrées ne pouvaient manquer de reconnaître que rien au monde n'était plus avantageux que le monopole. Ils devaient, en conséquence, être tentés, à leur tour, d'augmenter par le même procédé les bénéfices de leur industrie. Mais pour accaparer, au détriment des consommateurs, le monopole de la denrée qu'ils produisaient, que leur fallait-il ? Il leur fallait la force. Or, cette force, nécessaire pour comprimer les résistances des consommateurs intéressés, ils ne la possédaient point. Que firent-ils ? Ils l'empruntèrent, moyennant finances, à ceux qui la possédaient. Ils sollicitèrent et obtinrent, au prix de certaines redevances, le privilège exclusif d'exercer leur industrie dans certaines circonscriptions déterminées.

L'*octroi* de ces privilèges rapportant de bonnes sommes d'argent aux producteurs de sécurité, le monde fut bientôt couvert de monopoles. Le travail et l'échange furent partout entravés, enchaînés, et la condition des masses demeura la plus misérable possible.

Cependant, après de longs siècles de souffrances, les lumières s'étant peu à peu répandues dans le monde, les masses qu'étouffait ce réseau de privilèges commencèrent à réagir contre les privilégiés, et à demander la *liberté*, c'est-à-dire la suppression des monopoles.

Il y eut alors de nombreuses transactions. En Angleterre, par exemple, que se passa-t-il ? La race qui gouvernait le pays et qui se trouvait organisée en compagnie (la féodalité), ayant à sa tête un directeur héréditaire (le roi), et un conseil d'administration également héréditaire (la Chambre des Lords), fixait, à l'origine, au taux qu'il lui convenait d'établir, le prix de la sécurité dont elle avait le monopole. Entre les producteurs de sécurité et les consommateurs il n'y avait aucun débat. C'était le régime du *bon plaisir*. Mais, à la suite des temps, les consommateurs, ayant acquis la conscience de leur nombre et de leur force, se soulevèrent contre le régime de l'arbitraire pur, et ils obtinrent de débattre avec les producteurs le prix de la denrée. À cet effet, ils désignèrent des délégués qui se réunirent en *Chambre des Communes*, afin de discuter la quotité de l'*impôt*, prix de la sécurité. Ils obtinrent ainsi d'être moins pressurés. Toutefois, les membres de la Chambre des communes étant nommés sous l'influence immédiate des producteurs de sécurité, le débat n'était pas franc, et le prix de la denrée continuait à dépasser sa valeur naturelle.

Un jour, les consommateurs ainsi exploités s'insurgèrent contre les producteurs et les déposèrent de leur industrie. Ils entreprirent alors d'exercer eux-mêmes cette industrie et ils choisirent dans ce but un directeur d'exploitation assisté d'un conseil. C'était le communisme se substituant au monopole. Mais la combinaison ne réussit point, et, vingt ans plus tard, le monopole primitif fut rétabli. Seulement les monopoleurs eurent la sagesse de ne point restaurer le régime du bon plaisir; ils acceptèrent le libre débat de l'*impôt*, en ayant soin, toutefois, de corrompre incessamment les délégués de la partie adverse. Ils mirent à la disposition de ces délégués une partie des emplois de l'administration de la sécurité, et ils allèrent même jusqu'à admettre les plus influents au sein de leur conseil supérieur. Rien de plus habile assurément qu'une telle conduite. Cependant les consommateurs de sécurité finirent par s'apercevoir de ces abus, et ils demandèrent la réforme du Parlement. Longtemps refusée, la réforme fut enfin conquise, et, depuis cette époque, les consommateurs ont obtenu un notable allègement de leurs charges.

En France, le monopole de la sécurité, après avoir, de même, subi des vicissitudes fréquentes et des modifications diverses, vient d'être renversé pour la seconde fois. [Note: par les émeutes de 1848].

Comme autrefois en Angleterre, on a substitué à ce monopole exercé d'abord au profit d'une caste, ensuite au nom d'une certaine classe de la société, la production commune. L'universalité des consommateurs, considérés comme actionnaires, a désigné un directeur chargé, pendant une certaine période, de l'exploitation, et une assemblée chargée de contrôler les actes du directeur et de son administration.

Nous nous contenterons de faire une simple observation au sujet de ce nouveau régime.

De même que le monopole de la sécurité devait logiquement engendrer tous les autres monopoles, le communisme de la sécurité doit logiquement engendrer tous les autres communismes.

En effet, de deux choses l'une :

Ou la production communiste est supérieure à la production libre, ou elle ne l'est point. Si oui, elle l'est non seulement pour la sécurité, mais pour toutes choses. Si non, le *progrès* consistera inévitablement à la remplacer par la production libre.

Communisme complet ou liberté complète, voilà l'alternative!

VII

Mais se peut-il concevoir que la production de la sécurité soit organisée autrement qu'en monopole ou en communisme ? Se peut-il concevoir qu'elle soit abandonnée à la libre concurrence ?

À cette question les écrivains dits politiques répondent unanimement : Non.

Pourquoi ? Nous allons le dire.

Parce que ces écrivains, qui s'occupent spécialement des gouvernements, ne connaissent pas la société; parce qu'ils la considèrent comme une œuvre factice, que les gouvernements ont incessamment mission de modifier ou de refaire.

Or, pour modifier ou refaire la société, il faut nécessairement être pourvu d'une *autorité* supérieure à celle des différentes individualités dont elle se compose.

Cette autorité qui leur donne le droit de modifier ou de refaire à leur guise la société, de disposer comme bon leur semble des personnes et des propriétés, les gouvernements de monopole affirment la tenir de Dieu lui-même; les gouvernements communistes, de la raison humaine manifestée dans la majorité du peuple souverain.

Mais cette autorité supérieure, irrésistible, les gouvernements de monopole et les gouvernements communistes la possèdent-ils véritablement? Ont-ils, en réalité, une autorité supérieure à celle que pourraient avoir des gouvernements libres? Voilà ce qu'il importe d'examiner.

VIII

S'il était vrai que la société ne se trouvât point *naturellement* organisée; s'il était vrai que les lois en vertu desquelles elle se meut dussent être incessamment modifiées ou refaites, les *législateurs* auraient nécessairement besoin d'une autorité immuable, sacrée. Continueurs de la Providence sur la terre, ils devraient être respectés presque à l'égal de Dieu. S'il en était autrement, ne leur serait-il pas impossible de remplir leur mission? On n'intervient pas, en effet, dans les affaires humaines, on n'entreprend pas de les diriger, de les régler, sans offenser journellement une multitude d'intérêts. A moins que les dépositaires du pouvoir ne soient considérés comme appartenant à une essence supérieure ou chargés d'une mission providentielle, les intérêts lésés résistent.

De là la fiction du droit divin.

Cette fiction était certainement la meilleure qu'on pût imaginer. Si vous parvenez à persuader la foule que Dieu lui-même a élu certains hommes ou certaines races pour donner des lois à la société et la gouverner, nul ne songera évidemment à se révolter contre ces élus de la Providence, et tout ce que fera le gouvernement sera bien fait. Un gouvernement de droit divin est impérissable. À une condition seulement, c'est que l'on croie au droit divin.

Si l'on s'avise, en effet, de penser que les conducteurs de peuples ne reçoivent pas directement leurs inspirations de la Providence, qu'ils obéissent à des impulsions purement humaines, le prestige qui les environne disparaîtra, et l'on résistera irrévérencieusement à leurs décisions souveraines, comme on résiste à tout ce qui vient des hommes, à moins que *l'utilité* n'en soit clairement démontrée.

Aussi est-il curieux de voir avec quel soin les théoriciens du droit divin s'efforcent d'établir la *surhumanité* des races en possession de gouverner les hommes.

Écoutons, par exemple, M. Joseph de Maistre:

« L'homme ne peut faire de souverains. Tout au plus il peut servir d'instrument pour déposséder un souverain et livrer ses États à un autre souverain déjà prince. Du reste, il n'a jamais existé de famille souveraine dont on puisse assigner l'origine plébéienne. Si ce phénomène paraissait, ce serait une époque du monde. »

« ... Il est écrit: *C'est moi qui fais les souverains*. Ceci n'est point une phrase d'église, une métaphore de prédicateur; c'est la vérité littérale, simple et palpable. C'est une loi du monde politique. Dieu fait les rois, au pied de la lettre. Il prépare les races royales, il les nourrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine. Elles paraissent ensuite couronnées de gloire et d'honneur; elles se placent. » [2]

D'après ce système, qui incarne la volonté de la Providence dans certains hommes et qui revêt ces *élus*, ces *oints* d'une autorité quasi-divine, les *sujets* n'ont évidemment aucun droit; ils doivent se soumettre, *sans examen*, aux décrets de l'autorité souveraine, comme s'il s'agissait des décrets de la Providence même.

Le corps est l'outil de l'âme, disait Plutarque, et l'âme est l'outil de Dieu. Selon l'école du droit divin, Dieu ferait choix de certaines âmes et s'en servirait comme d'outils pour gouverner le monde.

Si les hommes *avaient foi* dans cette théorie, rien assurément ne pourrait ébranler un gouvernement de droit divin. Par malheur, ils ont complètement cessé d'y avoir foi. Pourquoi ?

Parce qu'un beau jour ils se sont avisés d'examiner et de raisonner, et qu'en examinant et en raisonnant, ils ont découvert que leurs gouvernants ne les dirigeaient pas mieux qu'ils n'auraient pu le faire eux-mêmes, simples mortels sans communication avec la Providence.

Le *libre examen* a démonétisé la fiction du droit divin, à ce point que les sujets des monarques ou des aristocrates de droit divin ne leur obéissent plus qu'autant qu'ils croient *avoir intérêt* à leur obéir.

La fiction communiste a-t-elle eu meilleure fortune ?

D'après la théorie communiste, dont Rousseau est le grand-prêtre, l'autorité ne descend plus d'en haut, elle vient d'en bas.

Le gouvernement ne la demande plus à la Providence, il la demande aux hommes réunis, à la nation *une, indivisible et souveraine*.

Voici ce que supposent les communistes, partisans de la souveraineté du peuple. Ils supposent que la raison humaine a le pouvoir de découvrir les meilleures lois, l'organisation la plus parfaite qui conviennent à la société; et que, dans la pratique, c'est à la suite d'un libre débat entre des opinions opposées que ces lois se découvrent; que s'il n'y a point unanimité, s'il y a partage encore après le débat, c'est la majorité qui a raison, comme renfermant un plus grand nombre d'individualités raisonnables (ces individualités sont, bien

entendu, supposées égales, sinon l'échafaudage croule); en conséquence, ils affirment que les décisions de la majorité doivent faire *loi*, et que la minorité est tenue de s'y soumettre, alors même qu'elles blesseraient ses convictions les plus enracinées et ses intérêts les plus chers.

Telle est la théorie; mais, dans la pratique, l'*autorité* des décisions de la majorité a-t-elle bien ce caractère irrésistible, absolu qu'on lui suppose ? Est-elle toujours, en tous cas, respectée par la minorité ? Peut-elle l'être ?

Prenons un exemple.

Supposons que le socialisme réussisse à se propager parmi les classes ouvrières des campagnes, comme il s'est déjà propagé parmi les classes ouvrières des villes; qu'il se trouve, en conséquence, à l'état de majorité dans le pays, et que, profitant de cette situation, il envoie à l'Assemblée législative une majorité socialiste et nomme un président socialiste; supposons que cette majorité et ce président, investis de l'autorité souveraine, décrètent, ainsi que le demandait un socialiste célèbre, la levée d'un impôt de trois milliards sur les riches, afin d'organiser le travail des pauvres, est-il probable que la minorité se soumettra paisiblement à cette spoliation inique et absurde, mais légale, mais *constitutionnelle* ?

Non sans doute, elle n'hésitera pas à méconnaître l'*autorité* de la majorité et à défendre sa propriété.

Sous ce régime, comme sous le précédent, on n'obéit donc aux dépositaires de l'autorité qu'autant qu'on croit avoir intérêt à leur obéir.

Ce qui nous conduit à affirmer que le fondement moral du principe d'autorité n'est ni plus solide ni plus large, sous le régime de monopole ou de communisme, qu'il ne pourrait l'être sous un régime de liberté.

IX

Mais admettez que les partisans d'une *organisation factice*, monopoleurs ou communistes, aient raison; que la société ne soit point naturellement organisée, et qu'aux hommes incombe incessamment la tâche de faire et de défaire les lois qui la régissent, voyez dans quelle lamentable situation se trouvera le monde. L'autorité morale des gouvernants ne s'appuyant, *en réalité*, que sur l'intérêt des gouvernés, et ceux-ci ayant une naturelle tendance à résister à tout ce qui blesse leur intérêt, il faudra que la force matérielle prête incessamment secours à l'autorité méconnue.

Monopoleurs et communistes ont, du reste, parfaitement compris cette nécessité.

Si quelqu'un, dit M. de Maistre, essaye de se soustraire à l'autorité des élus de Dieu, qu'il soit livré au bras séculier, que le bourreau fasse son office.

Si quelqu'un méconnaît l'autorité des élus du peuple, disent les théoriciens de l'école de Rousseau, s'il résiste à une décision quelconque de la majorité, qu'il soit puni comme criminel envers le peuple souverain, que l'échafaud en fasse justice.

Ces deux écoles, qui prennent pour point de départ l'*organisation factice*, aboutissent donc nécessairement au même terme, à la TERREUR.

X

Qu'on nous permette maintenant de formuler une simple hypothèse.

Supposons une société naissante: les hommes qui la composent se mettent à travailler et à échanger les fruits de leur travail. Un naturel instinct révèle à ces hommes que leur personne, la terre qu'ils occupent et cultivent, les fruits de leur travail, sont leurs *propriétés*, et

que nul, hors eux-mêmes, n'a le droit d'en disposer ou d'y toucher. Cet instinct n'est pas hypothétique, il existe. Mais l'homme étant une créature imparfaite, il arrive que ce sentiment du droit de chacun sur sa personne ou sur ses biens ne se rencontre pas au même degré dans toutes les âmes, et que certains individus attentent par violence ou par ruse aux personnes ou aux propriétés d'autrui.

De là, la nécessité d'une industrie qui prévienne ou réprime ces agressions abusives de la force ou de la ruse.

Qu'un homme ou une association d'hommes vienne alors et dise :

Je me charge, moyennant rétribution, de prévenir ou de réprimer les attentats contre les personnes et les propriétés.

Que ceux donc qui veulent mettre à l'abri de toute agression leurs personnes et leurs propriétés s'adressent à moi.

Avant d'entrer en marché avec ce *producteur de sécurité*, que feront les consommateurs ?

En premier lieu, ils rechercheront s'il est assez puissant pour les protéger.

En second lieu, s'il offre des garanties morales telles qu'on ne puisse redouter de sa part aucune des agressions qu'il se charge de réprimer.

En troisième lieu, si aucun autre producteur de sécurité, présentant des garanties égales, n'est disposé à leur fournir cette denrée à des conditions meilleures.

Ces conditions seront de diverses sortes.

Pour être en état de garantir aux consommateurs pleine sécurité pour leurs personnes et leurs propriétés, et, en cas de dommage, de leur distribuer une prime proportionnée à la perte subie, il faudra, en effet :

1° Que le producteur établisse certaines peines contre les offenseurs des personnes et les ravisseurs des propriétés, et que les consomma-

teurs acceptent de se soumettre à ces peines, au cas où ils commettraient eux-mêmes des sévices contre les personnes et les propriétés ;

2° Qu'il impose aux consommateurs certaines gênes, ayant pour objet de lui faciliter la découverte des auteurs de délits ;

3° Qu'il perçoive régulièrement, pour couvrir ses frais de production ainsi que le bénéfice naturel de son industrie, une certaine prime, variable selon la situation des consommateurs, les occupations particulières auxquelles ils se livrent, l'étendue, la valeur et la nature de leurs propriétés.

Si ces conditions, nécessaires à l'exercice de cette industrie, conviennent aux consommateurs, le marché sera conclu; sinon les consommateurs ou se passeront de sécurité, ou s'adresseront à un autre producteur.

Maintenant si l'on considère la nature particulière de l'industrie de la sécurité, on s'apercevra que les producteurs seront obligés de restreindre leur clientèle à certaines circonscriptions territoriales. Ils ne feraient évidemment pas leur frais s'ils s'avisait d'entretenir une police dans des localités où ils ne compteraient que quelques clients. Leur clientèle se groupera naturellement autour du siège de leur industrie. Ils ne pourront néanmoins abuser de cette situation pour faire la loi aux consommateurs. En cas d'une augmentation abusive du prix de la sécurité, ceux-ci auront, en effet, la faculté de donner leur clientèle à un nouvel entrepreneur, ou à l'entrepreneur voisin.

De cette faculté laissée au consommateur d'acheter où bon lui semble la sécurité, naît une constante émulation entre tous les producteurs, chacun s'efforçant, par l'attrait du bon marché ou d'une justice plus prompte, plus complète, meilleure, d'augmenter sa clientèle ou de la maintenir [3].

Que le consommateur ne soit pas libre, au contraire, d'acheter de la sécurité où bon lui semble, et aussitôt vous voyez une large carrière s'ouvrir à l'arbitraire et à la mauvaise gestion. La justice devient coûteuse et lente, la police vexatoire, la liberté individuelle cesse

d'être respectée, le prix de la sécurité est abusivement exagéré, inégalement prélevé, selon la force, l'influence dont dispose telle ou telle classe de consommateurs, les assureurs engagent des luttes acharnées pour s'arracher mutuellement des consommateurs; on voit, en un mot, surgir à la file tous les abus inhérents au monopole ou au communisme.

Sous le régime de la libre concurrence, la guerre entre les producteurs de sécurité cesse totalement d'avoir sa raison d'être. Pourquoi se feraient-ils la guerre? Pour conquérir des consommateurs? Mais les consommateurs ne se laisseraient pas conquérir. Ils se garderaient certainement de faire assurer leurs personnes et leurs propriétés par des hommes qui auraient attenté, sans scrupule, aux personnes et aux propriétés de leurs concurrents. Si un audacieux vainqueur voulait leur imposer la loi, ils appelleraient immédiatement à leur aide tous les consommateurs libres que menacerait comme eux cette agression, et ils en feraient justice. De même que la guerre est la conséquence naturelle du monopole, la paix est la conséquence naturelle de la liberté.

Sous un régime de liberté, l'organisation naturelle de l'industrie de la sécurité ne différerait pas de celle des autres industries. Dans les petits cantons un simple entrepreneur pourrait suffire. Cet entrepreneur léguerait son industrie à son fils, ou la céderait à un autre entrepreneur. Dans les cantons étendus, une compagnie réunirait seule assez de ressources pour exercer convenablement cette importante et difficile industrie. Bien dirigée, cette compagnie pourrait aisément se perpétuer, et la sécurité se perpétuerait avec elle. Dans l'industrie de la sécurité, aussi bien que dans la plupart des autres branches de la production, ce dernier mode d'organisation finirait probablement par se substituer au premier.

D'une part, ce serait la monarchie, de l'autre la république; mais la monarchie sans le monopole, et la république sans le communisme.

Des deux parts ce serait l'autorité acceptée et respectée au nom de l'*utilité*, et non l'autorité imposée par la *terreur*.

Qu'une telle hypothèse puisse se réaliser, voilà sans doute ce qui sera contesté. Mais, au risque d'être qualifié d'utopiste, nous dirons que cela n'est pas contestable, et qu'un attentif examen des faits résoudra de plus en plus, en faveur de la liberté, le problème du gouvernement, de même que tous les autres problèmes économiques. Nous sommes bien convaincu, en ce qui nous concerne, que des associations s'établiront un jour pour réclamer la *liberté de gouvernement*, comme il s'en est établi pour réclamer la liberté du commerce.

Et nous n'hésitons pas à ajouter qu'après que ce dernier progrès aura été réalisé, tout obstacle factice à la libre action des lois naturelles qui régissent le monde économique ayant disparu, la situation des différents membres de la société deviendra *la meilleure possible*.

Notes

[1] Dans son remarquable livre *De la liberté du travail*, t. III, p. 363, éd. Guillaumin.

[2] *Du principe générateur des constitutions politiques*. - Préface.

[3] Adam Smith, dont l'admirable esprit d'observation s'étendait à toutes choses, remarque que la justice a beaucoup gagné, en Angleterre, à la concurrence que se faisaient les différentes Cours:

« Les honoraires de Cour, dit-il, paraissent avoir été originellement le principal revenu des différentes Cours de justice en Angleterre. Chaque Cour tâchait d'attirer à elle le plus d'affaires qu'elle pouvait, et ne demandait pas mieux que de prendre connaissance de celles même qui ne tombaient point sous sa juridiction. La Cour du Banc du roi, instituée pour le jugement des seules causes criminelles, connut des procès civils, le demandeur prétendant que le défendeur, en ne lui faisant pas justice, s'était rendu coupable de quelque faute ou malversation. La Cour de l'Échiquier, préposée pour la levée des deniers royaux et pour contraindre à les payer, connut aussi des autres engagements pour dettes, le plaignant alléguant que, si on ne

le payait pas, il ne pourrait payer le roi. Avec ces fictions, il dépendait souvent des parties de se faire juger par le tribunal qu'elles voulaient, et chaque Cour s'efforçait d'attirer le plus de causes qu'elle pouvait au sien, par la diligence et l'impartialité qu'elle mettait dans l'expédition des procès. L'admirable constitution actuelle des Cours de justice, en Angleterre, fut peut-être originairement, en grande partie, le fruit de cette émulation qui animait ces différents juges, chacun d'eux s'efforçant à l'envi d'appliquer à toute sorte d'injustice le remède le plus prompt et le plus efficace que comportait la loi. » (*De la Richesse des Nations*, livre V, chapitre I)

2. COMPTE-RENDU D'UNE SÉANCE

DE LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE POLITIQUE DE PARIS (1849)

LA LIBERTÉ en matière de production et d'échanges était le fondement de la conception des économistes libéraux du XIXème siècle. La proposition de Gustave de Molinari d'un libre marché pour garantir la sécurité allait justement dans cette direction. Malgré cela, les économistes libéraux l'ont tous rejetée, subjugués par le mythe de l'État comme fournisseur unique (monopoliste) des services de sécurité. On voit bien ici la défaillance de la pensée libérale, qui s'occupe d'économie mais pas de politique, et également son parcours vers le conservatisme, c'est-à-dire le maintien de l'existant à travers l'État National garant du statu quo.

Dans sa séance du 10 octobre 1849, la Société d'économie politique de Paris a mis en discussion la question soulevée par l'auteur de ce travail, savoir si le gouvernement peut être soumis au principe de la libre concurrence.

Nous empruntons au *Journal des Économistes* (t. XXIV, p.315) un aperçu sommaire de ce débat.

. . .

Monsieur Say, qui présidait, a proposé de porter la conversation sur un sujet très délicat, sur la question de savoir quelles sont les limites des fonctions de l'État et de l'action individuelle; si ces limites sont bien tranchées, et s'il y a moyen de le préciser. Malheureusement, comme Monsieur Say a dit que ce sujet lui était suggéré par la lecture de l'ouvrage que vient de publier Monsieur Molinari (*Les Soirées de Saint-Lazare. Dialogue sur divers principes d'économie sociale*), il n'en a pas fallu davantage pour que la question principale soit encore une fois abordée très timidement et que la discussion porte sur divers autres sujets traités par Monsieur de Molinari, et notamment sur le principe d'expropriation pour cause d'utilité publique, que cet écrivain a combattu de la manière la plus absolue. Néanmoins la conversation a été très vive et très instructive. Messieurs Coquelin, Bastiat, de Parien, Wolowski, Dunoyer, Saint-Beuve, représentant de l'Oise (qui assistait pour la première fois à la réunion, ainsi que Monsieur Lopès-Dubec, représentant de la Gironde), Rodet et Raudot de Saône et Loire, ont successivement demandé la parole.

Monsieur Coquelin, ayant pris pour point de départ de la discussion l'opinion de Monsieur de Molinari (qui pense que, dans l'avenir, la concurrence pourra s'établir entre des Compagnies d'assurance capables de garantir la sécurité aux citoyens qui seraient leurs clients), a fait remarquer que Monsieur de Molinari n'avait pas pris garde que, sans une autorité suprême, la justice n'avait pas de sanction, et que la concurrence, qui est le seul remède contre la fraude et la violence, qui seule est capable de faire triompher la nature des choses dans les rapports des hommes entre eux, ne pouvait pas exister sans cette autorité suprême, sans l'État. Au-dessous de l'État, la concurrence est possible et féconde; au-dessus, elle est impossible à appliquer et même à concevoir.

Monsieur Bastiat a parlé dans le même sens que Monsieur Coquelin; il croit que les fonctions de l'État doivent être circonscrites dans la garantie de la justice et de la sécurité; mais, comme cette garantie n'existe que par la force, et que la force ne peut être que l'attribut d'un pouvoir suprême, il ne comprend pas la société avec un pareil

pouvoir attribué à des corps égaux entre eux, et qui n'auraient pas un point d'appui supérieur. Bastiat s'est ensuite demandé si l'exposé bien net, bien clair et bien palpable de cette idée, que l'État ne doit avoir d'autre fonction que la garantie de la sécurité, ne serait pas une propagande utile et efficace en présence du socialisme qui se manifeste partout, même dans l'esprit de ceux qui voudraient le combattre.

Monsieur de Parieu, suivant Monsieur de Molinari dans la discussion d'un idéal très lointain, pense que la question soulevée par ce dernier est celle de la lutte entre la liberté et la nationalité. Or, il n'est pas impossible que ces deux principes se concilient assez naturellement. Déjà la Suisse offre des exemples de populations qui se séparent d'anciens cantons, pour fonder des États indépendants. Ils se décentralisent d'une certaine manière, mais ils restent unis sous le rapport de la nationalité. Monsieur Rodet a également cité les exemples analogues que présente l'histoire des développements de l'Union américaine.

Monsieur Wolowski a émis l'opinion que la civilisation des peuples comporte la coexistence de deux principes marchant parallèlement : le principe de la liberté de l'individu, et celui de l'état social, qu'il ne faut pas méconnaître, et qui est doué de sa vie propre. L'honorable représentant ne pense pas que l'avenir soit au morcellement des nations, il croit au contraire à leur agrandissement par voie d'annexions successives.

Monsieur Dunoyer, comme Monsieur Coquelin et Monsieur Bastiat, pense que Monsieur de Molinari s'est laissé égarer par des illusions de logique; et que la concurrence entre des compagnies gouvernementales est chimérique, parce qu'elle conduit à des luttes violentes. Or, ces luttes ne finiraient que par la force, et il est prudent de laisser la force là où la civilisation l'a mise, dans l'État. Toutefois, Monsieur Dunoyer croit que la concurrence s'introduit en fait dans le gouvernement par le jeu des institutions représentatives. En France, par exemple, tous les partis se font une véritable concurrence, et chacun

d'eux offre ses services au public, qui choisit bien réellement toutes les fois qu'il vote au scrutin.

Monsieur Raudot, qui a parlé le dernier, a partagé l'avis de Monsieur Wolowski sur la probabilité en faveur de la formation d'États de plus en plus grands dans l'avenir; mais il pense que cette concentration conduirait les peuples à la plus grande tyrannie et à la plus grande misère, si l'État continuait à vouloir tout absorber et à laisser les municipalités sous une tutelle qui énerve la vie des communes et engendre le socialisme, dont on commence à comprendre les dangers.

Notices biographiques

Horace Émile Say (1794-1860) fils de Jean-Baptiste Say, le plus grand économiste libéral français dont il édita les oeuvres. Il fut un des membres fondateurs du *Journal des Économistes* en 1841.

Charles Coquelin (1802-1852), économiste libéral de formation juridique. Selon lui la source des crises récurrentes se trouvait dans l'intervention étatiste en matière monétaire. Cela donnait forme à des privilèges monopolistiques pour le secteur bancaire et générait des instabilités et des injustices d'ordre économique et social.

Frédéric Bastiat (1801-1850), un des plus brillants et fins écrivains en matière d'économie de la première moitié du XIXème siècle. Il a été un défenseur passionné du libre échange et un adversaire convaincu des aventures coloniales de l'état français.

Félix Esquirou de Parieu (1815-1893) homme politique et membre du gouvernement français. Il a représenté les idées libérales et il a été partisan de l'Europe au point d'être considéré un des précurseurs de la conception d'une Europe fédérée.

Louis Wolowski (1810-1876), juriste, économiste et homme politique français originaire de Pologne. Il fut un partisan et un membre actif de l'Association du Libre Echange.

Charles Dunoyer (1786-1862), juriste et économiste. Il fut fondateur du journal libéral *Le Censeur* et contribua avec ses articles au *Journal des Economistes*. Il élaborait une conception critique de l'État vu comme l'expression d'une classe parasitaire qui vit aux dépens des producteurs par l'exaction forcée des impôts.

Claude Marie Raudot (1801-1879) avocat et homme politique français. Il fut élu député à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

ACTE II

FORMULATION DE L'IDÉE

Où un botaniste reprend et développe de manière autonome les semences de la proposition, lui donne un nom et la lance, comme un message dans une bouteille, dans la mer des idées.

3 - *Paul-Émile de Puydt*, Panarchie (1860)

4 - *Charles de Brouckère*, Compte-rendu de Panarchie de Paul-Émile de Puydt (1860)

5 - *Gian Piero de Bellis*, A la découverte de Paul-Émile de Puydt (2008)

3. PAUL-ÉMILE DE PUYDT

PANARCHIE (1860)

Publié dans la Revue Trimestrielle, Bruxelles
(Juillet 1860)

NOTE sur l'Auteur

DE PUYDT (Paul-Émile), botaniste, littérateur, économiste, né à Mons en 1810 et y décédé en 1891. Il fut président de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. Ses ouvrages sur l'horticulture sont justement estimés.

Oeuvres: Traité théorique et pratique de la culture des plantes de serre froide, Bruxelles, 1860. - Les poires de Mons, Mons, 1860; Gand 1877 - Les plantes de serre, Mons, 1866; 2 vol. - Les Orchidées, Histoire iconographique, organographie, classification, géographie, collections, commerce, emploi, culture, Paris, 1880.

S'occupant aussi de sciences sociales, De Puydt a abordé des questions d'actualité: La charité et les institutions de bienfaisance (1867) - Marche et

progrès de la civilisation dans les temps modernes (1870) - La Grève (1876); etc.

Comme littérateur il a publié dans les journaux et revues, et en volumes, des nouvelles et des romans dont plusieurs eurent un grand succès. Citons : Chevreuse, roman (1859) - Maudit métier (1883) et Cent mille francs de dot (1890) qui eurent plusieurs éditions. Il publia aussi nombre de notices nécrologiques, discours, rapports, etc.

Collaboration : L'Etoile Belge (1854) - Revue trimestrielle - La Belgique horticole - Iconographie montoise - Flore des serres et jardins de l'Europe - L'Horticulteur belge - Patria Belgica - etc.

(Source: De Seyn, *Dictionnaire des écrivains belges*, Editions Excelsior, Bruges, 1930)

I

EN MANIÈRE DE PRÉFACE

Un moderne a dit : « Si j'avais la main pleine de vérités, je me garderais bien de l'ouvrir. »

Ce mot est peut-être d'un sage : à coup sûr il est d'un égoïste.

Un autre a écrit ceci : « Les vérités que l'on aime le moins à entendre sont celles qu'il importe de dire. »

Voilà deux penseurs qui ne sont pas près de s'entendre. Je m'accorderais assez avec le second, mais dans la pratique sa manière de voir offre des inconvénients.

Je consulte la sagesse des nations : elle m'apprend que « toute vérité n'est pas bonne à dire. »

Soit ! Mais comment distinguer ? D'autre part, l'Évangile nous enseigne « qu'il ne faut pas tenir la lumière sous le boisseau. »

Me voilà fort perplexe. J'ai une idée neuve ; du moins je la crois telle, et quelque chose me dit que c'est mon devoir de répandre ; cependant, au moment d'ouvrir la main, j'éprouve une certaine inquiétude : quel est l'inventeur qui n'a pas été un peu persécuté ?

Quant à l'invention, une fois confiée à la lettre moulée, elle fera son chemin comme elle pourra ; je la tiens pour émancipée. Ma sollicitude se concentre sur l'auteur. L'absoudra-t-on d'avoir eu une idée ?

Un ancien, qui sauva Athènes et la Grèce, disait à je ne sais plus quel brutal qui, dans une discussion, à bout d'arguments, levait son bâton sur lui : « Frappe, mais écoute. »

L'antiquité abonde en grands exemples. A l'imitation de Thémistocle, je propose mon idée et je dis au public : Lisez-moi jusqu'au bout, vous me lapiderez ensuite si c'est votre opinion.

J'entends bien, cependant, n'être point lapidé. Le brutal dont je parle est mort à Sparte il y a vingt-quatre siècles, et chacun sait les immenses progrès que l'humanité réalisa en deux mille quatre cents ans. De nos jours, les idées ont toute licence de se produire, et si, de temps en temps, on bâtonne encore un inventeur, ce n'est plus comme tel, mais à titre d'agitateur et d'utopiste.

Ces réflexions me rassurent et j'entre résolument en matière.

II

SOSIE

Messieurs, ami de tout le monde !

Molière, *Amphitryon*, 1668

J'aime l'économie politique et je voudrais que le monde entier l'eût en aussi grande estime que moi. Cette science, née d'hier et déjà la plus importante de toutes, est loin d'avoir dit son dernier mot. Tôt ou tard, et j'espère que ce sera bientôt, elle régentera l'univers. Je suis fondé à l'affirmer, car c'est dans les écrits des économistes que j'ai puisé le

principe dont je propose une application nouvelle, bien plus large et non moins logique que toutes les autres.

Citons d'abord quelques aphorismes, dont l'enchaînement préparera le lecteur.

« La liberté et la propriété sont étroitement liées ; l'une favorise la répartition des richesses, l'autre enseigne à les produire. »

« La valeur des richesses dépend de l'usage qu'on en fait. »

« Le prix des services s'établit en raison directe de la demande et en raison inverse de l'offre. »

« La division du travail multiplie les richesses. »

« La liberté engendre la concurrence, qui, à son tour, enfante le progrès. »

(Charles De Brouckère, *Principes généraux d'économie politique*, 1851)

Donc, libre concurrence, entre les individus d'abord, puis de nation à nation. Liberté d'inventer, de travailler, d'échanger, de vendre, d'acheter. Liberté de taxer les produits de son travail. Point d'intervention de l'État en dehors de son domaine spécial. « Laissez faire, laissez passer. »

Voilà, en quelques lignes, le fond de l'économie politique, le résumé d'une science sans laquelle il n'y a que mauvaise administration et gouvernements déplorables.

On peut aller plus loin encore et, dans bien des cas, réduire cette grande science à la maxime finale: Laissez faire, laissez passer.

Je m'en empare et je dis :

Dans le domaine de la science, il n'y a pas de demi-vérités ; il n'existe pas de vérités qui, vraies sous une face, cessent de l'être sous un autre aspect. Le plan de l'univers est d'une simplicité merveilleuse, aussi merveilleuse que son infaillible logique. La loi est partout la même, les applications seules sont diverses. Les êtres les plus élevés et les plus simples, depuis l'homme jusqu'au zoophyte, jusqu'au minéral,

offrent d'intimes rapports de structure, de développement et de composition, et de frappantes analogies rattachent le monde moral au monde matériel. La vie est une, la matière est une, les manifestations seulement sont diverses, les combinaisons innombrables, les individualités infinies ; et cependant le plan général les renferme toutes. La faiblesse de notre entendement, le vice radical de notre éducation, font seuls la diversité des systèmes et l'opposition des idées. Entre deux opinions qui se contredisent, il y en a une vraie et une fausse ; à moins que toutes deux ne soient fausses, mais toutes deux ne peuvent être vraies. Une vérité, scientifiquement démontrée, ne peut être vraie ici et fausse ailleurs, bonne, par exemple, pour l'économie sociale et mauvaise en politique : c'est ici que je voulais aboutir.

La grande loi de l'économie politique, la loi de la libre concurrence, laissez faire, laissez passer, n'est-elle applicable qu'au règlement des intérêts industriels et commerciaux ou, plus scientifiquement, qu'à la production et à la circulation des richesses ? La nuit économique qu'elle est venue illuminer, l'état permanent de trouble, l'antagonisme violent des intérêts qu'elle a pacifiés, ne règnent-ils pas au même degré dans la sphère politique, et l'analogie ne dit-elle pas que le remède serait le même dans les deux cas ? Laissez faire, laissez passer.

Entendons-nous, cependant : il y a, par-ci par-là, des gouvernements aussi libres que la faiblesse humaine le comporte actuellement, et il s'en faut que tout soit pour le mieux dans ces meilleures des républiques. Les uns disent : « c'est précisément qu'il y a trop de liberté ; » les autres : « c'est qu'il n'y en a pas encore assez. »

La vérité, c'est qu'il n'y a pas la liberté qu'il faudrait ; la liberté fondamentale, la liberté d'être libre ou de ne l'être pas, à son choix. Chacun se constitue juge et tranche la question suivant ses goûts ou ses besoins particuliers, et comme il y a, là-dessus, autant d'opinions que d'individus, *tot homines, tot sensus*, vous voyez d'ici le gâchis décoré du beau nom de politique. La liberté des uns est la

négarion du droit des autres, et réciproquement. Le plus sage et le meilleur des gouvernements ne fonctionne jamais du plein et libre consentement de tous les gouvernés. Il y a des partis, triomphants ou vaincus, des majorités et des minorités en lutte perpétuelle, et d'autant plus passionnés pour leur idéal que la notion en est plus confuse. Les uns opprimant au nom du droit, les autres se révoltant au nom de la liberté, pour devenir oppresseurs à leur tour, le cas échéant.

J'entends ! dit un lecteur. Vous êtes un de ces utopistes qui bâtissent de toutes pièces un système dans lequel ils veulent enserrer la société, de gré ou de force.

Rien n'est bien de ce qui est, et votre panacée seule sauvera l'humanité. « Prenez mon ours ! »

Erreur ! Je n'ai d'autre ours que celui de tout le monde, et je ne diffère de n'importe quels autres qu'en un point, c'est que je suis partisan à la fois de tous les ours, c'est-à-dire de toutes les formes de gouvernement. De celles, au moins, qui ont des partisans.

Je n'entends plus.

Alors, laissez-moi continuer.

« On est généralement enclin à pousser trop loin la théorie. Faut-il en conclure que toutes les propositions, dont l'ensemble compose une théorie, doivent être toujours considérées comme fausses ? On dirait qu'il y a de la perversité ou de la folie dans l'exercice de l'intelligence humaine. Déclarer qu'on n'aime pas la science spéculative, qu'on déteste les théories, n'est-ce pas renoncer à la faculté de penser ? »

Ces réflexions ne sont pas de moi ; elles ont pour père une des grandes intelligences de notre âge, Jérémie Bentham.

Royer-Collard a dit la même chose avec une grande puissance d'expression :

« Prétendre que la théorie n'est bonne à rien et que la pratique est le seul guide sûr, c'est avoir la prétention d'agir sans savoir ce que l'on fait et de parler sans savoir ce que l'on dit. »

S'il n'y a rien de parfait dans ce qu'invente l'homme, il tend du moins invariablement vers cette perfection impossible : c'est la loi du progrès. Il n'y a de lois immuables que celles de la nature. Ce sont les bases sur lesquelles doit fonder tout législateur, parce que seules elles ont puissance de porter l'édifice social ; mais l'édifice lui-même est l'oeuvre des hommes. Chaque génération est comme un locataire nouveau qui, avant de prendre possession, change la distribution, recrépit la façade, ajoute ou retranche une aile, suivant ses besoins particuliers. De loin en loin, une génération, plus hardie ou plus imprévoyante que ses devancières, jette bas l'édifice tout entier, sauf à coucher à la belle étoile jusqu'à ce qu'il soit reconstruit. Quand on l'a refait sur un nouveau plan, après mille privations et de gigantesques efforts, on est tout penaud de ne pas le trouver beaucoup plus habitable que l'ancien. Ceux qui en ont dressé les plans s'y sont, il est vrai, ménagé des logements commodes, bien clos, chauds en hiver, frais en été, mais les autres, qui ne peuvent choisir, sont relégués à l'entresol, dans les caves, au grenier. Voilà autant de mécontents, de trouble-fêtes, dont les uns regrettent l'ancien édifice, tandis que les plus hardis rêvent déjà une démolition nouvelle. Pour quelques satisfaits, la masse des mécontents est innombrable.

Il y a cependant des satisfaits ; tenons-en bonne note. L'édifice n'est pas irréprochable, bien s'en faut, mais il a des qualités. Pourquoi le démolir demain, plus tard, n'importe quand, aussi longtemps qu'il abrite commodément assez de locataires pour payer son entretien ?

Je hais, pour ma part, les démolisseurs à l'égal des tyrans. Vous êtes logé sous les combles, votre appartement est trop étroit, ou insalubre. Changez-en, je ne demande pas mieux. Choisissez ailleurs, déménagez sans bruit, mais, pour Dieu, ne faites pas sauter la maison en partant. Ce qui ne vous convient plus peut faire la joie de votre voisin. Comprenez-vous l'apologue ?

A peu près ; mais où voulez-vous en venir ? Plus de révolutions, à la bonne heure ! Je suis d'avis qu'elles coûtent, neuf fois sur dix, plus qu'elles ne rapportent. Nous conserverons donc le vieil édifice, mais où logerez-vous ceux qui déménagent ?

Où ils voudront ; ce n'est pas mon affaire. J'entends qu'à cet égard on conserve la plus entière liberté. C'est la base de mon système : laissez faire, laissez passer.

Je crois comprendre : ceux qui seront mécontents de leur gouvernement en iront chercher un autre. Il y a du choix, en effet, depuis l'empire de Maroc, et sans parler d'autres empires, jusqu'à la république de San Marino ; depuis la cité de Londres jusqu'aux Pampas de l'Amérique. Est-ce là toute votre invention ? Elle n'est pas neuve, je vous en avertis.

Il ne s'agit pas d'émigration. On n'importe pas la patrie à la semelle de ses souliers. D'ailleurs, un aussi colossal déplacement est et sera toujours impraticable. Toutes les richesses de l'humanité ne suffiraient pas à payer les frais de déménagement. Je n'entends pas davantage parquer les citoyens suivant leurs opinions ; reléguer, par exemple, les catholiques dans les provinces flamandes et tracer de Mons à Liège la frontière du libéralisme. Je désire que l'on continue à vivre ensemble, là où l'on est, ailleurs si l'on veut, mais sans discordes, en bons frères, chacun professant librement ses opinions et soumis aux seuls pouvoirs qu'il aura personnellement choisis ou acceptés.

Je n'y suis plus du tout.

Vous ne m'étonnez nullement. Mon plan, mon utopie, n'est donc pas une vieillerie, comme vous le pensiez d'abord, et cependant rien au monde n'est plus simple et plus naturel ; mais il est reconnu qu'en gouvernement comme en mécanique les idées simples viennent toujours les dernières.

Venons au fait : rien de durable ne se fonde que par la liberté. Rien de ce qui est fondé ne se maintient et ne fonctionne avec tout son effet utile que par le libre jeu de tous ses éléments actifs. Autrement, il y a perte de forces, usure prompte des rouages et, en définitive, rupture et

accidents graves. Je demande donc pour tous et chacun des éléments de la société humaine, la liberté de s'agrèger suivant leurs affinités et de ne fonctionner qu'au pro rata de leurs aptitudes ; en d'autres termes, le droit absolu de choisir la société politique où ils veulent vivre et de ne relever que de celle-là. Ainsi vous, vous êtes républicain ...

Moi ! le ciel m'en garde !

Simple supposition. L'édifice monarchique ne vous convient pas ; l'air y est trop lourd pour vos poumons et le jeu de vos organes n'y a pas l'action que votre constitution réclame. Dans l'état actuel des idées, vous tendez à renverser cet édifice, vous et vos amis, et à bâtir le vôtre à sa place. Mais pour ce faire, vous avez contre vous tous les partisans de la monarchie, qui tiennent à leur monument, et en général tous ceux qui ne partagent pas vos convictions. Faites mieux : assemblez-vous, rédigez votre programme, dressez votre budget, ouvrez des listes d'adhésion, comptez-vous, et si vous êtes en nombre suffisant pour en faire les frais, fondez votre république.

Où cela ? Dans les Pampas ?

Non vraiment, ici ; où vous êtes, sans déplacement. Il est nécessaire jusqu'ici, j'en conviens, que les monarchistes soient consentants. Je suppose résolue, pour la facilité de ma démonstration, la question de principe. Je n'ignore nullement, du reste, la difficulté d'amener ce qui est à faire place à ce qui voudrait et devrait être. Je livre mon idée, et n'entends l'imposer à personne, mais je ne vois que la routine qui puisse la repousser. Ne sait-on pas qu'en tous lieux, gouvernants et gouvernés font assez mauvais ménage. Dans l'ordre civil, on a paré aux mauvais ménages par la séparation légale ou le divorce. C'est une institution analogue que je propose dans l'ordre politique, et sans avoir besoin de l'entourer d'autant de formes et de lenteurs tutélaires, parce qu'en politique un premier mariage ne laisse ni traces physiques ni progéniture. Mon procédé diffère des procédés injustes et tyranniques suivis jusqu'à ce jour, en ce que je n'entends pas qu'on violente personne.

Vous voulez fonder un schisme politique ? Vous en êtes les maîtres, mais à une condition, c'est de faire cela entre vous, en famille, sans toucher en rien aux droits ni à la foi des autres. Pour cela, point n'est besoin de fractionner le territoire de l'État en autant de cases qu'il y a de formes de gouvernement connues et acceptées. Encore une fois, je laisse chacun et chaque chose à sa place. Je demande seulement que l'on se serre un peu et que les dissidents puissent librement bâtir leur église et adorer le dieu Pouvoir à leur manière.

Et les moyens pratiques, s'il vous plaît ?

C'est là mon fort. Vous connaissez le mécanisme de l'état civil ? Il ne s'agit que d'en faire une nouvelle application. Nous ouvrons, dans chaque commune, un nouveau bureau, le bureau de l'ÉTAT POLITIQUE. Ce bureau envoie, à chaque citoyen majeur, une feuille de déclaration à remplir, comme pour la contribution personnelle ou l'impôt sur les chiens.

« Question. Quelle est la forme de gouvernement que vous désirez ? »

Vous répondez, en toute liberté : monarchie, ou démocratie, ou autre chose.

« Question. Si c'est monarchie, la voulez-vous absolue ou tempérée ... et par quoi? »

Vous répondez: constitutionnelle, je suppose. Quelle que soit, d'ailleurs, votre réponse, on vous inscrit sur un registre ad hoc, et une fois inscrit, et sauf réclamation de votre part, dans les formes et les délais légaux, vous voilà sujet du roi ou citoyen de la république. Dès lors, vous n'avez plus rien à démêler avec le gouvernement des autres, non plus qu'un sujet prussien avec l'autorité belge. Vous obéissez à vos chefs, à vos lois, à vos règlements ; vous êtes jugé par vos pairs, taxé par vos représentants ; vous n'en payez ni plus ni moins, mais, moralement, c'est tout autre chose. Enfin, chacun est dans son état politique, absolument comme s'il n'y avait pas, à côté de lui, un autre..., que dis-je ? dix autres gouvernements, ayant aussi chacun ses contribuables.

Survient-il un différend entre sujets de gouvernements divers, ou entre un gouvernement et le sujet d'un autre ? il ne s'agit que de se conformer aux règles dès à présent observées entre nations voisines et amies, et s'il s'y trouve quelque lacune, le droit des gens et tous les droits possibles la combleront sans peine. Le reste est l'affaire des tribunaux ordinaires.

Voilà une nouvelle mine à procès dont l'invention mettra les avocats de votre côté.

J'y compte bien.

Il peut et il doit aussi y avoir des intérêts communs à tous les habitants d'une circonscription déterminée, quel que soit leur état politique. Chaque gouvernement, en ce cas, serait à la nation entière (nation politique) à peu près ce que chacun des cantons suisses ou plutôt des États de l'Union américaine est au gouvernement fédéral.

Ainsi toutes ces questions neuves et, au premier abord, effrayantes, trouvent des solutions préparées, une jurisprudence établie sur la plupart des points, et ne présentent de sérieuses difficultés nulle part.

Il arrivera certainement que des esprits mal faits, des rêveurs incorrigibles, des natures insociables, ne s'accommoderont d'aucune forme connue de gouvernement. Il y aura des minorités tellement faibles qu'elles ne fourniront pas de quoi payer le budget de leur idéal politique. Tant pis pour elles et pour eux. Les uns et les autres seront libres de faire de la propagande et de se recruter jusqu'à complément du nombre, ou plutôt du budget nécessaire, car tout se résumera en une question de finances, et jusque-là ils devront opter pour l'une des formes établies. On conçoit que des minorités d'aussi peu de valeur ne causeront aucun trouble.

Ce n'est pas tout : la question est rarement posée entre les opinions extrêmes. On se bat bien plus et bien plus fort pour des nuances que pour des couleurs tranchées.

En Belgique, nonobstant quelques défaillances avouées, l'immense majorité opérerait, je n'en doute pas, pour les institutions en vigueur, mais dans l'application, en serait-on mieux d'accord ? N'avons-nous pas deux ou trois millions de catholiques qui ne jurent que par M. de Theux, et deux ou trois millions de libéraux qui ne jurent que par eux-mêmes ? Comment les concilier ? - En ne conciliant rien du tout ; en laissant chaque parti se gouverner à sa guise - et à ses frais. Théocratie si l'on veut; la liberté doit aller jusqu'au droit de n'être pas libre, inclusivement.

Seulement, comme il ne faut pas que pour des nuances d'opinions on aille à l'infini multiplier les rouages gouvernementaux, on s'efforcera, dans l'intérêt général, de simplifier la machine et d'appliquer la même roue motrice à produire double ou triple effet. Je m'explique : un roi sage et franchement constitutionnel conviendrait à la fois aux catholiques et aux libéraux ; il n'y aurait qu'à doubler le ministère ; M. de Theux pour les uns, M. Frère-Orban pour les autres, le roi pour tous.

Qui empêcherait même, si messieurs tels et tels, que je ne nomme pas, s'accordaient pour inaugurer l'absolutisme, que le même prince appliquât ses hautes lumières et sa riche expérience à faire les affaires de ces messieurs sans qu'ils eussent dorénavant le triste embarras d'émettre leur avis sur la marche du gouvernement ? Et vraiment, quand j'y pense, je ne vois pas trop pourquoi, en modifiant l'arrangement en sens opposé, ce prince unique, ne ferait pas un président fort acceptable pour une république honnête et modérée. Le cumul ne serait pas interdit.

III

La liberté a ses inconvénients et ses périls,
mais à la longue elle finit par sauver toujours.

M. A. DESCHAMPS

Un avantage incomparable de mon système, qui en a, d'ailleurs, tant d'autres, c'est de rendre faciles, naturelles et parfaitement légitimes ces variations qui, de nos jours, ont déconsidéré de fort braves gens, et qu'on a cruellement flétries sous le nom d'apostasies politiques. Cette impatience de changement, qu'on a imputée à crime à d'honnêtes citoyens et qui a fait taxer de légèreté ou d'ingratitude certaines nations anciennes et modernes, qu'est-ce après tout, sinon le désir du progrès ? Et même, en bien des cas, n'est-il pas étrange qu'on accuse d'inconséquence, de versatilité, précisément ceux qui restent conséquents avec eux-mêmes. On veut la fidélité au parti, au drapeau, au prince ; fort bien, si prince et parti sont immuables, mais s'ils se transforment ou font place à d'autres qui ne soient pas précisément des équivalents ? Quoi ! j'aurais pris pour guide, pour chef, pour maître, si vous voulez, un prince supérieur à son siècle ; je me serais incliné devant sa volonté puissante et créatrice et j'aurais abdiqué mon initiative personnelle pour la mettre au service de son génie, et puis, ce prince mort, voilà que lui succède, par droit de primogéniture, quelque esprit étroit, imbu d'idées fausses, qui démolit pièce à pièce l'oeuvre de son père, et vous voulez que je lui reste fidèle ? Pourquoi ? Parce qu'il est l'héritier direct et légitime du premier ? Direct, je le concède, mais légitime, du moins en ce qui me touche, je le nie formellement.

Je ne me révolterai point pour autant ; je vous ai dit que je détestais les révolutions, mais je me tiendrai pour lésé et en droit de changer à l'expiration du contrat.

« Sire, disait Madame de Staël à l'empereur de Russie, votre caractère est pour vos sujets une constitution et votre conscience une garantie. »

« Quand cela serait, répondit Alexandre, je ne serais jamais qu'un accident heureux. »

Ce mot, si brillant et si vrai, résume parfaitement ma pensée.

Notre panacée, si l'on veut employer ce mot, c'est donc la libre concurrence en matière de gouvernement. C'est le droit pour chacun de chercher son bien-être où il croit le voir, et de se fournir de sécurité aux conditions qui lui plaisent. C'est, d'autre part, le progrès assuré, par une lutte d'émulation entre les gouvernements, obligés de se disputer incessamment la clientèle. C'est la liberté vraie inaugurée dans le monde entier, la liberté qui ne s'impose à personne, qui est pour chacun tout juste ce que chacun veut qu'elle soit, qui n'opprime ni ne trompe et contre laquelle l'appel est toujours ouvert. Pour chercher cette liberté-là il ne faudra renoncer ni aux traditions de la patrie ni aux douceurs de la famille, il ne faudra point apprendre à penser dans une langue étrangère ; point ne sera besoin de passer les fleuves et les mers, emportant avec soi les ossements de ses aïeux. Il ne s'agira plus que d'une simple déclaration devant l'état politique de sa commune, et sans avoir ôté sa robe de chambre ni ses pantoufles, on se trouvera à son gré passé de la république à la monarchie, du parlementarisme à l'autocratie, de l'oligarchie à la démocratie ou même à l'an-archie de M. Proudhon.

Êtes-vous las des agitations du forum, c'est-à-dire des logomachies de la tribune parlementaire ou des baisers un peu rudes de la déesse Liberté ? Êtes-vous soulé de libéralisme et de cléricisme, au point de confondre parfois M. Dumortier avec M. De Fré et de ne savoir plus en quoi diffèrent précisément M. Rogier et M. De Decker ? Aspirez-vous au repos, aux molles langueurs d'un despotisme honnête ? Sentez-vous le besoin d'un gouvernement qui pense pour vous, s'agite à votre place, ait l'oeil à tout et la main partout et qui joue à votre profit ce rôle de vice-providence qui plaît tant aux gouvernements en général ? Vous n'avez que faire d'émigrer vers le Midi comme les hirondelles à l'équinoxe et les oies en novembre. Ce que vous désirez

est ici, chez vous, ailleurs, partout. Faites-vous inscrire; prenez vos places !

Ce qu'il y a d'admirable dans cette découverte, c'est qu'elle supprime à tout jamais révolutions, émeutes, désordres de la rue et jusqu'aux moindres émotions, de la fibre politique. Vous n'êtes pas content de votre gouvernement ? Prenez-en un autre. Ces quatre petits mots, gros d'horreurs et rouges de sang, que toutes les cours d'assises, hautes ou basses, martiales, prévôtales, spéciales, toutes sans exception, condamneraient par acclamation comme coupables de provocation à la révolte, ces quatre petits mots deviennent innocents et purs comme autant de séminaristes et aussi bénins que le remède dont se défiait à tort M. de Pourceaugnac. « Prenez-en un autre, » c'est-à-dire passez au bureau de l'état politique, ôtez votre chapeau au commis-chef, priez-le, en bons termes, de vous rayer de la liste où vous figurez et de transférer votre nom sur celle de ... il n'importe laquelle.

Le commis-chef mettra ses lunettes, ouvrira le registre, inscrira votre déclaration, vous en donnera récépissé. Vous le saluerez derechef, et la révolution sera accomplie, sans autre effusion que celle d'une goutte d'encre. Accomplie pour vous seul, j'en conviens. Votre changement n'obligera personne, et ce sera son mérite. Il n'y aura ni majorité triomphante ni minorité vaincue ; mais rien non plus n'empêchera les quatre millions six cent mille autres Belges de suivre votre exemple, s'il leur agréé. Le bureau de l'état politique demandera des surnuméraires.

Quelle est au fond, tout préjugé d'éducation mis à part, la fonction d'un gouvernement quelconque ? C'est, je l'ai déjà indiqué, de fournir aux citoyens la sécurité (je prends ce mot dans son acception la plus large) aux meilleures conditions possibles. Je sais bien que, sur ce point, les idées sont encore un peu confuses. Il y a des gens à qui il ne suffit pas d'une armée pour les protéger contre les ennemis du dehors, d'une police, d'une gendarmerie, de M. le procureur du roi et de MM. les juges pour assurer l'ordre au dedans et faire respecter le droit et la propriété.

J'en sais qui veulent un gouvernement ayant les mains pleines d'emplois bien rétribués, de titres sonores et de décorations éclatantes ; avec des douaniers aux frontières pour protéger leur industrie contre les consommateurs et des légions de fonctionnaires protégeant les beaux-arts, les théâtres et les actrices. Mais je sais aussi que ce sont là des vieilleries propagées par ces gouvernements-providence dont nous parlions tantôt. En attendant que la libre expérimentation en ait fait justice, je ne vois pas de mal à ce qu'ils subsistent quelque part, pour la satisfaction de ceux qui les aiment ainsi. On ne demande qu'une chose : la liberté du choix.

Car tout est là : liberté du choix, concurrence. Laissez faire, laissez passer! Cette sublime devise, inscrite sur le drapeau de la science économique, sera un jour aussi celle du monde politique. Économie politique, le nom déjà le faisait prévoir, et, chose curieuse, on a eu beau vouloir changer ce nom, par exemple en économie sociale, le bon sens public a repoussé cette concession. La science économique est et sera la science politique par excellence. N'est-ce pas elle qui a inventé ce principe moderne de non intervention et sa formule : laissez faire, laissez passer.

Donc, libre concurrence en matière de gouvernement comme en toute autre. Voyez d'ici, le premier moment de surprise passé, le tableau d'un pays ainsi livré à la concurrence gouvernementale, c'est-à-dire possédant simultanément, régulièrement enchevêtrés, autant de gouvernements qu'on en a inventés et qu'on en inventera encore.

Oui, vraiment ! ce sera un beau gâchis. Et vous croyez qu'on se tirera de cette mêlée?

Certes, et rien de plus aisé à concevoir, si l'on veut s'y appliquer un peu.

Vous rappelez-vous le temps où l'on s'égorgeait pour la religion plus qu'on ne s'est jamais égorgé pour des raisons de politique ? Où le divin créateur des êtres était le Dieu des armées, le Dieu vengeur et impitoyable, au nom de qui le sang coulait à flots ? Les hommes ont

aimé de tout temps à prendre en main la cause de Dieu et à le faire complice de leurs passions sanguinaires.

« Tuez tout ! Dieu reconnaîtra les siens ! »

Que sont devenues ces haines implacables ? Le progrès de l'esprit humain les a balayées comme le vent d'automne fait des feuilles mortes. Les religions au nom desquelles se dressaient jadis les bûchers et les instruments de torture, vivent paisiblement côte à côte, sous les mêmes lois, mangeant au même budget, et si chaque secte prêche toujours sa propre excellence, c'est tout au plus si elle damne encore la secte rivale.

Eh bien, ce qui est devenu possible dans ce domaine obscur et insondable de la conscience, avec l'esprit de prosélytisme des uns, l'intolérance des autres, le fanatisme et l'ignorance des masses; ce qui est possible à ce point qu'on le rencontre et le coudoie dans la moitié du monde, sans qu'il en résulte plus ni troubles ni violences; au contraire avec ce caractère bien saillant que là où les croyances sont diverses, les sectes nombreuses et sur un pied de parfaite égalité légale, elles sont aussi, tout en chacune, plus sages, plus soucieuses de leur dignité et de la pureté de leur morale que partout ailleurs; ce qui est devenu possible dans de si difficiles conditions, ne le serait-il pas davantage dans le domaine purement terrestre de la politique, où tout devrait être clair, où le but se définit par une phrase, où la science s'expose en quatre mots?

Qu'aujourd'hui, où un gouvernement n'existe qu'à la condition d'exclure tous les autres, où un parti ne domine qu'après avoir brisé les partis adverses, où une majorité qui gouverne a toujours à côté d'elle une minorité impatiente de gouverner, qu'aujourd'hui les partis se haïssent et vivent sinon en guerre, au moins en état de paix armée, quoi de plus inévitable? Et qui s'étonnerait de voir les minorités intriguer et remuer sans cesse, et les gouvernements de fait comprimer violemment toute aspiration vers une autre forme politique tout aussi exclusive, de telle sorte que la société se compose d'ambitieux aigris, attendant l'heure de la vengeance, et d'ambitieux satisfaits digérant

au bord du précipice? Les principes erronés n'amènent pas de conséquences justes et la force n'engendre ni la vérité ni le droit.

Mais que toute contrainte vienne à cesser ; que tout citoyen majeur soit et demeure libre, non pas une fois, au lendemain de quelque révolution sanglante, mais toujours et partout, de choisir, dans le dédale des données gouvernementales, celles qui vont à son esprit et à son caractère ou à ses besoins personnels ; libre de choisir, entendons-nous bien, mais non d'imposer son choix aux autres : et tout désordre cesse, toute lutte stérile devient impossible.

Ce n'est encore là qu'une des faces de la question ; en voici une autre : du moment où les procédés gouvernementaux sont soumis au régime de l'expérimentation, de la libre concurrence, il faut qu'ils progressent et se perfectionnent, c'est la loi naturelle. Plus de nuages, plus de profondeurs qui ne recèlent que le vide, plus de roueries qualifiées de finesses diplomatiques, plus de ces lâchetés ni de ces infamies badigeonnées de raison d'État ; plus d'ambitions de cour ou de camps mal dissimulées sous le faux titre d'honneur ou d'intérêt national. En deux mots, plus de tromperie sur la nature et la qualité de la denrée gouvernementale. Désormais le jour est partout, les gouvernés comparent et se rendent compte, et les gouvernants comprennent enfin cette vérité économique et politique, qu'il n'y a qu'une condition de succès solide et durable en ce monde : c'est de faire mieux et à meilleur marché que les autres. A dater de ce moment l'accord universel s'établit, et les forces perdues jusque là en labeurs stériles, en frottements et en résistances, s'unissent pour imprimer au progrès et au bonheur de l'humanité une impulsion imprévue, prodigieuse, vertigineuse.

Amen ! Permettez cependant une petite objection : Quand toutes les variétés possibles de gouvernement auront été éprouvées partout, au grand jour de la publicité et de la concurrence, qu'en résultera-t-il ? Il y en aura évidemment une qui sera reconnue la plus parfaite, et dont, alors, tout le monde voudra, ce qui nous ramènera à n'avoir pour tous qu'un seul gouvernement, c'est-à-dire juste au point de départ.

Pas si vite, je vous prie, ami lecteur. Quoi ! De votre propre aveu, tous seraient d'accord et vous appelez cela revenir au point de départ ? Votre objection me donne gain de cause sur la proposition principale, puisqu'elle suppose l'accord universel établi par le simple fonctionnement du laissez faire, laissez passer. Je pourrais me borner à prendre acte et vous tenir pour rallié, converti à mon système, mais je ne veux pas de demi-convictions et je ne cherche pas à faire des prosélytes.

Non, on n'en reviendra pas à n'avoir qu'une seule forme de gouvernement, si ce n'est peut-être dans un avenir lointain, quand la fonction gouvernementale sera réduite, du consentement général, à sa plus simple expression. Nous n'en sommes point là, ni près d'y arriver. En attendant, les hommes ne sont ni tous semblables d'esprit et de mœurs, ni aussi faciles à concilier que vous le supposez, et le régime de la concurrence est le seul possible. L'un a besoin d'agitation, de luttes ; le repos lui serait mortel ; l'autre, rêveur et philosophe, ne voit que du coin de l'oeil les bouillonnements de la société, et ses pensées ne se produisent que dans le calme le plus profond. Celui-ci, pauvre, savant, artiste inconnu, a besoin d'encouragements et de soutien pour enfanter son oeuvre immortelle ; il lui manque un laboratoire pour ses expériences, un palais à construire, un marbre à faire dieu. Celui-là, génie puissant et primesautier, ne supporte aucune entrave et brise le bras qui veut le guider. A l'un, il faudra la république, ses dévouements et son abnégation ; à l'autre, la monarchie absolue, ses pompes, ses splendeurs. Tel discoureur voudra un parlement, tel autre incapable d'assembler dix mots, demandera qu'on proscrive les bavards. Il y a des esprits forts et des têtes faibles, des ambitieux insatiables et des gens simples, contents du petit lot qui leur est échu ; il y a, enfin, autant de caractères que d'individus, autant de besoins que de natures différentes. Comment contenter à la fois tout ce monde avec une seule forme de gouvernement ? Évidemment, on s'en accommodera à des degrés fort inégaux ; il y aura des satisfaits, des indifférents, des frondeurs, des mécontents, voire même des conspirateurs.

En tout cas, comptez sur la nature humaine pour réduire le nombre des satisfaits au-dessous de celui des mécontents. Si parfait qu'on

suppose ce gouvernement unique, et fût-il la perfection absolue, il y aurait toujours une opposition : celle des natures imparfaites, à qui toute perfection est inintelligible ou antipathique. Dans mon système, les plus vifs mécontentements ne seront que querelles de ménage, avec le divorce pour remède extrême.

Mais sous ce régime de concurrence, quel gouvernement voudra se laisser distancer par les autres dans la carrière du progrès ? Quels perfectionnements, heureusement appliqués chez le voisin, refusera-t-on d'introduire chez soi ? Cette émulation, constamment entretenue, enfantera des prodiges. Mais aussi, les gouvernés seront tous des modèles. Libres d'aller et de venir, de parler ou de se taire, d'agir ou de laisser faire, ils n'auront, s'ils ne sont pas pleinement satisfaits, à s'en prendre qu'à eux-mêmes. Dès lors, au lieu de faire de l'opposition afin d'être remarqué, on mettra son amour-propre à se persuader et à persuader aux autres que l'autorité dont on relève est la plus parfaite qui se puisse rêver. Ainsi s'établira entre gouvernants et gouvernés une douce intimité, une confiance réciproque et une facilité de relations aisée à concevoir.

Quoi ? vous rêvez sérieusement et tout éveillé cet accord complet des partis et des sectes politiques ? Vous comptez les faire vivre côte à côte sur le même terrain, sans qu'ils se heurtent, sans que les plus forts tentent d'absorber ou de soumettre les plus faibles ? Vous imaginez que de cette grande Babel sortira la langue universelle ?

Je crois à la langue universelle, comme je crois à la souveraine puissance de la liberté pour pacifier le monde ; je n'entends prévoir ni le jour ni l'heure de l'accord. Mon idée est une semence que je jette au vent ; tombera-t-elle sur un sol fertile ou sur les pierres du chemin ? Ce n'est plus mon affaire. Je ne propose rien. Tout, d'ailleurs, est affaire de temps. Qui eût cru, il y a un siècle, à la liberté de conscience ? Et qui, de nos jours, oserait la remettre en question ? Y a-t-il bien longtemps qu'on souriait encore à cette idée bizarre que la presse était une puissance, un pouvoir dans l'État ? Et maintenant les vrais hommes d'État s'inclinent devant elle. Et cette puissance nouvelle,

l'opinion publique, que chacun de nous a vu naître et qui, encore embarrassée de ses langes, impose ses arrêts aux empires et pèse souverainement dans les conseils mêmes des despotes, l'aviez-vous prévue, et n'auriez-vous pas ri au nez de celui qui eût osé en prédire l'avènement ?

Du moment que vous ne proposez rien, nous pouvons causer. Dites-moi, par exemple, comment dans cet enchevêtrement d'autorités, chacun reconnaîtra les siens. Et si l'on peut, à toute heure, s'enrôler sous ce gouvernement-ci, se dégager de celui-là, sur qui et sur quoi comptera-t-on pour régler les budgets et solder les listes civiles ?

D'abord, je n'admets pas qu'on soit libre de changer à toute heure et de faire faire banqueroute à son gouvernement. On peut assigner à ces sortes d'engagements un minimum de durée ; un an, je suppose. Des exemples pris en France et ailleurs m'autorisent à penser qu'il est possible de supporter, durant toute une année, le gouvernement qu'on s'est donné. Les budgets, régulièrement votés et répartis, obligeraient chacun jusqu'à due concurrence, et, en cas de contestation, les tribunaux ordinaires se prononceraient. Quant à retrouver chacun ses sujets, ses administrés ou ses contribuables, est-ce plus difficile que pour chaque église de recenser ses fidèles et pour chaque association de compter ses actionnaires ?

Mais vous aurez dix gouvernements, vingt peut-être au lieu d'un, donc autant de budgets, de listes civiles, de frais généraux autant de fois répétés qu'il y aura de différents états-majors.

Je ne nie point la force de l'objection. Remarquez seulement qu'en vertu de la loi de la concurrence, chacun de ces gouvernements tendra, de toute nécessité, à devenir aussi simple et aussi économique que possible. Les états-majors qui nous coûtent, Dieu sait ! les yeux de la tête, se réduiraient au plus strict nécessaire, et les sinécures supprimées rendraient leurs titulaires au travail productif. Cependant la question ne serait, par là, qu'à demi-résolue et je n'aime pas les solutions par à peu près. Trop de gouvernements seraient un mal, une cause de dépenses exagérées, sinon de confusion. Eh bien, dès

que ce mal sera senti, le remède ne se fera pas attendre. Le bon sens public fera justice des exagérations, et il ne subsistera bientôt de gouvernements que ceux qui seront réellement viables : les autres périront d'inanition. Vous voyez que la liberté a réponse à tout.

Peut-être. Et les dynasties régnantes, et les majorités triomphantes, et les corps constitués, et les doctrines en crédit, pensez-vous que jamais ils abdiquent pour se ranger bénévolement sous la bannière du laissez faire, laissez passer ? Vous avez beau dire que vous ne proposez rien, on n'esquive pas ainsi la discussion.

Dites-moi d'abord si vous croyez fermement qu'ils soient assez sûrs de leurs positions pour avoir toujours intérêt à refuser une large concession ? Or, moi seul, je ne destitue personne. Tous les gouvernements existent en vertu d'une force qu'ils puisent quelque part en dehors d'eux, et dont ils usent plus ou moins habilement pour se perpétuer. Dès lors, ils ont leur place assurée dans mon organisation. Qu'ils doivent perdre d'abord bon nombre de leurs adhérents plus ou moins volontaires, je n'ai garde de le nier ; mais sans parler des chances de l'avenir, quelles enviables compensations du côté de la sécurité des pouvoirs et de leur stabilité ! Moins de sujets, moins de contribuables, c'est le mot propre, mais en revanche, soumission absolue et cependant volontaire pendant la durée du contrat. Plus de contrainte, peu de gendarmes, guère de police ; des soldats, tout juste assez pour la parade, mais les plus beaux possibles. Les dépenses décroissant plus vite que ne sauraient décroître les revenus. Plus d'emprunts, plus de gêne financière ; on aura, ce qui ne s'était encore vu que dans le Nouveau Monde, des économies au moyen desquelles on pourra faire des heureux. On sera béni, encensé, et je ne parle pas de ces vapeurs stupéfiantes qu'on souffle au nez des pouvoir chancelants, mais de vrais parfums d'Arabie, faits pour des nez d'élite. Quelle dynastie n'aimerait à s'éterniser ainsi ? Quelle majorité ne consentirait à laisser la minorité émigrer en masse ?

Voyez enfin comme un système qui a pour base le grand principe économique de *laissez faire* est fort contre toutes les difficultés. La

vérité n'est pas vraie à demi; elle est la vérité, ni plus ni moins. Aujourd'hui, nous avons des dynasties régnantes et des dynasties déchues ; des princes qui portent la couronne et d'autres qui ne seraient point fâchés de la porter ; et chacun a son parti; et chaque parti a pour mission principale de mettre des bâtons dans la roue du char de l'État, jusqu'au jour où, le char ayant versé, ils peuvent à leur tour monter dessus et risquer la culbute. Jeu charmant de bascule, dont les peuples payent les frais et ne se lassent guère, comme disait Paul-Louis Courier. Avec notre procédé, plus de ces coûteux équilibres ni de chutes à grand fracas ; plus de conspirations ni d'usurpations ; tout le monde est légitime, et personne. On est légitime sans conteste, tant que l'on dure, et pour les siens seulement. Hors de là, nul droit divin ni terrestre, si ce n'est le droit de se modifier, de perfectionner ses plans et de faire un nouvel appel aux actionnaires.

Point d'exils, ni de proscriptions, ni de confiscations, ni de persécutions d'aucune sorte. Le gouvernement qui tombe liquide ses bailleurs de fonds ; s'il a été honnête, si sa comptabilité est en règle, si les statuts, constitutionnels ou autres, ont été fidèlement observés, il peut quitter son palais le front levé et aller à la campagne rédiger ses mémoires justificatifs. Viennent d'autres circonstances: les idées se modifient, une lacune se fait sentir dans l'État collectif, une spécialité manque, des actionnaires inactifs ou mécontents cherchent un placement... Vite on lance son prospectus, on recueille des adhésions, et quand on se croit assez fort, au lieu de descendre dans la rue, comme on dit en style d'émeute, on monte au bureau de l'état politique, on fait sa déclaration, que l'on appuie du dépôt d'un exemplaire de ses statuts fondamentaux et d'un registre où les adhérents vont se faire inscrire, et voilà un gouvernement de plus. Le reste est affaire d'intérieur, de ménage, et les associés seuls ont à s'en enquérir.

Je propose un droit minime d'enregistrement et de mutation que les employés de l'état politique percevront eux-mêmes et à leur profit. Quelques cent francs pour fonder un gouvernement, quelques centimes pour passer individuellement de l'un à l'autre. Les employés

n'auront pas d'autre traitement, mais j'imagine qu'ils ne seront pas trop mal rentés et que ces sortes de places seront très courues.

N'êtes-vous pas émerveillé de cette simplicité de rouages, de ce mécanisme puissant qu'un enfant pourrait conduire, et qui répond cependant à tous les besoins ? Cherchez, tâtez, scrutez, analysez ! Je vous défie de le trouver en défaut sur aucun point.

Aussi suis-je convaincu que personne n'en voudra : l'homme est ainsi fait. C'est même cette conviction qui m'engage à publier mon idée. En effet, si je ne fais point de prosélytes, ceci n'est qu'un jeu d'esprit, et nul pouvoir constitué, nulle majorité, nulle corporation, personne enfin qui dispose de quoi que ce soit n'a le droit de m'en vouloir.

Et si, par hasard, vous m'aviez converti ?

Chu.....t. Vous allez me compromettre !

4. CHARLES DE BROUCKÈRE

COMPTE-RENDU DE PANARCHIE DE P.-E. DE PUYDT (1860)

CHARLES DE BROUCKÈRE (1796-1860) homme politique belge de tendance libérale. A partir de 1848 jusqu'à sa mort il fut le maire de Bruxelles. Il a été l'auteur d'un texte d'économie portant le titre Principes Généraux d'Économie Politique (1851) auquel de Puydt fait référence dans son essai.

Peu avant sa mort il écrit cette brève recension en faisant l'éloge du texte de Paul-Émile de Puydt pour la clarté et simplicité de sa proposition sur la concurrence entre gouvernements.

Source : L'Économiste Belge, Organe des Intérêts de l'Industrie et du Commerce (4 Août 1860, N° 31, Sixième Année, pg. 503).

L'économie politique enseigne que la concurrence est le meilleur et même l'unique moyen d'obtenir constamment les objets de consommation de la meilleure qualité et au moindre prix. C'est une des vérités les mieux démontrées de la science, et chaque application qui en est faite lui donne une éclatante confirmation.

Aussi, ces applications de la vérité scientifique deviennent-elles chaque jour plus nombreuses, mais, par une inconcevable aberration,

la denrée la plus utile de toutes, celle qui est aussi nécessaire au maintien du corps social que le pain l'est à la conservation de la vie humaine, la sécurité, échappe, en tous lieux, à l'influence bienfaisante et régulatrice de la concurrence, sa fabrication demeurant partout l'objet du monopole le plus absolu auquel le consommateur ne peut échapper que par les ressources extrêmes de l'émigration, de la révolte ou de la mort.

M. P.-E. de Puydt, plus connu jusqu'ici par de charmantes et spirituelles publications littéraires que par des travaux d'économie politique, vient de publier dans la Revue Trimestrielle, sous le nom de "Panarchie" un aperçu d'un système qui aurait l'avantage de soumettre l'industrie productive de la sécurité, autrement dit les gouvernements, à une concurrence aussi complète que l'est en ce moment celle que se font les fabricants de tissus, par exemple, dans un pays de libre-échange, et cela sans avoir recours à des révolutions, à des barricades, ni même au moindre acte de violence.

Si la société adoptait le système proposé par M. de Puydt, chaque citoyen pourrait changer de gouvernement au moins aussi facilement qu'un locataire change d'appartement meublé dans une grande ville ; car il lui suffirait pour cela de s'engager, pour un an seulement, à suivre les lois du gouvernement de son choix et d'en défrayer les dépenses dans des proportions débattues à l'avance. Au bout de cette année d'épreuve, le citoyen serait libre de s'abonner, pour sa consommation de sécurité et d'autres services publics, à l'établissement qui produit ces choses de la manière la plus conforme à ses goûts et pour la somme qu'il désire consacrer à cette dépense.

Comment l'auteur est parvenu à résoudre, avec une simplicité vraiment merveilleuse, le problème du meilleur et du plus économique des gouvernements, agité depuis des siècles par les plus fortes têtes, y compris Aristote, Platon, J. J. Rousseau, comment il expose son système avec clarté dans un style constamment exempt de cette sécheresse qui rebute si souvent les lecteurs des ouvrages d'économie politique, avec de fines railleries sur les défauts des gouvernements

actuels; comment l'auteur prévoit et réfute toutes les objections que l'on peut opposer à son système, c'est ce que nous ne pourrions nous arrêter à décrire, car cela dépasserait les limites assignées à cet article, et surtout cela diminuerait le plaisir que le lecteur trouvera en prenant connaissance par lui-même de l'opuscule de M. de Puydt.

En effet, tous ceux qui s'intéressent à la propagation des saines idées économiques, liront avec intérêt ce coup d'essai déjà si remarquable, et qui promet un habile champion de plus à la cause du laissez-faire, laissez-passer, c'est-à-dire à l'une des manifestations les plus larges et les plus fécondes des grands principes de JUSTICE ET DE LIBERTÉ.

5. GIAN PIERO DE BELLIS

A LA DÉCOUVERTE DE PAUL-ÉMILE DE PUYDT (2008)

CE BREF ARTICLE documente la difficulté à découvrir des textes qui ne sont pas diffusés par les moyens de communication plus répandus (journaux, revues, grandes maisons d'éditions). Il montre aussi les possibilités d'accès à l'information offertes dans les dernières décennies par Internet. Cela laisse bien des espoirs quant à la diffusion d'idées, plus ou moins anti-conventionnelles, qui pourraient proposer des solutions par rapport à des problèmes récurrents à échelle globale.

En Janvier 2001 j'ai reçu un long et intéressant message électronique d'un certain John Zube qui m'écrivait d'Australie, plus précisément de Berrima, au sud-est de l'Australie.

Dans ce message John Zube exprimait son intérêt pour un texte que j'avais publié sur le web quelques mois auparavant (*Polyarchy: a manifesto*), il me disait l'avoir examiné de façon critique et approfondie et me demandait si le mot "panarchie" que j'avais utilisé vers la fin de l'essai, avait pour moi la même signification que Paul-Émile de Puydt lui avait donnée en 1860.

A cette époque, je ne savais pas du tout qu'une autre personne, bien avant moi, avait utilisé le mot "panarchie". Je pensais que c'était le produit de mon imagination et de ma tendance à inventer des termes; j'ai donc d'abord pensé que ce Monsieur Zube se moquait de moi.

Passé ce premier moment de doute et de perplexité, j'ai commencé à chercher des informations sur Monsieur de Puydt et sur ses écrits. À ce moment-là (je me réfère au début de l'année 2001) il n'y avait aucune trace de cet auteur, même pas dans les sites belges, ce qui m'a paru assez étrange vu que cette personne était née en Flandre.

Quant à la version originale du texte français, il n'y avait aucune trace non plus. Il existait juste une traduction en anglais faite, quelques années auparavant, par John Zube lui-même. Suite à un message ultérieur, j'ai appris qu'une photocopie du texte français, que John Zube possédait, avait été perdue quand il avait quitté l'Europe pour l'Australie vers la fin des années 50.

Du moment que le texte existait vraiment, je voulais absolument le lire dans la version originale. J'ai donc commencé à faire mes recherches.

La Bibliothèque Royale de Belgique me parut tout de suite être le meilleur endroit pour obtenir des informations. J'ai donc envoyé un message à la personne responsable des relations avec l'extérieur. Des jours sont passés sans obtenir aucune réponse. J'ai écrit donc au Belgium LIBISnet qui est un consortium de bibliothèques de la

Belgique qui gère le catalogue unifié des documents disponibles. Même là je n'ai pas reçu de réponse immédiate.

Découragé par l'échec, me trouvant à Oxford, j'ai demandé de l'aide à une amie bibliothécaire à la Bodleian Library. Une recherche sur la base des données WorldCat a localisé le texte sur microfilm à la Bibliothèque du Congrès à Washington.

Je me préparais à leur commander une photocopie quand, début avril 2001, j'ai reçu un message de Bruxelles de la part d'un bibliothécaire de la Bibliothèque Royale de la Belgique. Il me demandait mon adresse postale parce que le texte était disponible chez eux et ils pouvaient me faire parvenir une photocopie.

Pendant ce temps-là, j'avais été tellement conquis par une première lecture du texte dans la traduction anglaise de Zube que j'avais décidé d'ouvrir un site Web (www.panarchy.org) visant spécifiquement à présenter ce document, dans la version originale et dans plusieurs langues (6 autres jusqu'à présent).

À première vue, le texte peut paraître totalement incompréhensible pour les gens habitués à penser seulement en termes de territorialité et de souveraineté territoriale de l'Etat. On peut imaginer que les premiers écrits sur la tolérance religieuse firent le même effet sur ceux qui étaient accoutumés aux guerres de religion et considéraient comme tout à fait naturel qu'une religion ait le droit d'exclusivité et le pouvoir d'interdire toute autre religion, dans un territoire spécifique.

Ce qui nous paraît maintenant normal et incontestable dans le domaine de la pratique religieuse (c'est-à-dire, de nombreuses religions pratiquées sur le même territoire) était tout à fait inconcevable il y a quelques siècles. De même, il est très probable que la tolérance politique mise en œuvre par l'existence dans une même région de divers gouvernements qui fonctionnent en concurrence les uns avec les autres, apparaîtra tout à fait normal dans le futur, même si maintenant pour beaucoup de monde il ne semble rien de plus qu'une idée absurde et impraticable.

Comme déjà remarqué par Arthur Schopenhauer, la vérité, avant de s'affirmer, passe généralement par trois étapes : dans la première phase, elle est ridiculisée, puis violemment controversée, et enfin acceptée comme un fait naturel.

A l'ère d'Internet, des communautés virtuelles et du village global, le concept et la pratique de la panarchie sont vraiment une solution merveilleuse face à la complexité et variété des relations sociales. La proposition de Puydt serait applicable en particulier, comme un remède prodigieux dans tous les cas (et il y a en beaucoup, de la Palestine à la Syrie, de l'Iraq à la Turquie, pour ne citer que les exemples les plus courants et déchirants) dans lesquels différents groupes culturels ou ethniques vivent l'un à côté de l'autre.

Chaque communauté pourrait être administrée par son propre gouvernement, sans divisions territoriales, murs de séparation ou politiques d'opposition. Dans le passé, les marchands du Moyen-Orient d'origine géographique différente, étaient soumis à des lois différentes se rapportant à leur pays d'origine tout en vivant et commerçant dans le même endroit, sans que se posent des problèmes ou des complications insolubles.

En substance, si nous ne renouvelons pas radicalement les conceptions sur la façon d'organiser nos relations sociales, nous serons confrontés à d'énormes problèmes créés par le développement technologique et le désir de liberté et d'indépendance d'un nombre croissant d'êtres humains, à cause des pratiques politiques actuelles qui tiennent plus de la féodalité que du nouveau millénaire.

Coincés dans une situation similaire, nous subissons une dégradation personnelle et sociale continue, prisonniers craintifs de vieux mythes et de superstitions ataviques.

ACTE III

DE L'ANARCHIE À LA PANARCHIE

Où certains anarchistes, y compris le plus grand historien de l'anarchie, avancent ou redécouvrent l'idée, la considérant comme le meilleur moyen de promouvoir et de réaliser l'organisation sociale souhaitée par les anarchistes.

6 - *Pierre-Joseph Proudhon*, Sur le mélange des régimes de gouvernement (1865)

7 - *Benjamin Tucker*, La nature de l'état (1887)

8 - *Jacob Abaham Maryson*, Quelques idées fausses sur l'anarchisme (1905)

9 - *Max Nettlau*, Panarchie. Une idée oubliée de 1860 (1909)

6. PIERRE-JOSEPH PROUDHON

SUR LE MÉLANGE DES RÉGIMES DE GOUVERNEMENT (1865)

POUR PROUDHON (1809-1865) il est impossible d'avoir un régime pur de gouvernement ou d'auto-gouvernement valable pour tous (Monarchie, Démocratie, Communisme, Anarchie) et il serait indispensable que tous ces aspects soient présents et se complètent l'un l'autre dans une société. Cela n'est pas la panarchie envisagée par de Puydt mais on pourrait l'interpréter comme quelque chose qui est dans le même esprit de la panarchie en tant qu'acceptation de la variété et du mélange des formes sociales d'organisation sur le même territoire.

Source : Pierre-Joseph Proudhon, Du principe fédératif, Première Partie, Chapitre II et IV, 1865.

Nous connaissons les deux principes fondamentaux et antithétiques de tout gouvernement : Autorité, Liberté.

En vertu de la tendance de l'esprit humain à ramener toutes ses idées à un principe unique, partant à éliminer celles qui lui paraissent inconciliables avec ce principe, deux régimes différents se déduisent, *à priori*, de ces deux notions primordiales, selon la préférence ou

prédilection accordée à l'une ou à l'autre : le *Régime d'autorité* et le *Régime de liberté*.

En outre, la société étant composée d'individus, et le rapport de l'individu au groupe pouvant se concevoir, au point de vue politique, de quatre manières différentes, il en résulte quatre formes gouvernementales, deux pour chaque régime :

I. *Régime d'Autorité.*

A) Gouvernement de tous par un seul : *Monarchie* ou *Patriarcat*.

a) Gouvernement de tous par tous : *Panarchie* ou *Communisme*.

Le caractère essentiel de ce régime, dans ses deux espèces, est l'indivision du pouvoir.

II. *Régime de Liberté.*

B) Gouvernement de tous par chacun : *Démocratie*.

b) Gouvernement de chacun par chacun : *An-archie* ou *Self-government*.

Le caractère essentiel de ce régime, dans ses deux espèces, est la *division* du pouvoir.

[...]

De même, au surplus, que la monarchie et le communisme, fondés en nature et en raison, ont leur légitimité et leur moralité, sans que jamais ils puissent se réaliser dans la rigueur et la pureté de leur notion ; de même la démocratie et l'anarchie, fondées en liberté et en droit, poursuivant un idéal en rapport avec leur principe, ont leur légitimité et leur moralité. Mais nous verrons aussi qu'en dépit de

leur origine juridique et rationaliste, elles ne peuvent pas davantage, en prenant de l'accroissement et se développant en population et territoire, se maintenir dans la rigueur et la pureté de leur notion, et qu'elles sont condamnées à rester à l'état de *desiderata* perpétuels. Malgré l'attrait puissant de la liberté, ni la démocratie ni l'anarchie, dans la plénitude et l'intégrité de leur idée, ne se sont constituées nulle part.

Puisque les deux principes sur lesquels repose tout ordre social, l'Autorité et la Liberté, d'un côté sont contraires l'un à l'autre et toujours en lutte, et que d'autre part ils ne peuvent ni s'exclure ni se résoudre, une transaction entre eux est inévitable. Quel que soit le système préféré, monarchique ou démocratique, communiste ou anarchique, l'institution ne se soutiendra quelque temps, qu'autant qu'elle aura su s'appuyer, dans une proportion plus ou moins considérable, sur les données de son antagoniste.

Par exemple, on se tromperait étrangement si l'on s'imaginait que le régime d'autorité, avec son caractère paternel, ses mœurs de famille, son initiative absolue, puisse subvenir, par sa seule énergie, à ses propres besoins. Pour peu que l'État prenne d'extension, cette paternité vénérable dégénère rapidement en impuissance, confusion, déraison et tyrannie. Le prince est incapable de pourvoir à tout ; il doit s'en rapporter à des agents qui le trompent, le volent, le discréditent, le perdent dans l'opinion, le supplantent, et à la fin le détrônent. Ce désordre inhérent au pouvoir absolu, la démoralisation qui s'ensuit, les catastrophes qui le menacent sans cesse, sont la peste des sociétés et des États. Aussi peut-on poser comme règle que le gouvernement monarchique est d'autant plus bénin, moral, juste, supportable et partant durable, je fais abstraction en ce moment des relations extérieures, que ses dimensions sont plus modestes et se rapprochent davantage de la famille et *vice versa*, que ce même gouvernement sera d'autant plus insuffisant, oppressif, odieux à ses sujets et conséquemment instable, que l'État sera devenu plus vaste. L'histoire a conservé le souvenir, et les siècles modernes ont fourni des exemples de ces effrayantes monarchies, monstres informes, véri-

tables mastodontes politiques, qu'une civilisation meilleure doit progressivement faire disparaître. Dans tous ces États, l'absolutisme est en raison directe de la masse, il subsiste de son propre prestige ; dans un petit État, au contraire, la tyrannie ne peut se soutenir un moment qu'au moyen de troupes mercenaires ; vue de près, elle s'évanouit.

Pour obvier à ce vice de leur nature, les gouvernements monarchiques ont été conduits à s'appliquer, dans une mesure plus ou moins large, les formes de la liberté, notamment la séparation des pouvoirs ou le partage de la souveraineté.

La raison de cette modification est facile à saisir. Si un homme seul a peine à suffire à l'exploitation d'un domaine de cent hectares, d'une manufacture occupant quelques centaines d'ouvriers, à l'administration d'une commune de cinq à six mille habitants, comment porterait-il le fardeau d'un empire de quarante millions d'hommes ? Ici donc la monarchie a dû s'incliner devant ce double principe, emprunté à l'économie politique : 1. que la plus grande somme de travail est fournie et la plus grande valeur produite, quand le travailleur est libre et qu'il agit pour son compte comme entrepreneur et propriétaire ; 2. que la qualité du produit ou service est d'autant meilleure, que le producteur connaît mieux sa partie et s'y consacre exclusivement. Il y a encore une autre raison de cet emprunt fait par la monarchie à la démocratie, c'est que la richesse sociale s'augmente proportionnellement à la division et à l'engrenage des industries, ce qui signifie, en politique, que le gouvernement sera d'autant meilleur et offrira moins de danger pour le prince, que les fonctions seront mieux distinguées et équilibrées : chose impossible dans le régime absolutiste. Voilà comment les princes ont été conduits à se *républicaniser*, pour ainsi dire, eux-mêmes, afin d'échapper à une ruine inévitable. ...

Des faits analogues, mais inverses, s'observent dans le gouvernement démocratique.

On a beau déterminer, avec toute la sagacité et la précision possibles, les droits et obligations des citoyens, les attributions des fonctionnaires, prévoir les incidents, les exceptions et les anomalies : la fécondité de l'imprévu dépasse de beaucoup la prudence de l'homme d'État, et plus on légifère plus il surgit de litiges. Tout cela exige de la part des agents du pouvoir une initiative et un arbitrage qui, pour se faire écouter, n'ont qu'un moyen, qui est d'être constitués en autorité. Ôtez au principe démocratique, ôtez à la Liberté cette sanction suprême, l'Autorité, l'État périt à l'instant. Il est clair cependant que nous ne sommes plus alors dans le libre contrat, à moins que l'on ne soutienne que les citoyens sont précisément convenus, en cas de litige, de se rendre à la décision de l'un d'eux, magistrat désigné d'avance : ce qui est exactement renoncer au principe démocratique et faire acte de monarchie.

Que la démocratie multiplie tant qu'elle voudra, avec les fonctionnaires, les garanties légales et les moyens de contrôle, qu'elle entoure ses agents de formalités, appelle sans cesse les citoyens à l'élection, à la discussion, au vote : bon gré mal gré ses fonctionnaires sont des hommes d'*autorité*, le mot est reçu ; et si parmi ce personnel de fonctionnaires publics il s'en trouve un ou quelques-uns chargés de la direction générale des affaires, ce chef, individuel ou collectif, du gouvernement, est ce que Rousseau a lui-même appelé *prince* ; pour un rien ce sera un roi.

On peut faire des observations analogues sur le communisme et sur l'anarchie. Il n'y eut jamais d'exemple d'une communauté parfaite et il est peu probable, quelque haut degré de civilisation, de moralité et de sagesse qu'atteigne le genre humain, que tout vestige de gouvernement et d'autorité y disparaisse. Mais, tandis que la communauté reste le rêve de la plupart des socialistes, l'anarchie est l'idéal de l'école économique, qui tend hautement à supprimer tout établissement gouvernemental et à constituer la société sur les seules bases de la propriété et du travail libre.

Je ne multiplierai pas davantage les exemples. Ce que je viens de dire suffit pour démontrer la vérité de ma proposition, savoir : que la Monarchie et la Démocratie, la Communauté et l'Anarchie, ne pouvant se réaliser ni l'une ni l'autre dans la pureté de leur idéal, sont réduites à se compléter l'une l'autre au moyen d'emprunts réciproques.

Certes, il y a là de quoi humilier l'intolérance des fanatiques qui ne peuvent entendre parler d'une opinion contraire à la leur sans éprouver une sorte d'horripilation. Qu'ils apprennent donc, les malheureux, qu'ils sont eux-mêmes et nécessairement infidèles à leur principe, que leur foi politique est tissée d'inconséquences, et puisse le Pouvoir à son tour ne plus voir, dans la discussion des différents systèmes de gouvernement, aucune pensée factieuse ! En se convainquant une bonne fois que ces termes de monarchie, démocratie, etc., n'expriment que des conceptions théoriques, fort éloignées des institutions qui semblent les traduire, le royaliste, aux mots de *contrat social*, de *souveraineté du peuple*, de *suffrage universel*, etc., restera calme ; le démocrate, en entendant parler de dynastie, de pouvoir absolu, de droit divin, gardera en souriant son sang-froid. Il n'y a point de vraie monarchie ; il n'y a point de vraie démocratie. La monarchie est la forme primitive, physiologique et pour ainsi dire patronymique de l'État ; elle vit au cœur des masses, et s'atteste sous nos yeux avec force par la tendance générale à l'unité. La démocratie à son tour bouillonne de tous côtés ; elle fascine les âmes généreuses, et s'empare en tous lieux de l'élite de la société. Mais il est de la dignité de notre époque de renoncer enfin à ces illusions, qui trop souvent dégénèrent en mensonges. La contradiction est au fond de tous les programmes.

[...]

Qu'est-ce maintenant que la Politique, s'il est impossible à une société de se constituer exclusivement sur le principe qu'elle préfère ; si, quoi que fasse le législateur, le gouvernement, réputé ici monar-

chique, là démocratique, reste à tout jamais un composé sans franchise, où les éléments opposés se mêlent en proportions arbitraires au gré du caprice et des intérêts ; où les définitions les plus exactes conduisent fatalement à la confusion et à la promiscuité ; où, par conséquent, toutes les conversions, toutes les défections peuvent se faire admettre, et la versatilité passer pour honorable ? Quel champ ouvert au charlatanisme, à l'intrigue, à la trahison ! Quel État pourrait subsister dans des conditions aussi dissolvantes ? L'État n'est pas constitué, que déjà il porte dans la contradiction de son idée son principe de mort. Étrange création, où la logique reste impuissante, tandis que l'inconséquence paraît seule pratique et rationnelle !

7. BENJAMIN TUCKER

LA NATURE DE L'ÉTAT (1887)

BENJAMIN TUCKER (1854-1939) présente l'idée, tout à fait sensée et réalisable, de la présence de divers "États" (associations ou agences de services) sur un même territoire, rappelant qu'autrefois il y avait ceux qui considéraient impossible et totalement inappropriée l'existence de diverses communautés religieuses sur un même territoire. Puis la tolérance religieuse s'est répandue. Le moment est venu d'accepter et de pratiquer la tolérance politique aussi.

Source: Benjamin Tucker, The Nature of the State, Liberty, 22 Octobre 1887.

En réponse à la déclaration de Mr. Read (qui, si avec toutes ses implications, était vraie, serait une réponse valable et définitive pour les anarchistes) selon laquelle "dissoudre un organisme est quelque chose de différent que de dissoudre une collection d'atomes sans structure organique", je ne peux faire mieux que citer le passage suivant d'un article de J. Wm. Lloyd dans le n° 107 de *Liberty* :

Il me semble que cet univers n'est qu'un vaste agrégat d'individus ; d'individus simples et primaires, et d'individus complexes, secondaires, tertiaires, etc., formés par l'agrégation d'individus

primaires ou d'individus d'un moindre degré de complexité. Certains de ces individus d'une grande complexité sont des vrais individus, concrets, tellement unis que les organismes de moindre importance inclus ne peuvent exister en dehors de l'organisme principal ; tandis que d'autres sont imparfaits, discrets, les organismes inclus existant assez bien, tout aussi bien, ou mieux, qu'unis. Dans la première classe sont incluses plusieurs formes supérieures de la vie végétale et animale, y compris l'homme, et dans la seconde sont incluses plusieurs formes inférieures de la vie végétale et animale (chiendent, vers plats, etc.), et la plupart des organismes sociétaires, gouvernements, nations, églises, armées, etc.

Si l'on considère ce point de vue indiscutable sur la question, il devient clair que la déclaration de Mr. Read au sujet de la "dissolution d'un organisme" est fautive alors que le mot organisme reste non qualifié par un adjectif équivalent au terme *concret* de M. Lloyd's. La question est donc de savoir si l'État est un organisme concret. Les anarchistes prétendent que non. Si Mr. Read pense que c'est le cas, c'est à lui qu'incombe le fardeau de la preuve. Je juge que son erreur dérive d'une confusion entre l'État et la société. Que la société soit un organisme concret, les anarchistes ne le nient pas ; au contraire, ils insistent pour qu'il en soit ainsi. Par conséquent, ils n'ont ni l'intention ni le désir de l'abolir. Ils savent que la vie de la société est inséparable de la vie des individus ; qu'il est impossible de détruire l'un sans détruire l'autre. Mais, bien que la société ne puisse pas être détruite, elle peut être grandement entravée et gênée dans ses activités, au grand désavantage des individus qui la composent, et elle rencontre son principal obstacle dans l'État. L'État, contrairement à la société, est un organisme discret. S'il devait être détruit demain, les individus continueraient d'exister. La production, l'échange et l'association continueraient comme avant, mais beaucoup plus librement, et toutes les fonctions sociales dont dépend l'individu fonctionneraient en son nom plus utilement que jamais. L'individu n'est pas apparenté à l'État comme la patte du tigre est apparentée au tigre. Tuez le tigre, et la patte du tigre n'exerce plus sa fonction ; tuez l'État, et l'individu vit

toujours et satisfait ses désirs. Quant à la société, les anarchistes ne la tueraient pas s'ils le pouvaient, et ne le pourraient pas s'ils le voulaient.

Mr. Read trouve stupéfiant que je "mette l'État sur un pied d'égalité avec les églises et les compagnies d'assurance". Je trouve son étonnement amusant. Les croyants des systèmes religieux obligatoires ont été stupéfaits lorsqu'il a été proposé pour la première fois de mettre l'église sur un pied d'égalité avec les autres associations. Aujourd'hui, le seul étonnement - du moins aux États-Unis - est que l'Église est autorisée à rester à tout autre niveau. Mais la superstition politique a remplacé la superstition religieuse, et Mr. Read est sous son emprise.

Je ne pense pas "que cinq ou six 'États' puissent exister côte à côte avec" tout à fait "la même facilité qu'un nombre égal d'églises". Dans les relations concernant les États il y a plus de risques de frictions que dans le domaine purement religieux. Mais, d'autre part, les frictions résultant d'une multiplicité d'États ne seraient qu'une taupinière par rapport à la montagne d'oppression et d'injustice qui s'amoncelle progressivement sous l'effet d'un seul État obligatoire. Il ne serait pas nécessaire qu'un policier d'un "État" volontaire sache à quel "État" appartenait un certain individu, ou s'il appartenait à un autre. Les "États" volontaires pourraient, et le feraient probablement, autoriser leurs agents à intervenir contre l'invasion, quel que soit l'envahisseur. Mr. Read objectera probablement que l'"État" auquel appartenait l'envahisseur pourrait considérer son arrestation comme une invasion en soi, et agir contre l'"État" qui l'a arrêté. L'anticipation de tels conflits aboutirait probablement exactement aux traités entre "États" que Mr. Read considère comme si désirables, et même à l'établissement de tribunaux fédéraux, en dernier ressort, par la coopération des différents "États", sur le même principe volontaire selon lequel les "États" eux-mêmes étaient organisés.

La taxation volontaire, loin de porter atteinte au crédit "étatique", le renforcerait. En premier lieu, la simplification de ses fonctions réduirait considérablement, voire supprimerait complètement son besoin

d'emprunter, et le pouvoir d'emprunter est normalement inversement proportionnel à la fermeté du besoin. C'est généralement l'emprunteur invétéré qui manque de crédit. En second lieu, le pouvoir de l'État de refuser d'honorer ses devoirs, tout en continuant ses activités, dépend de son pouvoir de taxation obligatoire. Il sait que, lorsqu'il ne peut plus emprunter, il peut au moins taxer ses citoyens jusqu'à la limite de la révolution. En troisième lieu, on fait confiance à l'État, non pas parce qu'il est au-dessus des individus, mais parce que le prêteur présume qu'il souhaite maintenir son crédit et qu'il va donc payer ses dettes. Ce désir de crédit sera plus fort dans un "État" soutenu par une imposition volontaire que dans l'État avec une taxation obligatoire.

Toutes les objections soulevées par Mr. Read (à l'exception de l'argument de l'organisme) ne sont que des difficultés de détail administratif, à surmonter par l'ingéniosité, la patience, la discrétion et les expédients. Ce ne sont pas des difficultés logiques, ce ne sont pas des difficultés de principe. Elles lui paraissent "énormes" ; mais aussi les difficultés de la liberté de pensée semblaient si grandes il y a deux siècles. Que pense-t-il des difficultés du régime actuel ? Apparemment, il est aussi aveugle pour celles-ci que l'est le catholique romain envers les difficultés d'une religion d'État. Toutes ces "énormes" difficultés qui surgissent dans la fantaisie des opposants au principe volontaire disparaîtront progressivement sous l'influence des changements économiques et de la prospérité bien répartie qui suivront l'adoption de ce principe. C'est ce que Proudhon appelle "la dissolution du gouvernement dans l'organisme économique". C'est un sujet trop vaste pour qu'on s'y attarde ici, mais si Mr. Read veut comprendre la théorie anarchiste du processus, il serait utile qu'il étudie le plus merveilleux de tous les merveilleux livres de Proudhon, *l'Idée Générale de la Révolution au Dix-neuvième Siècle*.

Il est vrai que "l'histoire montre un affaiblissement continu de l'Etat dans certaines directions, et un renforcement continu dans d'autres directions". Du moins, telle est la tendance, au sens large, bien que cette continuité soit parfois interrompue par des périodes de réaction.

Cette tendance est simplement le progrès de l'évolution vers l'anarchie. L'État envahit de moins en moins et protège de plus en plus. C'est exactement dans la ligne de ce processus, et à la fin de celui-ci, que les anarchistes exigent l'abandon de la dernière citadelle d'invasion par le remplacement de la taxation obligatoire au profit de la taxation volontaire. Lorsque cette mesure sera prise, l'"État" atteindra sa force maximale en tant que protecteur contre l'agression, et la maintiendra aussi longtemps que ses services seront nécessaires à ce titre.

Si Mr. Read, affirme que le pouvoir de l'État ne peut pas être restreint, ceci signifie simplement qu'il ne peut pas être restreint juridiquement ; sa remarque n'a pas sa place comme réponse aux anarchistes et aux sympathisants de la taxation volontaire. Ils ne proposent pas de restreindre l'État légalement. Ils proposent de créer un sentiment public qui empêchera l'État de percevoir les impôts par la force ou d'envahir l'individu d'une autre manière. Considérant l'État comme un instrument d'agression, ils ne comptent pas le convaincre que l'agression est contraire à ses intérêts, mais ils comptent convaincre les individus que c'est contre leurs intérêts d'être envahis. Si, par ce moyen, ils parviennent à dépouiller l'État de ses pouvoirs d'ingérence, ils seront satisfaits, et il importe peu pour eux que le moyen soit nommé "contrainte" ou d'une autre manière. En fait, je me suis efforcé dans cette discussion de m'adapter à la phraséologie de Mr. Read. Pour ma part, je ne pense pas qu'il soit approprié d'appeler les associations volontaires États, mais, en mettant le mot entre guillemets, je l'ai ainsi utilisé parce que Mr. Read en a donné l'exemple.

8. JACOB ABRAHAM MARYSON

QUELQUES IDÉES FAUSSES SUR L'ANARCHISME (1905)

CE TEXTE A ÉTÉ plusieurs fois attribué à l'historien et théoricien de l'anarchie Max Nettlau.

Comme clarifié par lui-même dans son "Histoire de l'Anarchie", il s'agit d'une conférence tenue à New York en Janvier 1904 par Dr. M-n (Dr. J. A. Maryson) sous le titre "Some Misconceptions of Anarchism".

Pour l'auteur, l'anarchie est « l'organisation volontaire au lieu de l'organisation autoritaire. » Cela veut aussi dire que chacun peut se détacher de l'Etat (sécession) et établir sa propre organisation sociale selon les principes économiques (communisme, capitalisme, mutualisme) qui lui paraîtront les plus convenables. Auquel de ces «ismes» chaque individu veut adhérer ne représente pas une question à décider par les anarchistes mais le libre choix de l'individu. La volonté de faire passer l'anarchie comme une théorie sociale qui prône le communisme ou le capitalisme (individualisme) fait partie, selon l'auteur, des fausses idées de l'anarchisme.

Ce point de vue fait ressembler beaucoup l'anarchie à la panarchie de Paul-Émile de Puydt.

. . .

L'anarchisme peut être divisé en trois catégories: l'école révolutionnaire de Bakounine et Kropotkine, connue sous la dénomination d'anarchisme communiste ; l'anarchisme éthique ou philosophique de Godwin, Proudhon et Tucker et, enfin, l'anarchisme religieux de Tolstoï.

Aussi, lorsqu'on parle des idées fausses que d'aucuns se font de l'anarchisme, il ne faut pas oublier que non seulement chacune des tendances est mal interprétée, mais encore que la confusion résulte de l'existence même desdites tendances, nécessairement antagoniques dans quelques extrêmes.

De la même façon ceux qui émettent ou se forment des idées fausses sur l'anarchisme constituent des catégories bien distinctes. Afin de faciliter nos démonstrations, nous les classerons en trois types différents : les conservateurs, qui détestent et redoutent toute proposition radicale de rénovation sociale, les socialistes et autres réformistes, qui ne peuvent souffrir qu'on poursuive un objectif différent de celui qu'ils proposent et, enfin, les anarchistes eux-mêmes qui croient posséder le monopole de la vérité.

Ces idées fausses sont nombreuses et variées, mais ce n'est pas ici le cas de les examiner toutes. Je bornerai donc mes observations à quelques-unes d'entre elles seulement et particulièrement à celles qui se rapportent à l'école révolutionnaire, comme étant celle qui fait le plus de bruit, qui soulève le plus de réprobations et qui est la moins comprise.

La première et la plus importante des fausses conceptions de l'anarchisme, soutenue de bonne foi ou à dessein par amis et adversaires, est celle qui prétend qu'Anarchie, Communisme et Révolution constituent une trinité indissociable, de façon qu'on se représente souvent la première tenant d'une main la révolution sanglante et de l'autre le communisme évangélique. La révolution apparaît inévitablement sanglante et le communisme comme une inéluctable nécessité économique.

Que la formation de semblables erreurs soit en partie causée par les enseignements mêmes de quelques-uns des propagandistes de l'anarchie, cela ne peut être nié. Comme toute généralisation non dérivée d'inductions, la conception de l'anarchisme fut hardie mais vague. Elle ne put, en outre, ainsi que beaucoup d'autres idées, se soustraire, au début, à l'influence des idées voisines.

La naissance de l'anarchisme coïncide avec la période révolutionnaire de 1848-1871. Les traditions de la grande révolution française persistaient, toujours fraîches, dans l'esprit populaire ; le milieu était imprégné du désir de changements politiques et sociaux et les aspirations des hommes s'élevaient aux conceptions les plus hardies. La construction de barricades constituait alors une industrie encore florissante. Ce fut à une époque où se fabriquaient des constitutions de papier et des systèmes sociaux, que surgit précisément le système antiautoritaire.

Les plus vives critiques envers la tyrannie de l'Etat ne pouvaient que rencontrer l'approbation des plus impatientes et persécutés révolutionnaires de cette époque. L'idéal d'une société sans autorité, anarchiste, leur inspira la volonté opiniâtre d'agir contre les pouvoirs constitués, et leur amour naissant de l'Humanité ne pouvait se satisfaire que par la plus haute expression de la fraternité humaine, par la réalisation du communisme fraternel.

Mais, s'il est historiquement certain que les premiers anarchistes furent avant tout des communistes révolutionnaires, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'anarchisme soit impossible en dehors des principes économiques du communisme et sans avoir recours à la révolution violente. Théoriquement il n'y a aucun lien essentiel entre les trois conceptions, bien que bon nombre de personnes croient fermement à cette trinité comme à un tout. Ceux qui ne croient pas à la nécessité d'un gouvernement peuvent être ou ne pas être partisans de la révolution et de la propagande violente par le fait; ils peuvent ou non préconiser le communisme.

La garantie de la liberté, dans les relations sociales, du principe du concours volontaire ou du droit de sécession de l'organisation sociale, suppose, comme je l'expliquerai plus loin avec plus d'ampleur, une seule condition économique fondamentale, à savoir l'égalité de moyens pour obtenir l'indépendance économique. D'autre part, sur le terrain des faits, l'anarchisme américain, comme l'exposait son fondateur Josiah Warren ainsi que très expressivement Thoreau, est entièrement indépendant des deux tactiques communiste et révolutionnaire. L'anarchisme de Benjamin Tucker, généralement le plus logique et le plus conséquent, est décidément opposé au système communiste et extrêmement pacifique dans ses moyens. Proudhon lui-même essaya d'établir l'anarchie au moyen d'une Banque du Peuple et de l'Echange du Travail.

Il est ainsi évident qu'identifier l'anarchisme avec le communisme et la révolution est une conception fautive de sa théorie et contraire aux manifestations de son histoire. Néanmoins, nous entendons toujours répéter cela, de bonne foi de la part des sympathisants, qui devraient cependant le connaître un peu mieux, et intentionnellement de la part des réactionnaires et des politiciens socialistes qui ont tout à gagner en entretenant ces erreurs discréditant les anarchistes aux yeux du Peuple.

Comme exemple de cette ignorance voulue en ce qui concerne l'anarchisme, je citerai quelques passages d'un livre paru il y a quelques mois et accueilli par les louanges de la presse socialiste américaine qui le qualifia le « livre remarquable, d'un homme remarquable ». A la page 332 de *Histoire du Socialisme aux Etats-Unis*, on peut lire ce qui suit :

« Les anarchistes, en se refusant à reconnaître le caractère organique de la société humaine, nient le cours graduel et logique de son évolution. Le monde serait en tout temps disposé selon le vouloir des révolutionnaires les plus radicaux, et ce qu'il faut pour établir le bien-être, c'est un coup de force d'hommes décidés et capables de risquer leur vie pour l'émancipation du peuple opprimé.

« Conséquents avec leur point de vue, les anarchistes repoussent l'action politique comme une farce nuisible et dédaignent les efforts des associations ouvrières et du mouvement socialiste tendant à améliorer les conditions de la classe ouvrière, comme étant des moyens réactionnaires destinés à retarder la révolution en supprimant le mécontentement des ouvriers pour leur état actuel. Les efforts des anarchistes consistent à semer la révolte parmi les pauvres et à entretenir une guerre personnelle avec ceux qu'ils considèrent comme les responsables de toute l'injustice sociale, les grands et les puissants de toutes nations. Leurs armes sont la propagande, par la parole et par le fait. »

Cet homme remarquable paraît ne pas même avoir lu une simple brochure anarchiste. Chaque affirmation de ces passages est une absurde interprétation de phrases cueillies dans les discours passionnés que le vétéran révolutionnaire John Most prononçait il y a une quinzaine d'années. La théorie anarchiste est malheureusement si peu comprise, qu'un tel fatras d'absurdités trouve facilement crédit même parmi les écrivains, pour ne pas parler des pieux lecteurs qui sont pris d'une sincère horreur pour « les dangereuses théories de ces terribles fous qui s'appellent anarchistes. »

Une autre, des plus importantes parmi les fausses idées sur l'anarchisme, dont il est nécessaire de parler parce qu'elle affecte son principe fondamental, est celle qui a trait à la conception de la liberté individuelle.

On abuse beaucoup de cette locution. Au nom de la liberté, les bourgeois satisfaits défendent jusqu'à l'esclavage de nos temps et pour leurs successeurs, pour le socialisme qui aspire au pouvoir politique, la liberté est parfaitement compatible avec l'esclavage futur. L'anarchisme est détesté parce qu'on le suppose partisan de la liberté sans frein, de la licence grossière, ce qui ne pourrait que détruire toute vie sociale, cependant que les anarchistes mêmes ne tombent pas d'accord sur la définition du mot. L'école philosophique se conforme à la formule spencérienne de la liberté égale, c'est-à-dire que chacun soit libre de faire ce qui lui plaît

pour autant qu'il ne porte pas atteinte à la liberté d'autrui. Le problème ne se résout cependant pas ainsi, il avance seulement d'un pas, car la formule ne contient pas la définition de sa clause limitative. Qu'est-ce qui constitue, en effet, un empiètement sur la liberté d'autrui ? La question se reproduit plus en avant et paraît être fondamentale, car ce n'est pas le principe de liberté qui sert de ligne de conduite, mais bien les limites de la liberté, ce qui nous fait revenir à la conception même de la liberté garantie par les lois qui régissent notre vieille société bourgeoise.

L'école anarchiste « non philosophique » rejette une telle formule. Pour ses partisans, la liberté n'implique rien moins que cet état de choses idyllique, où chacun serait libre non seulement de faire, mais encore de jouir de toute chose. Ils ont confiance, antiphilosophiquement pour sûr, en la bonté inhérente à la nature humaine, et refusent de limiter en quoi que ce soit la liberté. C'est cette aspiration des anarchistes communistes vers la parfaite liberté idyllique, qui pousse les réformateurs bienveillants, mais prudents, à exprimer cette sympathique opinion, à savoir : « l'anarchisme est certainement un bel idéal, mais... combien impraticable ! »

Nous avons ainsi l'anarchisme, exécré, d'une part, comme théorie infernale de malheur et de désordre, et idéalisé, de l'autre, comme un rêve magnifique, mais irréalisable.

Or, la liberté que préconisent les anarchistes n'est ni terrible à produire le chaos, ni miraculeuse à rendre sa réalisation impossible. On l'a tout simplement mal comprise. On parle toujours de liberté comme s'il agissait d'une force positive, d'une arme, de quelque chose dont les individus pourraient faire un bon ou mauvais usage. Fréquemment nous arrive-t-il d'entendre dire : « Donnez la liberté à l'homme et il en abusera pour faire du mal à son voisin » ; ou alors, au contraire : « Donnez la liberté à l'homme et il sera bienveillant et plein d'égards pour autrui. » Mais la liberté n'est pas une chose qui se donne. Ce n'est pas un titre de propriété ou une lettre de cachet avec laquelle nous puissions faire ce qui nous plaît. Essentiellement la

liberté est une simple relation, une condition négative, l'absence de quelque chose de positif dans ses manifestations, c'est-à-dire l'absence de soumission.

Ainsi la liberté est une relation sociale, non une faculté individuelle. Hors de la société nous ne pouvons d'aucune façon nous représenter la liberté. Nous pouvons faire absolument tout ce que nous voulons sans que cela implique toutefois aucunement la question de la liberté. Nos actes ont une signification uniquement lorsqu'ils affectent les autres, lorsqu'ils ont une relation définie avec les actes d'autrui, c'est-à-dire lorsqu'ils constituent des actes sociaux. En parlant de liberté nous ne faisons pas plus que caractériser tout simplement la relation de nos actes avec les actes d'autrui ; nous montrons en outre que notre activité ne doit porter atteinte à l'activité de personne. Dans les relations d'homme à homme, être libre ne signifie nullement être investi du pouvoir de diriger autrui; cela signifie accroître les avantages qui résultent de la condition négative de ne pas être dirigé par lui.

On dit souvent : « Il est fort beau de parler de liberté parfaite pour l'avenir, lorsque les sentiments altruistes se seront développés et auront remplacé les sentiments égoïstes et que l'intérêt des hommes consistera principalement, comme le dit Spencer, à être mutuellement des auxiliaires. Mais avec les conditions actuelles de l'humanité et les relations compliquées des intérêts en conflit, il faut que la restriction, plutôt que la liberté, continue d'être le guide principal de l'organisation sociale. »

Tout le fallacieux que contiennent ces paroles est dû, lui aussi, à une conception erronée de la liberté. Il ne s'agit pas de faire un sacrifice au bénéfice d'autrui. Elle ne procède pas de l'altruisme, de l'idée de l'appui mutuel. Aucun impératif, devoir pour autrui, etc., mais le pur égoïsme, tendant à l'affranchissement de l'individu.

La définition de la liberté individuelle n'est pas que chacun fasse ce qui lui plaît, à la condition, exprimée ou tacite, de ne pas entraver son

voisin, mais bien que chacun puisse s'abstenir de faire ce qui ne lui plaît pas, sans condition d'aucune sorte.

Si la liberté individuelle est incompatible avec l'organisation sociale, tant pis pour cette dernière.

Laissez l'individu seul: ne l'obligez pas, au nom de la société, à faire ce dont il ne ressent pas la nécessité, et vous ne vous verrez pas obligés à l'astreindre pour qu'il fasse ce dont il a besoin. Le but de la société est le développement de l'individu et non vice versa. L'organisation sociale a son importance seulement en tant qu'elle facilite l'explication des initiatives individuelles : plus la liberté personnelle y est complète et plus elle s'approche de son but.

L'anarchisme est la négation de l'organisation autoritaire, mais évidemment pas de toute organisation. Il ne méconnaît point de caractère organique de la société, ni le cours graduel de son développement. Cependant, tout en reconnaissant le caractère organique de la société, il ne s'ensuit pas qu'on l'envisage comme un organisme dans le sens absolu du mot, c'est-à-dire un organisme où tous les organes composants obéissent en esclaves à la volonté d'une autorité centrale, comme au plus haut sensorium. L'organisation politique de la société est une conception tout à fait distincte de l'organisation biologique. La société est une organisation sans organes spéciaux et fondée uniquement en vertu des relations mutuelles unissant les individus. Quel est le caractère de ces relations mutuelles ? A la science politique de répondre. Quel devra être, ou mieux, quel sera le caractère de ces relations mutuelles à l'avenir ? L'anarchisme enseigne qu'il sera libertaire, que ces relations mutuelles, c'est-à-dire que l'organisation sociale devra être volontaire et non autoritaire.

L'individu ne doit obéissance et fidélité à aucune personne ou groupe de personnes. Il est libre, parfaitement libre de joindre ses efforts à ceux de ses semblables, et pour les fins et par les moyens qui lui plairont le mieux, ou de rester isolé et ne pas participer aux travaux et, par conséquent, aux bénéfices de toute entreprise sociale. Le principe de la liberté individuelle, c'est le droit à la sécession, le droit de se

séparer à chaque instant de l'organisation politique constituée ; le droit de ne point faire ce dont on ne sent pas la nécessité, le droit de ne pas se conformer aux décisions de la majorité ; c'est, en somme, le droit à la possession absolue de sa propre personnalité.

L'idée de l'archisme, de l'Etat, dans toutes ses manifestations et formes, se base sur la théorie qu'une portion de la société - une minorité dans la forme oligarchique de l'Etat, une majorité dans la forme démocratique - a le droit d'obliger tout le reste à accomplir ses vœux. Toutes les formes d'organisation d'Etat nient en principe le droit de leurs membres constituants de se séparer, individuellement ou en groupe, de telle organisation. Aucun Etat ne souffre, dans sa juridiction, l'existence de toute autre organisation politique, indépendante de son autorité. Pour les partisans du gouvernement, il n'y a rien de plus dangereux qu'un « Etat dans l'Etat ». L'anarchisme soutient un point de vue diamétralement opposé à celui de l'Etat oppresseur. Il préconise l'élection individuelle, au lieu de la loi des majorités ; la liberté de ne pas accomplir les ordres de l'autorité, bref, l'organisation volontaire au lieu de l'organisation autoritaire.

L'anarchisme veut tout cela, mais rien de plus. Et j'en viens à considérer une autre fausse idée sur l'anarchisme.

On pense ou, du moins, on affirme invariablement que l'anarchisme suppose un système économique particulier sans lequel il ne serait pas possible ou ne pourrait point prospérer. Je ne parle pas contre les anarchistes qui préfèrent le communisme, la propriété privée ou tout autre système comme une condition économique désirable par elle-même ; je parle simplement contre ceux qui voient dans l'un ou l'autre de ces systèmes une condition indispensable au développement de l'organisation anarchiste, niant ainsi toute possibilité de l'anarchisme non accompagné d'un autre « isme » supplémentaire. A cet égard, aussi bien les communistes que les individualistes se trouvent dans l'équivoque. L'argument des premiers est que l'être humain ne sera parfaitement libre que s'il pourra disposer de tout ce dont il a besoin, aussi bien des ressources de la terre que de sa part

dans la production. Et, en outre, que l'équivalence des fortunes constitue une nécessité absolue pour la sauvegarde de l'institution de la liberté.

L'argument des individualistes, partisans de la propriété privée, est que la communauté constitue essentiellement une exploitation des forts de la part des faibles, qui, en premier lieu, contrarie le progrès de l'ethnie et, en général, aliène la liberté des plus forts au profit des plus faibles.

Aux arguments des communistes, je répondrai: Vous ne pourrez certainement être suffisamment et parfaitement libres en ce monde, car, même avec le communisme, vous ne seriez libres ni des maladies, ni des infirmités ou de la mort, maux et douleurs dont le corps et l'esprit humains sont héritiers. Il est fort douteux que même un communiste ait une « volonté libre » sur soi-même.

Je ne veux pas dire par là qu'il ne soit point désirable d'obtenir toutes ces libertés, mais je conteste catégoriquement que sans elles nous ne pourrions jouir de la liberté préconisée par l'anarchisme. Qu'on se rappelle bien que la liberté visée par l'anarchisme est la liberté de ne pas faire socialement ce dont on n'a pas besoin ; la liberté pour chacun de n'être astreint par aucune organisation à aucune entreprise qu'on n'ait choisie soi-même. C'est là toute la liberté anarchiste, pour ainsi dire, et c'est aussi tout l'anarchisme ; le reste n'est que question de convenances et d'accords volontaires et circonstanciels.

Tout ce qu'il faut à l'homme pour se garantir une liberté non soumise à l'autorité de qui que ce soit c'est, à part la santé mentale, l'indépendance économique rendue possible par l'égalité des conditions pour utiliser la terre et les dons spontanés de la nature. Cela établi et au moyen d'accords mutuels dans une organisation volontaire, l'homme peut vivre libre et heureux.

Ce n'est pas par l'égalité des fortunes, mais par celle des moyens, ajoutée à la liberté, que s'établira la fraternité. Comment les plus forts et les plus frugaux opprimeraient-ils les plus faibles et moins limités,

lorsque les faibles et les incapables seraient suffisamment forts et auraient assez de ressources dans l'égalité des moyens pour rester isolés et être libres.

D'autre part, les craintes manifestées par les individualistes à l'égard du communisme volontairement organisé et réciproquement convenu n'ont aucune raison d'être. Le mutualisme ne comporte pas d'exploitation. Aucun homme n'étant obligé d'accepter certaines conditions, ne peut être exploité : et certainement aucun anarchiste n'a jamais songé à forcer quelqu'un au communisme. Quant au progrès de l'humanité, l'idée que l'appui mutuel l'augmente beaucoup plus qu'autre chose gagne du terrain depuis quelque temps ; il est donc inutile que nous insistions là-dessus.

Au surplus, il faut considérer comme le produit d'une lamentable et fausse conception de la nature même du progrès social cette compétition pour l'établissement universel d'un système économique spécial. Les choses suivront à l'avenir la ligne de la moindre résistance comme il en a été dans le passé ; mais qui saurait signaler la ligne que suivront les multiples nécessités humaines afin d'obtenir une satisfaction adéquate ?

L'espace suffit largement à l'activité des communistes et des individualistes: tel est l'anarchisme.

9. MAX NETTLAU

PANARCHIE. UNE IDÉE OUBLIÉE DE 1860 (1909)

CET ARTICLE, daté 22.I.1909, signé avec les initiales M.N. a paru le 15.3.1909 dans le journal "Der Sozialist" de Gustav Landauer. Il fut réimprimé dans le journal "Der individualistische Anarchist" (L'anarchiste individualiste) édité par Benedikt Lachmann, Berlin 1920, pages 410-417, grâce à l'initiative de Leo Kasarnowski (ensuite éditeur de John Henry Mackay) qui identifia dans les lettres M.N. l'historien de l'anarchie Max Nettlau (1865-1944).

Source: Max Nettlau, Panarchie. Eine verschollene Idee von 1860, Der Sozialist, 1909.

Depuis longtemps je suis fasciné par l'idée qu'il serait beau si, enfin, dans l'opinion générale, le mécanisme de succession *un après l'autre* était remplacé par le simple et si naturel *un à côté de l'autre*. "À bas l'Etat!" - "Uniquement sur les débris de l'Etat ..." expriment les émotions et les désirs de beaucoup de gens, mais probablement seulement l'expression calme *Sortir de l'Etat* (n. 2 du *Sozialist*) pourra aider à les réaliser.

À la parution d'une nouvelle idée scientifique, les convaincus suivront le nouveau chemin, sans les vieux professeurs qui ne veulent ou ne

peuvent pas suivre, sans vouloir les convaincre ou les obliger à accepter cette nouvelle pensée, ni pour autant les éliminer. Ces derniers se retrouveront à l'écart, repliés et desséchés, si la nouvelle voie s'avère juste. Cependant, la mauvaise foi et la stupidité peuvent souvent empêcher le développement de la nouvelle idée ; c'est pour cela que, pour parvenir à une *tolérance réciproque*, il faut mener un combat tenace. Seulement ainsi tout va se dérouler naturellement, la science fleurira et s'épanouira, parce qu'on aura conquis le terrain nécessaire pour tout progrès de l'expérimentation libre et de la libre recherche.

Il ne faut pas prétendre vouloir "réunir tout sous un même toit". Même l'Etat n'y a pas réussi : les socialistes et les anarchistes ont échappé à son pouvoir, et nous n'y parviendrons pas non plus, puisqu'il y aura toujours des personnes qui seront en faveur de l'Etat.

Nous devrions nous réjouir de ne pas devoir supporter dans notre société libre un partisan de l'Etat profondément invétéré, et la question souvent posée, à savoir : « Que faire des réactionnaires qui ne veulent pas s'adapter à la liberté ? », serait vite résolue : ils pourraient garder leur Etat à leur gré ; cela ne nous concerne plus, ne nous touche pas plus que les idées drôles d'une secte religieuse, à laquelle personne ne s'intéresse. Ainsi il s'avèrerait que tôt ou tard la liberté trouvera son chemin.

Nous étions un jour en bateau sur le lac de Côme quand une institutrice de Milan s'embarqua avec sa classe bien nombreuse. Elle prétendait que tous les enfants devaient rester assis et elle courait d'un côté à l'autre ordonnant de s'asseoir. Dès qu'elle tournait le dos à un groupe, plusieurs enfants se levaient, et quand elle croyait avoir instauré l'ordre, les élèves recréaient le désordre initial.

A la place de réagir avec sévérité, la jeune femme éclata de rire et laissa les enfants en liberté. À ce moment-là plusieurs élèves retrouvèrent leur place spontanément.

Cet exemple banal prouve que les choses laissées libres peuvent se dérouler positivement. Le mieux qu'il nous reste à faire, en attendant que l'idée de la *tolérance réciproque* dans la politique et le social fasse son chemin, c'est de nous préparer, en l'exerçant dans notre vie quotidienne et dans notre mode de penser. Combien de fois agissons-nous contre cet esprit ?

Ces mots doivent montrer à quel point m'est devenue chère cette idée et faire aussi comprendre ma joie d'avoir trouvé dans un texte oublié un précurseur de cette idée à peine mentionnée dans notre littérature, et même combattue. Je parle de l'article *Panarchie* de P. E. de Puydt paru dans la *Revue Trimestrielle* (Bruxelles), Juillet 1860, pages 222 à 245. L'auteur m'était inconnu jusqu'à ce moment-là, et je n'en voulais pas approfondir la connaissance pour ne pas gâter la première impression de ses idées. Il est bien loin des mouvements socialistes, et pourtant il a une opinion très claire du système politique actuel, selon lequel tous doivent se soumettre à des gouvernements formés soit par décision majoritaire soit différemment, qui heurtent décidément les besoins de liberté les plus élémentaires.

Je veux le résumer et citer littéralement, sans vouloir pourtant m'identifier d'une manière quelconque à sa proposition définie. Je ne prétends pas non plus parvenir à l'explication intégrale de ses pensées.

On pourrait se sentir plus proche de son idée si l'on remplaçait le mot "gouvernement", qu'il utilise constamment, par le mot "organisation sociale". En effet, lui-même réclame l'existence, côte à côte, de toutes les formes de gouvernement, même de "l'An-archie de Monsieur Proudhon" - chacune seulement pour ses propres intéressés.

L'auteur est confiant dans la doctrine de l'économie politique du *laissez faire, laissez passer* (Ecole de Manchester de la libre concurrence sans l'intervention de l'Etat). Mais puisqu'il n'existe pas de vérités partielles, il parvient à la conclusion que la loi de la libre concurrence laissez faire, laissez passer ne s'applique pas uniquement aux rela-

tions industrielles et commerciales, mais qu'elle devrait s'imposer pareillement dans le domaine de la politique.

Les uns disent qu'il y a trop de liberté, les autres qu'il n'y en a pas assez. En vérité il nous manque la liberté fondamentale dont nous avons réellement besoin : celle d'être ou ne pas être libre. Chacun résout cette question pour soi et, puisqu'il y a autant d'opinions que d'hommes, il en sort un chaos qu'on appelle politique. La liberté des uns est la négation de la liberté des autres. Même le meilleur des gouvernements ne peut pas refléter la volonté de tous ; il y a des vainqueurs et des perdants, des soumis en raison du droit en vigueur et des tyrans au nom de la liberté.

Est-ce que je veux proposer mon propre système ? Bien sûr que non, puisque je suis un sympathisant de tous les systèmes, c'est-à-dire de toutes les formes de gouvernement qui trouvent des adhérents. Chaque système ressemble à un bâtiment dans lequel les propriétaires et les locataires les plus en vue ont les meilleures habitations et se sentent bien, tandis que les autres, n'ayant pas suffisamment de place, sont malheureux.

Je hais les destructeurs autant que les tyrans. Les malheureux doivent trouver leur chemin, mais sans détruire la maison : ce qu'ils n'aiment pas pourrait plaire à leur voisin.

Doivent-ils émigrer ? Chercher un autre gouvernement dans un coin de la terre si vaste ? Pas du tout. Les gens ne doivent s'éparpiller ni à droite, ni à gauche. "Je voudrais que l'on continue à vivre ensemble là où on est, ou ailleurs si on le désire. Sans dispute, fraternellement, pouvant exprimer son idée librement et se soumettant uniquement au pouvoir que l'on a choisi ou accepté."

Revenons à la question principale. "Rien de durable ne peut se produire s'il n'est pas fondé sur la liberté. Rien de ce qui existe ne peut se garder et bien fonctionner sans le mouvement libre de tous ses éléments constitutants. Il y a autrement dispersion d'énergie, usure rapide des engrenages, beaucoup de ruptures et accidents. Je

propose donc pour chaque membre de la société humaine la liberté de s'associer à d'autres selon ses affinités électives et d'agir seulement selon ses capacités. Autrement dit, le droit absolu de pouvoir choisir la société politique dans laquelle chacun veut vivre, et suivre seulement celle-là."

Aujourd'hui un républicain essaie de faire tomber le régime étatique en vigueur pour installer sa forme d'Etat idéal : tous les monarchistes et les non-intéressés à ses idées, sont ses adversaires. Par contre, selon l'auteur on devrait adopter un comportement différent, le même qu'on retrouve dans les relations familiales : séparation légale, divorce. Il propose une possibilité similaire de *dissociation* dans la politique, qui ne provoquerait pas de blessés.

Veut-on se séparer politiquement ? Rien de plus simple que de suivre son chemin, mais sans toucher aux droits et aux idées des autres, qui d'ailleurs doivent faire place et laisser la liberté à ceux qui veulent réaliser leur propre système. On pourrait pratiquement se servir d'un *bureau d'enregistrement*. Dans toutes les communes on créerait un bureau pour l'appartenance au gouvernement politique des individus et les adultes s'enregistreraient à leur choix dans les listes de la monarchie, de la république, etc. A partir de ce moment, un système gouvernemental ne se mêlerait plus des affaires des autres. Chaque système s'organiserait et aurait ses propres représentants, ses lois, ses juges, ses impôts, sans se préoccuper de l'existence de deux ou dix organismes à la fois.

Les différends qui pourraient surgir entre ces organismes seraient réglés grâce à l'arbitrage de tribunaux - comme entre peuples amis. Bien sûr il y aurait de nombreuses affaires communes à tous les organismes, et on devrait les régler moyennant des accords de réciprocité, comme les relations qui existent entre les Cantons Suisses ou les Etats Américains et leur Confédération.

Il serait possible que quelques-uns ne désirent pas s'intégrer dans un des organismes existants: ceux-là devraient faire connaître leurs idées et essayer de conquérir des propres adhérents jusqu'à parvenir à une

indépendance financière qui leur permette de payer leur propre administration. Attendant de rejoindre leur but, ils devraient s'associer à un des organismes existants. Tout cela uniquement pour des raisons économiques.

La liberté doit aller jusqu'à inclure même le droit de ne pas être libre ; voire le cléricisme et l'absolutisme pour ceux qui ne veulent pas autre chose.

Il y aura ainsi la *libre concurrence* entre les systèmes gouvernementaux.

Les gouvernements doivent s'améliorer s'ils veulent s'assurer des adhérents et des clients. Chacun reste chez soi sans renoncer à tout ce qu'il aime. Le seul effort requis est une simple déclaration au bureau politique de la commune et, sans ôter sa robe de chambre et ses pantoufles, on pourra passer de la république à la monarchie, du parlementarisme à l'autocratie, de l'oligarchie à la démocratie, ou même à l'an-archie de Monsieur Proudhon.

"Vous n'êtes pas content de votre gouvernement ? Choisissez-en un autre" - sans révolte ou révolution ou désordre - uniquement en vous rendant à l'office de l'enregistrement politique.

Les anciens gouvernements survivront jusqu'au moment où la liberté d'expérimentation proposée les conduira à leur extinction. Nous désirons seulement une chose : un choix libre.

Choix libre et concurrence - un jour viendra où cela sera aussi possible dans la vie politique. Y aura-t-il un chaos insupportable ?

Il faut se souvenir du temps passé où l'on s'entretenait dans des luttes de religion. Qu'est devenue cette haine mortelle ? Le progrès de l'esprit humain l'a balayée comme le vent pour les dernières feuilles d'automne.

Les religions pour lesquelles autrefois on brûlait et torturait, vivent aujourd'hui en paix, et là où plusieurs se côtoient, elles tiennent plus qu'ailleurs à leur dignité et intégrité ! Ce qui a été possible dans ce

domaine malgré toutes les entraves, ne devrait-il pas être réalisable dans le monde de la politique ?

Aujourd'hui les gouvernements existent seulement par l'exclusion de tout autre pouvoir, les partis dominant grâce à l'élimination des adversaires, la majorité soumet la minorité ; il est inévitable que les minorités et les opprimés se plaignent et intriguent, attendant l'heure finale de la vengeance et de la prise du pouvoir. Mais si on pouvait éliminer toute contrainte, si chaque personne avait toujours la liberté d'élection, alors chaque lutte infructueuse serait impossible.

Si les gouvernements étaient soumis au principe de l'expérimentation et de la libre concurrence, ils choisiraient de s'améliorer et de se perfectionner. Il n'y aurait plus de nébuleuse qui cache le vide. Leur succès consisterait à faire mieux et en gérant moins cher que les autres. On pourra réunir les énergies qui maintenant se perdent dans des activités stériles, en frictions et contrastes, pour promouvoir dans des façons imprévisibles et spectaculaires le progrès et le bonheur de l'humanité.

À l'objection que, après toutes ces tentatives différentes de gouvernements, on retournerait à un gouvernement unique, le plus performant, l'auteur observe que, même si c'était le cas, on l'aurait atteint par un accord commun à travers le jeu libre des forces différentes.

Cela pourrait s'avérer seulement dans un futur lointain, "quand la fonction du gouvernement retournera, avec l'accord de tous, à son expression la plus simple".

Les personnes ont actuellement des modes de penser et des habitudes si différentes, qu'il doit y avoir nécessairement toute une multitude de régimes gouvernementaux.

Un individu cherche le mouvement et les batailles, l'autre la paix ; celui-ci l'encouragement et le soutien, celui-là, un type génial, ne supporte aucun guide. L'un veut la république, la fidélité et l'abnégation, l'autre la monarchie absolue et sa grande pompe. Ce parleur-ci veut un Parlement, celui-là, taciturne, envoie les bavards au diable.

Il y a des esprits forts et des faibles, des ambitieux et des faciles à satisfaire. Il y a autant de caractères que de personnes, autant de nécessités que de natures différentes. Comment peuvent-ils être tous satisfaits par un seul gouvernement ? Les satisfaits seront une minorité et même le gouvernement le plus parfait aurait une opposition.

Dans le système qu'on vient de proposer, tout litige se réduirait à une dispute domestique, avec le divorce comme solution extrême. Les gouvernements seraient en compétition entre eux, les gens s'associeraient à un certain gouvernement parce qu'ils partagent totalement les mêmes idées.

Comment répartir toutes ces personnes ? Je crois "au pouvoir souverain de la liberté de construire la paix dans l'humanité". Je ne peux pas prévoir le jour et l'heure de cette harmonie. Mon idée c'est une graine dispersée dans le vent. Qui aurait pensé autrefois à l'avènement de la liberté de conscience et qui pourrait aujourd'hui la mettre en discussion ?

On pourrait, par exemple, pour des raisons pratiques liées à sa réalisation, fixer la durée de l'appartenance à un gouvernement à un an. Chaque groupe rassemble ses adhérents quand il veut, comme une église le fait avec ses fidèles, ou une société par actions le fait avec ses actionnaires.

Cette coexistence de gouvernements ne produirait-elle pas une masse excessive de personnel administratif et ne serait-ce pas un gâchis d'énergies ?

L'observation est significative, mais une fois conscient de cela on est aussi en mesure d'y faire face. Seuls les organismes administratifs vraiment capables survivront, les autres mourront de faiblesse.

Est-ce que les dynasties et les partis qui détiennent actuellement le pouvoir acceptent une proposition pareille ? Ce serait dans leur intérêt. Il vaut mieux avoir peu d'associés volontaires et totalement fidèles, qui n'ont pas besoin de contrainte, ni de soldats, de gendarmes ou de police.

Il n'y aurait plus aucune conspiration ou usurpation ; chacun (et aucun) a sa légitimité. Un gouvernement pourrait aujourd'hui prévoir une liquidation et, dans une phase ultérieure, quand il aura trouvé plus d'adhérents, se présenter nouvellement, non par une action violente mais par un simple acte constitutif, à la façon des sociétés par actions. Moyennant des cotisations modestes lors de l'enregistrement, les bureaux du registre pourraient être financés facilement. Ce serait un mécanisme simple qui pourrait être géré même par un enfant, et pourtant il satisferait les nécessités de tous.

Tout est tellement simple et juste, que je suis persuadé que personne ne voudra m'écouter. L'être humain étant comme il est...

Le style et la façon de penser de l'auteur de Puydt me rappellent en quelque sorte *Anselme Bellegarrigue*, comme on peut le connaître dans ses nombreux articles sur *Civilisation*, le quotidien de Toulouse de 1849.

Auberon Herbert a soutenu plus tard, pendant plusieurs années, des idées similaires concernant les impôts (*voluntary taxation*).

Le fait que toutes ces formulations nous semblent aujourd'hui plus plausibles qu'elles ne l'étaient pour les lecteurs de 1860, témoigne qu'on a pu faire quelques progrès.

Ce qui est important, actuellement, est d'exprimer cette idée en syntonie avec les sentiments et les besoins de notre temps pour se préparer à sa réalisation.

Est-ce que l'idée de l'initiative individuelle, absente dans le raisonnement froid de cet auteur isolé de 1860, pourrait aujourd'hui enrichir le débat sur ces questions et les rendre plus réalisables et plus prometteuses ?

ACTE IV

REPRISE ET DIFFUSION DE L'IDÉE

Où une citoyenne du monde sauve l'idée de l'oubli et, par une formidable activité de documentation et de diffusion, jette les bases de son affirmation.

10 - *John Zube*, Vers les communautés volontaires (1986)

11 - *John Zube*, Notes sur la panarchie et l'anarchie (1986)

12 - *John Zube*, La Panarchie présentée suivant le schéma d'Aphthonius (2005)

10. JOHN ZUBE

VERS LES COMMUNAUTÉS VOLONTAIRES (1986)

L'ASPECT théorique et pratique qui caractérise au mieux la panarchie est le volontarisme. Grâce au volontarisme, les chances de parvenir à la paix et à la liberté (pour un individu et pour des groupes) sont plus importantes qu'à travers tout autre arrangement personnel et social. En effet, l'idée qu'un individu puisse lutter contre les choix volontaires d'une autre personne ne fait pas réellement partie de l'expérience humaine (à moins qu'il n'y ait en jeu des facteurs pathologiques graves). Dans ces trois courts écrits, John Zube souligne les liens entre panarchie, paix et liberté, et montre une fois de plus que l'absence d'un pouvoir unique territorial et la possibilité de former des communautés volontaires (volontarisme) sont les conditions préalables essentielles pour la réalisation de la paix et de la liberté.

La panarchie au service de la paix et de la liberté

La panarchie n'est rien d'autre que l'application cohérente d'un principe anarchiste fondamental qui a été souvent exprimé et formulé de diverses manières.

C'est ce que dit Errico Malatesta (*Le programme anarchiste, 1899*) :

"Ainsi la liberté pour tous, pour qu'on puisse propager ses idées et les expérimenter. Liberté sans autre restriction que celle qui découle tout naturellement du même droit pour tous les autres d'être libres."

De telles clauses générales, souvent même contenues dans les déclarations des droits adoptées par les gouvernements, peuvent malheureusement être interprétées très différemment, et l'ont été, par les anarchistes, les libertaires et les partisans de l'étatisme.

Les panarchistes affirment qu'ils sont les seuls à avoir donné à cette idée une interprétation constamment anarchiste, volontariste et individualiste.

La meilleure analogie est probablement celle de la tolérance religieuse par opposition à la hiérarchie religieuse. En vertu de cette liberté religieuse, toute personne tolérante peut librement garder et pratiquer ses croyances religieuses à côté des libres penseurs, rationalistes, agnostiques, athées et humanistes, qui s'occupent de leurs affaires.

Ils peuvent encore se disputer les uns avec les autres, longuement, mais seulement avec des mots. Sinon, ils coexistent pacifiquement et ils laissent chacun libre, sans être dérangé. Ils peuvent seulement chercher à faire des convertis individuels à leur cause.

Les panarchistes font de même dans la sphère politique, économique et sociale. Ils veulent l'étatisme pour les étatistes et l'anarchie pour les anarchistes ; toute forme d'étatisme pour ceux qui y croient ("tant qu'ils peuvent le supporter") et toute forme d'organisation non gouvernementale pour ceux qui y croient.

Comme l'a dit K. H. Z. Solneman:

"A chacun le gouvernement de ses rêves."

Auquel j'ai ajouté: "ou le non-gouvernement de ses rêves."

L'hypothèse est que, dans ce cas, les différents groupes auraient moins de raisons et de motivations pour s'opposer aux actions des autres, qui ne s'occupent que des décisions concernant leur vie, et cela à leurs frais et risques.

Un tel changement a naturellement des conséquences sur les luttes actuelles des partis, la résistance et les attentats terroristes, les guerres civiles et les guerres internationales. A la différence de la panarchie, tout cela suppose une règle territoriale uniforme pour tous, et presque aucune exception n'est tolérée dans les domaines politique, économique et social.

Nous avons déjà de la panarchie (sans en être conscients) dans beaucoup d'autres domaines de la vie qui sont les plus importants aux yeux de la plupart des gens, à savoir, par exemple, dans le sport, la mode, l'alimentation, le divertissement, les arts, l'artisanat, le choix d'un emploi ou d'une profession, le choix de la lecture, des activités d'étude et d'enseignement, les modes de vie privée, les choix de déplacement et de transport privés, les moyens médicaux et physiques alternatifs, les formes organisationnelles des entreprises privées et coopératives, une grande variété d'associations bénévoles à des fins diverses, dans les amitiés et les relations sexuelles (même les options contractuelles faciles du mariage et du divorce sont panarchistiques), dans la religion et les expériences scientifiques naturelles.

Cependant, en raison d'un certain nombre de mythes, de préjugés et d'erreurs populaires, nous avons jusqu'à présent exempté les sphères politique, économique et sociale de ce type de liberté d'action, de concurrence ou de liberté expérimentale.

Les panarchistes ne sont rien d'autre que des anarchistes cohérents, qui veulent réaliser cette liberté également dans ces trois sphères importantes, jusqu'ici monopolisées par les gouvernements territoriaux.

Ils s'attendent à obtenir, à travers cette extension de la liberté (qui inclut même la liberté de ne pas être libre, selon le choix individuel), au moins le même type d'avantages (indépendamment de la justification éthique), qui peuvent dériver de la liberté d'action dans les domaines mineurs précités, où la diversité des actions est déjà la norme, chose acceptée et que chacun fait à sa guise, sans s'imposer aux autres et considère cette tolérance mutuelle comme acquise.

La panarchie ne signifie rien d'autre que l'extension de la liberté d'expérimenter et d'agir dans toutes les sphères, à condition que les mêmes libertés soient pleinement respectées pour les autres et leurs différents choix.

De plus, les panarchistes sont suffisamment réalistes pour se rendre compte que des simples mots, aussi savamment combinés et avancés soient-ils, n'ont pas un pouvoir de persuasion suffisant sur la plupart des autres personnes. Ils ne l'ont pas eu, ce pouvoir, depuis des centaines d'années et il est peu probable qu'ils l'acquière au cours des centaines d'années à venir, à savoir le pouvoir de persuader tous les peuples d'adhérer à une forme particulière d'anarchie.

La panarchie est une sorte de compromis sans compromis. Chacun fait ce qu'il veut dans ses propres affaires - mais il n'impose pas son idéal aux autres - à moins que les autres n'en viennent à l'accepter individuellement.

La liberté de vivre son style de vie préféré parmi des personnes partageant les mêmes idées, indépendamment des choix des autres, qu'on réalise entre soi, est par exemple déjà une grande réussite pour les anarchistes.

En outre, dans une telle nouvelle situation sociale, ils ont non seulement la liberté verbale et éducative de faire plus de convertis et la chance, aussi petite soit-elle, de persuader un jour tout le monde d'accepter l'anarchie pour soi, mais ils sont aussi tout à fait libres de montrer, à leurs voisins et à tous les autres observateurs proches, les bénéfices qu'ils peuvent en tirer.

Leurs actions couronnées de succès, ainsi que leurs échecs, seraient également susceptibles de faire l'objet d'intérêt dans le monde entier.

Les actes sont plus éloquents que les mots. Les actions menées dans d'autres pays, d'autres cultures, d'autres régions linguistiques, etc. n'ont pas tout à fait les mêmes pouvoirs de persuasion, en dépit des médias modernes, pour faire en sorte que d'autres façons de vivre, de travailler, de jouir et de se gouverner apparaissent aussi intéressantes et persuasives que celles qui sont entreprises de près.

Même lorsque ces actions sont désapprouvées ou méprisées par autrui, les autres n'ont, dans de telles situations, rien à craindre, puisqu'elles ne leur seront pas imposées.

Ils restent libres de rejeter toutes les pratiques qu'ils n'aiment pas et de n'utiliser ces pratiques qu'à titre d'exemple dissuasif ou pour leur propre amusement.



Sur la route panarchiste vers la paix et la liberté

L'appartenance à une communauté, une collectivité, une société ou une coopérative anarchiste deviendra-t-elle jamais obligatoire ?

Les non-anarchistes doivent-ils seulement avoir le choix entre la mort ou l'adoption de l'anarchie pour eux-mêmes ?

Les anarchistes sont-ils prêts à tolérer des activités étatistes chez les partisans adultes de l'étatisme de la même manière qu'ils veulent que leurs activités anarchistes soient tolérées par les actuels étatistes ?

Les anarchistes sont-ils suffisamment en faveur des choix individuels libres pour permettre à d'autres personnes de faire des choix bien différents de ceux qu'ils feraient pour leurs propres groupes ?

Ou bien la plupart des anarchistes, comme la plupart des étatistes et des autoritaires, des centralistes, des territorialistes, etc., veulent-ils

que, à un moment donné, un seul type de société supposée idéale puisse exister dans un pays ?

Faut-il donc distinguer les anarchistes volontaires des anarchistes autoritaires ?

Si l'on croit vraiment en un système quelconque, on a toujours tendance à imaginer que tous les autres pourraient ou devraient partager nos convictions et qu'un jour ils le feront.

Mais faut-il être prêts à attendre aussi longtemps qu'il le faudra pour convaincre tout le monde ?

Faut-il alors reporter la réalisation de l'anarchie jusqu'à ce que tous soient devenus anarchistes - voire jamais ?

Ou faut-il plutôt viser des institutions alternatives pour tous ceux qui le désirent, chercher l'autonomie des minorités, faire ses propres affaires à ses risques et périls et à ses frais, tout en laissant les autres libres de faire ce qu'ils désirent, aussi odieux que cela puisse être pour soi-même ?

Si l'appartenance à des communautés et des sociétés anarchistes n'est pas obligatoire, qu'en est-il des libertés et des droits, même limités, que les autres souhaitent pour eux-mêmes ?

Peuvent-ils être libres de s'organiser en fonction de leur propre choix, sans être dérangés par les anarchistes qui sont libres de faire ce qu'ils veulent ? Si c'est le cas, disons-le tout de suite et très clairement : d'abord et avant tout, et en tant que réalistes défenseurs des droits et libertés des autres aussi, nous ne voulons que l'anarchie pour les anarchistes et l'étatisme pour les étatistes, selon leurs propres choix libres et individuels.

Sur le plan organisationnel, cela nécessiterait naturellement des changements, des préparatifs et des précautions.

Les seules transformations tout à fait fondamentales seraient l'adhésion volontaire, fondée sur la sécession individuelle et l'organisation non territoriale, en vertu de contrats ou lois personnels de choix.

En d'autres termes :

Une autonomie des minorités et des majorités pour tous ceux qui le souhaitent, fondée sur la souveraineté individuelle, partagée et combinée autant que les individus le souhaitent.



Comment les communautés anarchistes pourraient-elles coexister pacifiquement, même avec les communautés étatistes, chaque individu étant libre de choisir entre elles

Pour la transformation, il faudrait évidemment se passer de "solutions" centralisatrices, nationales, obligatoires, uniformes, territoriales et majoritaires.

Les autres options sont :

- *Adhésion volontaire* pour tous, fondée sur le sécessionnisme et l'associationnisme individuels,

- *Organisation non territoriale* en vertu de lois personnelles ou d'accords et contrats personnels et coopératifs.

Le volontarisme et l'organisation non territoriale devront être combinés pour rendre cette solution pratique.

Lorsque les alternatives ne sont autorisées que sur une base territoriale, seuls des Etats-nations exclusifs sont acceptés, peut-être de plus petite dimension, ou plusieurs ghettos, réserves, camps de concentration et systèmes de déportation, pour atteindre "l'intégrité territoriale" et l'uniformité souhaitées, qui n'ont rien à voir avec la liberté individuelle.

Puisqu'il n'y a rien de tout à fait nouveau sous le soleil, en règle générale il faut s'attendre à ce qu'à un certain moment, quelque part, entre certaines personnes, une telle alternative ait déjà été pratiquée dans une certaine mesure et pour un certain temps.

Si l'on ne se fie pas uniquement aux nationalistes, aux centralistes et aux historiens étatistes, on peut en effet trouver un certain nombre de précédents historiques et même de pratiques contemporaines pour l'alternative "panarchiste". Par exemple, différents "gouvernements" ou sociétés libres comme le souhaitent leurs clients, consommateurs ou sujets, même en ce qui concerne les services ou mauvais services gouvernementaux.

La panarchie tente d'examiner tous les précédents historiques et toutes les possibilités futures de ce type et toutes les théories avancées jusqu'ici sur ces sujets et tente de les développer davantage, afin de fournir une philosophie politique, économique et sociale de la liberté qui libérerait les énergies créatrices de chacun dans ses propres cercles choisis, tout en libérant ou créant des nouvelles options pour résister à tout privilège, monopole, contrainte, imposition et agression.

Car les panarchistes ne rêvent pas seulement que des personnes non violentes soient libres de faire leurs choix mais aussi que tous les peuples soient également libres de résister aux agresseurs et de protéger leur mode de vie de diverses manières énergiques et légitimes et de collaborer à ces efforts de résistance et de protection de différentes manières.

La liberté a beaucoup plus et mieux à offrir que l'étatisme.

Dans un avenir prévisible, nous ne pouvons pas nous attendre à ce que tout le monde s'entende sur une protection, une résistance et une méthode pénale supposées idéales.

Ainsi, dans une société réorganisée panarchiquement, il y aura une grande variété de systèmes de protection, de services de police et d'options de juridiction, y compris, naturellement, les efforts d'auto-

défense et de surveillance de quartier et toutes sortes de systèmes de juridiction volontaire et d'arbitrage ou de jurys populaires et libres, tous convenus à l'avance.

Les différents groupes autonomes et non territoriaux auraient leurs pactes "internationaux" les uns avec les autres pour toutes les infractions qui auraient lieu à travers les "frontières" non territoriales entre eux.

11. JOHN ZUBE

NOTES SUR PANARCHIE ET ANARCHIE (1986)

UNE CLARIFICATION très pertinente sur le fait que ceux qui se proclament anarchistes, s'ils n'acceptent pas la variété des idées d'organisation sociale et personnelle (panarchie), ne sont pas des vrais anarchistes.

Qu'est-ce que la panarchie ?

Panarchie signifie :

- Pas d'imposition sans consentement individuel. (Remplacement des taxes par des prix, des frais et des abonnements.)
- Pas de dictature - à moins qu'elle ne soit voulue par les individus impliqués.
- Pas de vote majoritaire - sauf parmi les volontaires et ne s'appliquant qu'à eux.
- Pas de conscription.
- Pas de cibles nucléaires.
- Pas de frontières nationales et d'ennemis nationaux.

- Pas de monopole ni de privilège économique ou politique. Il ne reste que ceux qui sont fondés sur le consentement unanime des volontaires et qui ne sont pratiqués qu'à leurs frais.

Cela signifierait, surtout pour notre époque :

- Pas d'argent, de soldats, de cibles, de motifs et d'ennemis pour la guerre nucléaire, mais plutôt des amis et des alliés partout - contre quelques criminels restants, ennemis de l'être humain.

La panarchie signifie un marché libre pour la politique et l'économie, pour les systèmes et les idéologies, y compris ceux et celles qui sont anti-politiques et anti-économiques.

Chacun fait ses propres choix.

Chacun est maître de son propre destin et aucun n'est maître du destin d'autres personnes plus ou moins rationnelles.

Cela implique également que toutes leurs actions libres ne se font qu'à leurs propres frais et risques.

Chacun achèterait, à des prix compétitifs, sur le marché libre, n'importe quel paquet politique, économique ou d'assurance qu'il choisirait pour lui-même. Il fournirait, sinon, tels services de manière coopérative, charitable ou les recevrait de la même façon.

Souveraineté des consommateurs dans tous les domaines. Cela signifierait un marché libre même pour les efforts de planification centrale parmi les planificateurs centraux, pour les régulateurs parmi ceux qui aiment être réglementés, pour les despotes parmi ceux qui aiment se soumettre à eux. Naturellement, cela signifierait aussi l'anarchisme pour les anarchistes, et pas seulement l'archisme pour les archistes.

La panarchie, c'est la tolérance dans le domaine de l'action, mais aussi la liberté d'expérimenter et de jouir de pleines libertés et droits - là où ils comptent le plus, aujourd'hui : dans la politique, l'économie et les arrangements sociaux.

La panarchie s'oppose à la responsabilité collective et à toutes les "armes" qui appliquent ce "principe" à tort, comme le font inévitablement, par exemple, les armes nucléaires et toutes les autres armes d'extermination de masse.

La panarchie est la seule alternative légitime et viable pour tous. C'est le cadre approprié pour toutes les tentatives de faire les choses différemment.

Ce que les panarchistes peuvent accomplir

Les panarchistes ont des amis, des neutres et des alliés partout - et très peu d'ennemis fanatiques - parce que la panarchie favorise l'autonomie extra-territoriale même pour les dissidents fanatiques et tous leurs partisans, à condition qu'ils exercent leur fanatisme seulement entre eux.

Partout dans le monde, les panarchistes se considèrent et agissent comme des alliés de toutes les minorités qui aspirent à l'autonomie. Rien de plus, rien de moins. Leur potentiel de solidarité envers les autres dépasse ainsi celui de tous les autres mouvements idéologiques.

Les différentes minorités, constituent, dans leur ensemble, la plus grande majorité. La panarchie peut mobiliser leur force combinée. Elle pourrait dépasser celle des grandes puissances actuelles.

Les panarchistes peuvent être les porte-parole de toutes les aspirations légitimes et peuvent ainsi se faire des amis et des alliés partout.

Seuls les panarchistes peuvent réaliser des efforts de libération pleinement libérateurs, c'est-à-dire des efforts qui ne vont pas au-delà du degré de libération que les différents peuples veulent pour eux-mêmes. Ils laissent chacun avancer à sa propre vitesse vers ses propres idéaux, seul ou en association avec d'autres.

La panarchie en tant qu'a-territorialité

L'être humain est-il un animal territorial? C'est plutôt un animal qui semble se déplacer à jamais vers des nouveaux territoires et même lorsqu'il est installé quelque part, il semble toujours errer beaucoup dans son pays ou dans le monde entier. Si le temps et les fonds le permettent, il exerce sa profession, ses passe-temps et ses intérêts indépendamment de ceux des autres - d'une manière relativement tolérante.

L'un des pires aspects de la règle territoriale exclusive sur les membres volontaires et involontaires est qu'elle canalise le progrès dans une seule direction, celle approuvée par les politiciens, les bureaucrates et la majorité.

Imaginez ce qui se passerait si nous faisons la même chose pour la religion, la philosophie, les arts, la science, la technologie, la médecine et l'agriculture !

Il est tout simplement absurde de faire dépendre la réalisation d'innovations, dans sa propre sphère, de l'approbation du gouvernement, de la bureaucratie ou de la majorité.

Une autonomie territoriale des volontaires constituerait la meilleure forme de "propagande par l'action" de ceux qui sont nihilistes envers les valeurs et les institutions "établies". Ce serait l'anarchie dans l'action.

La plupart des gens ne peuvent être persuadés avec des simples mots. Ils ne peuvent qu'apprendre à partir d'exemples pratiques qui ne sont pas donnés dans certains pays étrangers, mais qui sont juste sous leurs propres yeux. Alors la curiosité et l'envie feront le reste.

La panarchie peut réaliser ce qui est juste parmi les aspirations des terroristes et peut ainsi les faire passer de leurs activités destructrices et meurtrières sans discrimination à des activités créatives.

Même dans la famille, avec les amis et dans les milieux scientifiques, les individus ne sont pas entièrement d'accord entre eux. Comment

pouvons-nous nous attendre à ce qu'ils soient d'accord sur des territoires entiers ? Laissez-les s'organiser, individuellement, selon leurs préférences individuelles, pour des expériences TOLERANTES entre eux, en se procurant le degré de liberté qu'ils veulent pour eux-mêmes. Tout le reste, même sous des slogans et des drapeaux anarchistes, équivaut au despotisme.

La panarchie comme liberté

La panarchie est la liberté de choix et le choix des libertés.

Les libertés d'expression et d'information sont, pour beaucoup de personnes, des libertés presque évidentes. Mais elles ne suffisent pas à nos fins, comme l'ont démontré des décennies d'agitation anarchiste plutôt infructueuse. Elles doivent être complétées, à leurs propres frais et risques, par la liberté d'agir sur la base de leurs propres informations, aussi limitées et trompeuses soient-elles.

La liberté d'action et d'expérimentation est morale et utile non seulement dans certains domaines limités et secondaires, mais dans tous les domaines.

Ces libertés doivent être soumises à l'exigence première du volontarisme, c'est-à-dire du choix individuel.

Cela implique la liberté d'adhérer à n'importe quel groupe, système ou organisation, même anarchique, et d'en faire sécession.

Il ne s'agit pas seulement d'obtenir une certaine autonomie autorisée et limitée en tant que condition morale et essentielle des choses, mais une autonomie complète qui n'est limitée que par le choix individuel, ce qui signifie une organisation juridique non territoriale et personnelle et une adhésion volontaire.

Tout *isme* ancien ou nouveau, comme toute foi religieuse, est bon pour tous ses croyants et donc les croyants devraient être libres de le pratiquer - entre eux.

Panarchistes et anarchistes

L'attitude très répandue auprès des anarchistes envers les dissidents de la foi ou de la conviction anarchiste peut se résumer ainsi : Pas de liberté pour les non-anarchistes qui ne sont pas d'accord avec nos propres notions de liberté. Les variations organisationnelles ne sont permises qu'aux anarchistes.

L'anarchisme, lorsqu'il est proclamé ou implicite sous cette forme, équivaut presque à une déclaration de guerre contre tous les autres. Il est aussi en désaccord avec ses propres notions originales et primaires de droits, d'individualisme, de volontarisme, de choix, de tolérance, d'indépendance, de consentement et de liberté égale pour tous.

Les anarchistes veulent l'ABOLISSEMENT de l'État, soit par des révolutions, soit par des réformes ou des actions non-violentes. Les panarchistes ne veulent abolir que deux de ses caractéristiques les plus importantes et les plus coercitives : le territorialisme et l'adhésion obligatoire. Ils laisseraient le reste au choix individuel.

Aux anarchistes anti-propriétaires : le fait que les gens devraient être libres de "s'exploiter" les uns les autres, s'ils le veulent, d'une manière appropriée, contractuelle et libre, dans leurs propres associations volontaires et leurs contrats libres avec des étrangers, semble aller au-delà de l'imagination des ennemis fanatiques de la propriété. Ils veulent la détruire pour tous, même pour ceux qui la favorisent fortement entre eux. Sur ce point, ils sont aussi totalitaires que ceux qui prônent et insistent sur l'abstinence, la monogamie ou la polygamie pour tous.

Ils sont aveugles à l'idée qu'une société de propriétaires permet à tous de mettre en commun et de partager, de socialiser et de combiner leurs biens et de les utiliser entre eux comme ils le souhaitent.

Ils sont également aveugles aux diverses options du marché libre pour l'acquisition des propriétés personnelles.

Ainsi, "voleurs-anarchistes" pourrait être un terme plus approprié pour ces "anarchistes". Ils veulent établir leur société libre et non-violente par le vol, en ignorant, par exemple, les options de location et d'achat, voire leurs économies et la valeur future de leur propre travail (qui pourrait être capitalisé et utilisé pour acheter des entreprises).

Ils préfèrent ainsi la violence et les effusions de sang (associées aux expropriations et aux occupations) au commerce pacifique.

Étant donné que même les anarchistes ne peuvent pas se mettre d'accord entre eux, même après des discussions qui s'étendent sur au moins 150 ans, et qu'ils peuvent être beaucoup moins d'accord avec les autres, leur cadre de pensée et d'action pour l'avenir devrait permettre aux dissidents, même non anarchistes, de jouir du degré le plus élevé possible d'autonomie.

Un tel cadre est inévitablement panarchiste et offrirait à toutes sortes d'anarchistes la pleine chance de réaliser leur idéal particulier pour eux-mêmes.

Les ennemis anarchistes de la panarchie se mobilisent dans la pratique, souvent sans le savoir,

CONTRE

- a) une extension de la liberté, de la coopération et de la concurrence
- b) la maximisation de la tolérance
- c) la liberté expérimentale pour tous, dans tous les domaines
- d) l'autonomie des minorités
- e) la souveraineté individuelle
- f) les options individuelles de sécession ou de retrait
- g) l'associationnisme volontaire
- h) l'exigence relative au consentement personnel

i) la liberté des choix individuels.

OU COMME SI CES IDÉAUX NE S'APPLIQUAIENT QU'AUX ANARCHISTES !

Dans la sphère politique et économique, ils veulent que nous ne remplissions notre panier d'achats qu'avec le même assortiment de produits qui sont "officiellement approuvés" par le mouvement anarchiste - ou leur section particulière.

Ils sont, souvent sans le savoir, les défenseurs

a) de la règle territoriale

b) des lois imposées (aussi peu nombreuses et anarchiques et informelles soient-elles)

c) de l'uniformité imposée (ne serait-ce que l'uniformité d'une utopie anarchiste)

d) du gouvernement (même s'il est très limité et décentralisé).

Bref, sans être panarchistes, ils ne sont pas vraiment anarchistes.

12. JOHN ZUBE

LA PANARCHIE PRÉSENTÉE SUIVANT LE SIMPLE SCHEMA DE APHTHONIUS (2005)

APHTHONIUS D'ANTIOCHE, sophiste et rhétoricien grec, vécut dans la seconde moitié du IV. siècle après J.-C., ou même plus tard.

La partie essentielle du schéma Aphthonius comprend sept questions simples auxquelles tout partisan sérieux d'un changement devrait au moins répondre.

Les questions pourraient et devraient être complétées et subdivisées en fonction du sujet.

Latin	Anglais	Allemand	Français	Espanol	Italien
Quis?	Who?	Wer?	Qui?	¿Quien?	Chi?
Quid?	What?	Was?	Quoi?	¿Qué?	Che cosa?
Ubi?	Where?	Wo?	Où?	¿Dónde?	Dove?
Quibus auxiliis?	Whereby?	Wodurch?	A travers qui-quoi?	¿A través quien-qué?	Attraverso chi-che cosa?
Cur?	Why?	Warum?	Pourquoi?	¿Por qué?	Perché?
Quomodo?	How?	Wie?	Comment?	¿Como?	Come?
Quando?	When?	Wann?	Quand?	¿Cuando?	Quando?

1. Quoi?

La panarchie (ou multigouvernements a-territoriaux - ou polyarchie ou personarchie) comme cadre général pour tous les différents degrés de liberté et/ou de limitations que les individus souhaitent pour eux-mêmes dans leurs propres associations et communautés volontaires, indépendamment de celles des autres.

Toutes les adhésions actuellement obligatoires (par exemple dans les États, les forces armées et les syndicats) doivent devenir volontaires.

Les revendications monopolistiques territoriales et collectivistes (pour de grandes régions, occupées par de nombreuses personnes dissidentes) ne doivent plus être reconnues et défendues. Ainsi, les frontières territoriales doivent disparaître par le biais de "révolutions pacifiques d'une seule personne".

2. Qui?

Toutes les personnes qui se portent volontaires pour participer à la réalisation ou à la conservation de l'un ou l'autre idéal, réforme, expérience, tradition ou coutume, avec tous ceux qui partagent les mêmes idées, partout, toujours et uniquement à leurs propres risques et frais, sans porter atteinte aux droits et libertés individuels de quiconque.

Bref : des individus libres, sans "chartes royales" et sans revendications de monopole territorial, conscients de leurs droits et libertés paritaires - et respectueux de ceux des autres.

Principalement les minorités dissidentes qui luttent pour l'autonomie.

Tous les gouvernements en exil existants ou à établir, qui ne favorisent aucun nouveau pouvoir de monopole étendu à l'ensemble de la population d'aucun territoire.

Tous les révolutionnaires et les combattants de la liberté qui ne visent rien de plus que le développement de la liberté, afin qu'ils puissent

gagner le plus grand nombre de partisans ou de personnes neutres à leur égard.

Ainsi, même les ennemis des libertés ne sont pas provoqués dans une résistance désespérée. Ils peuvent essayer de jouir de leurs propres panarchies plus ou moins autoritaires, pour autant qu'ils les acceptent, directement et personnellement.

Les fédérations de toutes les communautés autonomes, qui coexistent librement et pacifiquement et sont en concurrence les unes avec les autres pour l'obtention de membres, comme le font de nombreuses églises et compagnies d'assurance - bien qu'elles puissent ne pas s'apprécier mutuellement.

3. A Travers Qui-Quoi?

Souveraineté individuelle, sécessionnisme individuel, individualisme, volontarisme, entraide, associationnisme, autonomie a-territoriale et lois personnelles pour les membres des communautés volontaires.

Ces nouvelles organisations doivent réaliser la pleine liberté d'expérimentation, la liberté d'action et la pleine autonomie pour tous, toujours et seulement à leurs propres frais et risques.

La souveraineté des consommateurs doit prévaloir dans tous les domaines dans lesquels les politiciens et les bureaucrates l'ont jusqu'à présent bloquée ou entravée.

Les individus deviennent libres de choisir pour eux-mêmes et de se conformer à différents systèmes politiques, économiques et sociaux - avec différents contrats d'adhésion, constitutions, lois personnelles, cotisations et/ou abonnements.

4. Comment?

En reconquérant l'indépendance individuelle par le retrait ou la dissociation des individus des États territoriaux existants, à l'abri des

obligations fiscales, institutions, lois et juridictions imposées, et en revendiquant également leurs parts dans les ressources des États territoriaux d'où ils se retirent.

Toutefois, les individus doivent déclarer qu'ils sont prêts à payer leur part des coûts des institutions qu'ils utilisent encore ou qu'ils veulent utiliser en commun avec les membres des États territoriaux. Les détails doivent être négociés pacifiquement ou réglés par arbitrage.

Ceux qui se sont retirés des États territoriaux existants doivent être libres de gérer le système contributif, budgétaire, électoral et administratif qu'ils veulent pour eux-mêmes.

Et cela par l'établissement d'institutions alternatives, volontaires, a-territoriales et parallèles, de gouvernements, de sociétés non gouvernementales ou de systèmes expérimentaux, avec leurs propres constitutions, lois personnelles, juridictions, services de police et autres, en libre concurrence avec les institutions territoriales existantes, libérées des charges et réglementations imposées à leurs homologues territoriaux.

Par exemple, la liberté pour les institutions et pratiques alternatives concernant l'éducation, la police, les tribunaux, les prisons, les parcs, les bibliothèques, les banques, les devises, les systèmes financiers, etc.

Par le biais des préférences individuelles des consommateurs ou des entrepreneurs, pour faire en sorte que les institutions et les services bons et compétitifs chassent pacifiquement les institutions et les services inférieurs, qui sont encore imposés à des populations entières.

Les individus qui ont choisi de rester membres des anciens États territoriaux pourraient conserver toutes les lois et institutions qu'ils veulent, mais ne pourraient plus les imposer aux autres.

5. Pourquoi?

Parce que les institutions territoriales, avec leurs monopoles, leur taille, la bureaucratie accro au pouvoir et la politique territoriale conventionnelle, ont conduit à des conflits continus. Les conflits et la corruption font partie des maux les moins graves, tandis que les guerres nationales, les révolutions violentes et le terrorisme officiel ou collectif en sont les principaux.

Avec des candidats étatiques aujourd'hui largement armés de dispositifs de massacres de masse ou d'autres outils très efficaces pour tuer et détruire, le prix à payer pour le territorialisme - en matière de liberté, de droits, de sécurité, de sang et de tribut, et dans la survie même des êtres humains - est devenu beaucoup trop élevé pour être tolérable plus longtemps.

La paix, la justice, la liberté, le progrès et la promotion humaine ne peuvent être suffisamment assurés et accélérés sur le plan a-territorial et volontaire que par la liberté d'action afin que tous puissent s'engager dans leur propre voie vers leurs propres idéaux, à leurs risques et périls et à leur propre bénéfice.

Les motifs et les possibilités d'agressions et de crimes seraient réduits au minimum.

Même les cibles des dispositifs d'extermination de masse se dissoudraient.

6. Quand?

Chaque fois que le moment est venu de prendre d'importantes mesures sécessionnistes et d'auto-assistance, par exemple en cas d'inflation galopante, en introduisant de nouvelles monnaies stables et concurrentes, en cas de chômage de masse, en atteignant la pleine activité par des moyens d'échange ou de compensation fiables, ainsi

que des normes alternatives et solides, toutes soumises au refus ou à l'utilisation par tous leurs accepteurs potentiels.

Quand un gouvernement territorial veut déclencher une autre guerre injuste.

Quand un despote devient insupportable.

Lorsque les gouvernements ne défendent pas suffisamment les droits et les libertés des citoyens.

Lorsque toutes les options d'auto-assistance deviennent insuffisantes ou bloquées.

Quand les insurrections militaires et les révolutions violentes doivent être évitées.

Quand la liberté d'expression et d'information n'est plus suffisante.

Quand l'émigration et l'immigration sont largement bloquées.

7. Où?

Dans tous les pays et continents où les minorités et les majorités sont mécontentes, opprimées ou exploitées.

C'est-à-dire, pratiquement, partout.

Precedents, Demonstrations, Exemples

Liberté religieuse.

Partenariats d'affaires volontaires.

La dissidence, le divorce et la séparation volontaire au sein de la famille et des cercles d'amis.

Lois personnelles, tribunaux d'arbitrage, liberté d'association et dissociation dans divers clubs et organisations.

Compétition entre différents sports et clubs sportifs, associations caritatives, associations scientifiques, universités.

Souveraineté des consommateurs.

Choix de médecins, de médicaments, d'emplois, de passe-temps, d'artisanat, de repas, de contrats, d'attractions touristiques, de vêtements, de maisons, d'options de jardinage, de divertissement, d'activités artistiques.

Tous les nombreux choix quotidiens des individus dans la mesure où ils ne sont pas contrecarrés par les lois, règlements et institutions gouvernementaux.

ACTE V

ELABORATIONS PASSÉES ET RÉCENTES DE L'IDÉE

Où il apparaît que l'idée était présente dans l'esprit de nombreuses personnes, dans des contextes culturels les plus variés et sous des formulations et des dénominations les plus diverses.

Humanistes - Volontaristes - Anarchistes

13 - *Frédéric Bastiat, La loi (1850)*

14 - *Auberon Herbert, Sur le volontarisme (1885)*

15 - *Stephen T. Byington, Antécédents d'une société anarchique (1894)*

16 - *Werner Ackermann et alii, L'Unione Cosmopolite (1930)*

17 - *Henri Léon Follin, Paroles d'un Voyant (1934)*

18 - *Karl Hess, Anarchie sans additifs idéologiques (1980)*

Logiciens – Cybernéticiens – Futuristes

19 - *Moritz Schlick*, L'état (1952)

20 - *William Ross Ashby*, La loi de la variété requise (1952)

21 - *Anonyme*, La démocratie avec un "d" minuscule (1962)

22 - *Robert Heinlein*, Panarchie sur la lune (1966)

23 - *John Gall*, Systemantics (1975)

24 - *Le Grand E. Day*, La théorie du multi-gouvernements (1977)

13. FRÉDÉRIC BASTIAT

LA LOI (1850)

FRÉDÉRIC BASTIAT (1801-1850) QUI, un an auparavant (1849), dans une Séance de la Société d'Économie Politique de Paris s'était prononcé en faveur du monopole étatique en matière de contrôle social, ici semble prendre une position moins nette. Vers la fin de cet extrait il déclare : "Je demande que les Cabétistes, les Fourieristes, les Proudhoniens, les Universitaires, les Protectionnistes renoncent non à leurs idées spéciales, mais à cette idée qui leur est commune, de nous assujettir de force à leurs groupes et séries, à leurs ateliers sociaux, à leur banque gratuite, à leur moralité gréco-romaine, à leurs entraves commerciales." Et cela est assez en syntonie avec la panarchie et la formation de communautés volontaires parallèles.

Un des phénomènes les plus étranges de notre temps, et qui étonnera probablement beaucoup nos neveux, c'est que la doctrine qui se fonde sur cette triple hypothèse: l'inertie radicale de l'humanité, l'omnipotence de la Loi, l'infailibilité du Législateur, soit le symbole sacré du parti qui se proclame exclusivement démocratique.

Il est vrai qu'il se dit aussi *social*.

En tant que démocratique, il a une foi sans limite en l'humanité.

Comme *social*, il la met au-dessous de la boue.

S'agit-il de droits politiques, s'agit-il de faire sortir de son sein le Législateur, oh, alors, selon lui, le peuple a la science infuse, il est doué d'un tact admirable, *sa volonté est toujours droite, la volonté générale ne peut errer*. Le suffrage ne saurait être trop *universel*. Nul ne doit à la société aucune garantie. La volonté et la capacité de bien choisir sont toujours supposées. Est-ce que le peuple peut se tromper ? Est-ce que nous ne sommes pas dans le siècle des lumières ? Quoi donc ! Le peuple sera-t-il éternellement en tutelle ? N'a-t-il pas conquis ses droits par assez d'efforts et de sacrifices ? N'a-t-il pas donné assez de preuves de son intelligence et de sa sagesse ? N'est-il pas arrivé à sa maturité ? N'est-il pas en état de juger pour lui-même ? Ne connaît-il pas ses intérêts ? Y a-t-il un homme ou une classe qui ose revendiquer le droit de se substituer au peuple, de décider et d'agir pour lui ? Non, non, le peuple veut être *libre*, et il le sera. Il veut diriger ses propres affaires, et il les dirigera.

Mais le Législateur est-il une fois dégagé des comices par l'élection, oh, alors le langage change. La nation rentre dans la passivité, dans l'inertie, dans le néant, et le Législateur prend possession de l'omnipotence. A lui l'invention, à lui la direction, à lui l'impulsion, à lui l'organisation.

L'humanité n'a plus qu'à se laisser faire : l'heure du despotisme a sonné. Et remarquez que cela est fatal ; car ce peuple, tout à l'heure si éclairé, si moral, si parfait, n'a plus aucunes tendances, ou, s'il en a, elles l'entraînent toutes vers la dégradation. Et on lui laisserait un peu de Liberté ! Mais ne savez-vous pas que, selon M. Considerant (1), *la liberté conduit fatalement au monopole* ? Ne savez-vous pas que la liberté c'est la concurrence ? Et que la concurrence, suivant M. L. Blanc (2), *c'est pour le peuple un système d'extermination, pour la bourgeoisie une cause de ruine* ? Que c'est pour cela que les peuples sont d'autant plus exterminés et ruinés qu'ils sont plus libres, témoin la Suisse, la Hollande, l'Angleterre et les Etats-Unis ?

Ne savez-vous pas, toujours selon M. L. Blanc, *que la concurrence conduit au monopole, et que, par la même raison, le bon marché conduit à l'exagération des prix ? Que la concurrence tend à tarir les sources de la consommation et pousse la production à une activité dévorante ? Que la concurrence force la production à s'accroître et la consommation à décroître, d'où il suit que les peuples libres produisent pour ne pas consommer ; qu'elle est tout à la fois oppression et démence, et qu'il faut absolument que M. L. Blanc s'en mêle ?*

Quelle liberté, d'ailleurs, pourrait-on laisser aux hommes ? Serait-ce la liberté de conscience ? Mais on les verra tous profiter de la permission pour se faire athées. La liberté d'enseignement ? Mais les pères se hâteront de payer des professeurs pour enseigner à leurs fils l'immoralité et l'erreur; d'ailleurs, à en croire M. Thiers (3), si l'enseignement était laissé à la liberté nationale, il cesserait d'être national, et nous élèverions nos enfants dans les idées des Turcs ou des Indous, au lieu que, grâce au despotisme légal de l'université, ils ont le bonheur d'être élevés dans les nobles idées des Romains. La liberté du travail ? Mais c'est la concurrence, qui a pour effet de laisser tous les produits non consommés, d'exterminer le peuple et de ruiner la bourgeoisie. La liberté d'échanger ? Mais on sait bien, les protectionnistes l'ont démontré à satiété, qu'un homme se ruine quand il échange librement et que, pour s'enrichir, il faut échanger sans liberté. La liberté d'association ? Mais, d'après la doctrine socialiste, liberté et association s'excluent, puisque précisément on n'aspire à ravir aux hommes leur liberté que pour les forcer de s'associer.

Vous voyez donc bien que les démocrates-socialistes ne peuvent, en bonne conscience, laisser aux hommes aucune liberté, puisque, par leur nature propre, et si ces messieurs n'y mettent ordre, ils tendent, de toute part, à tous les genres de dégradation et de démoralisation.

Reste à deviner, en ce cas, sur quel fondement on réclame pour eux, avec tant d'instance, le suffrage universel.

Les prétentions des organisateurs soulèvent une autre question, que je leur ai souvent adressée, et à laquelle, que je sache, ils n'ont jamais répondu.

Puisque les tendances naturelles de l'humanité sont assez mauvaises pour qu'on doive lui ôter sa liberté, comment se fait-il que les tendances des organisateurs soient bonnes ? Les Législateurs et leurs agents ne font-ils pas partie du genre humain ? Se croient-ils pétris d'un autre limon que le reste des hommes ? Ils disent que la société, abandonnée à elle-même, court fatalement aux abîmes parce que ses instincts sont pervers. Ils prétendent l'arrêter sur cette pente et lui imprimer une meilleure direction. Ils ont donc reçu du ciel une intelligence et des vertus qui les placent en dehors et au-dessus de l'humanité. Qu'ils montrent leurs titres ! Ils veulent être *bergers*, ils veulent que nous soyons *troupeau*. Cet arrangement présuppose en eux une supériorité de nature, dont nous avons bien le droit de demander la preuve préalable.

Remarquez que ce que je leur conteste, ce n'est pas le droit d'inventer des combinaisons sociales, de les propager, de les conseiller, de les expérimenter sur eux-mêmes, à leurs frais et risques ; mais bien le droit de nous les imposer par l'intermédiaire de la Loi, c'est-à-dire des forces et des contributions publiques.

Je demande que les Cabétistes, les Fourieristes, les Proudhoniens, les Universitaires, les Protectionnistes renoncent non à leurs idées spéciales, mais à cette idée qui leur est commune, de nous assujettir de force à leurs groupes et séries, à leurs ateliers sociaux, à leur banque gratuite, à leur moralité gréco-romaine, à leurs entraves commerciales. Ce que je leur demande, c'est de nous laisser la faculté de juger leurs plans et de ne pas nous y associer, directement ou indirectement, si nous trouvons qu'ils froissent nos intérêts, ou s'ils répugnent à notre conscience.

Car la prétention de faire intervenir le pouvoir et l'impôt, outre qu'elle est oppressive et spoliatrice, implique encore cette hypothèse préjudicielle: l'infaillibilité de l'organisateur et l'incompétence de l'humanité.

Et si l'humanité est incompétente à juger pour elle-même, que vient-on nous parler de suffrage universel ?

Cette contradiction dans les idées s'est malheureusement reproduite dans les faits, et pendant que le peuple français a devancé tous les autres dans la conquête de ses droits, ou plutôt de ses garanties politiques, il n'en est pas moins resté le plus gouverné, dirigé, administré, imposé, entravé et exploité de tous les peuples.

Il est aussi celui de tous où les révolutions sont le plus imminentes, et cela doit être.

Dès qu'on part de cette idée, admise par tous nos publicistes et si énergiquement exprimée par M. L. Blanc en ces mots: « La société reçoit l'impulsion du pouvoir »; dès que les hommes se considèrent eux-mêmes comme sensibles mais passifs, incapables de s'élever par leur propre discernement et par leur propre énergie à aucune moralité, à aucun bien-être, et réduits à tout attendre de la Loi; en un mot, quand ils admettent que leurs rapports avec l'État sont ceux du troupeau avec le berger, il est clair que la responsabilité du pouvoir est immense. Les biens et les maux, les vertus et les vices, l'égalité et l'inégalité, l'opulence et la misère, tout découle de lui. Il est chargé de tout, il entreprend tout, il fait tout ; donc il répond de tout. Si nous sommes heureux, il réclame à bon droit notre reconnaissance ; mais si nous sommes misérables, nous ne pouvons nous en prendre qu'à lui. Ne dispose-t-il pas, en principe, de nos personnes et de nos biens ? La Loi n'est-elle pas omnipotente ? En créant le monopole universitaire, il s'est fait fort de répondre aux espérances des pères de famille privés de liberté ; et si ces espérances sont déçues, à qui la faute ? En réglementant l'industrie, il s'est fait fort de la faire prospérer, sinon il eût été absurde de lui ôter sa liberté ; et si elle souffre, à qui la faute ? En se mêlant de pondérer la balance du commerce par le jeu des tarifs, il s'est fait fort de le faire fleurir ; et si, loin de fleurir, il se meurt, à qui la faute ? En accordant aux armements maritimes sa protection en échange de leur liberté, il s'est fait fort de les rendre lucratifs ; et s'ils sont onéreux, à qui la faute ?

Ainsi, il n'y a pas une douleur dans la nation dont le gouvernement ne se soit volontairement rendu responsable. Faut-il s'étonner que chaque souffrance soit une cause de révolution ?

Et quel est le remède qu'on propose? C'est d'élargir indéfiniment le domaine de la Loi, c'est-à-dire la responsabilité du gouvernement.

Mais si le gouvernement se charge d'élever et de régler les salaires et qu'il ne le puisse; s'il se charge d'assister toutes les infortunes et qu'il ne le puisse; s'il se charge d'assurer des retraites à tous les travailleurs et qu'il ne le puisse; s'il se charge de fournir à tous les ouvriers des instruments de travail et qu'il ne le puisse; s'il se charge d'ouvrir à tous les affamés d'emprunts un crédit gratuit et qu'il ne le puisse; si, selon les paroles que nous avons vues avec regret échapper à la plume de M. de Lamartine (4), «l'État se donne la mission d'éclairer, de développer, d'agrandir, de fortifier, de spiritualiser, et de sanctifier l'âme des peuples», et qu'il échoue; ne voit-on pas qu'au bout de chaque déception, hélas plus que probable! il y a une non moins inévitable révolution ?

[...]

Il faut le dire: il y a trop de grands hommes dans le monde; il y a trop de législateurs, organisateurs, instituteurs de sociétés, conducteurs de peuples, pères des nations, etc. Trop de gens se placent au-dessus de l'humanité pour la régenter, trop de gens font métier de s'occuper d'elle.

On me dira : vous vous en occupez bien, vous qui parlez. C'est vrai. Mais on conviendra que c'est dans un sens et à un point de vue bien différents, et si je me mêle aux réformateurs, c'est uniquement pour leur faire lâcher prise.

Je m'en occupe non comme Vaucanson (5) de son automate, mais comme un physiologiste de l'organisme humain : pour l'étudier et l'admirer.

Je m'en occupe dans l'esprit qui animait un voyageur célèbre.

Il arriva au milieu d'une tribu sauvage. Un enfant venait de naître et une foule de devins, de sorciers, d'empiriques l'entouraient, armés d'anneaux, de crochets et de liens. L'un disait: cet enfant ne flairera jamais le parfum d'un calumet si je ne lui allonge les narines. Un autre: il sera privé du sens de l'ouïe si je ne lui fais descendre les oreilles jusqu'aux épaules. Un troisième: il ne verra pas la lumière du soleil si je ne donne à ses yeux une direction oblique. Un quatrième: il ne se tiendra jamais debout si je ne lui courbe les jambes. Un cinquième: il ne pensera pas si je ne comprime son cerveau.

Arrière, dit le voyageur. Dieu fait bien ce qu'il fait ; ne prétendez pas en savoir plus que lui, et puisqu'il a donné des organes à cette frêle créature, laissez ses organes se développer, se fortifier par l'exercice, le tâtonnement, l'expérience et la Liberté.

Dieu a mis aussi dans l'humanité tout ce qu'il faut pour qu'elle accomplisse ses destinées. Il y a une physiologie sociale providentielle comme il y a une physiologie humaine providentielle. Les organes sociaux sont aussi constitués de manière à se développer harmonieusement, au grand air de la Liberté. Arrière donc les empiriques et les organisateurs ! Arrière leurs anneaux, leurs chaînes, leurs crochets, leurs tenailles ! Arrière leurs moyens artificiels ! Arrière leur atelier social, leur phalanstère, leur gouvernementalisme, leur centralisation, leurs tarifs, leurs universités, leurs religions d'État, leurs banques gratuites ou leurs banques monopolisées, leurs compressions, leurs restrictions, leur moralisation ou leur égalisation par l'impôt ! Et puisqu'on a vainement infligé au corps social tant de systèmes, qu'on finisse par où l'on aurait dû commencer : qu'on repousse les systèmes, qu'on mette enfin à l'épreuve la Liberté, - la Liberté, qui est un acte de foi en Dieu et en son oeuvre.

Notes

- (1) Victor Prosper Considerant (1808-1893) philosophe et économiste, adepte des idées de Charles Fourier.
- (2) Louis Blanc (1811-1882) journaliste et historien. Membre du gouvernement provisoire de 1848. Il est en faveur d'une forte intervention de l'État dans l'économie.
- (3) Adolphe Thiers (1797-1877) avocat, journaliste, historien et homme d'État.
- (4) Alphonse de Lamartine (1790-1869) poète, romancier, dramaturge. Il participa à la révolution de février 1848.
- (5) Jacques Vaucanson (1709-1782) inventeur et mécanicien.

14. AUBERON HERBERT

SUR LE VOLONTARISME (1885)

AUBERON HERBERT (1838-1906) a été un ardent défenseur de la philosophie morale connue sous le nom de Volontarisme (Voluntaryism), basée sur les principes de non-agression et de libre choix.

Dans l'extrait suivant, l'auteur présente les traits principaux de la philosophie et de la pratique du volontarisme. L'essence de l'idée est que "chaque être humain ne demande qu'à être laissé libre de construire sa propre vie à sa manière, laissant à son tour à son voisin la même liberté..."

Ce n'est que lorsque l'État volontaire prend la place de l'État autoritaire, que "les êtres humains peuvent fraterniser et travailler pour le bien commun ; tandis que, sous l'État autoritaire, tout travail social est gâché par les impositions de ceux qui commandent et par l'assujettissement de ceux qui obéissent."

Source: Auberon Herbert, The Right and Wrong of Compulsion by The State, 1885.

Le but du volontariste

Quel est le travail du volontariste ? Il s'agit de détruire l'amour du pouvoir; de détruire autant en lui-même que chez ses semblables le désir d'imposer des opinions ou des intérêts - quels qu'ils soient - aux autres, de se contenter d'être maître de soi-même et pas chef des autres, de renforcer la conviction dans les armes morales de la raison, du débat et de l'exemple, de supporter patiemment de nombreux maux plutôt que d'affaiblir continuellement le principe d'être soi-même et celui de l'autodétermination et de vivre dans la conviction qu'il n'y a pas de mal qui ne puisse être vaincu par le courage et la résolution, pas d'échec moral auquel on ne puisse remédier, sauf l'échec moral de renoncer à la maîtrise de soi-même et à l'autodétermination. Abandonner son être, c'est devenir corrompu et servile en esprit, et pour les serviles et les corrompus, il n'y a pas de grandes choses possibles. Vous ne pouvez pas sculpter dans du bois pourri ; vous ne pouvez pas conduire à la grandeur ceux qui ont renoncé à l'essence de leur propre virilité ou féminité.

Que le volontariste prêche avec audace la doctrine d'être soi-même partout dans le monde. Qu'il cherche à persuader le socialiste qu'il n'a pas le droit d'offrir du réconfort et des avantages au prix du sacrifice de la liberté personnelle, qu'il est vain d'essayer de détruire une forme de servitude en en créant une autre à sa place, qu'il persuade le capitaliste que toute richesse, fondée sur un privilège quelconque ou faveur étatique et opposée au libre-échange, est une richesse prise par force aux autres et repose sur des fondations mauvaises ou injustes, qu'il persuade les membres de toutes les Églises qu'il s'agit d'une parodie et d'une moquerie de leur propre croyance - à juste titre et simplement comprise - d'attaquer tout type de mal moral par des punitions étatiques, que toutes ces persécutions sont en conflit direct avec les principes du Sermon sur la montagne et que les chrétiens, surtout les hommes, sont tenus à se battre avec les armes de la raison, de la discussion et de la persuasion; qu'il cherche à persuader tous les êtres humains, riches ou pauvres, employeurs ou employés, individus de ce pays ou d'autres pays, que l'organisation de toute forme de force

matérielle des uns contre les autres est un gâchis de sa vie stérile et pitoyable - qu'une victoire acquise sur des corps et esprits peu disposés est une défaite et non une victoire; que dans la paix, la coopération amicale, dans une expérimentation sans limites, une différenciation constante, une tolérance presque illimitée en ce qui concerne les actes des autres, le libre-échange dans toutes les directions, la mobilité accrue, la vie et la protection personnelle, la suppression des charges et services obligatoires, l'abandon du pouvoir maléfique d'hypothéquer les facultés des générations futures par la génération actuelle, l'abandon des grandes motivations politiques qui amènent les individus à lutter les uns contre les autres, motivations à se faire la guerre qui doivent exister aussi longtemps que chaque homme désire posséder le pouvoir pour lui-même et redoute de le voir dans les mains de son prochain, et enfin dans la parfaite sécurité des personnes et des biens, afin que les conditions d'un effort réussi soient reconnues comme constantes et persistantes - ce sont là les véritables mots d'ordre du progrès, auxquels il est de notre devoir, en présence de toute tentation, d'être fidèles. Résumons en quelques mots ce qu'est le volontarisme:

Le volontarisme est le conciliateur des différences.

C'est le système de liberté, de paix et d'amitié.

Dans le cadre du volontarisme, l'État n'emploie la force que pour repousser la force - pour protéger la personne et les biens de l'individu contre la violence et la fraude ; dans le cadre du volontarisme, l'État défendrait les droits à la liberté, jamais ne les agresserait.

Le volontariste participe en tant qu'individu et n'appartient à aucune faction.

Le volontariste ne persécute personne et, ne restreint personne, ni ne règlemente personne, sauf pour défendre son être.

Il refuse d'imposer les opinions ou les intérêts d'une partie du peuple à une autre partie.

Il refuse de se battre pour toute vision morale avec les armes immorales de la force.

Le volontariste ne contraint à aucun service, ne confisque aucun bien, ne prend aucun paiement obligatoire.

Le volontariste refuse d'être l'instrument d'une partie d'un pays qui place le pouvoir de l'État au-dessus des droits de l'individu.

Le volontariste s'oppose à tous les privilèges, monopoles et restrictions et cherche à laisser les personnes libres de décider de leur propre vie dans un monde libre.

Le volontariste proteste contre toute forme de salut par la force.

Le volontariste pense que des sommes énormes sont gaspillées chaque année pour construire les grandes machines de l'État pour gouverner par la force, le volontariste croit que si les facultés humaines étaient universellement libérées, si les êtres humains étaient émancipés des fardeaux de la fiscalité et de l'ingérence officielle, et s'ils décidaient un jour de ne pas lutter pour le pouvoir, un nouveau monde de paix, d'amitié et de prospérité prendrait la place du monde actuel, ravagé par les jalousies et la haine, et attristé par de nombreuses souffrances inutiles.

Principes de l'Etat Volontaire

1. Reconnaître en tous points et circonstances la personne de l'homme et de la femme et leur plein droit de diriger leurs facultés et d'utiliser leurs propres biens (dans la limite de la non-agression par la force ou la fraude sur les autres) comme bon leur semble.

2. Reconnaître que l'État ne devrait imposer aucun service et n'exiger aucun paiement par la force, mais qu'il devrait dépendre entièrement des services volontaires et des paiements volontaires.

a. Que l'Etat devrait être libre de mener de nombreuses actions utiles, en matière d'éducation, d'hygiène, de secours, d'assurances, d'affaires

postales, de commerce, d'inspection de bâtiments, de machines, etc. et bien d'autres, mais qu'il devrait le faire en concurrence avec tous les organismes bénévoles, sans recours à la force, en fonction de paiements volontaires et avec le consentement des intéressés, simplement comme leur ami et leur conseiller.

b. Que l'Etat ne devrait utiliser la force que pour limiter la violence du meurtrier, du voleur et des personnes violentes, ainsi que certaines formes grossières de fraude - garantissant ainsi la propriété de l'individu en le protégeant quant à sa personne et ses biens.

c. Que l'Etat ne devrait prendre aucun bien d'aucune sorte d'un citoyen par la force, ni réglementer aucune partie de sa vie; ni interférer avec l'exercice de ses facultés par la force (quand il n'y a pas d'agression); ni chercher à obtenir aucun but moral par la force.

3. Se débarrasser de toute dette publique, centrale ou locale, en vendant et hypothéquant les biens publics et en organisant un grand système de contribution volontaire - certains jours de l'année étant spécialement observés comme des jours fériés pour la collecte des recettes volontaires, locales et centrales.

4. Étendre les défenses volontaires du pays et les placer sur une base beaucoup plus large et plus permanente que celle sur laquelle elles reposent aujourd'hui, dépendre en temps de guerre comme en temps de paix uniquement de contributions volontaires; et renoncer absolument au tort flagrant de contraindre ceux qui sont opposés à la guerre à lui apporter leur soutien.

5. Sans abandonner dans la panique tout devoir envers ceux qui nous sont liés ou qui dépendent de nous dans d'autres pays, faire avancer la résolution pacifique et amicale de toutes les questions extérieures non réglées, alléger les responsabilités, renoncer résolument à une politique agressive et compréhensive, et chercher à établir des accords amicaux internationaux concernant toutes les questions litigieuses.

6. En supprimant ainsi tous les fardeaux, toutes les restrictions et interférences avec les activités personnelles, en réduisant le bureaucratisme, en se débarrassant de l'ingérence malicieuse du politicien dans la propriété privée et de ses allèchements constants envers le peuple, trop souvent au nom de son propre avancement, en détruisant la rivalité insouciante des partis politiques pour la domination des territoires et le pouvoir, et en créant progressivement le libre-échange en tout, pour permettre le libre développement non seulement des capacités presque infinies et des ressources intellectuelles possédées par chaque nation intelligente, mais aussi de l'amitié et du désir naturel de toutes les classes à travailler ensemble à des fins communes. Par ces méthodes, on peut donner au monde un exemple du bonheur et de la prospérité atteignables par toutes les nations de la même manière, où le droit naturel de chacun de diriger ses propres facultés et de gérer ses propres biens selon ses propres désirs, et non à la demande des autres, est universellement respecté, et où toutes les entreprises et tous les services sont fondés sur la persuasion réciproque, et pas sur la force.

15. STEPHEN T. BYINGTON

PRÉCÉDENTS POUR UNE SOCIÉTÉ ANARCHISTE (1894)

STEPHEN BYINGTON (1869-1957) a été un auteur et traducteur de textes anarchistes, et un collaborateur de Benjamin Tucker.

Ici on a probablement un des premiers textes dans lequel l'anarchie est rapprochée de la panarchie (à chacun le gouvernement ou le non-gouvernement de son choix). C'est aussi une argumentation très lucide sur la possibilité pratique et la fonctionnalité de l'anarchie, au-delà des préjugés généraux et des peurs personnelles.

Source : Stephen T. Byington, Precedents for Anarchistic Society, Liberty, Vol. IX, n°52, 5 Mai 1894.

L'anarchie a l'inconvénient de n'avoir jamais été jugée dans des conditions civilisées. Elle semble bien fonctionner dans certaines tribus sauvages décrites dans la *Justice* de Herbert Spencer et dans certaines tribus d'Esquimaux. Un conservateur expliquera que c'est parce qu'elles sont naturellement inoffensives et ne croira pas que leur Anarchie peut avoir contribué à faire naître leur innocence. Il ne cessera donc pas de dire que l'anarchie ne peut pas réprimer efficacement les actes envahissants, que les associations de protection passe-

ront la moitié de leur temps à se battre entre elles et l'autre moitié à poursuivre des criminels qu'elles ne peuvent pas attraper. Il est certainement juste de répondre en demandant à quel point ces gens devraient être mauvais pour être pires que l'État mais il vaut aussi la peine de chercher ce que l'on peut trouver concernant des précédents historiques.

Dans les organisations sociales les plus anciennes dont nous avons connaissance, la citoyenneté et la juridiction dépendaient de la famille. Un homme naissait dans une tribu et, par conséquent, la tribu avait le droit de le commander et d'appliquer ses commandements partout où elle pouvait le trouver, alors qu'il avait le même droit de réclamer sa protection partout où elle pouvait l'atteindre. Ces droits et devoirs étaient, au moins dans certains cas, inaliénables.

On retrouve parfois cette forme d'ordre même dans la vie urbaine, comme dans l'Arabie pré-muhammadienne. L'histoire de la vie de Mahomet nous montre plusieurs cas où une ville est habitée par deux ou plusieurs tribus indépendantes et où les différentes parties de la ville se font la guerre. Mais il ne semble pas qu'elles aient été plus désordonnées ou qu'elles ont livré plus de combats que les tribus du même sang, turbulentes dans d'autres circonstances. Le système était au moins capable de vivre et de donner satisfaction à ceux qui vivaient sous son égide, jusqu'au moment où il a été renversé par une puissance qui a aussi renversé de grands empires.

Cela devrait être une réponse à ceux qui pensent que deux services de police ne peuvent pas coexister au même endroit, car il n'y a jamais eu un peuple qui "avait plus besoin d'un gouvernement fort" que ces Arabes.

Mais ce système a été modifié dans le sens d'une plus grande liberté. Un homme peut maintenant changer sa citoyenneté et les lois auxquelles il est soumis, quand il le souhaite, à condition de quitter son pays. Maintenant, imaginez ce qu'un bon vieux Tory du système clanique aurait dit si ce changement lui avait été proposé. "Quelle anarchie ! Un homme pourrait échapper à toutes les lois qui le lient

en s'enfuyant tout simplement ! La loi et l'ordre cesseraient complètement !" Mais le monde a survécu. L'anarchie propose d'augmenter encore la liberté en supprimant le fait que, pour changer de lois, un individu doit quitter son pays. Cela n'introduirait aucune difficulté, me semble-t-il, que le monde n'a déjà expérimentée assez bien dans l'un ou l'autre des systèmes qui ont existé dans le passé.

Mais pourquoi se référer à l'histoire ancienne ? Kansas City est beaucoup plus pratique. La ligne de l'État traverse la périphérie de la ville, au milieu de rues très peuplées. Les hommes qui vivent dans la même rue sont soumis à des lois différentes et recherchent la protection de pouvoirs différents. Les saloons du Kansas sont construits jusqu'à la frontière de l'État. Les difficultés théoriques rencontrées par un policier du Missouri pour chasser un homme au Kansas sont beaucoup plus grandes que celles rencontrées par deux associations anarchistes qui exercent leur pouvoir sur le même terrain. Mais Kansas City prétend être un endroit très prospère.

Lorsque New York et Jersey City seront reliées par un tunnel ou un pont, la situation sera à peu près la même. L'impossible anarchie est sur le point d'être introduite à New York. Pourquoi les défenseurs de l'ordre public ne protestent-ils pas contre ces améliorations?

Pire encore. Sous l'anarchie, chaque homme serait soumis à l'association de son voisin selon que l'association pourrait le punir pour des actes clairement invasifs. Mais aujourd'hui, dans chaque pays civilisé, il y a un grand nombre d'hommes qui ne sont soumis à aucune loi. Les envoyés et les consuls ne sont responsables que devant le gouvernement qui les dépêche. Cromwell a déjà pendu un ambassadeur pour meurtre, mais personne n'a jamais osé suivre l'exemple. Si un consul commet un crime ici, tout ce que nous pouvons faire est de demander poliment au maître du consul de le rappeler en tant que *persona non grata*, et de le punir chez lui d'une manière adéquate. Ce privilège s'étend aux collaborateurs du représentant étranger, y compris, je crois, aux domestiques du ménage.

C'est la pratique uniforme des pays chrétiens de maintenir contre les pays non chrétiens le principe ancien selon lequel leurs sujets dans un pays étranger ne sont pas soumis aux lois de ce pays. Ce privilège est toujours prévu dans les traités. Par conséquent, l'Européen dans un tel pays n'est lié par aucune loi sinon celle que son consul appliquera. Dans des endroits comme Le Caire et Jérusalem, existent des colonies considérables d'au moins une demi-douzaine de nationalités, et chacune est soumise uniquement à son consul. Je n'ai jamais entendu parler d'une proposition visant à unir tous les Européens, pour ne pas dire toute la ville, sous une seule autorité.

Mais l'anarchie - oh, oh, oh !

16. WERNER ACKERMANN ET ALII

L'UNION COSMOPOLITE (1930)

CE TEXTE PARU en 1930 dans un journal de langue allemande (Radikaler Geist). L'Union Cosmopolite a ensuite été supprimée par les national-socialistes avant de pouvoir se développer davantage.

Avant sa suppression, L'Union Cosmopolite arriva à compter jusqu'à 60 membres, entre autres:

- Werner Ackermann, qui a composé le texte. Dans les années qui suivirent, il échappa aux nazis et devint, notamment, écrivain en Afrique du Sud, bien que toujours soumis à de sévères restrictions. Sa longue correspondance avec Ulrich von Beckerath, en particulier au sujet des droits des minorités, a sans doute été perdue.

- Ulrich von Beckerath, 1882-1969, qui a probablement beaucoup collaboré à la rédaction du texte.

- Kurt Zube (1905-1991) auteur d'un Manifeste Anarchiste (1977) sous le pseudonyme de Solneman.

Henri Follin a écrit à propos de l'Union Cosmopolite: "Werner Ackerman, le fondateur berlinois de l'Union Cosmopolite, initiative d'origine purement pratique qu'il n'a pas hésité à incorporer à l'initiative d'origine philosophique

*de COSMOMETAPOLIS, a fort bien compris qu'il faut dépasser les "objec-
teurs de conscience" en offrant, en cas de conflits internationaux, un refuge
non seulement aux consciences libres, mais aux intérêts indépendants."
(Paroles d'un Voyant, 1934)*

Source: Radikaler Geist, 1930.

L'adhésion à l'Union Cosmopolite est gratuite. Les membres sous-
crivent simplement, sans que cela constitue pour eux une obligation
personnelle, aux principes suivants de l'Union Cosmopolite:

I. Tout individu a le droit de faire sécession de l'Etat (comme le droit
de se détacher d'une Eglise).

II. Les Cosmopolites (individus qui ont volontairement renoncé à
faire partie d'un état) possèdent le droit d'entrer dans tout pays, de s'y
établir et d'y travailler.

III. Ceux qui ont perdu l'état juridique contre leur volonté peuvent
devenir soit Cosmopolites soit ressortissants d'un Etat, par simple
option.

IV. L'Etat reconnaît la condition d'apatride en tant qu'état de droit et
les Cosmopolites comme une minorité dans le sens du droit moderne
des minorités nationales.

V. L'Etat respecte l'indépendance d'un Centre protecteur pour les
Cosmopolites et lui reconnaît les droits légaux de représentation. Le
Centre protecteur peut instituer des succursales avec attributions
consulaires.

VI. Les passeports et autres papiers d'identité cosmopolites, qui
seront délivrés aux Cosmopolites régulièrement inscrits par le Centre
protecteur, doivent être reconnus par toutes les autorités.

VII. En cas de guerre, les Cosmopolites sont considérés comme des
étrangers neutres. L'Etat n'a pas le droit ni en temps de paix ni en
temps de guerre de porter atteinte à la liberté ou aux biens des

Cosmopolites. Les Cosmopolites ne doivent être soumis à aucune forme de service militaire actif ou auxiliaire, d'impôts militaires ou d'autres obligations militaires similaires.

VIII. L'obligation de conserver sa nationalité ne peut être imposée à qui que ce soit, même en cas de guerre, sous aucune forme ni sous aucun prétexte.

IX. L'Etat respecte l'indépendance des institutions cosmopolites d'intérêt public, telles que les Caisses de prévoyance, d'assurances, établissements bancaires ou juridiques, archives, institutions d'enseignement et d'éducation, hôpitaux, asiles pour la vieillesse, etc. L'Etat ne peut imposer aux Cosmopolites ni des structures ni des services qu'ils soient désireux ou capables de se procurer eux-mêmes, ou qu'ils ne veulent pas.

X. L'Etat examine toute revendication qui se fonde sur les principes de l'Union Cosmopolite. A la demande du Centre Protecteur, il entre en négociations pour la rédaction des conventions conclues d'un commun accord. Les dispositions d'application, comprenant les dispositions transitoires, sont élaborées en commun par l'Etat et l'Union Cosmopolite.

17. HENRI LÉON FOLLIN

PAROLE D'UNE VOYANTE (1934)

L'HUMANISTE HENRI LÉON FOLLIN (1866-1949) était trop en avance sur son temps et donc il était connu et apprécié seulement par un petit cercle de personnes. Le texte présenté ici se compose d'une série de considérations contenues dans ses œuvres. Il présente l'idée de COSMOMETAPOLIS qui a une forte ressemblance avec la Panarchie. Les deux conceptions sont toutes les deux en faveur du libre choix personnel par rapport à l'organisation sociale dont chacun veut être membre, au-delà donc de la souveraineté territoriale imposée à tous par les États-nations.

Communautés libres et volontaires

L'évolution du monde doit se faire sur la base du développement et de l'amélioration des réalités individuelles ou librement et contractuellement associationnelles, et non sur la base des cadres où leur naissance, leur origine, leur habitat ou leurs activités enferment les individus et leurs groupes.

Il ne doit pas exister de *puissance des peuples* à l'égard les uns des autres. Cette forme politique de la puissance engendrera toujours des conflits.

Les seules puissances salutaires sont économiques, morales, intellectuelles et esthétiques. Elles n'ont rien à voir avec les divisions ethnico-politico-géographiques. La puissance doit être l'apanage d'individus et de groupes libres, recrutés de par le monde entier, pour s'exercer sur eux-mêmes dans l'intérêt de tous.

Aucune collectivité n'a de réalité que dans l'existence des individus qui la composent à un moment donné. Ses caractères ne sont pas autre chose que l'ensemble des caractères reçus du passé et du présent par chacun de ces individus, et que lui seul peut transmettre à l'avenir.

Les droits individuels cosmopolites, qui doivent être reconnus et garantis à tout homme dans le monde entier à quelle que communauté nationale, régionale ou locale qu'il appartienne, peuvent essentiellement se réduire à six :

1. Droit de non-participation sous une forme quelconque, à des compétitions ou conflits entre Etats politiques ou à leurs conséquences ;
2. Droit de choisir l'Etat ou les Etats administratifs et juridiques des lois desquels il entend dépendre pour ses rapports privés et de circuler ou s'établir dans un Etat quelconque en respectant les lois de celui-ci pour ses rapports publics ;
3. Droit d'échanger librement sa propriété et ses services avec les ressortissants de tous les autres Etats ;
4. Droit d'évaluer ses échanges et stipuler des engagements au moyen d'un étalon universel ou même particulier sans intervention d'aucun monopole monétaire ;
5. Droit d'exprimer librement toute sa pensée en toute matière, sauf à ne pouvoir faire aucun appel à la violence contre les institutions établies ;
6. Droit de soustraire l'instruction et l'éducation de ses enfants à toute influence contraire aux cinq droits précédents.

La doctrine cosmométapolitique veut que l'homme ne soit pas, dès sa naissance, soumis à une autorité unique qui se fera sentir à lui dans toutes les manifestations de son existence.

Elle veut que, pour tout ce qui ne porte pas à autrui une atteinte *directe et patente*, il puisse s'affranchir de la loi commune dont il n'a pas eu le contrôle, qu'il n'ait à se soumettre qu'à la fraction qui lui convient de l'opinion publique humaine, ou qu'aux associations dans lesquelles il est librement entré, par un contrat précis, d'une durée volontairement limitée.

Le principe cosmométapolitique, dont les hommes exigeront qu'il régie le monde lorsqu'ils voudront ouvrir les yeux, est celui-ci : ni le lieu de naissance ou d'habitat, ni l'origine ascendentielle ne doivent lier ni la vie ni certaines libertés essentielles des individus aux volontés et décisions des gouvernants politiques, que ce soient les gouvernants de la nation dont ils sont les citoyens ou qu'ils habitent, ou ceux de toute autre nation.

La paix ne régnera vraiment que lorsqu'on aura, comme le veut COSMOMETAPOLIS, créé, répandu, enflé jusqu'à ce qu'elle emporte en son flot toutes les résistances, la notion d'un minimum de droits individuo-universels, non seulement de la *conscience*, mais aussi de *l'intérêt humain* à l'encontre des formations politiques et nationales.

Civilisation

L'humanité n'a jamais été civilisée. Ne confondons pas la civilisation avec certains développements industriels, scientifiques, intellectuels et même moraux de l'humanité. Elle a connu des essais nombreux de *civilisation*, toujours étouffés par la *militarisation* et la *politicisation*. C'est à la plus récente et peut-être à la plus définitive et néfaste manifestation de ce phénomène que nous assistons au XX^{ème} siècle.

La civilisation n'est et ne peut être que le produit de toutes les libres initiatives individuelles sur la surface de la Terre, et de l'échange

universel de services, qui est la conséquence et la manifestation de leur liberté.

Une civilisation où les meilleurs représentants de l'intelligence, du talent et de la vertu, admettent que la fonction de discerner et de couronner leurs titres à l'attention soit dévolue aux politiciens et aux bureaucrates de l'Etat, a encore singulièrement à apprendre.

Compétition

Ne confondons pas la formule économique de *la lutte pour la meilleure vie*, avec la formule politique de *la lutte pour la vie*. C'est une vie bien partielle et incomplète qui fait assimiler la sélection *relative* produite par les divers degrés du succès dans l'effort pour le *mieux-être*, avec la sélection *absolue* produite par la lutte pour *l'être*.

Concurrence économique

La grande erreur socialiste, qui a empoisonné toutes les conceptions modernes de l'Economique, est de croire que la concurrence, *lors-qu'elle est libre et loyale*, écrase les faibles sous son régime.

La concurrence permet aux forts d'arriver en plus grand nombre ; mais comme les forts ne peuvent s'élever qu'au service des faibles, qui sont infiniment plus nombreux, et avec leur concours, ils sont bien obligés de les faire profiter des avantages qu'ils tirent eux-mêmes de la concurrence.

Démocratie

Démocratie ? Comme instrument de défense contre le parasitisme et la tyrannie des forts, oui.

Mais à condition de n'y pas substituer la tyrannie et le parasitisme des faibles.

Echanges

Les peuples qui veulent conserver leurs caractères propres n'ont de meilleur moyen de se garantir contre les infiltrations étrangères de *personnes* que d'ouvrir toutes grandes leurs portes à l'échange des *produits*.

La tendance naturelle est d'évaluer le service qu'il rend plus haut que le service qu'il reçoit. Il n'empêche que tout échange est profitable. La discussion des bases de l'échange, qui le fait parfois apparaître comme une lutte, n'en est que le préliminaire indispensable. Ce n'est pas un acte d'antagonisme, c'est la préparation d'un acte d'union et de solidarité.

Seul Bastiat a révélé de façon saisissante la nature de l'Economique en la définissant : la science de l'échange. Seul, il a révélé de façon saisissante la nature de la valeur en la définissant : le rapport de deux services.

C'est à la lumière de ces définitions que l'on comprendra comment, par la multiplication des échanges, et par la substitution à la monnaie d'un commun dénominateur universel équilibrant avec le maximum de stabilité l'évaluation des services qu'ils procurent, les richesses pourront se multiplier à l'infini.

L'abolition des frontières douanières n'est pas une question « d'organisation », mais une question de droit individuel.

Les économistes dits libéraux avaient entièrement raison de penser que la liberté du commerce suffirait à pacifier le monde, ce qui est leur excuse pour n'avoir même pas lutté contre les nationalismes, et conçu la doctrine cosmopolitique en germe dans les enseignements de certains d'entre eux.

La Liberté du Commerce suffit à tout matériellement, comme la Liberté de Pensée et d'expression de la Pensée y suffit intellectuellement et moralement. Mais on n'obtiendra celle-là, comme on a plus ou moins obtenu celle-ci, qu'en la revendiquant, non comme une

valeur *collective abstraite*, mais comme un *droit concret dû à chacun de nous*.

Economie

L'Economie, c'est-à-dire l'adaptation et la réadaptation incessante de la production à la consommation et inversement, n'est pas une affaire d'Etat, mais une affaire de commerce libre et sincère.

Il n'y a pas d' « économie libérale ». Il y a l'économie, fruit de la liberté, et l'anti-économie, fruit de la contrainte.

L'économie du monde est, depuis 1914, en pleine décomposition. Elle ne retrouvera ses formes normales, conformes aux lois naturelles de l'évolution et du progrès expérimental de l'humanité, que par l'affirmation, la reconnaissance et la sauvegarde de certains droits, à la fois individuels et universels, qui doivent primer toutes lois ou institutions politiques ou juridiques, nationales ou internationales, s'y opposant ou pouvant à l'avenir s'y opposer.

Rien ne peut marcher convenablement dans la société, si l'on confond les préoccupations économiques avec les préoccupations philanthropiques. Le meilleur moyen pour que tous les intérêts soient bien défendus, ceux des travailleurs comme les autres, c'est que chacun, cessant de compter sur l'Etat anonyme et parasitaire, défende les siens lui-même, seul ou associé avec ses co-intéressés.

Harmonie

L'harmonie humaine, comme toutes les harmonies, n'est pas un problème d'unification, mais de coexistence dans la diversité et la différenciation.

Les deux grands obstacles à l'ordre et au progrès humains sont l'esprit particulariste et l'esprit égalitaire. Au fond de toutes les disharmonies sociales, on peut être certain de retrouver l'un ou l'autre.

Individualisme

Définition : *L'individualisme est la doctrine qui considère l'individu comme le seul moyen social.*

Aucun individu ne peut s'isoler de l'espèce. Il n'est qu'un moment dans la vie de l'ensemble dont il fait partie, comme il n'est qu'un moment des cellules qui le composent. Mais il est, au regard de notre entendement et de notre volonté, le moment essentiel, à la fois déterminé et déterminant.

Trilogie des principes individualistes, essence de la vérité sociale :

- *Liberté* : le simple fait de ne pas être contraint par autrui ;
- *Responsabilité* : le simple fait de ne pas fuir les conséquences de ses actes;
- *Sincérité* : le simple fait de mettre le plus possible d'accord entre elles, ses pensées, ses paroles et ses actions.

On reproche au programme politique des individualistes de n'être pas positif, de demander principalement des suppressions. Comment en serait-il autrement ? Le rôle de l'Etat, étant considéré comme d'assurer le milieu libre, ne peut être que négatif. Le positif de la politique consiste à supprimer tout ce qui entrave le positif du non-politique.

Toutes les conceptions régnantes, qu'elles soient traditionnelles ou réformistes, tendent à cristalliser l'individu dans le groupe ethnique, politique, social ou professionnel dont il fait partie. L'ordre et le progrès naturels, au contraire, consistent à le rendre indépendant de tous les groupes, dans la mesure où il ne fixe pas lui-même ou n'accepte pas librement les limites de sa solidarité avec eux.

Le grand vice de toutes les directions collectives, qu'elles soient politiques, syndicalistes, coopératistes, soviétistes, ou autres, sera toujours le même : favoriser la crainte et la haine des médiocrités

envers toute valeur individuelle, des fanatismes envers tout esprit libre et briser ainsi les ressorts essentiels de toute évolution humaine.

Il est possible, comme l'affirme un publiciste, qu'une société individualiste « favorise les audacieux et les fripons » au détriment des apathiques et des imbéciles incapables d'organiser leur propre défense.

Mais une société socialiste (ou socialomane) favorise les paresseux et les gaspilleurs au détriment des travailleurs et des prévoyants, qui agissent pour le bien de tous en poursuivant leur bien propre. C'est ainsi qu'une société individualiste est bien plus *sociale* qu'une société socialiste.

Un penseur de nationalité anglaise, Auberon Herbert, prêchait « l'impôt volontaire ». Les deux mots semblent se contredire.

Cependant, ne peut-on admettre que, dans une société dont les individus se seraient affranchis du besoin de tutelle et auraient perdu l'habitude de la coercition, ils se sentiraient socialement obligés de participer aux charges communes, comme ils se sentent aujourd'hui obligés de sortir décentement vêtus et de se plier à une foule de conventions auxquelles la loi ne les astreint nullement ?

Monde

Les nations n'ont pas encore compris leur absurdité, lorsqu'elles cherchent à la fois à élargir et à fermer leurs frontières, alors que le libre-échange serait l'annexion du monde et leur annexion réciproque par chacune d'elles !

Les États-Unis du Monde ?

Attention! Ce serait bien commode pour opprimer les individus sous le niveau uniformisateur. Mais les Individus du Monde unis au-dessus des États, pour se défendre contre leurs excès, voilà qui est, à la fois, plus urgent, efficace et inoffensif.

Militarisme

Le militarisme et le protectionnisme vont de pair. Quand l'un a causé des désastres dans un pays, c'est à leur faveur que l'autre s'y glisse. Le protectionnisme est une escroquerie de la fortune publique, comme le militarisme est une escroquerie de la vie publique. Comme toutes les escroqueries, ils ont besoin d'eau trouble.

Nations

De tout temps les hommes ont méconnu leur intérêt universel, permanent et supérieur, qui est un intérêt de coopération, et l'ont sacrifié à des intérêts particuliers, temporaires et inférieurs, sous forme de luttes à main armée ou de compétitions pour la puissance matérielle. Telle est l'unique origine de la nation ; telle fut et telle est encore à quelque degré son unique raison d'être.

Remanier les frontières des nations ? Quel puéril anachronisme ! Une seule chose importe : faire que les nations soient de plus en plus, uniquement, des associations pour l'administration de certains intérêts communs et de moins en moins des appareils gouvernementaux absorbant la personnalité humaine et l'opprimant au profit de ses parasites.

Les conflits entre nations provenant uniquement des prétentions nationales, il est pour le moins étrange qu'on espère les faire trancher équitablement par les Tribunaux d'arbitrage dont les membres dépendent de la faveur des gouvernements nationaux, plus ou moins disposés en faveur de l'un ou de l'autre plaideur. Comment le bon sens le plus élémentaire ne montre-t-il pas aux peuples que les dangers des politiques nationales ne peuvent être écartés que par des hommes n'ayant ni de près ni de loin rien à faire avec elles, c'est-à-dire ayant abdiqué tout sentiment national et politique et revendiqué la qualité de cosmopolite ?

Fussent-ils une minorité infime, les nationalistes exerceront toujours en tous pays une influence hors de proportion avec leur nombre, tant qu'on n'aura pas détruit chez les nationaux la notion que leur nationalité peut, en certain circonstances, primer leur humanité.

La paix, l'ordre et la prospérité ne régneront définitivement dans le monde que lorsque les hommes en nombre suffisant, ou des hommes exerçant une suffisante influence, auront répudié toute solidarité avec ce que les gouvernements, les partis et la presse de chaque pays nomment « les intérêts nationaux ».

Une nation n'a pas d'intérêts. Elle n'est que l'arbitre des intérêts que ses nationaux, en tant qu'administrés ou échangistes, *ne peuvent* ajuster entre eux avec les nationaux d'autres nations. Dans ceux qu'ils peuvent ajuster, elle n'a rien à voir. Et ni dans l'un ni dans l'autre cas, elle n'a le droit d'y impliquer des non-intéressés.

Les gens qui, se croyant de bonne foi pacifiques ou du moins ennemis de la guerre, pratiquent ou admettent le culte des « intérêts nationaux » sont comme des malades ou des médecins qui déplorent les symptômes d'une infection sans cesser d'en entretenir la source.

Politique

La Politique, qui prétend dominer le monde, en est cependant l'une des activités les plus inférieures, animée de l'esprit le plus simpliste. Rien n'en est davantage typique que le fétichisme égalitaire démocratique en matière d'instruction, dont l'Etat centralisé, naturellement, se prévaut pour fortifier partout son influence.

L'absurdité politique universelle consiste à attendre des institutions et des lois plus de vertu que n'en possèdent les hommes qui les font et les appliquent.

Les peuples, comme les individus, vivent de ce qui les unit et meurent de ce qui les divise. *Mais leurs parasites vivent de ce qui les divise et meurent de ce qui les unit.* De là l'obstination des politiciens, des diplo-

mates, des folliculaires, des monopolistes de la finance et de l'industrie à dresser les *cultes* nationaux contre la *religion* de l'humanité.

Société

Le développement des sociétés repose exclusivement sur le développement de la concurrence économique, celle qui consiste à *mieux faire*, au détriment de la concurrence politique, celle qui consiste à *être le plus fort*.

Tout le secret de la richesse et de l'harmonie sociales, c'est de développer chez chaque individu, dans chaque milieu, le désir d'être *différent des autres*, en abolissant le désir d'être *plus que les autres*. C'est d'écarter ce qui est *particulariste* en respectant ce qui est *particulier*.

Le problème social est un problème d'institutions libertaires et responsabilitaires pour les individus capables d'initiative et de responsabilité, et d'institutions tutélaires pour les individus qui ne peuvent se passer de tutelle.

Les travailleurs plus ou moins salariés (évitons le mot « ouvrier ») accéderont d'autant plus vite à la propriété des instruments de travail et à la direction des entreprises économiques, que la loi évitera de céder aux injonctions de leurs représentants politiques, qui ne visent qu'à les mettre sous leur propre tutelle intéressée et incompétente.

Variété

À l'idée chimérique d'un régime idéal et messianique universellement applicable, quelqu'un oppose l'idée bien vague que "le meilleur régime est celui qui, à une époque et dans un milieu donné, convient le mieux aux conditions de telle ou telle société."

La vérité est que le seul régime convenant à toutes les époques et à tous les milieux, le seul pouvant se modeler sur les conditions essentielles du développement de toutes les sociétés, est celui qui laisse la

porte ouverte à toutes les expériences sans en imposer ni en étouffer aucune.

Si notre société s'est singulièrement compliquée, cette complexité même, dont on ne saurait raisonnablement espérer que la capacité directrice des gouvernants puisse la suivre et y atteindre, exige la reconnaissance et l'application de grands principes d'autant plus simples.

La loi doit être uniquement le moyen de réaliser la *diversité des usages* de la liberté, dans *l'unité des garanties* de la liberté.

Vérité

L'humanité admet rarement dès l'abord une vérité nouvelle, ou le rajeunissement d'une vieille vérité négligée ou inaperçue, parce que les hommes qui l'influencent ont pour la plupart adopté, par tempérament, par intérêt, par tradition, par éducation, des conceptions contraires qu'il leur coûte d'abandonner, surtout s'ils ont contribué par leur propre effort à les acquérir. Mais il leur faut bien se résigner tôt ou tard, lorsque cette vérité a agi sur un certain nombre de cerveaux encore en évolution.

18. KARL HESS

ANARCHIE SANS ADDITIFS IDÉOLOGIQUES (1980)

KARL HESS (1923-1994) était un écrivain américain et un activiste libertaire. Il a rejoint le Libertarian Party et a été rédacteur en chef de son journal de 1986 à 1990. Ce court texte est paru pour la première fois dans la revue "The Dandelion" en 1980. L'auteur souligne la position déjà partagée par un théoricien du mouvement anarchiste, J. A. Maryson (voir : Quelques idées fausses sur l'Anarchisme) à savoir que l'anarchie signifie liberté et auto-organisation volontaire et que personne dans le mouvement anarchiste ne devrait être intéressé à imposer lequel des divers "ismes" (capitalisme, communisme, mutualisme, etc) chaque anarchiste devrait suivre.

Ce message est très pertinent maintenant que l'intérêt pour l'anarchie grandit et que certaines personnes, qui se prétendent anarchistes, se battent pour promouvoir très vigoureusement (et dans certains cas pour essayer d'imposer) leur propre forme d'anarchisme, soit l'anarcho-communisme ou l'anarcho-capitalisme. Pour toutes ces personnes, le message de Karl Hess est le suivant : ni anarchiste-communiste, ni anarchiste-capitaliste, car "il n'y a pas d'additifs idéologiques au mot anarchie".

Source : Karl Hess, Anarchy without Hyphens, 1980.

. . .

Il n'y a qu'une seule espèce d'anarchiste. Pas deux. Juste une seule. Un anarchiste, un type unique, comme défini par la longue tradition et la littérature sur cette position, est un individu qui n'accepte pas le pouvoir hiérarchique de l'État. La seule extension qui me semble raisonnable est de dire qu'un anarchiste s'oppose à tout autoritarisme.

Un anarchiste est un volontariste.

Maintenant, au-delà de cela, les anarchistes sont aussi des individus et, en tant que tels, ils contiennent des milliards de variétés de caractéristiques humaines. Certains sont des anarchistes qui marchent, volontairement, vers la Croix du Christ. Certains sont des anarchistes qui se dirigent, volontairement, dans les communautés avec des figures paternelles bien-aimées et inspirantes. Certains sont des anarchistes qui cherchent à établir des formes volontaires de production industrielle. Certains sont des anarchistes qui cherchent volontairement à établir la production rurale du kibboutzim. Certains sont des anarchistes qui, volontairement, cherchent à tout détruire, y compris leur propre association avec autrui, ceux-ci sont les ermites. Certains sont des anarchistes qui, volontairement, traitent leurs affaires seulement en espèces, ne sont pas disposés à coopérer, et ont plutôt l'air de fanfarons. Certains sont des anarchistes qui, volontairement, adorent le soleil et son énergie, construisent des dômes, ne mangent que des légumes et jouent du dulcimer. Certains sont des anarchistes qui vénèrent le pouvoir des algorithmes, jouent à des jeux étranges et fréquentent des étranges temples. Certains sont des anarchistes qui ne voient que les étoiles. Certains sont des anarchistes qui ne voient que la boue.

Ils naissent d'une seule graine, quelle que soit la floraison de leurs idées. La semence, c'est la liberté. Et c'est tout ce que c'est. Ce n'est pas une semence socialiste. Ce n'est pas une semence capitaliste. Ce n'est pas une graine mystique. Ce n'est pas une semence déterministe. C'est simplement une déclaration. Nous pouvons être libres. Après ça, c'est le choix et le hasard.

L'anarchie, la liberté, ne vous disent rien sur la façon dont les gens libres se comporteront ni sur les décisions qu'ils prendront. Elles disent simplement que les gens ont la capacité de prendre des décisions concernant leur vie.

L'anarchie n'est pas normative. Elle ne dit pas comment être libre. Elle dit seulement que la liberté, l'autonomie, peuvent exister.

Récemment, dans une revue libertaire, j'ai lu une déclaration selon laquelle le libertarisme est un mouvement idéologique. C'est bien possible. Dans un concept de liberté, il, ils, vous, ou nous, n'importe qui a la liberté de s'engager dans n'importe quelle idéologie, dans tout ce qui ne contraint pas les autres en niant leur liberté. Mais l'anarchie n'est pas un mouvement idéologique. C'est la déclaration d'une idée. Elle dit que tout le monde a droit à la liberté. Elle dit que tous les anarchistes veulent la liberté. Et puis, elle est silencieuse. Après la pause de ce silence, les anarchistes montent ensuite les scènes de leur propre communauté et de leur histoire et proclament leurs idées, et non celles de l'anarchie - ils disent comment ils vont, en tant qu'anarchistes, prendre des dispositions, décrire les événements, célébrer la vie et l'activité.

L'anarchie est l'idée d'un marteau qui brise les chaînes. La liberté est le résultat et, dans la liberté, tout le reste dépend des gens et de leurs idéologies. Ce n'est pas l'idéologie qui décide. L'anarchisme dit, en effet, qu'il n'y a pas une IDÉOLOGIE DOMINANTE.

Elle dit que les personnes qui vivent en liberté font leur propre histoire et prennent leurs propres décisions avec et dans cette liberté.

Quelqu'un qui décrit un monde dans lequel tout le monde doit ou devrait se comporter d'une même façon, marchant au son d'un seul instrument, n'est tout simplement pas un anarchiste. Une personne qui dit qu'elle préfère une certaine façon, même si elle souhaite que tous préfèrent cette façon, mais qui ensuite affirme que tous doivent prendre leurs propres décisions, peut certainement être un anarchiste. C'est probablement le cas.

La liberté est la liberté. L'anarchie est l'anarchie. Ce n'est ni le fromage suisse, ni rien d'autre. Ce ne sont pas des biens protégés par le droit d'auteur. Ce sont des idées anciennes, disponibles, qui font partie de la culture humaine. Elles peuvent être séparées par un trait d'union, mais elles ne le sont pas en effet. Elles existent par elles-mêmes. Les gens y ajoutent des traits d'union et des idéologies complémentaires.

Je suis un anarchiste. J'ai besoin de le savoir, et tu devrais le savoir. Après cela, je suis un écrivain et un soudeur qui vit dans un certain lieu, suivant certaines illuminations, et avec certaines personnes. Et je veux que vous aussi le sachiez. Mais il n'y a pas d'additifs idéologiques au mot anarchiste.

Enfin, la liberté n'est pas une boîte dans laquelle on force les gens à entrer. La liberté est un espace dans lequel tous peuvent vivre. Elle ne vous dit pas comment ils vivront. Elle dit seulement, pour l'éternité, que nous pouvons tous vivre libres.

19. MORITZ SCHLICK

L'ÉTAT (1952)

MORITZ SCHLICK (1882-1936) était un philosophe et physicien associé au Cercle de Vienne, dont les membres encourageaient une approche de la recherche et de la connaissance appelée positivisme logique.

Ce texte est l'extrait d'un essai (Natur und Kultur) de Moritz Schlick, probablement écrit dans les années 1920 et publié seulement en 1952. Il contient une proposition d'États non territoriaux dans lesquels les gens décident de l'organisation étatique à laquelle ils veulent adhérer sans avoir à émigrer ailleurs.

Fondamentalement, l'idée de la Panarchie ou des communautés volontaires non territoriales.

Source: Moritz Schlick, Natur und Kultur, Part II, Chapitre 3.

Pourquoi l'extension spatiale de son territoire serait-elle importante pour un peuple ? Non pas en soi-même, mais parce que les ressources des pays contrôlés contribuent à augmenter la qualité de la vie, comme ce fut le cas chez les Romains et comme c'est le cas aujourd'hui dans l'Empire Britannique.

Il est clair, cependant, que la domination politique sur un territoire où se trouvent des ressources est certainement une condition suffisante, mais pas nécessaire, pour l'échange de biens entre peuples et territoires ; cependant les mêmes résultats peuvent être atteints par des accords réciproques. Cette voie mène en principe beaucoup plus loin, puisqu'on peut communiquer et s'associer avec des gens de tous les lieux, sans les soumettre. Moins les liens et les gouvernements des États sont "artificiels", plus les échanges et stimuli se développent, surtout dans les formes les plus efficaces, entre individus et petits groupes. Eriger des frontières entre les États nous rend la vie plus difficile aujourd'hui, empêche ce développement, et chaque État doit essayer par lui-même de compenser les dommages causés par ces accords commerciaux artificiels. C'est si grave que même pour un échange spirituel souvent on trace des frontières invisibles, de façon à engendrer une résistance interne de l'Etat contre la réception d'idées "étrangères" ou "étrangères à la race". Ces faits sont réservés à notre époque. A l'époque où Schiller écrivait : "C'est un pauvre idéal d'écrire pour une seule nation", peu de gens probablement soupçonnaient que l'Etat tenterait un jour de restreindre aussi dans l'espace la diffusion de l'esprit. Il faut être reconnaissants aux gouvernements qui concluent entre eux ce qu'on appelle des "accords culturels" et créent des instituts pour cultiver les relations spirituelles entre des peuples voisins. Mais ce n'est pas bon signe pour l'époque que de telles mesures soient nécessaires et que les courants d'idées ne jaillissent pas librement et spontanément au-delà des frontières politiques.



Si la cohabitation dans un même territoire devient le principe de l'unité, il est probable que de là surgissent tous les maux de l'antagonisme dont souffre le monde fragmenté en états. Car ce sont en fin de compte les questions territoriales qui suscitent la discorde. Les ressources minérales, les matières premières, la fertilité de la terre, les avantages de la situation géographique : tous ces éléments déter-

minent les relations entre les peuples en tant que forces motrices responsables d'engendrer la guerre et la paix.

Quels principes d'unité existent outre ceux de l'espace ? Les plus efficaces dans l'histoire semblent avoir été les suivants : ascendance, occupation, convictions communes, surtout concernant les aspects politiques et religieux.

La descendance est le principe de l'État racial, l'activité pratique commune est le principe de l'État corporatif, les convictions politiques sont le principe d'un État dominé par les partis, la foi religieuse commune mène aux grandes organisations appelées églises.

La séparation de l'humanité en ethnies accompagne généralement, à part quelques exceptions connues, la ségrégation spatiale. Cela s'applique dans une moindre mesure à la séparation selon les croyances. Mais les différents domaines et partis vivent toujours dans un désarroi total ; les guildes et les partis ne cherchent généralement pas à séparer localement leurs membres les uns des autres. Ces deux derniers principes de séparation et d'unité purement internes peuvent donc être étudiés dans leurs effets.

On ne peut pas simplement se demander quelles personnes devraient s'unir - la question n'a du sens que si le but de l'union est énoncé. Il se peut - et c'est vraiment le cas - que différents groupes soient nécessaires à des fins différentes, de sorte que les limites des groupes doivent s'harmoniser. Deux personnes peuvent s'intégrer parfaitement au sein d'une association pour la protection des animaux, alors qu'elles ne s'entendraient pas au sein d'une association politique.

Notre question, cependant, était de savoir quelles personnes devraient s'unir pour former des États. Mais qu'est-ce que cela signifie réellement ? Quel est le but ici ? Évidemment, cela dépend du but de l'État même. Le but que nous lui avons attribué était celui de la paix et de la sécurité. Selon quel principe le regroupement doit-il avoir lieu pour que cet objectif se réalise ? S'il s'avérait que des objectifs

différents exigent d'autres groupements qui contredisent ceux de l'État, il s'ensuivrait alors que l'État ne peut pas s'approprier ces autres objectifs ; il doit les laisser à d'autres organisations sinon il entrerait en conflit à cause de l'impossibilité de poursuivre ses fins avec ses moyens non compatibles avec sa plus haute aspiration : la paix. Les moyens et les fins de l'État, contrairement à tous les autres moyens et fins, peuvent être qualifiés de politiques. Je défends par conséquent l'idée que, en toutes circonstances, le but suprême de la politique est la paix.

Quels sont les principes qui doivent déterminer l'union politique des hommes pour que le but de l'État, la paix sur terre, puisse être atteint ? Je n'ai aucune raison de jouer à cache-cache avec le lecteur ou de le rendre réceptif aux vérités que je voudrais dévoiler seulement après une préparation minutieuse. C'est pourquoi j'explique d'ores et déjà sans détour qu'aucun des principes d'association énumérés ne me semble apte à servir de base à l'état naturel. L'ethnie, la religion, la conviction politique, l'intérêt et l'occupation - ils ne sont pas tous importants - ne peuvent pas tous être les fondements d'une grande paix. La seule base fiable est le caractère des êtres humains, leurs qualités éthiques (pas leurs "convictions").

Les gens de caractère, les bons et les pacifiques, s'unissent "par nature" ; ils forment l'invisible *Civitas dei*, la communauté qui est supra-nationale, supra-dénominationnelle et non partisane. Les liens formés entre les personnes et par sympathie ont plus de pouvoir que ceux de la coutume, de l'éducation, de la religion, du soi-disant sang et de tous les autres. Ne serais-je pas mille fois plus disposé à faire affaire avec un Chinois que j'ai reconnu comme fiable et aimable qu'avec un Européen peu sincère et égoïste ? À quoi cela sert-il que l'homme blanc, soit dit en passant, ait les mêmes habitudes de vie que moi, ait fait les mêmes études, appartienne à la même confession religieuse ? Et à quoi bon que l'homme jaune vive et pense différemment de moi, qu'il s'habille et mange différemment ? Le mur de séparation entre lui et moi n'est-il pas beaucoup plus mince de toute façon, et nous comprenons-nous mieux qu'avec n'im-

porte qui d'autre qui, de l'extérieur, a tant de choses en commun avec moi ?

Comme toute lutte est immorale, sauf lorsqu'elle est dirigée contre l'immoralité, il ne faut jamais combattre un parti politique en tant que tel, mais seulement l'immoralité de celui-ci. Dès que cela se produit, cependant, le différend entre les partis ne reste plus un différend entre les partis, mais il devient un différend entre des groupes qui ne coïncident plus avec les partis, mais qui sont définis très différemment selon leurs objectifs politiques. En d'autres termes, l'attitude morale signifierait la dissolution des partis eux-mêmes. Ou bien cela conduirait à la formation de nouveaux partis dont les points de vue moraux diffèrent aujourd'hui. Ce sont là des véritables contraires, qui doivent être équilibrés à un niveau plus élevé.

Notre concept de l'État est : l'union pour la protection de toutes les nécessités communes de la vie. Avec cette définition, la question de savoir si les frontières de l'État - c'est-à-dire le groupe des citoyens qui en font partie - sont déterminées par la cohabitation locale, c'est-à-dire s'il y a des frontières dans l'espace, ou si la séparation se fait par un autre principe, reste entièrement ouverte. Ainsi, non seulement les pays ou groupes de pays méritent le nom d'État, mais ce dernier pourrait aussi être donné à des organisations complètement différentes, à condition qu'elles ne servent qu'à des fins de protection générale. Cette dernière ne s'applique évidemment pas à l'Église, par exemple, et nous ne devons donc pas parler d'elle comme d'un État, bien qu'il puisse naturellement arriver qu'elle devienne un État en absorbant le but et en fusionnant les principes d'un État avec les siens.

La possibilité la plus proche d'atteindre la formation d'États par un principe non spatial semble être l'union des convictions politiques. A première vue, cela semble être un processus très naturel, car c'est le politique qui amène à former des États. Comme je l'ai dit, il existe des principes à ce sujet dans l'État-Parti mais ce ne sont que des principes, puisque les Partis ne sont normalement pas des États dans

l'État. Pour cette raison ils n'ont pas les moyens de pouvoirs typiques qui sont nécessaires à la protection intérieure et extérieure ; ceux-ci sont réservés au pays et à son gouvernement. S'ils savent néanmoins comment obtenir les moyens du pouvoir, que ce soit par des armements secrets ou en impliquant une partie de l'armée ou de la police, la tension éclatera bientôt dans une révolution et une guerre civile. Aussi terribles que puissent être de tels événements, il convient de noter qu'ils sont incomparablement moins générateurs de pertes et moins sanglants que les guerres entre États géographiquement séparés, c'est-à-dire entre pays ennemis. Ceci suggère que les tendances opposées, si elles existent déjà, ne devraient pas être séparées les unes des autres dans l'espace, mais que les adversaires devraient être mélangés entre eux. L'inévitable compensation prend enfin la forme de petites catastrophes. Si les opposants et les partisans de l'esclavage aux États-Unis n'avaient pas été géographiquement séparés dans les États du Nord et du Sud, la guerre civile n'aurait pas pu prendre une telle ampleur.

Imaginons que la séparation selon les convictions politiques prenne la place de la division en États géographiques. Il n'y aurait alors pas de pays au sens commun du terme, mais des organisations politiques dont les membres auraient dispersé leurs résidences sur tous les continents et dans toutes les régions. Il pourrait y avoir des républiques et des monarchies invisibles ; les présidents et les princes ne gouverneraient pas des territoires, mais seulement des personnes qui appartiendraient spontanément à leur État. Et puisque les convictions de l'individu peuvent changer, c'est d'abord une question de principe que la transition d'une organisation à une autre puisse avoir lieu à tout moment.

Une telle situation cependant n'aurait de stabilité interne que si on disposait également de règles spéciales pour les relations mutuelles entre les membres des différentes organisations (je ne dis pas intentionnellement : entre les organisations elles-mêmes. Il serait donc nécessaire de s'entendre au moins un petit peu sur le droit supranational ou entre États et, si on le veut, on pourrait dire qu'on arriverait

à la constitution d'un seul État mondial. Mais les frontières entre un État global et de nombreux petits États liés par des règles sont toujours floues ; le nom qu'on donne à la question importe peu. L'"État mondial" serait très dilué dans les circonstances imaginées, constitué par des règles relativement simples qui pourraient probablement se limiter à l'arbitrage. Par exemple on pourrait déterminer que les querelles entre deux membres de partis différents devraient être réglés par un tribunal composé de membres d'autres partis qui seraient responsables, même en cas d'urgence, de l'application des décisions au moyen de leur pouvoir policier commun.

Il ne serait pas difficile d'élaborer de tels statuts mondiaux (ou plutôt de les appliquer, parce qu'ils sont toujours faciles à rédiger) ; car quand on voit le peu de dispositions de droit international avec lesquelles les Etats coexistent encore aujourd'hui de manière tolérable en temps normal, on réalise que ces règles les plus générales ont tendance à fonctionner quasiment par elles-mêmes, car l'intérêt général dans leur existence est grand. Seuls des groupes ou des individus de plus en plus petits peuvent être temporairement obstructifs et paraître mauvais, mais ceux-ci auront assez rapidement contre eux la volonté de la majorité puissante, et devront s'y soumettre.

Mais la condition préalable essentielle reste que les membres des groupes vivent mélangés, car dès qu'une séparation spatiale se produit, de nouveaux intérêts et de nouvelles complications surgissent. L'efficacité de nos lois pénales repose aussi sur le fait que les criminels sont des personnes qui vivent individuellement ou en petits groupes dans la société humaine. S'ils se réunissaient par dizaines de milliers pour former leur propre ville, par exemple, nous ne pourrions plus nous contenter des lois et mesures habituelles. La ségrégation spatiale réduit ou élimine généralement la nécessité d'une considération réciproque. Les intérêts sont isolés et chaque groupe peut poursuivre ses propres intérêts sans être dérangé - ou du moins il croit ceci - alors qu'en réalité, tôt ou tard, un contact avec les autres se produit, chose qui amène à développer rapidement une opposition hostile.

Les conflits entre Etats qui tourmentent l'humanité actuelle naissent parce qu'ils ne sont que des Etats-pays, séparés par des frontières physiques. Il arrive donc que chaque Etat croit pouvoir dire : "C'est une affaire intérieure dans laquelle personne d'autre n'a rien à nous dire ». Si les divisions spatiales étaient remplacées par des divisions purement internes et spirituelles, il n'y aurait plus d'affaires "internes" - ou, ce qui revient au même, toutes les affaires seraient "internes". Les intérêts ne pourraient pas être isolés, les dissidents seraient toujours dans le voisinage ; ce que nous faisons les concernerait toujours au moins partiellement, tous les plans devraient être organisés dès le départ en tenant compte d'eux, et les diversités ne pourraient se transformer en conflits entre des peuples.

Ce qui n'est pas naturel dans nos États, ce sont leurs frontières. Toute frontière spatiale n'est pas naturelle parce qu'il n'y a jamais une raison valable pour que ce qui est mauvais d'un côté, soit bon de l'autre. A l'origine, quand les moyens de transport faisaient encore défaut, les peuples étaient séparés par les mers et les montagnes, ils ne pouvaient pas se réunir et ne pouvaient donc pas s'adapter les uns aux autres. Ils pensaient : "Les frontières ont leur raison d'être, car elles existent même dans la nature, et donc des lignes de démarcation ont été introduites là où il n'y en avait pas du tout. Vous avez appris à surmonter les montagnes et les mers - mais franchir les frontières créées par l'homme - cela semble une tâche trop difficile".

On se plaint souvent formellement, mais sans effet réel, de l'existence de frontières, surtout économiques. Mais on ne voit probablement pas l'intensité de cette source du mal qui se trouve dans la nature même des États. Ce n'est qu'en reconnaissant ceci que les frontières pourront disparaître.

Il n'est pas vrai que ça suffit simplement d'éradiquer les frontières nationales par des accords, parce qu'elles sont des produits très réels de l'action humaine. Si nous passons de l'Italie à la Suisse, de l'Allemagne à la France, nous constatons qu'un côté de la frontière est vraiment très différent de l'autre. Bien sûr, les frontières ne peuvent

disparaître que si ces différences disparaissent, tout comme la ligne de démarcation entre deux couleurs d'une surface n'existe que jusqu'à ce que les deux parties ne deviennent qu'une seule couleur.

Il faut être ignorant et limité pour croire qu'à travers un tel mélange, la diversité colorée de la terre dont je fais l'éloge en ce moment, se transformerait en monotonie. Au contraire, le mélange des individus crée toujours de nouvelles différences individuelles, et ce sont ces différences qui déterminent le progrès de la culture. Un peuple qui ne veut que se multiplier renonce à un facteur important de renouvellement et de dépassement de sa propre monotonie. Grâce aux mélanges, les différences individuelles deviennent plus grandes, mais la distribution spatiale plus équilibrée. Une répartition spatiale équilibrée avec les plus grandes différences individuelles possibles ne signifie pas la monotonie, mais le maximum de couleurs.

La question était la suivante : selon quel principe les gens devraient-ils former des communautés pour être capables de se protéger contre les ennemis extérieurs, du moment que l'individu ne peut se protéger seul, parce qu'on exige la force unie de plusieurs ? Le fait que la géographie spatiale doit y jouer un rôle dérive en tout cas déjà du concept d'ennemi "extérieur" : l' "union" devra être aussi toujours spatiale. La question est donc : selon quel principe les gens doivent-ils vivre ensemble ? Serait-il bon que tous ceux qui ont leur résidence dans un district géographiquement défini (péninsule, espace entre deux chaînes de montagnes, etc.) forment par hasard un État, ou faut-il s'assurer avant que seuls ceux qui "s'assemblent" en vertu d'autres principes s'installent dans cet espace ? Quand les individus sont-ils faits par nature les uns pour les autres ? S'ils sont formés de manière à se comprendre, à se tolérer et à s'entraider mutuellement. Mais quand est-ce le cas ? Quand tous servent la même idée ? Peut-être, mais si c'est cette idée qui les rend compatibles les uns pour les autres, alors ils sont impliqués dans le cercle tragique du nationalisme insensé. Y a-t-il de vraies idées qui unissent vraiment ? Les religions ? Elles n'ont pas réussi l'épreuve non plus car même si elles ont uni les fidèles mais elles ont aussi attisé les guerres les plus

sanglantes contre les incroyants. Le christianisme n'a pas réussi à réaliser la grande espérance que Dante et Campanella avaient placée en lui puisqu'il n'a pas uni l'humanité européenne. Une déclaration de guerre contre toute unification de peuples par les religions est représentée par les tentatives modernes de faire du peuple (le "sang") lui-même l'objet d'un culte religieux et d'augmenter les passions nationales en en faisant une nouvelle religion. Si de telles tentatives avaient du succès, les antagonismes nationaux seraient toujours aussi des antagonismes religieux et l'idée d'une religion supranationale serait ridiculisée autant que celle d'une humanité universelle.

Cette idée de l'humanité - lui a-t-on déjà donné l'occasion de déployer toute sa puissance ? Si c'était le cas, il ne serait pas nécessaire de chercher une autre étoile guide. Car la pensée de l'humanité est à la fois la pensée morale et le seul véritable noyau de toutes les religions. À notre question : "Quelles personnes sont faites les unes pour les autres ?" nous n'avons qu'une réponse : "les bonnes personnes". La bonne volonté est la seule garantie de compréhension mutuelle et de promotion, et si les *homines bonae voluntatis* luttent contre tous ceux qui ne maintiennent pas la paix, c'est la seule guerre qui porte sa justification en elle-même, la seule guerre où même le philosophe peut hisser le drapeau, la seule guerre raisonnable et naturelle. Seule la bonne volonté peut être le principe ultime de l'union ; l'État ainsi formé est la véritable *Civitas Dei*, et tous les États fondés sur d'autres principes sont des *Civitates diaboli*.

Séparation et isolement empêchent le développement d'une condition de coexistence pacifique, empêchent la naissance d'une morale commune. La morale est toujours le produit de la coexistence. Si les êtres humains vivaient complètement séparés et isolés entre eux, il n'y aurait pas de bien et de mal dans l'agir, mais seulement des choses utiles et nuisibles au sens le plus large, il n'y aurait pas de bonté, pas de justice, pas de considération, personne ne serait touché par l'action des solitaires, car personne ne le saurait. Celui qui veut suivre seul sa propre loi doit se séparer dans l'espace, entouré de frontières. Dans le cas des États, cela s'appelle "autarcie". L'autarcie empêche la

moralité inter-étatique. Pour que la morale se développe, chaque individu doit entrer en contact quotidien avec plusieurs autres individus de sa propre espèce. Les rapports d'échanges incessants et les actions réciproques sont les conditions préalables de ces processus qui conduisent à la formation de la conscience, au respect des règles de la coexistence.

Il n'y a qu'un seul fondement de l'état véritable et durable, et c'est la moralité. N'en cherchez pas d'autres ! Si vous ne voulez pas gouverner le monde par la bonté et la justice, vous ne le gouvernerez pas du tout, mais la lutte et la discorde sortiront de vos semences et dévoreront vos œuvres.



L'État protège-t-il l'individu contre les ennemis extérieurs ? N'arrive-t-il pas assez souvent qu'il en crée de nouveaux lui-même ? Oui, ne devient-il pas lui-même l'ennemi de l'individu, le tyran implacable ? Et parfois, la situation devient si grave que l'homme préfère accepter une insécurité encore plus grande avec des dangers qui viennent de l'extérieur que de subir la tyrannie de l'État qui le persécute constamment avec ses menaces et le prive ainsi de sa liberté bien plus qu'un ennemi extérieur ne pourrait le faire. La limitation de la liberté est toujours présente là où ce qui est permis "devant Dieu" est interdit. (Beaucoup de choses morales peuvent encore mieux s'exprimer en langage théologique).



Il est parfaitement vrai que les intérêts de l'individu, de la nation et de l'humanité tout entière coïncident finalement. Mais tout comme l'individu est heureux au plus haut degré lorsqu'il se dévoue au service des autres et ne poursuit pas directement ses propres objectifs, ainsi l'humanité également est mieux servie non pas lorsque nous servons

la nation seule, mais au contraire lorsque nous nous concentrons sur les objectifs de l'humanité entière.



La suppression de la liberté de conscience doit devenir dangereuse pour tout pouvoir. Le risque c'est qu'il se rende ridicule - et plus il paraîtra ridicule, moins il aura l'air terrible. Le politicien qui veut imposer une certaine idéologie aux citoyens (car c'est là que le contrôle des expressions d'opinion dégénère facilement) est bien une figure comique. Qui est donc celui qui présume qu'il peut décider quelle philosophie entre toutes est l'unique vraie ? Car aucun dirigeant ne devrait pouvoir se permettre le cynisme de déclarer à ses sujets : "Je ne sais pas si la vision du monde que je vous demande est vraie, mais je l'impose !"

L'expérience montre qu'un État peut continuer à exister pendant un certain temps si aucun citoyen n'a le droit d'exprimer une opinion différente de celle du gouvernement - mais c'est un colosse aux pieds d'argile. Un État qui renonce consciemment à l'intelligence de ses citoyens renonce à une vitamine vitale.

Quand on prend soin de représenter les décisions morales de l'individu sous la belle image que sa "conscience" s'oppose à son égoïsme et le surmonte, de même les groupes d'individus - partis et états - ont besoin d'une conscience pour développer une morale commune. Les représentants des groupes et des peuples qui se réunissent dans les parlements nationaux et internationaux doivent être la conscience de leurs mandataires et non de leur égoïsme. Jusqu'à présent, ils ont presque toujours représenté ce dernier, en particulier dans les négociations internationales. Ils ont le mandat de défendre les "intérêts" de leurs électeurs ou de leur État, mais on devrait leur donner le mandat de veiller aux intérêts de l'humanité, que leur propre peuple doive ou non faire un sacrifice. Mais un diplomate ou un représentant du peuple est considéré comme un idéaliste incapable s'il lui vient à l'esprit de parler

et de voter pour un intérêt supérieur à celui de son propre peuple. Mais il ne ferait pas de mal à ce peuple en fin de compte car il ne pourrait que bénéficier de l'harmonie exigée par les principes supérieurs.

Il est difficile bien sûr de considérer le bien de l'ensemble et de celui-ci uniquement, quand on a été éduqué dans un certain cercle ou un certain pays et qu'on est confronté chaque fois avec l'exigence de ne pas contredire ses vues et de servir son bien.

Il devrait exister une école de diplomatie internationale qui ne soit pas dirigée par un seul Etat et dans laquelle les étudiants devraient étudier les opinions et les désirs de tous les peuples d'une manière objective. Chaque Etat devrait y envoyer des jeunes talentueux, là ils seraient privés pendant des années de toute influence unilatérale, par exemple en vivant sur une belle île lointaine ; seuls les diplômés de cette école seraient ensuite nommés représentants diplomatiques de leur Etat et leurs qualifications seraient expressément reconnues par le Forum international de l'Ecole. Bien sûr, non seulement les connaissances seraient importantes, mais aussi le caractère, l'amour humain et l'incorruptibilité du jugement. Je plaide même pour que non seulement les diplomates qui représentent un peuple à l'extérieur fréquentent cette école, mais aussi les dirigeants qui sont à la tête de leur propre peuple. Car je crois que seul celui qui a appris à connaître les besoins de tous les peuples et qui a appris à les comprendre peut bien diriger et protéger un peuple.

Une telle compréhension du cœur ne peut, en général, être obtenue à partir de l'histoire, comme il est d'usage dans les écoles et les universités. Les historiens sont terriblement dominés par les préjugés. Celui qui a l'habitude de respirer l'atmosphère pure des mathématiques et des sciences doit être ébranlé par cette impression lorsqu'il examine les travaux de la plupart des historiens qui parlent des questions de leur propre temps ou de leur propre peuple. Les grandes figures comme Ranke et Gibbon sont rares. Plusieurs sont presque plus des politiciens que des historiens. Regardez par exemple une personne comme Treitschke !

C'est pourquoi il devrait y avoir aussi des universités internationales où l'histoire, la littérature et surtout le droit sont enseignés en toute objectivité. La médecine, les sciences naturelles et les mathématiques sont, Dieu merci, par leur nature même, si objectives qu'aucune mesure n'est nécessaire pour les protéger.

20. WILLIAM ROSS ASHBY

LA LOI DE LA VARIÉTÉ REQUISE (1956)

WILLIAM ROSS ASHBY (1903-1972) était psychiatre et chercheur dans le domaine de la cybernétique et des systèmes complexes. Ici on trouve quelques passages extraits de son texte classique, An Introduction to Cybernetics (1956). L'objectif principal de cette sélection est de présenter la loi de la variété requise. Elle constitue un facteur essentiel pour le fonctionnement de toute entité mécanique ou biologique. Malgré cela, elle a été pratiquement ignorée par l'ensemble des spécialistes des sciences sociales et par les dirigeants des États. Il s'agit en effet d'un déni clair de la prétendue nécessité de la concentration du pouvoir dans un appareil central de contrôle (l'État) comme le seul moyen de résoudre les problèmes d'une société complexe. La loi, en revanche, exprime l'exact contraire en déclarant, sur la base de la logique et de l'expérimentation empirique, que seule la variété peut maîtriser la variété, en réduisant les perturbations et en favorisant un ordre harmonieux. En d'autres termes, la régulation n'est possible que si le système de régulation se caractérise par la variété et la flexibilité comme le système complexe qu'elle entend réglementer. Essentiellement, le principe de la variété requise détruit le mythe si cher aux politiciens et aux opinionistes sociaux selon lequel les situations caractérisées par une extraordinaire complexité demandent la concentration de pouvoirs extraordinaires entre les mains de quelques individus. Une fois dépassé ce mythe, nous sommes prêts

à explorer toutes les implications offertes par la loi de la variété requise et, parmi celles-ci, la variété des systèmes de gouvernance et d'autonomie non-territoriale. Pour cette raison, la panarchie est en pleine harmonie avec la cybernétique et les sciences des systèmes complexes.

Source: W. Ross Ashby, *An Introduction to Cybernetics*, 1956.

8/1. ... "variété", un concept indissociable de celui d'"information".

9/19. Il faut noter que le bruit n'est pas intrinsèquement distinct de toute autre forme de variété. Ce n'est que lorsqu'un destinataire est donné, qui indiquera lequel des deux est important pour lui, qu'une distinction entre message et bruit est possible.

10/1. La quantité de réglementation qui peut être obtenue est limitée par la quantité d'information qui peut être transmise dans un certain canal.

11/2. Le sujet de la réglementation est très vaste dans ses applications, puisqu'il couvre la plupart des activités en physiologie, sociologie, écologie, économie et la plupart des activités dans presque toutes les branches de la science et de la vie. En outre, les types d'organismes de réglementation qui existent sont presque déconcertants dans leur variété. Cependant, nous tenterons d'aller au cœur du sujet, à savoir de trouver ce qui est commun à tous.

11/11. La loi de la variété requise ("Seule la variété peut détruire la variété") nous permet d'appliquer une *mesure* à la réglementation.

Revoyons ce que l'on entend essentiellement par "réglementation".

Il y a d'abord un ensemble de perturbations D, qui commencent dans le monde extérieur à l'organisme, souvent loin de lui, et qui menacent, si le régulateur R ne fait rien, de faire sortir les variables essentielles E de leur propre domaine de valeurs.

De toutes ces valeurs E, seules quelques-unes (η) sont compatibles avec la vie de l'organisme, ou sont inoffensives, de sorte que le régula-

teur R, pour réussir, doit prendre sa valeur en relation avec celle de D afin que le résultat soit, si possible, toujours dans des limites acceptables η , c'est-à-dire dans des limites physiologiques.

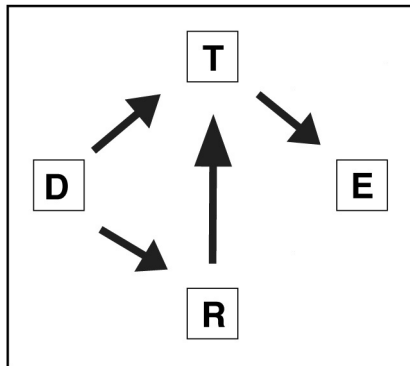
Nous pouvons maintenant montrer ces relations par le diagramme des effets immédiats :

T = Monde extérieur

D = Perturbations

E = Variables essentielles

R = Régulateur

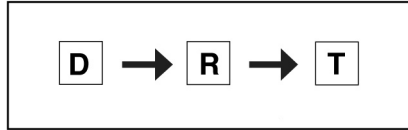


Les flèches représentent les canaux de communication actuels. Car la variété en D détermine la variété en R ; et celle en T est déterminée par celle en D et en R. Si R et T sont en fait des machines réelles, alors R a une entrée (input) de D, et T a deux entrées.

Nous pouvons maintenant interpréter le phénomène général de la régulation en termes de communication. Si R (Régulateur) ne fait rien, c'est-à-dire maintient la même valeur, la variété en D (Perturbations) menace de passer par T (Monde extérieur) à E (Variables essentielles), contrairement à ce qui est souhaité. Il peut arriver que T, sans modification par R, bloque une partie de la variété et parfois ce blocage peut donner une constance suffisante à E pour la survie. Plus

communément, une suppression supplémentaire à E est nécessaire ; elle ne peut être obtenue que par une variété supplémentaire à R.

Nous pouvons maintenant sélectionner une partie du diagramme et concentrer notre attention sur R en tant qu'émetteur :



La loi de la variété requise stipule que *la capacité de R en tant qu'organisme de réglementation ne peut excéder sa capacité en tant que voie de communication.*

Dans la forme qui vient d'être donnée, la loi de la variété requise peut être montrée en relation exacte avec le théorème de Shannon [1], qui dit que si du bruit apparaît dans un message, la quantité de bruit qui peut être éliminée par un canal de correction est limitée à la quantité d'information qui peut être portée par ce canal.

Ainsi, son "bruit" correspond à nos "perturbations", son "canal de correction" à notre "régulateur R", et son "message d'entropie H" devient, dans notre cas, un message d'entropie zéro, car c'est la *constance* qui doit être "transmise". Ainsi, l'utilisation d'un régulateur pour réaliser l'homéostasie et l'utilisation d'un canal de correction pour supprimer le bruit, sont homologues.

11/13. La loi nous permet maintenant de voir les relations existant entre les différents types de variétés et d'informations qui affectent l'organisme vivant.

Une espèce continue d'exister principalement parce que ses membres peuvent bloquer le flux de la variété (considérée comme une perturbation) vers le modèle génétique, et ce blocage est le besoin le plus fondamental de l'espèce. La sélection naturelle a montré l'avantage qu'il y a à prendre une grande quantité de variété (sous forme d'infor-

mation) en partie dans le système (afin qu'elle n'atteigne pas le modèle génétique) et en utilisant ensuite cette information pour que le flux via R bloque le flux dans le milieu T.

Ce point de vue nous permet de résoudre ce qui peut sembler paradoxal à première vue, à savoir que les organismes supérieurs ont une peau sensible, un système nerveux réactif et souvent un instinct qui les pousse, à travers le jeu ou à cause de la curiosité, à apporter au système plus de variété que ce qui est immédiatement nécessaire. Leurs chances de survie ne seraient-elles pas améliorées si l'on évitait cette variété ?

La discussion dans ce chapitre a montré que la variété (qu'il s'agisse d'information ou de perturbation) arrive à l'organisme sous deux formes. Il y a ce qui menace la survie du modèle génétique - la transmission directe par T de D à E. Cette partie doit être bloquée à tout prix. Et il y a ce qui, s'il peut menacer le modèle génétique, peut être transformé (ou recodé) par le régulateur R et utilisé pour bloquer l'effet du reste (en T). Cette information est utile et devrait (si le régulateur peut être mis à l'oeuvre) être aussi grande que possible ; car, selon la loi de la variété requise la quantité de perturbation qui atteint le modèle génétique ne peut être diminuée que par la quantité d'information ainsi transmise. Voilà l'importance de cette loi en biologie.

Dans ses formes élémentaires, la loi est intuitivement évidente et ne mérite guère d'être énoncée. Si, par exemple, un photographe traite vingt sujets distincts (pour l'exposition et la distance), son appareil doit évidemment être capable d'au moins vingt réglages distincts si l'on veut que tous les négatifs aient une densité et une netteté uniformes.

La loi, dans sa forme quantitative, développe son pouvoir lorsque nous regardons des systèmes où la réalité n'est pas si évidente, et, en particulier, lorsque le système est très volumineux. Par exemple, un dictateur, dans quelle mesure peut-il contrôler un pays ? Il est communément dit que le contrôle d'Hitler sur l'Allemagne était total.

Quant à son pouvoir règlementaire, la loi affirme que son contrôle ne représentait que la force de pouvoir d'un seul individu. (La véracité de cet énoncé doit être vérifiée ensuite de façon empirique ; sa principale qualité est qu'il est précis et sans ambiguïté). La loi, bien qu'elle puisse paraître triviale dans les affaires simples, peut vraiment aider dans des cas trop complexes qui ne peuvent pas être traités avec la simple intuition.

Note

[1] Claude Shannon (1916-2001) mathématicien et ingénieur, expert en communication. Il est considéré comme le père de la théorie de l'information à laquelle il a apporté une contribution magistrale par le biais d'un article écrit en 1948 et devenu, l'année suivante, un livre intitulé *The Mathematical Theory of Communication*.

21. ANONYME

LA DÉMOCRATIE AVEC LE "D" MINUSCULE (1962)

CE TEXTE EST une introduction très intéressante aux idées de base de la panarchie.

L'article original a été publié dans "THE REGISTER", Drawer 1318, Santa Ana, California USA, un journal indépendant en faveur de la liberté, le 12 janvier 1962.

La conception générale des rédacteurs du journal est présentée dans ces termes :

«The Register croit que chaque personne aurait plus de satisfaction sur le long terme si elle était laissée libre de dépenser ce qu'elle gagne en fonction de ses choix volontaires plutôt que d'être obligée d'en distribuer une partie d'une façon non volontaire.»

Avis du traducteur

Dans la traduction du texte, les références aux politiciens américains des années 1960 (Kennedy, Nixon) ont été remplacées par les noms d'hommes politiques de notre temps.

Pour le reste, la traduction est fidèle au texte original. Ceux qui tirent de la lecture de cet article une dose considérable de perplexité, doivent imaginer l'extrême perplexité de ceux qui, dans les siècles passés, considéraient comme totalement absurde et impraticable l'idée que différentes confessions puissent vivre ensemble sur le même territoire. C'est pour cela que nous avons besoin d'un nouvel âge des Lumières qui puisse étendre l'acceptation de la diversité de la sphère religieuse à la sphère politique. Seulement à ce moment-là, les idées présentées dans ce texte qui, à première vue, semblent si étranges et bizarres, paraîtront assez simples et même triviales, et seront acceptées comme tout à fait évidentes.

“Dans le contexte de la démocratie politique, seuls les votes qui vont au candidat de la majorité ou les programmes de la majorité sont pertinents pour façonner le cours des affaires. Les votes obtenus par la minorité n'ont pas d'influence directe sur les décisions politiques. Au contraire, sur le marché, aucun vote n'est perdu. Chaque petite somme d'argent dépensée a le pouvoir d'influencer le processus de production ... La décision du consommateur a ses effets à partir du moment même où il décide de dépenser une certaine somme d'argent.” (Ludwig von Mises, *Human Action*, 1949)

Il y a beaucoup de confusion chez nous à propos du terme “démocratie.” Le mot vient du grec et signifie “gouvernement du peuple” ou “gouvernement par le peuple.” Mais, quand le mot n'est pas écrit en lettres capitales, il se réfère en réalité au marché plutôt qu'aux activités politiques. Quand il apparaît en lettres capitales, alors le concept subit une transformation.

Dans une démocratie, les majorités prennent des décisions qui s'imposent à tous. Quand on utilise le concept de démocratie en se référant au marché, chaque individu prend ses décisions qui engagent seulement lui et ceux qui sont directement touchés.

Le processus démocratique (“d” en minuscule) ne prévoit pas le contrôle de quelqu’un par des autres; il prévoit le contrôle personnel de chacun par chacun.

Voyons comment cela se passe.

Dans un marché une personne quelconque entre dans un magasin pour acheter une boîte de haricots. Cette personne est soumise à sa décision. Elle a décidé, pour des raisons qui sont connues d’elle seule, d’acheter une boîte d’haricots produite par la société X. Ce nom est sur l’étiquette.

Elle ne sait pas avec une certitude absolue qu’il y a des haricots dans cette boîte. Elle ne peut pas les voir. Mais, soit à cause de l’étiquette, soit en raison de l’expérience, elle a confiance envers le fabricant. Elle donne de l’argent en échange de la boîte d’haricots. C’est comme s’il s’agissait d’un vote émis sur le marché. C’est le vote d’une personne en faveur d’un certain producteur par le moyen de son achat.

La décision engage seulement cette personne. Elle doit payer le prix fixé pour les haricots. Elle n’est pas obligée de procéder à l’achat ; mais si la personne veut effectuer l’achat, elle doit faire un paiement pour obtenir le produit. Elle peut également payer à une date ultérieure si le marchand lui fait crédit. Si cela est le cas, c’est parce que le marchand a confiance dans l’acheteuse. Il croit, sur la base de son expérience ou de sa longue pratique de la réalité, qu’il finira par être payé. Ça pourrait mal aller dans certains cas, mais il ne peut pas se tromper dans la plupart des cas.

Même la personne qui a fait l’achat peut se tromper. La boîte peut contenir des pierres, une soupe ou de la purée. Mais elle ne pourrait pas se tromper plusieurs fois dans un cas similaire. Si une personne achète une boîte d’un fabricant X et qu’elle ne contient pas ce qui est indiqué sur l’étiquette, la personne sera extrêmement réticente à soutenir à nouveau ce producteur.

Mais allons voir ce qui se passe à la suite du vote effectué sur le marché. Le vote de chaque personne est enregistré par le détaillant

ou à la fin de la journée ou après quelques jours de ventes. Le commerçant va découvrir, à la suite de ses enregistrements, que certaines personnes (comme celle en question) ont voté pour le fabricant X. Il réalisera cela parce qu'il devra commander à nouveau le produit du fabricant X.

Il découvrira également que d'autres ont voté pour le producteur Y. D'autres encore auront voté pour les produits de la marque Z, ZXY, XX, YYYY. Le détaillant établira un nouvel ordre aussi à l'égard de ces marques et dans le nombre exact qu'il juge nécessaire pour répondre aux besoins futurs de ses clients.

Qu'advient-il des différentes sociétés qui produisent ces haricots? Le vote est enregistré, numériquement différent pour chaque entreprise. Chacun reçoit un encouragement pour chaque vote à son avantage. Cet encouragement pousse chaque fabricant à poursuivre ses activités qui donnent satisfaction à cette personne ou à d'autres.

Supposons que la marque X, qui a reçu le vote de la personne en question, est la plus populaire. Supposons que cette marque reçoit 100 voix tandis que chacune des autres marques obtient moins de 100. Si dans le commerce il y avait la Démocratie (avec le "D" majuscule), cela signifierait la mise en œuvre d'une procédure pour laquelle il serait annoncé que, "De ce moment, seule la marque X doit être produite. Les électeurs ont clairement montré que la marque X est la meilleure marque de haricots. Pour cette raison, la production de toutes les autres marques est suspendue."

Mais nous n'avons pas la Démocratie avec le "D" majuscule dans le cadre de transactions commerciales. Nous avons la démocratie avec un « d » minuscule. Pour cette raison, même si la marque X se trouve être la plus populaire, d'autres marques sont également assez populaires pour recevoir, dans une certaine mesure, un encouragement pour leur production.

Donc, toutes les entreprises qui ont reçu un vote assez favorable continuent à produire leurs marchandises. L'action d'une personne

face à l'achat de la marque X ne nous force pas à acheter la marque X.

Supposons que, personnellement, nous trouvons de la satisfaction dans la marque YYYY, nous ne pouvons pas empêcher une personne d'acheter la marque X, comme personne ne peut nous empêcher d'acheter la marque YYYY.

C'est une véritable démocratie. C'est le mécanisme par lequel chacun se gouverne lui-même. Cette dynamique revêt un caractère moral à tout moment et fournit la plus grande quantité de produits, la plus grande variété et le prix le plus bas pour le plus grand nombre d'individus.



La MAJORITÉ revendique le monopole du contrôle

Dans les paragraphes précédents, nous avons essayé de montrer comment la démocratie (avec le "d" minuscule) fonctionne dans le commerce. Mais l'objection que la situation en politique est différente est avancée continuellement. Deux personnes sont en concurrence pour diriger le gouvernement. Les deux ne peuvent pas exercer simultanément le pouvoir. Alors, les électeurs choisissent, à travers la formule de la majorité, la meilleure personne pour cela. Cette personne exercera le pouvoir. L'autre ne le fera pas.

Quel est le problème avec ça ?

L'erreur est évidente si seulement vous imaginez d'aller dans un magasin pour acheter la marque X de haricots et vous êtes informé que, puisque la majorité des gens préfèrent la marque YYYY, cette marque est la seule disponible pour tous les consommateurs.

Mais il y a autre chose. On nous dira également que nous ne pouvons résoudre la situation sur le plan personnel en nous abstenant d'acheter des haricots. Nous devons les acheter quand même et nous sommes obligés d'acheter des haricots YYYY. En plus, il faudra aussi manger les haricots.

A ce stade, nous aurions la démocratie avec le “D” majuscule.

Et c’est ce qui est arrivé à l’égard du gouvernement de ce pays.

Imaginez que deux personnes aspirent au poste de Premier Ministre et supposons que l’un d’eux, la marque Y, s’appelle M. Biden. Poursuivant notre hypothèse, imaginons que l’autre, marque X, s’appelle M. Trump. M. Biden obtient plus de voix que M. Trump. Ceux qui ont voté pour M. Trump n’ont pas pu réaliser leur choix. Ils voulaient M. Trump pour les administrer. Au lieu de cela ils finissent avec M. Biden. Pour cela, ils sont malheureux.

Certes, ceux qui ont voté pour M. Biden sont plus que satisfaits. Non seulement ils se retrouvent avec leur homme pour guider leurs affaires, mais leur homme a le pouvoir de régler les affaires de tous.

Il y a aussi toujours une troisième catégorie de personnes, ceux qui ne veulent pas, ni la marque X ni la marque Y. Il y a ceux qui voulaient la marque Z. Il se pourrait même que certains ne veuillent aucune marque, ayant l’intention d’administrer indépendamment leurs affaires sans déléguer le pouvoir à un Biden ou à un Trump ou à n’importe qui.

Mais, en raison du mécanisme de la majorité, tous, sans distinction de préférences ou de croyances, sont obligés d’acheter la marque Y. Et ils sont forcés d’utiliser la marque Y même s’ils préféreraient faire sans. Soudain, nous voyons ce qui est arrivé à notre support pour le bénéfice de la démocratie : nous nous sommes éloignés de la notion de gouvernement par le peuple. A sa place, nous avons maintenant le monopole de la gestion. Toutes les minorités, faisant taire leurs intérêts, leurs désirs ou autre, sont forcées de se soumettre au monopole.

Au lieu de cela, si dans ce pays nous pratiquions la démocratie avec le “d” minuscule, ceux qui ont voté pour Trump compteraient sur lui pour régler leurs affaires ; ceux qui ont voté pour Biden seraient administrés par lui, d’autres qui ont voté pour un autre individu afin d’administrer la vie sociale suivraient la personne de leur choix. Et

ceux qui ne veulent pas quelqu'un pour gérer leurs affaires à leur place, seraient laissés libres de s'administrer.

Ce serait un résultat de haute moralité : chacun obtiendrait pour lui-même ce qu'il a lui-même choisi par le vote. Celui qui a refusé de participer, n'obtiendra pas les « avantages » qu'il aurait gagnés s'il avait pris part au vote. Peut-être changera-t-il d'avis à une date ultérieure.

Mais cela est son affaire. Comme c'est son affaire de refuser d'acheter des haricots et de souffrir de la faim s'il le veut.

Nous pouvons déjà presque entendre les cris d'alarme : « Mais cela signifie que nous aurions de nombreux premiers ministres ? Au moins deux. Et comment pouvons-nous nous assurer que tout le monde s'adapte de manière uniforme aux mêmes décisions sur le même sujet ?

La réponse est que ce ne serait pas possible. Mais un tel résultat serait-il vraiment un fait désastreux ?

Le concept de représentation est essentiellement un concept qui a à voir avec la loi. Quelqu'un qui va agir pour vous. Mais comment quelqu'un peut-il agir pour vous s'il est entièrement orienté pour soutenir un comportement contraire à vos intérêts ? Supposez qu'il vous représente parce que d'autres l'ont choisi, est un mensonge colossal. Il ne peut vous représenter que si vous l'avez choisi et si, après, il s'engage à soutenir vos intérêts.

C'est la démocratie avec le "D" majuscule qui nous conduit à la ruine. Les personnes qui sont en opposition avec vos meilleurs intérêts obtiennent pouvoir sur vous à travers les décisions prises par d'autres. La démocratie (avec le "D" majuscule) signifie le contrôle de tous par la majorité. Le contrôle de la majorité signifie monopole. Et le résultat est qu'un petit cercle de gens finissent toujours par exercer le monopole du pouvoir. Ce fait ne répond jamais aux besoins, ni de la moralité, ni de la nécessité.

22. ROBERT HEINLEIN

PANARCHIE SUR LA LUNE (1966)

APRÈS LA RÉVOLUTION, le Professeur Bernardo de la Paz suggère de ne pas copier les institutions traditionnelles existantes ailleurs. Il conseille alors des procédés pour prendre des décisions convenables valables pour tout le monde qui ont une grande affinité avec la panarchie.

Source: Robert Heinlein, The Moon is a harsh Mistress, 1966.

Le discours du Professeur Bernardo de la Paz devant l'Assemblée Générale

Camarades membres, comme le feu et l'énergie atomique, le gouvernement est un serviteur dangereux et un maître terrible. Vous avez maintenant la liberté - si vous pouvez la garder. Mais rappelez-vous que vous pouvez perdre cette liberté plus rapidement, plus à cause de vous-mêmes que d'un autre tyran. Avancez lentement, soyez hésitants, réfléchissez aux conséquences de chaque mot. Je ne serais pas mécontent si cette convention siégeait pendant dix ans avant d'émettre un rapport - mais j'aurais peur si vous preniez moins d'un an.

Méfiez-vous de l'évidence et de la tradition... car, dans le passé, l'humanité n'a pas eu de chance avec les gouvernements. Par exemple, je note dans un projet de rapport la proposition de créer une commission chargée de diviser la Lune en districts du Congrès et de les répartir de temps en temps selon la population.

C'est la voie traditionnelle, donc elle doit être suspecte, considérée nocive jusqu'à preuve du contraire. Vous pensez peut-être que c'est la seule solution. Puis-je en suggérer d'autres ? L'endroit où vit un individu est sûrement la chose la moins importante pour lui. Les circonscriptions peuvent être formées en divisant les gens par profession... ou par âge... ou même par ordre alphabétique. Ou bien, ils ne sont pas divisés. Bien sûr cela va rendre impossible l'élection d'un individu qui n'est pas largement connu partout sur la Lune, mais cela pourrait être la meilleure chose qui nous puisse nous arriver.

Vous pourriez même envisager d'installer les candidats qui reçoivent le moins de votes ; les gens impopulaires peuvent être le genre d'individus qui vous sauveront d'une nouvelle tyrannie. Ne rejetez pas l'idée simplement parce qu'elle semble absurde - réfléchissez-y ! Dans l'histoire passée, les gouvernements élus par le peuple n'ont pas été meilleurs et parfois bien pires que les tyrannies manifestes.

Mais s'il s'avère que vous avez l'intention d'avoir un gouvernement représentatif, il y a peut-être encore des moyens de l'atteindre mieux que la circonscription territoriale. Par exemple, vous représentez chacun dix mille êtres humains, peut-être sept mille en âge de voter - et certains d'entre vous ont été élus à une faible majorité. Supposons qu'au lieu d'être élue, une personne soit qualifiée pour un poste par pétition signée par quatre mille citoyens. Elle représenterait alors ces quatre mille personnes par l'affirmative, sans minorité mécontente, car ce qui aurait été une minorité dans une circonscription territoriale serait libre de présenter d'autres pétitions et d'y adhérer. Tous seraient alors représentés par des individus de leur choix. Ou une personne avec huit mille partisans pourrait avoir deux votes dans cette association. Difficultés, objections, points pratiques à régler – il

y en a beaucoup ! Mais vous pourriez les résoudre... et ainsi éviter la maladie chronique du gouvernement représentatif, la minorité mécontente qui sent, à juste titre ! - qu'elle a été privée de ses droits.

Mais, quoi que vous fassiez, ne laissez pas le passé être une camisole de force !

Je prends note d'une proposition visant à faire de ce Congrès un organe à deux chambres. Excellent - plus il y a d'obstacles à la législation, mieux c'est. Mais, au lieu de suivre la tradition, je suggère une chambre de législateurs et une autre dont le seul devoir est d'abroger les lois. Que les législateurs n'adoptent les lois qu'à la majorité des deux tiers ... alors que les abrogeurs peuvent annuler toute loi par le biais d'une minorité d'un tiers seulement. C'est grotesque ? Pensez-y bien. Si un projet de loi est si mauvais qu'il ne peut exiger les deux tiers de vos consentements, n'est-il pas probable qu'il ferait une mauvaise loi ? Et si une loi n'est pas appréciée par un tiers d'entre eux, n'est-il pas probable que vous seriez mieux sans elle ?

Mais en écrivant votre constitution, permettez-moi d'attirer l'attention sur les merveilleuses vertus du négatif ! Accentuez le négatif ! Que votre document soit parsemé de choses que le gouvernement n'a jamais le droit de faire. Pas d'ingérence, aussi minime soit-elle, dans la liberté de la presse, la liberté d'expression, la liberté de voyager, la liberté d'association, la liberté de religion, la liberté d'instruction, la liberté de communication et la liberté d'occupation... aucune taxation involontaire. Camarades, si vous passez cinq ans à étudier l'histoire en pensant à de plus en plus de choses que votre gouvernement devrait promettre de ne jamais faire et que votre Constitution ne soit basée que sur ces aspects à ne pas traiter, je n'aurais pas peur du résultat.

Ce que je crains le plus, ce sont les actions positives d'hommes sobres et bien intentionnés qui accordent au gouvernement le pouvoir de faire quelque chose qui semble devoir être fait. Rappelez-vous toujours que l'Autorité Lunaire a été créée dans le but le plus noble par des êtres aussi sobres et bien intentionnés, tous élus par le

peuple. Et c'est avec cette pensée que je vous laisse à vos travaux.
Merci.

Monsieur le Président ! Question d'information ! Vous avez dit "pas de taxation involontaire" - Alors comment voulez-vous que nous payions pour les choses? Il n'y a pas de repas gratuit.

Mon Dieu, monsieur, c'est votre problème. Je peux penser de plusieurs façons. Vous pourriez agir à travers des contributions volontaires, comme les églises qui se financent elles-mêmes... ou avec les loteries promues par le gouvernement auxquelles personne n'est forcé de participer ... ou peut-être que vous, membres du Congrès, devriez creuser dans vos propres poches et payer pour tout ce qui est nécessaire, ce serait une façon de maintenir le gouvernement à une dimension très restreinte dans ses fonctions indispensables, quelles que soient ces fonctions. S'il y en a, en effet. Je serais satisfait que la Règle d'or soit la seule loi : ne fais pas aux autres ce que tu ne veux pas qui te soit fait à toi-même. Je ne vois pas la nécessité d'une autre règle, ni d'aucune méthode pour l'appliquer. Mais si vous croyez vraiment que vos voisins doivent avoir des lois pour leur propre bien, pourquoi ne devriez-vous pas payer pour cela ? Camarades, je vous en prie, n'ayez pas recours à la taxation obligatoire. Il n'y a pas de pire tyrannie que de forcer quelqu'un à payer pour ce qu'il ne veut pas, simplement parce que vous pensez que ce serait bon pour lui.

23. JOHN GALL

SYSTÉMANTIQUE (1975)

Comment fonctionnent les systèmes et surtout comment ils échouent

JOHN GALL (1925-2014) était pédiatre et professeur à l'Université du Michigan. Ce texte a été publié dans les années 1970, lorsque la théorie des systèmes était particulièrement en vogue. Le but était de souligner le fait qu'il n'est pas logique de se référer à des systèmes de plus en plus grands, et donc à des concentrations de plus en plus riches de pouvoir, pour résoudre de très grands problèmes car ils sont eux-mêmes, selon toute probabilité, le résultat de tels phénomènes (des systèmes énormes et un pouvoir concentré). Vers la fin de son essai, John Gall introduit une idée géniale : afin d'éviter la concentration du pouvoir, la solution la meilleure n'est pas sa diffusion (parce que le pouvoir a, à long terme, le vice de se reconcentrer) mais une nouvelle auto-répartition de ceux qui sont soumis au pouvoir, à savoir les citoyens du monde entier. Pour faire cela, l'auteur soutient l'introduction de deux nouvelles libertés :

- *Le libre choix du territoire (liberté de distribution)*
- *Le libre choix du gouvernement (principe d'indétermination hégémonique).*

Ces deux libertés présentent des similitudes remarquables avec l'idée de panarchie. En effet, le principe d'indétermination hégémonique n'est autre qu'une différente manière de traduire en pratique l'aspiration et la finalité de la panarchie, c'est-à-dire gouvernements non territoriaux et communautés volontaires.

Source: John Gall, Systemantics. How the systems work and especially how they fail, 1975.

Les gens intéressés à la Systémantique Générale (*General Systemantics*) auront maintenant compris qu'elle n'offre pas des formules prêtes à l'emploi pour résoudre les problèmes de systèmes, y compris des problèmes aussi pressants que la guerre entre nations ou l'oppression gouvernementale. Les axiomes sont trop fondamentaux pour une application directe dans des situations pratiques et la méthodologie intervenante n'a en aucun cas été élaborée. Tout au plus peut-on tirer un indice d'une méthode d'approche où la *Difficulté Intrinsèque* est spécifiée aussi précisément que possible, afin d'essayer des correctifs audacieux et imaginatifs. Le risque d'échec ou même de catastrophe est très élevé et l'entreprise ne doit commencer que lorsque le mal actuel est très clair et les conséquences d'un possible insuccès ne sont pas jugées plus insupportables que la continuation de la situation initiale insatisfaisante.

Avec ces réserves, nous pouvons nous permettre une certaine spéculation inoffensive sur le système gouvernemental. Les systèmes gouvernementaux, agissant conformément à la loi de croissance, tendent à s'élargir et à empiéter. En empiétant sur leurs propres citoyens, ils produisent la tyrannie, et en empiétant sur d'autres systèmes gouvernementaux, ils s'engagent dans des guerres. Si l'on pouvait identifier correctement la *Difficulté Intrinsèque* avec le Système Gouvernemental, on pourrait être en mesure de freiner ou de neutraliser ces deux tendances, au profit de l'Humanité comme Système.

Quelle est la Difficulté Intrinsèque dans le Système Gouvernemental ? Les réformateurs précédents, identifiant le problème central comme la *concentration du pouvoir* entre peu de mains, ont tenté d'améliorer les choses en diffusant ce pouvoir. Cela fonctionne temporairement, mais (suivant la Loi de Gravité des Systèmes) lentement le pouvoir se concentre à nouveau.

Un groupe dissident de généralistes systémiques ont proposé, à partir du principe qu'il est très difficile de séparer des choses déjà mélangées, que le problème central n'est pas la concentration de pouvoir, mais la concentration de gouvernés dans un endroit où le gouvernement peut les atteindre. Ils n'ont pas proposé la diffusion du pouvoir, mais la diffusion des cibles du pouvoir - les citoyens eux-mêmes.

Ils y parviendraient en offrant aux citoyens deux nouvelles libertés, en plus des quatre libertés traditionnelles [1]. Ces deux nouvelles libertés, conçues comme la Cinquième et la Sixième Liberté, sont:

(5) Libre Choix du Territoire (liberté de distribution)

(6) Libre Choix du Gouvernement (principe de l'indétermination hégémonique).

Sous le Libre Choix du Territoire, un citoyen de n'importe quel pays est libre de vivre dans n'importe quelle partie du monde qu'il choisit. Il reste citoyen du gouvernement qu'il préfère, auquel il paie des impôts et pour lequel il vote. Toutefois, comme impliqué par le Libre Choix du Gouvernement, il peut à tout moment changer sa citoyenneté et son allégeance de son gouvernement actuel à un autre gouvernement qui offre des taux d'imposition plus attrayants, des retraites meilleures, des fonctionnaires publics plus intéressants ou simplement pour un changement revigorant (la courtoisie semblerait exiger un préavis de deux semaines, l'avis standard que tout employeur donnerait à un employé).

Avec ces deux nouvelles libertés en vigueur, on s'attendrait à ce que, après une courte période d'équilibre, les citoyens de chaque nation soient répartis entre les citoyens de toutes les autres nations - pas

nécessairement au hasard, mais suffisamment pour réaliser notre but, c'est-à-dire les soustraire des mains de leur propre gouvernement. Un gouvernement peut difficilement mettre un grand nombre de ses propres citoyens en prison s'il doit les chercher un à un ou s'il doit persuader d'autres gouvernements de la justice de la procédure. Le recrutement dans l'armée deviendrait administrativement impossible. En outre, les guerres d'un gouvernement contre un autre deviendraient impraticables, car un grand nombre « d'ennemis » serait distribué dans le monde entier, y compris le territoire du gouvernement d'origine.

Le résultat net des deux nouvelles libertés serait de briser la concentration des gouvernés, de les diviser et de les répartir entre les autres gouvernements, principe que nous appellerons la Fragmentation-Dispersion de l'Hégémonie. Si elle est pratiquée à l'échelle mondiale, elle pourrait entraîner des changements révolutionnaires dans les relations des citoyens avec leurs gouvernements, inverser la polarité traditionnelle et rendre les gouvernements redoutablement dépendants de la faveur ou même des caprices de leurs citoyens, plutôt que le contraire. Conformément aux aspects révolutionnaires de cette proposition, nous abordons la question solennelle:

Fragmentation-Dispersion mondiale : menace ou promesse ?

Note

[1] Dans un discours connu sous le nom de Discours des Quatre Libertés (6 janvier 1941), Franklin D. Roosevelt a proposé quatre libertés fondamentales dont les êtres humains devraient jouir, partout dans le monde :

1. Liberté de parole et d'expression
2. Liberté de religion
3. Liberté du besoin
4. Liberté de la peur.

24. LE GRAND E. DAY

LA THÉORIE DU MULTI-GOUVERNEMENT (1977)

LE GRAND E. DAY a été un brillant critique de la société. On sait peu ou presque rien de lui sinon le fait qu'il a vécu en Californie dans la seconde moitié du 20ème siècle. Il a parfois présenté ses conceptions sociales sous forme de visions futuristes qu'il suppose comme rédigées par des habitants d'autres civilisations beaucoup plus avancées que celles de la planète terre. La proposition du multi-gouvernement consiste à offrir à chaque individu la possibilité d'étendre le champ d'action de son choix à tous les aspects de la vie. Il s'agit essentiellement d'introduire des nouvelles dimensions de la liberté qui n'ont pas encore été expérimentées et qui enrichissent le genre humain.

Source: Le Grand E. Day, The Theory of Multigovernment, 1977.

La théorie du *multi-gouvernement* envisage la création de gouvernements coexistants dans les limites des pays existants. Les gouvernements existeront pour leur fonction - servir les gens - et non en raison du fait qu'ils occupent la masse terrestre. Ces souverains coexistants, motivés par la concurrence, représenteront les organisations les plus efficaces conçues par l'être humain.

La théorie est définie comme une orientation d'action fondée sur des principes vérifiés par l'observation et la réflexion. Chaque groupe d'individus a des concepts communs qui les unissent. Tous les États sont guidés par une théorie politique. Le fait qu'une théorie n'ait jamais été développée, ou acceptée, n'est évidemment pas un critère qu'elle ne fonctionnera pas.

La théorie du multi-gouvernement repose sur six principes :

1. Les besoins et les désirs de chaque individu en matière de gouvernement sont différents.
2. L'individu devrait décider lui-même du gouvernement qu'il veut à son service.
3. Le lieu de résidence de l'être humain (frontières géographiques) ne devrait pas être le facteur déterminant de son appartenance à un gouvernement.
4. Plusieurs gouvernements peuvent et doivent coexister au même endroit.
5. Les gouvernements rivalisent pour l'adhésion sur la base de leurs services, économies ou idéologies.
6. L'être humain peut n'appartenir à aucun gouvernement.

PRINCIPE 1. LES BESOINS ET LES DESIRS DE CHAQUE INDIVIDU RELATIFS A UN GOUVERNEMENT SONT DIFFÉRENTS

Le fait que chaque être humain a des besoins et des désirs différents par rapport au gouvernement est une conclusion évidente. Chaque individu est différent par ses origines, sa religion, sa langue, sa culture ou son patrimoine ; différent par hasard ou différent par choix. Le monde est déjà une société multidiversifiée, avec de nombreuses cultures et sous-cultures. Il n'est pas souhaitable - en fait, impossible - de façonner le monde entier en une seule culture, une seule religion ou même un seul pays.

Les spécialistes du comportement ont fait des progrès impressionnants, notamment dans la recherche et l'application des principes de classification et de stratification des peuples. Ces concepts démographiques ont été utilisés par des marchands du monde entier.

Le gouvernement a également tiré parti de cette recherche. Le gouvernement, cependant, ne s'est pas penché sur la meilleure façon de servir, mais sur l'efficacité avec laquelle il peut persuader, manipuler et contrôler les gens.

Alors que la tendance mondiale s'oriente vers une législation sociale de plus en plus étendue, le mécontentement augmente en raison de la nature diversifiée et individualisée de l'espèce humaine.

Les individus qui se rebellent contre ces changements sociaux se divisent en deux catégories de base:

- ceux qui ne désirent ni n'apprécient ces changements et qui sont capables de vivre dans la paix et le bonheur sans eux.
- ceux qui veulent des prestations gouvernementales supplémentaires d'une nature ou d'une quantité différente de celles offertes par l'État.

Tout gouvernement qui souhaite exister à l'avenir doit prendre en considération ces caractéristiques de l'humanité et les compenser. Le but de l'existence du gouvernement est de servir les gens. Le gouvernement devrait s'adapter à la population, et non la population au gouvernement.

Le multi-gouvernement offre une solution efficace au problème des différences individuelles.

PRINCIPE 2. L'INDIVIDU DEVRAIT DÉCIDER EN PLEINE AUTONOMIE QUEL GOUVERNEMENT IL SOUHAITE AVOIR A SON SERVICE

En raison de la qualité et de la somme supérieures de l'éducation, le monde bénéficie des plus hautes réalisations intellectuelles de l'his-

toire. Les masses sont de plus en plus éclairées et conscientes des conditions sociales et politiques. Cette connaissance supérieure accroît la capacité de l'individu à prendre des décisions politiques rationnelles. Les gens insistent pour participer au processus de prise de décision politique. La connaissance devient ainsi pouvoir.

La démocratie existe dans les périodes éclairées de l'histoire du monde parce que l'épine dorsale de la démocratie est la capacité des gens à comprendre les problèmes et à porter des jugements intelligents. Chacun individu est plus apte que les bureaucrates pour décider de ce qui est le mieux pour lui. L'étape naturelle de l'évolution politique est de passer de la politique de la majorité à celle de l'individu qui décide de ses propres affaires.

En plus des libertés, des privilèges et des droits dont l'être humain jouit aujourd'hui, il est maintenant suffisamment responsable et disposé à guider son propre destin.

L'individu a maintenant progressé intellectuellement au point qu'il devrait avoir le droit de choisir son propre gouvernement.

PRINCIPE 3. LE LIEU OÙ L'INDIVIDU VIT (LIEU GÉOGRAPHIQUE) NE DOIT PAS ÊTRE LE FACTEUR DÉTERMINANT DU GOUVERNEMENT AUQUEL IL APPARTIENT

La proposition des gouvernements multiples suggère que la masse terrestre n'est pas une revendication légitime ni même une condition de la souveraineté nationale. Les frontières politiques sont incontestablement acceptées par la population en raison de siècles de conditionnement.

Certaines fonctions du gouvernement, en raison de la nature de la relation terre-population, doivent être assumées par le gouvernement territorial. Toutefois, la plupart des fonctions gouvernementales peuvent être mieux exécutées par des gouvernements axés sur les personnes. Il est ridicule de supposer que toutes les phases de l'admi-

nistration gouvernementale doivent être administrées par le gouvernement territorial.

Chaque guerre qui a été menée, quelle que soit l'excuse idéologique, l'a été pour annexer des territoires, pour l'intérêt national et pour l'avantage du pouvoir que le territoire conquis offrait à l'agresseur.

Le fait que l'individu doit adhérer à la politique de son gouvernement, qu'il le veuille ou non, est la cause de toutes les révolutions. Les révolutions sont fondées sur l'hypothèse que chaque personne née dans une monarchie est monarchiste, dans un État communisme est communiste, et que ceux qui vivent dans un État socialiste adhèrent aux principes du socialisme.

La civilisation a maintenant évolué au point que les frontières politiques devraient être considérées différemment. La revendication légale de la population terrestre est fondée sur une ou plusieurs des trois conditions suivantes :

- Un morceau de papier (traités, constitutions, etc.)
- Précédent historique
- Statu quo

Ces conditions affirment que d'un côté d'une ligne imaginaire se trouve un pays et de l'autre un autre pays.

Au cours des événements, si un souverain acquiert suffisamment d'éléments de pouvoir pour renverser son voisin, toutes ces revendications juridiques deviennent nulles. Ensuite, de nouveaux documents sont signés, un autre précédent historique est créé et le statu quo est modifié. La scène est prête pour que le drame se reconstitue à l'avenir.

Si les individus doivent se regrouper - et certains doivent le faire - le multi-gouvernement suggérerait que cela se fasse selon les termes propres de l'être humain, que ce soit pour des raisons idéologiques, religieuses, linguistiques, ou même ethniques. Chaque individu

devrait pouvoir choisir, sans regard aux frontières politiques, le type de gouvernement qu'il veut pour lui.

Le multi-gouvernement offre à l'être humain son droit naturel de choisir son gouvernement, quel que soit l'endroit où il vit.

PRINCIPE 4. DIVERS GOUVERNEMENTS PEUVENT, ET DEVRAIENT, EXISTER AU MÊME ENDROIT

L'être humain doit se doter du plus grand potentiel de croissance individuelle offrant à ses semblables la plus grande variété possible de gouvernements, afin qu'il puisse exercer une option plus large dans son choix de gouvernement - une option qui corresponde à ses désirs et à ses besoins.

La seule façon réalisable d'y parvenir est de permettre à de nombreux gouvernements d'exister sur le même territoire. Ces gouvernements devraient être créés avec suffisamment de souveraineté pour gouverner, mais sans le pouvoir de contraindre.

Les kibboutzim juifs, les monastères catholiques et d'autres organisations prouvent que des organisations peuvent exister sur une base volontaire au sein du gouvernement établi. De nombreuses sociétés religieuses et fraternelles, trop nombreuses pour être mentionnées, sont la preuve vivante que des organisations peuvent exister pacifiquement.

Il devrait y avoir des gouvernements coexistants avec diverses quantités de services offerts, afin que l'individu puisse choisir parmi eux le gouvernement qu'il désire.

Le multi-gouvernement offre une base logique où chacun peut exercer son choix de gouvernement.

PRINCIPE 5. LES GOUVERNEMENTS RIVALISENT POUR L'ADHÉSION, SUR LA BASE DES SERVICES, DES ÉCONOMIES OU DES IDÉOLOGIES

La compétition, le plus grand facteur de croissance individuelle et collective de l'être humain, devrait être utilisée pour créer des meilleurs gouvernements comme elle l'a été pour la production de meilleures automobiles, entreprises spatiales et équipes de soccer.

Le facteur de motivation qui aiderait à établir et à maintenir les meilleurs gouvernements possibles serait la concurrence. L'idée est de créer une rivalité gouvernementale équitable en permettant aux différents gouvernements de rivaliser pour leurs électeurs.

Si l'individu n'aime pas le gouvernement auquel il appartient, il a le choix entre trois possibilités :

- Démissionner et rejoindre un autre gouvernement qui correspond à ses besoins.
- Démissionner et n'entrer dans aucun gouvernement.
- Démissionner et créer un gouvernement qui répondra à ses besoins.

Le multi-gouvernement utilise la concurrence - le plus grand facteur d'épanouissement de l'être humain.

PRINCIPE 6. L'INDIVIDU PEUT N'APPARTENIR À AUCUN GOUVERNEMENT

Dans toutes les cultures, dans toutes les sociétés, dans toutes les périodes de l'histoire, ont existé des âmes non-conformistes, libres, indépendantes, appelées par certains, individus antisociaux ou rebelles. Ces personnes fournissent à l'humanité la plupart des artistes, écrivains et penseurs. Les changements sociaux imminents réduisent leur style, diminuent leur productivité et les rendent misé-

rables. Ces personnes aussi doivent vivre totalement libres, à l'exception des règles de base de la vie en commun.

Quiconque le désire a le droit d'être à l'abri de toutes les dispositions et restrictions sociales gouvernementales inutiles.

Le multi-gouvernement offre plus de liberté que tout autre gouvernement existant pour ceux qui le veulent vraiment.

Les gouvernements existeront en vertu des services qu'ils offrent à leur clientèle et sur la base de la qualité de leur gouvernance. Dans le passé, les gouvernements ont existé selon les conceptions et les accidents de l'histoire et de la géographie sous forme de souveraineté territoriale générale. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, des gouvernements seront créés et resteront en place afin de servir l'individu.

ACTE VI

VERS LE FUTUR

Où se précisent les contours théoriques et pratiques de l'idée qui, au début du nouveau millénaire, commence à se diffuser à travers les multiples canaux de la communication globale.

25 - *Yves Plasseraud*, Choisir sa propre nationalité (2000)

26 - *Richard CB Johnsson*, Aux monopolistes de tous les partis (2005)

27 - *Gian Piero de Bellis*, Panarchie, Polyarchie, Personnarchie (2005)

28 - *Michael Rozeff*, Liberté de gestion (2009)

29 - *Arnold Kling*, Dissociation, Votation, Liberté: un possible scénario (2009)

30 - *Alain Genestine*, La Panarchie (2012)

31 - *Paul Bonneau*, Réflexions sur la panarchie (2013-2014)

32 - *Damien Theillier*, La panarchie, plaidoyer pour la concurrence politique (2015)

33 - *Aviezer Tucker*, *Panarchie : l'État 2.0* (2017)

25. YVES PLASSERAUD

CHOISIR SA PROPRE NATIONALITÉ (2000)

L'histoire oubliée de l'autonomie culturelle

L'IDÉE de l'autonomie personnelle fut développée surtout pendant la période précédant la première Guerre Mondiale dans des régions de l'Europe centrale dont certaines faisaient partie de l'empire Austro-Hongrois. Ces idées fort originales qui introduisaient des doses plus ou moins importantes d'autonomie culturelle et d'extraterritorialité furent complètement écrasées et oblitérées avec l'éclat de la guerre mondiale et l'imposition/acceptation partout du monopole de la souveraineté territoriale de l'état central, un et indivisible.

Cet essai de Yves Plasseraud représente une contribution très intéressante pour découvrir certaines conceptions et très utile pour recevoir des indications afin de continuer la recherche sur un thème extraordinairement important pour la résolution de conflits partout dans le monde.

Yves Plasseraud est Docteur en droit, président du Groupement pour les Droits des Minorités, Paris.

Balkans, Irlande du Nord, Pays basque, Caucase, Afrique, Indonésie, etc.: les conflits qui caractérisent la période actuelle portent, de plus en plus fréquemment, sur la question des minorités et de leurs droits. Faute de réponse satisfaisante, ils débouchent souvent sur une exigence de sécession. N'y a-t-il pas d'autre solution que cette prolifération étatique, porteuse d'instabilité et donc d'affrontements en chaîne ? L'autonomie personnelle constitue sans doute un modèle riche de potentialités pour l'avenir. L'histoire de l'Europe en offre de nombreux exemples, qui méritent réflexion.

Introduction

Les imbrications de peuples différents ont toujours existé, mais elles sont devenues particulièrement nombreuses en cette fin de XXe siècle et au début du XXI siècle du fait des millions de réfugiés, de personnes déplacées et de travailleurs migrants dispersés de par le monde. On ne compte plus les imbroglios ethniques et culturels. Dans ces conditions, même avec une vraie volonté politique, il devient de plus en plus irréaliste de prétendre assurer ne serait-ce qu'un minimum de droits culturels à tous. Comment en particulier donner un accès à un enseignement dans leur langue à des individus éparpillés au milieu de populations différentes ?

On a vu, il y a quelques années, les difficultés d'une telle entreprise en Bosnie où tous les projets - même ceux dits de « cantonisation » - se sont heurtés à l'impossibilité de coller à la dispersion des intéressés. Depuis longtemps, des idées circulent à ce sujet, et il n'est pas sans intérêt d'examiner certaines d'entre elles ici. Car le concept d'un statut personnel pour chaque individu, indépendamment de ses éventuels déplacements, est fort ancien.

Après les grandes invasions du Ve siècle, dans l'Europe médiane (1), les droits coutumiers germaniques des nouveaux arrivants cohabitèrent pendant plusieurs siècles avec le droit romain, jusqu'à ce que,

avec la sédentarisation des divers groupes, le droit privé finisse par s'unifier. L'idée de la personnalité des lois se perpétuera longtemps sous forme d'un régime d'auto-administration de certaines populations au particularisme marqué. Les Saxons de Transylvanie (dans l'actuelle Roumanie) obtinrent ainsi en 1486, du roi de Hongrie Mathias Ier Corvin, un régime d'autonomie pour leur « nation », la Constitution transylvaine étant alors fondée sur l'union des trois nations : *unio trium nationorum* (2).

En Europe, à la fin du Moyen Age, les souverains, en vertu de leur intérêt du moment, accordaient parfois aux Juifs des garanties, révoquables sans préavis. Le statut des Juifs polonais aux premiers temps de l'immigration ashkénaze illustre bien une telle politique. En arrivant dans le royaume de la Vistule (la Pologne de l'époque), les Juifs se voyaient octroyer un certain nombre d'avantages réputés correspondre à ceux dont ils bénéficiaient dans leur pays d'origine. Les termes du statut octroyé sur ses terres en 1264 par le duc Boleslav de Kalisz, sur le modèle de l'édit de Magdebourg (3), sont emblématiques à cet égard. Ils serviront d'ailleurs de modèle à plusieurs statuts postérieurs.

En raison de sa religion et de son « origine ethnique », la communauté juive y était reconnue comme un corps social particulier organisé en communes (en hébreu *kehilot*) bénéficiant de l'autonomie interne. Toute atteinte à une personne ou à un bien juif, considérés comme propriété du prince (*servi camerae*), était considérée comme une atteinte au patrimoine du souverain.

En 1334, le roi Casimir III (Casimir le Grand) étendit ce régime à l'ensemble du royaume. En 1388, Vytautas de Lituanie (4) suivit le même exemple. Cette technique d'attraction des immigrants n'était pas dénuée d'arrière-pensées, l'exploitation des « protégés » étant monnaie courante. Raffinement suprême, la « méthode de l'éponge » consistait à attirer officiellement les Juifs persécutés ailleurs par des avantages et des garanties largement diffusés. Lorsque la communauté en cause avait bien prospéré et devenait solvable, on l'expulsait,

la spoliant ainsi de ses biens et intérêts. Après, on proposait aux Juifs de revenir en rachetant les biens et avantages dont ils avaient été dépouillés...

Autre réponse à la question des minorités religieuses : le système ottoman des *milletts* (communauté des ressortissants d'une religion autre que l'Islam). Dans un univers musulman où religion et société civile ne font qu'un, les autorités de Constantinople, soumises à une constante pression de la part des puissances occidentales, devaient trouver un régime acceptable pour les sujets ottomans non musulmans mais appartenant au « peuple du Livre ». Le musulman possédant, selon le droit coranique, un statut personnel qu'aucun déplacement ne saurait altérer, il était naturel qu'un statut analogue fût reconnu aux protégés de l'Islam, les dhimmis. Ce statut, selon le régime dit des « capitulations », fit des Chrétiens, surtout à dater du XVIIIe siècle, les bénéficiaires de régimes juridiques particuliers fonctionnant sous l'égide des Etats occidentaux.

Revenons en Europe centrale et, dans le contexte des révolutions de 1848, à la réflexion de celui que l'on a appelé le « Tocqueville hongrois », Jozef Eötvös (1813-1871). Ministre du gouvernement démocratique hongrois de 1848 et futur artisan du compromis austro-hongrois de 1867, ce baron éclairé est un précurseur de la pensée occidentale concernant les applications concrètes du principe des nationalités. Il est l'un des premiers, sinon le premier, à avoir pensé au système de l'autonomie personnelle.

Dans son ouvrage *La Question des nationalités* (1856), inaugurant le parallèle entre religion et nationalité, il envisage l'appartenance à une nationalité (identifiée par une langue) comme un droit purement individuel à caractère subjectif. Dans le contexte de l'époque, cette laïcisation de l'Etat ne conduira toutefois pas l'auteur hongrois à proposer un système constitutionnel fondé sur cette reconnaissance, et c'est plus tard, à Vienne, que ces idées déboucheront de manière concrète sur le plan politique.

« Les prolétaires n'ont pas de patrie »

Chez Karl Marx et plus encore chez Friedrich Engels (5), la question nationale passe loin derrière celle de la classe. La nation, formation réputée temporaire correspondant à une phase donnée du développement du capitalisme, ne pouvait qu'être subordonnée aux intérêts historiques du prolétariat mondial: les prolétaires, on le sait, n'ont pas de patrie!

En dépit de cette conviction, les fondateurs du marxisme ne manquèrent pas d'être influencés par la question nationale, mais en la prenant en compte dans une optique très instrumentale, la lutte d'émancipation des nationalités étant au mieux considérée comme une contribution à l'éveil de la conscience des masses. Ils distinguaient les grands « Etats-nations » réputés « viables » des petites « nations non-historiques » (*Geschichtslose Nationen*), vouées à la disparition, comme les Tchèques, les Bretons ou les Baltes, et ne voyaient qu'avantage à l'existence de grands ensembles étatiques centre-européens (au premier rang desquels l'Allemagne) dans la mesure où la construction d'un marché capitaliste unifié constituait à leurs yeux un préalable à la naissance de conditions révolutionnaires.

Comme l'objectif tactique était la destruction des « foyers de réaction », et notamment des empires russe et britannique, Karl Marx et Friedrich Engels furent cependant parfois conduits à soutenir des « petits » nationalismes de Russie (Polonais, Baltes), et, vers la fin du XIXe siècle, Engels reconnaît que l'autonomie, voire l'indépendance, des unités nationales est souvent le préalable à une action révolutionnaire efficace. Cette conception deviendra d'ailleurs, au prix d'un certain flou doctrinal, celle de la IIe Internationale, fondée à Paris en 1889.

En raison de la structure multiethnique de l'Empire et d'un certain climat de liberté intellectuelle danubien, les socialistes austro-hongrois sont ceux qui ont le plus tôt approfondi l'étude des rapports entre les questions sociale et nationale. Régis par une Loi fonde-

tale (élaborée sur la base d'un projet de 1849) dont l'article 19 disait déjà: « *Tous les peuples de l'Etat sont égaux en droit, et chaque peuple dispose du droit inaliénable de cultiver sa nationalité et sa langue* » (6), les austro-marxistes ont très tôt adopté en la matière une approche originale.

Le premier social-démocrate à avoir esquissé un corpus théorique de la question nationale est, en 1887, l'Autrichien Karl Kautsky (1854-1938), qui, à la différence des « pères fondateurs », formula sa thèse sur la base d'une observation surtout britannique. Il adopta une position pragmatique, à mi-chemin entre les internationalistes intransigeants et les partisans de l'indépendance nationale. Mais les personnalités les plus marquantes dans ce domaine demeurent Karl Renner et Otto Bauer.

Le juriste morave Karl Renner (1870-1950) fait une place éminente aux nations, dont il déplore que, contrairement aux Eglises, elles ne jouissent, au sein de la double monarchie, d'aucune existence juridique propre et doivent s'organiser en partis politiques. Tournant le dos à la doctrine « atomiste centraliste » (7) dominante, il propose de diviser l'empire d'Autriche en un certain nombre de provinces correspondant le mieux possible aux limites ethniques et au sein desquelles l'élément national dominant aurait le pas sur les autres groupes en matière linguistique.

« *La répartition intérieure des nationalités - souligne Karl Renner - devrait naturellement se faire d'après la densité de peuplement: les conationaux d'un diocèse local ou d'une circonscription formeraient une commune nationale, c'est-à-dire une corporation de droit public et privé, avec droit de décret et d'impôt, et disposant de fonds spécifiques. Un certain nombre de communes liées par le territoire et la culture formeraient un district national avec les mêmes droits corporatifs. La totalité des districts formeraient une nation. Elle serait elle aussi sujet de droit public et privé* » (8).

Dans le cadre de ce *Nationalitätenbundes staat* (9), les minoritaires, constitués en « associations nationales » d'individus, jouiraient, eux, d'une autonomie culturelle personnelle extraterritoriale (10).

Ignorant le déterminisme linguistique de Renner, le sociologue Otto Bauer (1880-1938) étend le champ d'application potentielle du système aux « *nations sans histoire* » et même aux prolétariats déracinés. Il s'attache particulièrement à la culture des « *minorités prolétariennes* » engendrées par les migrations intérieures des masses ouvrières, s'opposant à toute assimilation forcée. Cependant, à l'instar de Renner, Bauer se démarque vigoureusement des « *séparatismes* », notamment tchèque et juif, ceux-ci véhiculant à ses yeux une idéologie anti-assimilationniste contraire à l'unité de la classe ouvrière.

Mais, au sein de l'Internationale socialiste, Lénine est résolument hostile à ce qu'il nomme les *esprits de clocher* - quoique l'une de ses préoccupations fût de réconcilier le prolétariat russe et celui des peuples de l'empire en lutte pour leur libération (11). En 1898, au congrès du Parti ouvrier social-démocrate de Russie (POSDR), il s'oppose à ceux qui allaient devenir les mencheviks (12), partisans de l'autonomie culturelle des minorités, en reconnaissant le droit à l'autodétermination de celles-ci. Au congrès social-démocrate de Russie (1903), qui marque la rupture entre bolcheviks et mencheviks (13), enterrant les espoirs des extraterritorialistes, Lénine fera d'ailleurs adopter le principe du droit à l'autodétermination territoriale (point 9) comme un principe de base du parti (14).

La question Juive

Apparue dans un monde urbain, la conscience politique ouvrière juive s'est développée, jusqu'à la dernière décennie du XIXe siècle, en réaction, d'une part, au racisme ambiant et, d'autre part, au sionisme dont l'audience allait croissant. Le but était alors d'obtenir des droits sociaux « normaux » pour les travailleurs Juifs. Vite, pourtant, certains dénoncèrent le caractère utopique du rêve assimilationniste. Dès 1894, Martov (Youri O. Tserderbaum) en démontre ainsi le premier les écueils. Pour les Juifs, conclut-il, lutte sociale et combat de libération nationale doivent aller de pair, dans la mesure où la nature des

rapports de production du monde juif de l'Est ne pourra jamais engendrer une structure sociale complète dotée d'une véritable classe ouvrière (15).

Comment créer une situation révolutionnaire? Deux thèses s'affrontent. Pour les « territorialistes », la condition, c'est l'existence d'un territoire national, et donc l'autodétermination et la création d'un Etat juif. Pour les bundistes et autres « extraterritorialistes », l'enchevêtrement dans la région des « nations sans histoire » et le fait que les Juifs dans leur ensemble n'envisagent pas de s'expatrier rend cette dernière hypothèse irréaliste. Comme, pour les Juifs, la nationalité se confond avec la langue et la culture, c'est dans cette direction qu'ils s'orientent à partir de 1905 (troisième congrès du POSDR): la culture sera la patrie a-territoriale des Juifs, et le yiddish, idiome des masses, le levier de leur lutte nationale.

La doctrine austro-marxiste d'autonomie culturelle extraterritoriale semblait de nature à fournir une solution juridique. Malheureusement, selon Renner lui-même, son système ne convient ni aux diasporas ni aux minorités éparpillées. Il faudra donc modifier la doctrine de Renner pour l'adapter au peuple du Yiddishland. Les leaders du Bund et du parti Serp s'attellent à cette réflexion (16), réclamant la fondation d'un parti multinational et la fédéralisation du POSDR sur une base nationale - d'autres organisations, notamment l'Organisation ouvrière social-démocrate arménienne, militaient dans le même sens. Aux yeux des dirigeants du Bund, la Russie doit, à l'instar de l'Empire austro-hongrois, devenir une fédération de peuples autonomes, l'autonomie ne concernant toutefois que les provinces multiethniques.

Le nationalisme des bundistes et autres militants Juifs, « territorialistes » ou non (Poale-Tsion, Serp), les fera toujours considérer avec suspicion par les responsables de l'Internationale. Leurs idées sont, en revanche, plutôt bien reçues par la base dans la mesure où leur revendication se fonde en fait - et c'est peut-être là l'apport fondamental des socialistes Juifs de Russie à la doctrine austro-marxiste -

sur une culture religieuse et sociale forgée par des siècles d'autonomie au sein des *kehilot*. Ce sont précisément ces éléments, auxquels n'avaient pas songé les austro-marxistes, qui devraient permettre d'appliquer aux communautés juives les principes de l'autonomie personnelle.

C'est en 1916 que, intégrant aux travaux des austro-marxistes les apports « russes » de Simon Doubnov, Vladimir Medem formulera la doctrine du Bund de manière synthétique: « *Prenons le cas d'un pays composé de plusieurs nationalités, par exemple: Polonais, Lituanais et Juifs. Chacune de ces nationalités devrait créer un mouvement séparé. Tous les citoyens appartenant à une nationalité donnée devraient rejoindre une organisation spéciale qui organiserait des assemblées culturelles dans chaque région et une assemblée culturelle générale pour l'ensemble du pays. Les assemblées spéciales devraient être dotées de pouvoirs financiers particuliers, chaque nationalité ayant le droit de lever des taxes sur ses membres ou bien l'Etat distribuerait, de son fonds général, une part proportionnelle de son budget à chacune de ses nationalités. Chaque citoyen du pays appartiendrait à l'un de ces groupes nationaux, mais la question de savoir à quel mouvement national il serait affilié dépendrait de son choix personnel, et nul ne pourrait avoir quelque contrôle que ce soit sur sa décision. Ces mouvements autonomes évolueraient dans le cadre des lois générales établies par le Parlement du pays; mais, dans leurs propres sphères, ils seraient autonomes, et aucun d'eux n'aurait le droit de se mêler des affaires des autres* » (17).

Tournant ainsi le dos à la traditionnelle confusion entre Etat et nation, Medem propose ainsi pour les régions de peuplement mixte un fédéralisme national fondé sur l'autonomie des institutions sociales. Il voit la Russie découpée en « *associations nationales* » rassemblant les individus sur la base d'un libre choix personnel. Il imagine, une fois les groupes nationaux dispersés auto-organisés autour d'un « *cadastre national* », la constitution de « *corporations de droit public* », personnes juridiques dotées d'institutions et de compétences.

L'appartenance nationale ainsi érigée en « *droit public subjectif* », la nation elle-même deviendrait « une personne morale de droit public ». Cet Etat multinational - que le professeur de droit français Stéphane Pierré-Caps a appelé la multination (18) - conserverait à sa charge, en vertu des principes usuels du fédéralisme, la défense, les relations extérieures, l'économie et les finances. La gestion des affaires nationales (en pratique essentiellement culturelles) serait du ressort des *corporations nationales* .

En ce qui concerne les zones de peuplement homogène, les théoriciens du fédéralisme personnel en reviennent à la conception classique de correspondance entre administration étatique et administration nationale (principe de l'autodétermination territoriale), le conseil de district se retrouvant seul. Ce mélange de fédéralisme personnel et de fédéralisme territorial constitue l'originalité des principes qui nous occupent ici.

A partir de 1925, plusieurs personnalités marquantes, dont le Germano-Balte Paul Schiemann, seront d'ardents propagandistes de l'autonomie culturelle au sein du Congrès européen des nationalités (partenaire de la Société des Nations). De grands progrès sont enregistrés, mais, à partir de 1933, la montée des nationalismes ruine tous les espoirs en matière de droit des minorités (19).

Des expériences positives mais fugaces

Les critiques de l'autonomie personnelle crient toujours à l'utopie. Pourtant, une histoire malheureusement bien oubliée milite en faveur d'un réexamen de ces doctrines. En Russie, du temps de l'empire, puis après le triomphe des bolcheviks, les idées d'autonomie personnelle furent totalement oblitérées. En Autriche, en revanche, la pensée des austro-marxistes trouva des oreilles attentives, même à droite, parmi ceux qui se préoccupaient de la survie de ce miracle permanent que constituait l'Autriche-Hongrie. Dernier chancelier de l'Empire, Heinrich Lammasch ne voyait lui-même de possibilité de

survie de celui-ci que dans la reconnaissance du principe d'une libre association des nationalités.

Quelques débuts de mise en oeuvre intervinrent d'ailleurs avant la Grande Guerre. Ainsi, en 1905-1906, un système d'autonomie personnelle fut partiellement introduit en Moravie, un cadastre national électoral y ayant été créé en vue de l'élection de deux curies nationales (allemande et tchèque) destinées à se partager la diète de Brünn (Brno). Le dispositif ayant donné satisfaction, il fut ultérieurement étendu au domaine scolaire.

L'autonomie culturelle fut ensuite expérimentée, à nouveau avec succès, en Boukovine (20) en 1910 entre Allemands, Juifs, Polonais, Roumains et Ruthènes (21). En 1914, elle devait être introduite en Galicie (Pologne), mais la guerre en décida autrement. Elle resurgit néanmoins à l'issue du conflit, d'une part le 3 janvier 1918 avec la reconnaissance, par l'éphémère Rada (Parlement) centrale ukrainienne, de l'autonomie personnelle aux peuples juif, polonais et russe (on notait là l'influence du parti sioniste de gauche Poale-Tsion et de son animateur Ber Borokhov) et avec le commissariat aux questions allemandes de la République (hongroise) des conseils de Bela Kun. On retrouve d'autre part les mêmes idées dans le projet présenté par la délégation hongroise à la Conférence de la paix le 20 février 1920, en vue de réduire le traumatisme engendré par l'inéluctable partition du royaume danubien.

Dans l'entre-deux-guerres, c'est dans les Etats baltes que se déroulent les événements les plus intéressants. Le premier épisode concerne la Lituanie. Dans la période troublée que traverse le nouvel Etat, les kehillot préexistantes purent, sur la base d'une loi du 21 octobre 1920, s'auto-organiser en fonction du principe de l'autonomie personnelle. Ce système devait malheureusement disparaître avec l'établissement d'un pouvoir autoritaire à Kaunas en 1926 (22).

De ces mêmes principes se réclamait, à Riga, au début de ce siècle, le grand essayiste et homme politique germano-balte Paul Schiemann. Comme les austro-marxistes, ce dernier considérait que, si la tolé-

rance religieuse et la séparation de l'Eglise et de l'Etat avaient autrefois apaisé les esprits, la séparation de l'Etat et de la nation devrait mettre un terme au nationalisme. Il proposa un système administratif très complet, reposant pour l'essentiel sur les principes décrits cidessus (23) pour la communauté allemande de Lettonie. Organisée sous forme de corporation de droit public, celle-ci était ainsi appelée à gérer elle-même ses propres intérêts en matière culturelle. L'évolution politique intérieure et le contexte international de la république balte (URSS, Allemagne nazie) ne permirent pas une mise en oeuvre du système (24).

C'est à la troisième République balte, l'Estonie, que revient le mérite d'avoir mis en place et fait fonctionner un régime complet et opérationnel d'autonomie culturelle personnelle. La loi du 12 février 1925 permettait en effet aux minoritaires qui le souhaitaient de se regrouper sur le plan local pour être représentés à l'échelle de l'Etat par un conseil culturel central de chaque nationalité - le seuil était établi à trois mille membres pour permettre aux Juifs d'en bénéficier. Détail original: dans les régions où elle était territorialement minoritaire, la population de souche estonienne pouvait elle-même s'organiser selon ce principe. L'un des pères de la loi estonienne, le docteur Ewald Ammende, fut aussi à l'origine du Congrès européen des nationalités. Ce système s'appliqua de façon satisfaisante aux Allemands et aux Juifs; malheureusement, en dépit des efforts d'un autre auteur de la loi, le professeur Mikhaïl Anatolievitch Kourchinsky, les Russes ne parvinrent jamais à s'organiser pour en bénéficier (25).

Il est permis de se demander pour quelle raison un concept aussi riche que celui d'autonomie personnelle paraît aussi oublié des politiques contemporains. La réponse est simple: originaire d'Europe médiane, il fut, après la première guerre mondiale, escamoté par l'omniprésence du « socialisme réel » à la soviétique. A l'Ouest, la question des minorités nationales ayant été évacuée au bénéfice des droits humains, on ne prit en général même pas la peine d'aller fouiller dans les archives non traduites (26). Les récents événements,

du Caucase à la Bosnie, redonnent toute leur actualité aux doctrines se rattachant aux minorités dispersées.

Comme l'a écrit Avieli Roshwald dans sa contribution (27) au livre *Cultural autonomy in contemporary world* sur les défis de l'autonomie territoriale :

« L'autonomie culturelle extraterritoriale peut être considérée comme une alternative prometteuse qui contourne certains de ces problèmes et peut être présentée comme se situant à mi-chemin entre Balkanisation et banalisation. Elle offre aux minorités l'option d'une autodétermination culturelle substantielle sans la lier à l'autonomie territoriale, avec toutes les tendances centrifuges que cette dernière peut susciter. Proposée d'abord comme une formule possible pour réconcilier la diversité ethnique avec l'unité politico-territoriale dans les cadres des empires multinationaux européens d'avant 1914, elle peut avoir une pertinence nouvelle dans le contexte d'un processus de mondialisation qui semble remettre en question la faisabilité de maintenir l'identification étroite des frontières territoriales et culturelles de l'Etat nation classique ».

Les minorités dans l'ordre interne des Etats actuels

Depuis quelques années, on a assisté de part le monde à un regain d'intérêt pour la problématique des minorités dispersées et pour le concept d'autonomie personnelle extraterritoriale.

Parmi les textes significatifs en la matière, le plus remarquable est aujourd'hui la loi hongroise du 7 juillet 1993, qui, s'inspirant des expériences hongroises antérieures, offre aux minorités allogènes de Hongrie une protection remarquable. Il faut toutefois dire que l'adoption de cette loi a été facilitée par deux conditions spécifiques à la Hongrie : le pays a peu de minorités sur son territoire (environ 7 % de la population) et ce texte était en fait largement destiné à servir d'exemple aux voisins de Budapest (Bucarest, Bratislava) lors des négociations bilatérales alors en cours.

Le préambule de la loi hongroise indique l'intention du législateur :

«L'Assemblée Nationale déclare qu'elle considère le droit à l'identité nationale et ethnique comme faisant partie intégrante des droits universels de l'homme, qu'elle reconnaît les droits individuels et collectifs spécifiques des minorités nationales et ethniques comme étant des droits et libertés civiles fondamentaux, et qu'elle s'emploie à les faire respecter dans leur totalité dans la République de Hongrie ». Budapest, rompant avec une pratique ancienne, s'interdit dans ces conditions de conduire une politique « visant ou conduisant à l'assimilation des minorités ou ayant partiellement ou totalement pour objectif ou pour résultat la modification de la composition ethnique des territoires habités par les minorités» (art.2).

Le Parlement de Budapest ajoute que cette loi vise notamment à « compenser les désavantages découlant de leur situation minoritaire ». Cette discrimination positive - une démarche encore peu courante en Europe - correspond à l'Affirmative Action américaine. Selon ce texte (art. 6), l'appartenance d'un individu à une minorité ne peut résulter que d'une volonté déclarée ; le droit de s'assimiler est pleinement respecté. La loi énumère ensuite les droits individuels des minorités (art. 9 à 12) et leurs droits collectifs (art.13 à 18) ainsi que les moyens pratiques nécessaires à leur mise en œuvre.

Outre son caractère généreux et concret, ce texte prévoit la combinaison d'une autonomie culturelle à base territoriale (lorsque la minorité représente au moins 5 % de la population locale) avec une autonomie culturelle communautaire lorsque la minorité est éparpillée. Les minorités, constituées en Corporations de droit public dans le cadre municipal, bénéficient au plan national d'une Assemblée (aux pouvoirs essentiellement consultatifs) coopérant avec l'administration dans la gestion des écoles bilingues.

Un autre Etat européen, l'Estonie a aussi adopté une législation basée sur les principes du fédéralisme personnel. Tallinn a en effet pratiquement remis en vigueur, par la Loi du 25 octobre 1993, sur l'autonomie personnelle des minorités nationales, son système d'avant-guerre (21 février 1925) s'inspirant des mêmes principes. Toutefois, les

conditions matérielles n'étant plus du tout celles qui avaient fait son succès dans les années vingt, ce texte n'a guère connu d'application pratique.

Hors d'Europe, signalons qu'au Mexique, les militants indiens (EZLN) du Chiapas (influencés par des missionnaires américains) paraissent s'être aussi directement inspirés des thèses européennes en matière d'autonomie personnelle. Ainsi les Accords sur les droits et la culture indienne conclus entre les zapatistes et le gouvernement fédéral mexicain le 16 février 1996 (accords de San Andrés Larrainzar) prévoient-ils dans leur art. 5 C-2-51

« la reconnaissance dans la législation nationale des communautés comme entités de droit public, leur droit de s'associer librement en municipalités majoritairement indiennes, ainsi que le droit pour différentes municipalités de s'associer entre elles dans le but de coordonner leur action comme villages indiens ».

Du fait de la conjoncture politico-militaire, ce texte n'a malheureusement guère connu d'applications.

Même s'il ne faut pas attendre de miracle de l'autonomie personnelle, celle-ci ne mérite sans doute pas l'oubli dans lequel elle est longtemps demeurée. Avec le droit à l'autodétermination, les diverses formes de fédéralisme territorial et le droit à l'assimilation, elle représente l'une des composantes de la panoplie d'instruments permettant d'aborder au plan juridique les situations minoritaires dans le monde contemporain (28).

Notes

- (1) Lire Istvan Bibo, *Histoire des petites nations d'Europe centrale*, Albin Michel, Paris, 1993.
- (2) Les deux autres nations étant les Hongrois et les Szeklers (nom d'une importante minorité de Roumanie; aussi appelés les Sicules).
- (3) Dans cette ville de Saxe-Anhalt (ex-République démocratique allemande), devenue en 962 le siège d'un archevêché consacré à l'évangélisation des Slaves, l'édit de 1188 règle le statut des juifs en leur octroyant un certain nombre de franchises.
- (4) Sur le système polonais de la « société de citoyenneté » en général, voir Jerzy Kloczowski, « Les traditions de citoyenneté en Pologne et dans la République polono-lituanienne », in Chantal Delsol, Michel Maslovski, *Histoire des idées politiques de l'Europe centrale*, PUF, Paris, 1998, p. 229 s.
- (5) Voir notamment Georges Haupt, Michael Löwy et Claudie Weill, *Les Marxistes et la Question nationale, 1848-1914*, L'Harmattan, Paris, 1997.
- (6) Sur le régime des nationalités au sein de la double monarchie, lire Jean-Paul Bled, « L'Autriche-Hongrie: un modèle de pluralisme national », in André Liebich et André Reszler, *L'Europe centrale et ses minorités: vers une solution européenne*, PUF, Paris, 1993, p. 25 s.
- (7) Système où, comme en France, les individus se retrouvent seuls face à l'Etat.
- (8) Claudie Weill, *L'Internationale et l'autre; les relations interethniques dans l'Europe de l'Est*, Arcantère, Paris, 1987, p. 94.
- (9) Etat fédéral des nationalités.
- (10) Cette idée avait déjà été avancée en 1899, au Congrès de Brünn (Brno), par le Slovène Kristan Etbin. Bien des années plus tard, en 1918, Renner, devenu premier chancelier de la République autri-

chienne, chargera l'éminent juriste Hans Kelsen de préparer une Constitution selon ces principes; ce projet restera sans suite.

(11) Sur ce thème, voir Andreas Kappeler, *La Russie, empire multiethnique*, Institut d'études slaves, Paris, 1994.

(12) Opposés aux bolcheviks réunis derrière Lénine, les mencheviks prônent une révolution en deux temps: tout d'abord, la social-démocratie doit accélérer la chute du tsar et catalyser la révolution, pour doter le mouvement socialiste d'une implantation légale. L'infrastructure, calquée sur le modèle occidental des syndicats, associations et organisations régionales, doit alors éduquer la classe ouvrière et l'amener à la conscience de masse nécessaire à l'accomplissement de la révolution socialiste.

(13) La majorité des bundistes passe alors du côté menchevik.

(14) Sur la question des austro-marxistes dans son ensemble, lire George Haupt, Michaël Löwy, Claudie Weill, op. cit.

(15) A la place de celle-ci, c'est un *lumpenproletariat* (prolétariat en guenilles) passif et servile qui se développe.

(16) En 1904 Vladimir Medem publie son ouvrage fondamental *Social-démocratie et question nationale*, qui précède donc le fameux livre d'Otto Bauer, *La Question des nationalités et la Social-démocratie* (1907).

(17) Henri Minczeles, *Histoire générale du Bund*, Austral, Paris, 1995, p. 279-280.

(18) Stéphane Pierré-Caps, *La Multination. L'avenir des minorités en Europe centrale et orientale*, Odile Jacob, Paris, 1995.

(19) Jozsef Galantai, *Trianon and the Protection of Minorities*, Corvina, Budapest, 1992, 119 s.

(20) Région du nord de la Roumanie. Autrichienne en 1910, elle fut divisée entre l'Ukraine, la Roumanie et l'Autriche pendant l'entre-deux-guerres et se trouve actuellement à cheval entre l'Ukraine et la Roumanie.

(21) Branche occidentale du peuple ukrainien. La Ruthénie a appartenu à la Hongrie, puis à la Tchécoslovaquie (1919), de nouveau à la Hongrie (1938) et enfin à l'URSS (1945).

(22) Cf. Michael Garleff, « Die kulturelle Selbstverwaltung des nationalen Minderheiten in den baltischen Staaten », in Boris Meissner, *Die baltische Nationen, Estland, Lettland, Litauen*, Markus, Köln, 1991, p. 87 s.

(23) Anders Henriksson, *The Tsars Loyal Germans. The Riga German Community. Social Changes and the Nationality Question*. Columbia University Press, New York, 1983.

(24) Cf. sur ce point, H. Kause, Paul Schiemann (1876-1944), « Die Balten und ihre Zeitgeschichte : Zu Schiemanns 100. Geburtstag am 29 März 1976 », in *Jahrbuch des Baltischen Deutschtums 1976*, Lüneburg (1975), ainsi que les travaux de John Hiden de la Baltic Research Unit de l'université de Bradford, non encore publiés.

(25) Smith, David, *Retracing Estonia's Russians: Mikhail Kurchinskii and Interwar Cultural Autonomy*, Nationalities Papers, vol. 27, no 3, septembre 1999, p. 455 s.

(26) Sauf de rares personnalités polyglottes comme Claudie Weill.

(27) Between Balkanization and banalization: Dilemma of ethno-cultural diversity, op. cit. in David, J. Smith & Karl Cordell, *Cultural autonomy in contemporary world*, Routledge, New York, 2008, p. 37

(28) Pour une vue d'ensemble de la question: Nimmi, E. Osipov, Smith, D. (Eds), *The challenge of Non-Territorial Autonomy. Theory and Practice*, Peter Lang, Oxford, 2013.

26. RICHARD CB JOHNSON

AUX MONOPOLISTES DE TOUS LES PARTIS (2005)

CET ESSAI montre très clairement que le territorialisme, c'est-à-dire la souveraineté territoriale monopolistique des États, n'a pas toujours existé dans le passé et n'est donc pas un élément inévitable de l'organisation sociale. Il ne faut pas oublier cela face aux ravages et aux massacres que les dirigeants territoriaux des États ont commis, surtout au cours du XXème siècle, lorsque les États territoriaux nationaux étaient pleinement dominants.

Source: Richard CB Johnson, To the Monopolists of All Parties, 2005.

Gouvernance territoriale et gouvernance non territoriale

Nous pouvons appeler le principe directeur du système de gouvernance que nous avons aujourd'hui, dans le monde entier, " territorialisme " ou " gouvernance territoriale ". Cela signifie que les États territorialement souverains d'aujourd'hui revendiquent une autorité politique absolue sur leurs territoires respectifs. Partout dans le monde où vous vous trouvez aujourd'hui, vous devez fondamentalement obéir aux lois de ce territoire particulier, peu importe leur contenu ou que vous les approuviez ou pas.

Nous pourrions comparer le système actuel avec un système de "gouvernance non territoriale". Dans un tel système, les lois ne suivent pas le territoire, mais plutôt la personne. Ainsi, au même endroit, il est possible d'être soumis à des systèmes de lois différents. Il est également possible pour un individu de changer de système, c'est-à-dire que les systèmes soient d'une certaine manière en concurrence pour mieux répondre aux besoins des gens. On pourrait même donner vie à un nouveau système de lois, si nécessaire.

Il semble que les principes directeurs qui sous-tendent ce système de gouvernance non territoriale sont si différents de l'actuel système en vigueur qu'en fait, les deux systèmes ne peuvent être considérés que comme opposés, s'excluant mutuellement en étant de nature totalement différente.

Comme je l'ai écrit ailleurs, il fut un temps où l'on ne connaissait pas le genre de gouvernement territorialement souverain que nous connaissons aujourd'hui. Comme nous le dit un auteur du passé, "il arrive que cinq hommes, chacun sous une loi différente, se retrouvent à se promener ou à s'asseoir ensemble". (Shih Shun Liu, *Extraterritoriality: Its Rise and Its Decline*, New York. Columbia University Press, 1925). On peut même voir les vestiges de ce système dans les juridictions consulaires, les ambassades, et dans le fait que les navires, entrant dans les ports étrangers, portent encore le pavillon et se soumettent au pavillon choisi.

La tolérance non territoriale dans l'Antiquité

Il existe des documents sur ce système de gouvernance non territoriale provenant de la Grèce antique, de Sparte, de l'Égypte et de Rome. Par exemple, les '*perioeci*' [1] jouissaient de la protection des Spartiates ainsi que du droit de gérer leurs propres communautés. En Grèce, des magistrats spéciaux, les "*xénodikai*", ont été institués pour juger les affaires dans lesquelles des non-ressortissants étaient impliqués. Dans la république romaine aussi bien qu'au commencement

de l'empire, il y avait un magistrat semblable, le *pretor peregrinus*. Les "pérégrins" n'étaient pas de vrais étrangers; ils étaient des habitants et des sujets libres de Rome, mais ni citoyens ni latins. Ainsi, il y avait des gens qui avaient le droit de gérer leur propre communauté et de vivre selon leurs propres lois sur le même territoire.

Les exemples sont nombreux. Un ingrédient important des lois musulmanes (*charia*), provenant du Coran [2], est le système dit *dhimmi* [3], ou plus tard, dans l'Empire Ottoman, le système *millet* [4]. Il existe également des preuves de l'existence de droits non territoriaux musulmans en Chine au IXe siècle.

A Rome, le système de gouvernance non territoriale a été abandonné car la citoyenneté a été étendue à tous les habitants des territoires romains. Après la chute de Rome, cependant, le système a prospéré. C'est à cette époque que l'évêque Agobard (779-840) nous a remis un rapport au sujet de ces cinq hommes assis paisiblement ensemble à un endroit, alors qu'ils vivaient sous différentes lois. Romains, Lombards, Goths, Francs, Burgondes, Alamans, etc. ont tous vécu selon leurs propres lois pendant des siècles, peu importe où ils se trouvaient géographiquement. Les gens pouvaient changer d'allégeance aux lois, et ils l'ont fait. C'est ce qu'on appelle souvent la Personnalité des Lois.

Ce système était également présent dans les grandes villes commerciales méditerranéennes, comme Pise, Venise et Gênes, et ces lieux sont souvent considérés comme le berceau de la création de notre richesse moderne.

Tolérance barbare

Edward Gibbon, dans son livre *The Decline and Fall of The Roman Empire* (ch. 38), écrit ce qui suit en référence aux "Lois des Barbares" des Vème et VIème siècles :

"Les lois des barbares ont été adaptées à leur volonté et leurs désirs, à leurs occupations et à leurs capacités, et elles ont toutes contribué à préserver la paix et à promouvoir l'amélioration de la société pour le fonctionnement de laquelle elles ont été établies. Les Mérovingiens, au lieu d'imposer une règle de conduite uniforme à leurs divers sujets, permirent à chaque peuple et à chaque famille de leur empire de jouir librement de leurs institutions domestiques ; et les [restants] Romains ne furent pas exclus des avantages communs de cette tolérance légale."

Dans une note de bas de page à cette section, Gibbon s'est disputé avec notre ami l'évêque Agobard, disant qu'il "propose *follement* d'introduire une uniformité de loi aussi bien que de foi" (non souligné dans l'original).

En effet, il semble tout aussi insensé de proposer l'uniformité de la loi que l'uniformité de la foi. Car comment se fait-il que la tolérance soit bonne dans un domaine de la vie, et pas dans d'autres? Pourquoi s'arrêter à la tolérance religieuse ? Tout comme la tolérance religieuse rejette l'uniformité de la foi, le type médiéval de gouvernance non territoriale a rejeté l'uniformité des lois (et donc aussi l'uniformité de la foi). Après tout, il reste à expliquer comment la tolérance ne peut être bonne que dans une sphère de la vie, et pas dans d'autres. La gouvernance non territoriale ne s'arrête pas à la tolérance religieuse, mais s'étend à toutes les sphères de la vie; si elle était une caractéristique tolérante des lois dites barbares, elle semble manquer dans les monopoles territoriaux d'aujourd'hui.

Résolution des conflits

L'une des préoccupations intuitives en ce qui concerne les systèmes de lois non territoriaux serait de savoir comment traiter les cas de conflit entre individus qui suivent des lois différentes. Il s'avère que les conflits ont été traités selon le principe de l'*actor sequitur forum rei*

[c'est-à-dire que le plaignant suit le for de l'affaire, c'est-à-dire la loi du défendeur ou de l'accusé, pas celle de l'accusateur].

Ce principe a pris un sens différent sous la gouvernance territoriale d'aujourd'hui par rapport à la gouvernance non territoriale. Aujourd'hui, c'est le territoire sur lequel le conflit prend naissance et ses lois exclusives qui déterminent le tribunal compétent pour l'affaire. Cela signifie que le plaignant doit intenter une action contre l'accusé dans l'État où le plaignant a son domicile, sa résidence habituelle ou son établissement principal. Ainsi, dans la lignée du territorialisme, ce principe est devenu un principe territorial. Cependant, sous une gouvernance non territoriale, et très probablement selon le sens originel, l'accusateur suit le défendeur dans son tribunal, c'est-à-dire que l'accusé est jugé selon les lois auxquelles il adhère.

Cela semble être une solution des conflits à la fois naturelle et tolérante. Imaginez simplement le contraire et il devient évident que cela impliquerait que d'autres personnes doivent suivre le mode de vie que vous préférez, une exigence qui n'est pas très tolérante et qui contredit la personnalité des lois. Cependant, pour les crimes vraiment graves, comme le meurtre, "la loi du mort, et non celle du tueur" indiquerait très probablement le for compétent. Quels crimes doivent exactement être considérés comme suffisamment graves pour annuler le principe *actor sequitur forum rei*, cela pourrait être convenu ou stipulé à l'avance sinon être soumis à l'arbitrage (c'est aussi une raison pour laquelle ces anciennes lois étaient si concrètes quand il s'agissait de crimes et de sanctions). Un autre moyen de résoudre ce problème était le recours à des tribunaux mixtes, c'est-à-dire des tribunaux capables de traiter les litiges entre différentes lois.

Pourquoi existait-il de tels droits ?

Maintenant, quand on y pense, les origines de la gouvernance non territoriale ne sont peut-être pas si étranges du tout. Pendant la plus grande partie de notre histoire commune, les gens ont vécu comme

nomades dans des petites sociétés de chasseurs-cueilleurs ou dans des communautés territorialement dispersées à faible densité de population moyenne où les frontières strictes n'étaient pas revendiquées ou respectées. Dans de telles sociétés, ils ont développé leur propre ensemble de normes morales et de lois (peut-être surtout non écrites mais mémorisées). Il est devenu tout naturel que les lois suivent les personnes et non le territoire. Lorsqu'on rencontre des gens d'autres communautés non territoriales de ce genre, il semblerait tout naturel de s'attendre à ce que ces autres personnes vivent selon des normes morales et des lois différentes. Pour éviter les conflits, il serait préférable de ne pas essayer d'imposer ses propres normes morales et ses propres lois aux autres. Pour éviter que d'autres essaient cela, il semble naturel de s'en abstenir soi-même. En cas de conflit, la meilleure façon d'éviter tout autre conflit serait de laisser le défendeur être jugé selon ses lois. Par conséquent, la question commune sur les origines d'un étranger se rapportait à ses lois et coutumes, et non seulement à son lieu de naissance et à son origine ethnique. La gouvernance non territoriale se présente donc comme la solution tolérante et pacifique.

Il existe d'abondantes traces écrites de systèmes de gouvernance non territoriale en Afrique, en Europe et en Asie. Très probablement, le système est aussi vieux que l'humanité et il a existé partout. Une chose est claire, de tels droits non territoriaux à l'échelle mondiale n'ont pas vu le jour à la fin de l'impérialisme européen ou en raison de la faiblesse des systèmes judiciaires extra-européens, comme on le croit souvent. Il s'agissait de normes additionnelles, imposées par des gouvernements déjà territorialement souverains, souvent européens, d'une manière en effet très impérialiste.

La montée de l'intolérance territoriale

Mais quand, comment et pourquoi ces États territoriaux souverains ont-ils vu le jour ? Il semble que l'année 1648 soit importante à cet égard. C'était l'année de la Paix de Westphalie qui mit fin à la Guerre

des Trente Ans. Dans ce traité, l'idée de souveraineté territoriale exclusive a essentiellement remplacé la théorie de la personnalité des lois comme principe fondamental des relations internationales. Cependant, la course aux possessions coloniales et à un territorialisme similaire avait déjà commencé. Ainsi, le territorialisme ne découlait pas des traités de paix mais plutôt de l'idée de territorialisme qui semble avoir été une raison importante pour que la guerre de Trente Ans commence.

Comment la gouvernance non territoriale a-t-elle été techniquement remplacée par les États souverains territoriaux ? Il y a eu six manières principales : 1) en passant sous la souveraineté d'États qui ne reconnaissent pas ou n'accordent pas le droit d'exemption de juridiction locale; 2) en passant sous la juridiction temporaire d'un tel État; 3) en se séparant d'un État dans lequel le système extraterritorial existe; 4) en devenant protectorat d'un État qui ne concède pas de droits d'extraterritorialité; 5) par annulation unilatérale; 6) par négociation diplomatique menant à un accord mutuel sur son abolition ou au passage vers son abolition.

Les détails techniques de chaque cas où l'extraterritorialité a été abolie sont très intéressants, mais ce qui est vraiment intéressant sont les raisons avancées pour lesquelles la souveraineté territoriale devait être préférée. Les deux dernières catégories présentent donc un intérêt particulier, puisqu'il s'agit de déclarations défendant les changements. Par exemple, nous avons le traité entre la Turquie et le gouvernement soviétique en Russie de 1921, qui met fin aux droits non territoriaux en Turquie :

"Le gouvernement de la République socialiste fédérative soviétique de Russie considère le régime capitulaire [c'est-à-dire les droits non territoriaux réglant le séjour des Européens] comme incompatible avec le libre développement national et avec la souveraineté de chaque pays ; et il considère tous les droits et actes relatifs à ce régime comme annulés et abrogés" (Liu 1925, p. 185, citant le traité soviétique-turc). [5]

Il semble en effet que la gouvernance non territoriale soit incompatible avec le " libre développement national " et la souveraineté de l'État territorial. Nous connaissons tous les résultats du " développement national libre " de la Russie léniniste et de la Turquie de l'époque. Un autre exemple concerne la Perse et le gouvernement soviétique :

“[L]e gouvernement de la République socialiste fédérative soviétique de Russie affirme formellement une fois de plus qu'il renonce définitivement à la politique tyrannique menée par les gouvernements colonisateurs de la Russie qui ont été renversés par la volonté des ouvriers et des paysans de la Russie.

Inspirée par ce principe et désirant que le peuple persan soit heureux et indépendant et puisse disposer librement de son patrimoine, la République de Russie déclare nul et non avenu l'ensemble des traités et conventions conclus avec la Perse par le gouvernement tsariste, qui a écrasé les droits du peuple persan. »
(Liu 1925, p. 198, citant le traité soviétique/perse). [5]

La citation n'a de sens que si l'on remplace " le peuple " par " le peuple au pouvoir ", c'est-à-dire ceux qui dirigent l'État territorialement souverain. Le pouvoir de l'État semble avoir été le mot du jour. Y a-t-il vraiment beaucoup de différence aujourd'hui ?

On a souvent dit que les droits non territoriaux donnaient lieu à des " gouvernements au sein du gouvernement " (ou " États au sein des États ", comme on le dit souvent), alors que la vérité est que des types différents de gouvernement coexistent pacifiquement sur le même territoire. C'est en effet un problème pour un gouvernement qui cherche à être un monopole territorialement souverain. Il n'aime pas la concurrence et essaie évidemment de l'abolir, peut-être en s'imaginant être une sorte de gouvernement mère avec de nombreux enfants sauvages qui courent dans tous les sens - pas très convaincant, ni très vrai.

Territorialisme, guerre majeure et assassinats de masse

Les gouvernements territorialement souverains et monopolistes ont deux habitudes terribles. Tout d'abord, ils tendent à créer des conflits avec d'autres monopoles territoriaux. Or, la création de conflits est loin d'être seulement une notion territorialiste. Cependant, ce qui rend les conflits entre les souverains territoriaux si épouvantables, c'est qu'il devient très facile de faire croire aux gens que ceux qui vivent de l'autre côté de la frontière sont vraiment différents de ceux de ce côté-ci. Le monopole du droit légal de recourir à la force facilite la suppression des non-conformistes, des dissidents et des opposants - et donne une fausse impression d'unité. Cela met fin à toute discrimination entre les vrais méchants et les gens ordinaires et provoque une guerre totale impliquant des populations entières. Il fournit les motifs, les cibles, les finances, les conscrits et les "coupables" selon le principe de la "responsabilité collective". Tous ceux qui sont taxés, enrôlés ou victimes d'un gouvernement sont censés en être les partisans.

Ainsi, les revendications territoriales sont une source majeure de guerre, en particulier de guerre à grande échelle. Pensez aux combats de la Première Guerre mondiale à Verdun, qui ont fait 700 000 victimes, pour la plupart des conscrits, sur un territoire assez restreint. Pensez aux assassinats aveugles des centaines de milliers d'innocents civils à Hiroshima, Nagasaki ou Dresde, ou à ceux qui, ailleurs, sont simplement appelés "dommages collatéraux". "Tous les Allemands sont mauvais et doivent être bombardés, tous les Japonais sont mauvais et doivent être bombardés". Qui sont les vrais barbares quand de tels actes sauvages sont commis ?

Deuxièmement, les gouvernements territorialement souverains et monopolistes ont aussi la terrible habitude de faire la guerre à leur propre population, ou à certaines parties de celle-ci. Le monopole du droit légal de recourir à la force permet de persécuter facilement les gens sans rencontrer de résistance majeure. Les génocides commis par des États territorialement souverains comme la Russie soviétique,

l'Allemagne nationale-socialiste, la Chine, le Cambodge, etc. ont atteint des proportions terribles, avec quelques 170 millions de morts rien qu'au XXème siècle, principalement parce que ces gouvernements purent continuer leurs méfaits sans rencontrer de forces internes fortes.

Les grandes guerres et les massacres modernes sont essentiellement la conséquence des gouvernements territoriaux souverains. Cependant, nous ne devrions pas être amenés à croire que la gouvernance non territoriale éliminerait tous les abus ; tout peut être abusé et ces "bons vieux jours" de la gouvernance non territoriale n'étaient peut-être pas tous très bons.

La gouvernance non territoriale peut s'établir de manière tolérante et intolérante, comme le montre clairement l'histoire. Il est également un fait que l'ancienne gouvernance non territoriale, plus tolérante à certains égards, s'est transformée en un autoritarisme territorial plus intolérant. Néanmoins, en éliminant toute revendication de souveraineté territoriale ou en freinant l'émergence de telles revendications, la guerre à grande ampleur et le massacre de masse engendré par le territorialisme semblent beaucoup moins susceptibles de se reproduire, en même temps qu'un mouvement vers une plus grande tolérance serait encouragé.

Qua lege vivis ?

Ainsi, il y a un nouveau message pour les monopolistes de tous les partis : il est temps de rejeter l'endoctrinement monopoliste du gouvernement et d'apprendre de notre passé ! Les territorialistes idéalistes, naïfs et intolérants ont eu leur mot à dire - ils ont été les véritables faiseurs d'illusions. Il est temps de rejeter la mère de tous les monopoles, et sa guerre, ses massacres et son intolérance politique. Il est temps de se pencher à nouveau sur la tolérance non territoriale.

Peut-être qu'un jour, nous aurons à nouveau un système de gouvernance où chacun aura la pleine liberté politique de choisir et d'avoir le gouvernement désiré, avec autant de liberté économique qu'il le souhaite.

Ce n'est ni naïf ni utopique, mais plutôt très tolérant, humain et civilisé. Peut-être qu'un jour, il sera à nouveau parfaitement naturel "que cinq hommes, chacun sous une loi différente, se retrouvent à marcher ou à s'asseoir ensemble". Peut-être qu'un jour, il sera à nouveau parfaitement naturel, rencontrant un étranger, de demander : *Qua lege vivis ?* Selon quelle loi vivez-vous ?

Notes

[1] Les *perioeci* faisaient partie d'un groupe autonome de personnes libres mais qui n'avaient pas la citoyenneté spartiate.

[2] Du Coran, Sourate CIX : "Dis : Ô mécréants ! // Je n'adore pas ce que vous adorez, // Et vous n'adorez pas ce que j'adore ; // Et je ne suis pas un adorateur de ce que vous avez adoré, // Et vous n'êtes pas adoreurs de ce que j'adore. // "A vous votre religion, et à moi ma religion."

[3] Le terme *dhimmi* désigne un régime juridique, existant dans le domaine du droit musulman, qui prévoyait la possibilité, pour ceux qui n'étaient pas de religion musulmane, d'exercer leur propre culte, de suivre des lois et des coutumes différentes, et de bénéficier de la protection juridique de leur personne et de leurs biens, en payant un impôt.

[4] Le terme *millet* désigne, à l'époque de l'Empire Ottoman, une communauté musulmane, reconnue comme une "nation". Elle bénéficiait d'une certaine autonomie en matière de droits civils et familiaux.

[5] Shih Shun Liu, *Extraterritoriality : Its Rise and Its Decline*, Columbia University Press, New York 1925.

27. GIAN PIERO DE BELLIS

PANARCHIE - POLYARCHIE - PERSONNARCHIE (2005)

UN GROUPE D'INDIVIDUS, profondément insatisfaits des attitudes mentales dominantes et des pratiques comportementales fondées sur l'obligation de se conformer à la volonté de la majorité et sur les restrictions des choix personnels, ont élaboré une liste de principes qu'ils entendent présenter à tous ceux qui sont intéressés à trouver une issue à l'état actuel de soumission et d'apathie.

Les principes sont présentés sous les noms suivants :

Panarchie - Polyarchie - Personnarchie

La panarchie, la polyarchie et la personnarchie indiquent que nous avons l'intention :

- d'offrir un cadre de référence global ouvert à tous et dans lequel toute souveraineté territoriale est absente;
- de soutenir divers systèmes d'organisation individuels et communautaires, c'est-à-dire des sociétés autonomes parallèles, même à l'intérieur d'un même territoire;

- de promouvoir la pleine liberté d'association, de mouvement et d'action pour chaque être humain.

Les principes sont organisés selon les catégories suivantes:

1. Aterritorialisme
2. Autonomie gouvernementale
3. Liberté d'association - liberté de dissociation
4. Engagement volontaire - contribution volontaire
5. Liberté individuelle - responsabilité personnelle
6. Liberté d'agir (produire)
7. Liberté d'interagir (échanger)
8. Libre choix (services - agences)
9. Variété - optionalité - discrétionalité
10. Cosmopolitisme - Localisme - Personnalisme

1. Aterritorialisme

Un territoire est constitué d'un ensemble vaste et varié de ressources naturelles et bâties qui forment ce qu'on appelle le patrimoine commun de l'humanité. Il devrait être une ressource ouverte pour le bénéfice et la jouissance des générations présentes et futures, c'est-à-dire de tous les peuples de tous les endroits de la terre.

La souveraineté territoriale ou le territorialisme est la revendication de la légitimité d'une souveraineté exclusive (par exemple la souveraineté de l'État-nation) de la part d'une entité.

L'aterritorialisme signifie l'absence de reconnaissance d'une quelconque revendication de domination territoriale par un pouvoir,

institutionnel ou autre. Selon la conception aterritorialiste, aucune prétendue puissance souveraine ne peut s'approprier légalement tout un continent, un pays ou une région et fixer des règles contraignantes pour tous ceux qui vivent sur le même territoire, ni refuser l'usage ou l'accès à un territoire, un fleuve, un lieu de transit ou toute ressource, car ils font partie du patrimoine commun de l'humanité.

En même temps, personne n'est autorisé à violer les droits de propriété d'un individu ou d'un groupe. L'utilisation et l'accès à leurs ressources (par exemple, un bâtiment, un terrain, une terre cultivée, etc.) sont réglementés directement par le propriétaire (particulier, collectivité) et les règles s'appliquent uniquement au propriétaire et à ceux qui sont autorisés à utiliser ces ressources et à y avoir accès. Ces droits et règles de propriété ne sont valables que dans la mesure où ils ne deviennent pas des impositions qui s'étendent au patrimoine commun.

Les seules règles générales, acceptables et souhaitables sur un territoire appartenant au patrimoine commun sont les règles de convenance (par exemple la conduite à droite ou à gauche) et les prescriptions relatives à la santé publique (par exemple les règles d'hygiène sociale).

L'objectif des partisans de l'aterritorialisme est de parvenir, avec le temps et sur une base volontaire, à l'extinction de toute souveraineté territoriale et à la promotion de l'autonomie gouvernementale.

2. Autonomie gouvernementale

Une règle est habituellement un ordre exprimé par une personne ou adressé à une personne. Les règles de base de l'interaction sociale sont généralement intériorisées dès le plus jeune âge par l'être humain dans la mesure où elles sont en harmonie avec la nature humaine et avec la protection et le développement de l'être humain.

Il est pratiquement impossible que des règles de base, introduites de l'extérieur, par la force, soient considérées comme justes et dignes d'être respectées. Les règles imposées sont destinées à générer, selon toute probabilité, des contrastes continus qui conduisent, tôt ou tard, à des affrontements violents.

La condition la plus saine (du point de vue moral et rationnel) est à la fois celle de l'autonomie gouvernementale (c'est-à-dire des règles suivies spontanément) et celle qui conduit à l'autonomie gouvernementale.

L'autonomie gouvernementale signifie que ni un roi, ni une majorité (par le biais d'une assemblée électorale), ni une personne quelconque ne peut prendre de décisions sur des sujets sociaux et économiques, mais que cela dépend des individus à travers des choix libres et des résolutions volontaires. Le despotisme d'un individu ou de plusieurs personnes (même s'il s'agit d'une majorité écrasante) génère les mêmes résultats négatifs: l'asservissement d'une personne, sa misère morale et son incapacité personnelle.

L'autonomie gouvernementale est, à cet égard, le moyen qui permet au mieux le développement effectif de la personne (d'un point de vue moral, mental et matériel) et la pleine acceptation sociale (respect mutuel universel).

Le concept et la pratique de l'autonomie gouvernementale comprennent clairement la possibilité d'opter pour l'élection des dirigeants (comme c'est le cas dans une démocratie représentative) pour ceux qui ne veulent pas participer au processus et à l'effort décisionnel. La seule différence, mais plus que substantielle, avec la démocratie représentative actuelle est que, dans le cas d'une vraie autonomie gouvernementale, les décisions prises par les représentants élus ne concernent que ceux qui les ont élus et non ceux qui ont choisi d'autres représentants ou ceux qui veulent prendre des décisions indépendamment, sans aucune délégation de pouvoir.

L'autonomie gouvernementale devrait donc donner lieu à toute forme de représentation ou de non-représentation politique et sociale, et les individus ne devraient considérer que les décisions légitimes et contraignantes prises au sein d'un groupe politique, social, culturel ou autre dont ils sont membres.

L'objectif est de mettre fin à l'intolérance politique qui impose à chacun la volonté de la majorité (ou d'un individu fort ou d'une minorité forte) présentée comme l'orientation politique de l'Etat. Il s'agit du même opium et de la même oppression de masse qui apparaissent autrefois comme intolérance religieuse par le biais de la religion d'État.

Actuellement, l'autodétermination n'est autorisée dans certaines sociétés qu'en ce qui concerne certains aspects de la vie des gens, comme les pratiques religieuses ou l'orientation sexuelle. Dans les autres cas, la tyrannie de la majorité domine, c'est-à-dire, le pouvoir des groupes de pression et des centres d'intérêt consolidés qui réussissent à dominer les masses manipulées, les groupes minoritaires isolés et les individus.

L'autonomie gouvernementale signifie essentiellement cela :

- les normes qui concernent principalement la vie d'un individu (éducation, santé, activités économiques, mouvements, assurances, retraites, etc.) sont sous le contrôle intégral de l'individu ;
- les règles qui régissent principalement la vie d'un individu au sein d'une communauté et entre communautés sont édictées et administrées directement par les membres individuels qui font partie de la communauté dans laquelle ces règles s'appliquent, ou par des représentants nommés par délégation volontaire. Ces règles doivent être acceptables pour tous les membres de la communauté.

Une condition essentielle au respect de la part de l'individu des normes communautaires qui affectent sa vie sociale est l'existence de la liberté personnelle de s'associer et de se dissocier de toute communauté.

3. Liberté d'association - liberté de dissociation

La liberté d'association signifie que chaque individu rationnel peut décider de manière indépendante du groupe social auquel il souhaite adhérer.

La liberté d'association est indissociable de la liberté de dissociation, ce qui signifie que toute personne peut quitter la communauté dont elle fait partie, à tout moment et à son gré, après avoir rempli les obligations contractuelles précédemment assumées volontairement.

En cas d'exploitation de l'individu par la collectivité ou de rupture de certaines clauses contractuelles, la personne peut immédiatement et sans obligation se dissocier du groupe.

L'individu est donc libre de choisir une autre communauté ou d'en former une nouvelle. Chacun devrait également être libre de vivre en tant qu'être humain complètement indépendant et séparé des autres, lié uniquement par ses engagements contractuels et par le respect des droits et libertés d'autrui.

Nul ne devrait se voir attribuer automatiquement une nationalité, une religion ou l'appartenance à une institution (État, église, corporation) ou un rôle ou un statut (comme dans une caste ou un système de classes) sans le choix et le consentement préalable de la personne.

La réalisation de ces deux libertés (association - dissociation) balayerait enfin les vestiges du féodalisme et de l'absolutisme encore en vigueur sous l'étatisme territorial.

L'utilisation généralisée des technologies de communication et de transport ridiculise déjà toute prétention ou illusion de pouvoir restreindre de force l'association à des individus appartenant à des groupes territoriaux sous le contrôle de l'État-nation.

L'achèvement nécessaire de la liberté d'association et de dissociation et sa réalisation plus dynamique consiste dans l'engagement et la contribution volontaires de l'individu envers le groupe (ou les groupes) dont il fait partie.

4. Engagement volontaire - contribution volontaire

L'engagement volontaire et la contribution volontaire signifient la participation active et le soutien dans des groupes ou des communautés choisis par l'individu.

La mise en œuvre de ces deux principes devrait mettre un terme à toute revendication formulée par une puissance quelconque, telle que la participation forcée (par exemple la conscription militaire) ou la contribution obligatoire (par exemple la taxation).

Personne ne devrait être forcé de faire quoi que ce soit ou de contribuer à une initiative qu'il n'approuve pas. Même le groupe auquel la personne s'est jointe ne peut imposer des engagements et des contributions que s'ils font partie des conditions d'admission au groupe même. Dans ce cas, la personne qui ne souhaite plus remplir ces obligations peut se dissocier du groupe.

L'engagement volontaire et la contribution volontaire sont des aspects essentiels des communautés formées d'individus qui décident du degré et de la nature du pouvoir que la communauté peut exercer sur eux (de la soumission volontaire totale à l'autonomie personnelle complète).

Le facteur principal n'est donc pas le groupe (la volonté collective) comme dans la société féodale ou néoféodale (étatisme) mais l'individu (la volonté personnelle). C'est pourquoi, quelle que soit la décision prise par l'individu concernant sa sphère personnelle et sociale (de l'autonomie totale comme indépendance volontaire à l'hétéronomie totale comme soumission volontaire), un poids prépondérant doit être attribué aux libertés individuelles (de choix) et aux responsabilités personnelles (des conséquences).

5. Liberté individuelle - responsabilité personnelle

La véritable essence et les attentes légitimes de tout être humain sont d'être libre de toute contrainte et de toute limitation, imposées ou

subies, à moins qu'elles ne soient acceptées volontairement et intentionnellement.

Dans la logique des faits, cela signifie aussi que personne ne peut violer les choix libres d'un individu, à condition que ces choix soient respectueux de la liberté d'autrui. Dans ce cas, une intervention extérieure n'est pas acceptable, même si elle est effectuée (ou supposée effectuée) au nom de l'intérêt dit public ou pour le bien présumé de l'individu. Chaque adulte devrait être l'arbitre de ses propres intérêts et de son propre bien-être.

L'aspect lié à la liberté individuelle est la responsabilité personnelle par rapport aux décisions prises par l'individu. Cela signifie que les conséquences (positives ou négatives) d'agir ou de ne pas agir doivent nécessairement retomber sur l'individu et ne peuvent être partagées ou imposées de force aux autres.

La pratique des libertés individuelles (des choix) et des responsabilités personnelles (pour les conséquences) représentent le seul moyen connu de mettre en œuvre une dynamique d'apprentissage complet valable pour les êtres humains.

Il n'y a aucune raison rationnelle ou expérience historique qui pourrait convaincre un être humain de renoncer à ses libertés et à ses responsabilités. Comme le disaient les anciens, chacun est le créateur de sa propre fortune (ou de son propre malheur).

Contrairement à tout cela, l'étatisme territorial agit selon les principes de la liberté limitée et de la responsabilité collective. Ces pratiques découlent du fait de la délégation des choix à certaines personnes au pouvoir et conduisent d'une part à une irresponsabilité générale et d'autre part à une responsabilité collective injustifiée pour des actes commis par certains dirigeants. C'est la même logique malsaine que les groupes terroristes utilisent lorsqu'ils attaquent la population civile (à New York, Madrid, Paris, Moscou, etc.). Cette logique perverse est aussi largement pratiquée par des nombreux États, qui agissent comme les pires groupes terroristes, lorsqu'ils

lancent des bombes sur une population (à Coventry, Dresde, Hiroshima, Grozny, Alep et bien d'autres endroits) qui se trouve du "mauvais" côté d'une frontière inventée.

La réalité qui anime les libertés individuelles et qui est à la base de la responsabilité personnelle peut être synthétisée dans la sphère sociale et économique par deux principes essentiels de la civilisation : la liberté d'agir (produire) et la liberté d'interaction (échanger).

6. Liberté d'agir (produire)

La liberté d'action signifie qu'il n'y a aucune ingérence extérieure (positive ou négative) de quiconque dans les activités de production de quiconque. En d'autres termes, personne ne peut s'immiscer dans les activités d'un producteur à moins qu'il ne s'agisse d'arrêter un dommage ou de réparer un tort.

Les individus (individuellement ou en groupe) sont certainement capables de s'occuper de leurs propres intérêts, ou ils sont désireux d'apprendre à le faire, s'il n'y a pas de restrictions institutionnelles et de manipulations qui entravent cette capacité et cette volonté, ou même qui la bannissent par la loi.

L'une des restrictions les plus marquantes apparaît sous la forme d'autorisation d'exercer une profession (en continuation directe des pratiques féodales) qui perpétue un système constitué de classes ou de castes. Ces vestiges de l'époque féodale sont maintenus sous le prétexte trompeur de protéger les producteurs et les consommateurs mais, en réalité, dans le but de favoriser les forts (groupes organisés) et d'exploiter les faibles (citoyens isolés).

Pour cette raison, l'inscription dans un registre institutionnel ou dans un registre professionnel des producteurs (travailleurs, professionnels) devrait être laissée à la libre décision des parties intéressées et ne devrait pas être une condition nécessaire pour l'obtention d'un emploi ou l'exercice d'une activité. Ce qu'il faut, c'est la disponibilité

de toutes sortes d'informations pertinentes sur les producteurs (de biens et de services) et leurs produits.

La liberté d'action exige donc la suppression de toute intervention de l'État qui ne conduit qu'au favoritisme sectoriel et à une dépendance générale, ainsi qu'au préjudice des producteurs entrepreneurs et des consommateurs avisés.

Le principe complémentaire à la liberté d'agir (de produire) est la liberté d'interagir (d'échanger).

7. Liberté d'interagir (échanger)

La liberté d'interaction signifie l'abolition de toute barrière inventée par l'Etat (tarifs, quotas, passeports, visas, censure, etc.) à la liberté du commerce des personnes, des biens et des idées.

La liberté du commerce ne peut être réalisée qu'à travers :

- la pleine liberté d'information/communication qui permet à chacun de participer sans entraves à la circulation d'images, de sons et de concepts;
- la pleine liberté du commerce et la pleine liberté d'expérimenter des nouveaux moyens d'échanges, des nouveaux standards de valeurs, des nouveaux systèmes de crédit et des nouvelles formes de compensation comptable;
- la pleine liberté de se déplacer partout car le patrimoine mondial commun appartient à tous les êtres humains et ne devrait pas être monopolisé par les États nationaux et divisé en enceintes nationales ou supranationales.

La liberté d'interaction est compatible avec l'existence de groupes séparés qui ne souhaitent pas se mêler à des personnes extérieures et qui préfèrent vivre dans une sorte de société fermée. Les communautés fermées et les communautés qui veulent préserver les formes traditionnelles de coexistence ont le droit de ne pas être perturbées

ou entravées. Personne n'a le droit de s'ingérer dans les décisions prises volontairement par les membres de ces communautés.

Ce qu'il faut surmonter, c'est la fixation, par un pouvoir quelconque, de frontières qui touchent des très grandes populations ou qui concernent des espaces qui font partie du patrimoine de tous les êtres humains. Pour cette raison, les sociétés fermées et le protectionnisme culturel et économique ne peuvent s'étendre à des domaines aussi vastes qui incluent ceux qui ne partagent pas ces idées et pratiques.

Toute forme de ségrégation politique, économique et sociale (qui doit être distinguée de l'isolement volontaire) est non seulement un crime contre l'humanité, mais aussi une contradiction totale par rapport à la technologie actuelle (transport et communication) et surtout par rapport au désir naturel d'exploration et de perfectionnement qui ont toujours caractérisé l'être humain.

Afin de permettre à chacun de façonner sa vie en fonction de ses propres intentions, il est nécessaire qu'il soit possible de choisir librement en ce qui concerne tous les types de services et d'agences.

8. Libre choix (services - agences)

Les individus et les communautés devraient être libres de s'organiser et de choisir entre plusieurs fournisseurs en ce qui concerne:

- les services publics : électricité, gaz, eau, téléphone, etc.
- les services professionnels : éducation, assistance, etc.
- les organismes : de protection, d'administration de la justice, etc.

Ce n'est que récemment que la liberté de choix s'est ouverte en ce qui concerne les services publics (par exemple, la téléphonie), avec des avantages indéniables pour les consommateurs. Il n'y a aucune raison pour que nous ne poursuivions pas ce chemin, en impliquant enfin les services et les agences qui sont encore un monopole d'État.

Dans des sociétés caractérisées par le libre choix, chacun ne devrait être tenu de payer que pour les services qu'il veut et utilise ou pour un ensemble de services que l'individu ou la communauté a demandés par contrat. Toute autre contribution devrait être décidée par l'individu lui-même en fonction de ses propres évaluations et préférences.

Plus vite nous réaliserons que la gestion directe et le libre choix entre différents prestataires de services, dans tous les domaines, peuvent conduire à une meilleure performance à moindre coût, plus vite nous mettrons fin à l'emprise mentale et matérielle exercée par l'Etat sur la gestion de ces services (très souvent désastreuse), obligatoirement financés par tous sans prendre en compte leur qualité et leur demande.

L'un des aspects centraux de la liberté de choix est la création et le fonctionnement d'organismes de protection qui aident à assurer la sécurité des personnes et à résoudre les différends (p. ex. l'arbitrage).

L'histoire a montré à maintes reprises que lorsque des individus s'appuient pour leur protection sur des organisations territoriales monopolistiques (armée, police, justice) sur lesquelles ils n'ont aucun ou très peu de contrôle, leur sécurité et leur liberté sont gravement menacées.

Pour cette raison, les individus et les communautés remplaceront les agences monopolistiques de l'Etat par une multiplicité d'agences de protection différentes, avec des pouvoirs très limités et circonscrits et sous le contrôle constant des individus ; de la même manière que la qualité du service offert par un fournisseur d'électricité et de gaz est contrôlée par les usagers, prêts à passer à un autre fournisseur si le service est mauvais.

Ces organismes de protection, auxquels chacun doit pouvoir contribuer de diverses manières, ont pour but d'offrir aide et assistance pour la sauvegarde de la vie, le respect des contrats et contre toute atteinte à la liberté individuelle.

Une fois ces aspects garantis, tout est permis, à savoir la variété, l'optionnalité et la discrétion.

9. Variété - optionnalité - discrétionnalité

Les principes de base qu'on veut soutenir, et qui caractérisent la vie des individus et des communautés, sont les suivants :

- variété (diversité des modes de vie et des organisations sociales, économiques et politiques)
- optionnalité (existence de nombreux choix réels et potentiels dans tous les domaines)
- discrétionnalité (libre arbitre de l'individu et pouvoir de décision personnel)

Ces principes ne peuvent être mis en œuvre qu'en l'absence d'un pouvoir territorial monopolistique et qu'en présence de la liberté de compétition et de coopération dans les activités et communautés sociales, politiques et économiques.

La compétition et la coopération sont les deux faces d'une même médaille ; elles renforcent ceux qui les pratiquent (producteurs, créateurs, etc.) et profitent à ceux qui en apprécient les résultats (consommateurs, spectateurs, etc.). La coopération en absence totale de compétition signifie que le jeu est truqué et que la société est statique parce qu'elle bloque l'émergence de savoir faire et de personnes compétentes qui résulteraient de la compétition. Compétition sans coopération signifie un comportement paranoïaque et une société en désintégration, méfiante envers tout et tous.

La libre circulation des personnes, des idées, des biens et des services est une condition essentielle à l'exercice de la compétition et de la coopération.

En même temps, comme nous l'avons déjà souligné précédemment, les principes de variété, d'optionnalité et de discrétionnalité exigent que

chacun accepte et respecte également les communautés dont les membres décident volontairement de vivre selon un mode qui ne permet pas, en leur sein, la libre circulation des personnes, des idées, des biens et des services.

La solution, comme c'est généralement le cas, consiste à permettre tout type et style de vie dans tout contexte, qu'il soit politique, économique ou social (variété) en multipliant les choix des individus (optionalité) et en acceptant les décisions autonomes de chacun par rapport à sa vie (discrétionalité).

Cela conduit au développement contemporain du cosmopolitisme, du localisme et du personnalisme.

10. Cosmopolitisme - Localisme - Personnalisme

Le cosmopolitisme, le localisme et le personnalisme représentent des perspectives et des modes de vie qui sont diversement partagés par tous les êtres humains.

Nous devrions accepter tout mélange possible entre eux (ou absence de mélange) à condition qu'il soit le résultat de choix volontaires et non d'impositions autoritaires.

En d'autres termes, reconnaître l'existence d'une multiplicité et d'une variété de communautés et d'individus, chacun libre de développer ses propres traits distinctifs, signifie accepter et respecter tous les types et styles possibles de liberté. Cela inclut également, pour des raisons de cohérence logique et factuelle, la liberté de ne pas être libre, c'est-à-dire la liberté de choisir de vivre sous un maître protecteur ou dans des barrières restrictives.

L'amour de la liberté et la peur de la liberté doivent tous deux trouver une place pour s'exprimer sur le plan personnel et à travers les organisations politiques et sociales (par exemple les sociétés parallèles sur un même territoire), et personne ne doit imposer une perspective ou

l'autre, mais chacun doit accepter seulement pour lui-même ce qu'il considère le plus approprié et souhaitable.

En d'autres termes :

A chacun la gouvernance ou l'auto-gouvernance de son choix

Pour tout être humain, la liberté consiste uniquement à agir selon ses propres inclinations et désirs sans être forcé ou manipulé par la force et sans forcer et manipuler personne. La liberté peut aussi consister à accepter une servitude ou des restrictions volontaires au nom d'une foi, d'une idée ou pour toute autre conviction ou motivation personnelles. Le seul facteur inacceptable est de mettre dans une condition de sujétion des individus qui n'y consentent pas, même si cela est présenté sous le titre trompeur de démocratie ou d'intérêt public, de souveraineté nationale ou encore de promotion de la liberté et du bien-être du peuple.

Les individus, imprégnés de l'idéologie de l'étatisme territorial croient, consciemment ou inconsciemment, qu'il est acceptable et louable de forcer tous les peuples vivant sur un certain territoire à être libres de la même manière ou être assujettis de la même manière.

Cela est la source de tout comportement irrationnel, intolérant et paralysant.

Nous devrions laisser la variété, l'optionalité et la discrétionalité suivre leur cours. Il s'agit de promouvoir la pluralité des formes et des modes d'action en fonction des désirs et des choix de chacun.

Il en résulterait un épanouissement du cosmopolitisme, du localisme et du personnalisme qui satisferait chaque être humain à sa manière et d'une manière différente.

Ce n'est qu'alors que nous pourrions réaliser une aspiration ancienne :

*A chacun selon sa volonté et ses désirs
De chacun selon ses propres évaluations et décisions*

Dans un passé pas trop lointain, beaucoup considéraient la liberté de religion pour les minorités et l'émancipation sociale pour les couches les plus défavorisées (par exemples, les femmes) comme la voie certaine vers l'immoralité et le désordre.

À l'heure actuelle, certains pensent la même chose de la liberté des individus par rapport à la souveraineté territoriale des États et s'opposent à l'exercice d'un pouvoir de décision autonome par tous les êtres humains.

Nous pensons au contraire qu'il est non seulement souhaitable mais aussi recommandé que les principes de la tolérance religieuse soient étendus, en particulier, à la tolérance politique. Le temps est arrivé que l'acceptation de nombreuses confessions religieuses sur un même territoire soit suivie par l'acceptation de nombreux gouvernements et communautés autonomes qui coexistent sur le même territoire, chacun supervisant et réglant ceux qui les ont choisis et se sentent représentés par eux. Les règles de civilisation sont universelles, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas fondées sur un gouvernement territorial spécifique ni le résultat de leur lois. Il est très probable qu'elles continueront à prévaloir parmi les personnes civiles. En outre, l'existence éventuelle de personnes ayant commis des crimes peut être traitée par les diverses communautés par leurs gouvernements a-territoriaux et leurs agences de protection. Alors il ne semble y avoir aucun obstacle à ce que les expérimentations avec les libertés politiques aient le même succès que celles concernant la liberté religieuse et qui ont mis fin aux guerres de religion. Les seuls obstacles pourraient être notre conformisme, notre ignorance et notre peur.

Pour toutes ces raisons, si vous avez l'esprit ouvert et si vos facultés mentales et perceptives sont fortes et aiguës, vous devriez explorer et contribuer à l'élaboration des principes et des pratiques de la

28. MICHAEL S. ROZEFF

LIBERTÉ DE GOUVERNANCE (2009)

TOUT AU LONG de cet essai, Michael Rozeff ne cesse de répéter le même message de différentes manières, à savoir : la liberté de choisir sa propre gouvernance. Le fait qu'une requête aussi simple et raisonnable (déjà contenue dans la Déclaration d'Indépendance Américaine : "... tirant leur juste pouvoir du consentement des gouvernés") devrait être réitérée avec insistance, pourrait amener quelqu'un à se demander dans quel genre de monde fou nous vivons de nos jours.

C'est pourquoi de tels essais sont nécessaires pour accélérer le moment où Big Brother (l'État territorial monopolistique) sera surmonté et où l'horrible cauchemar sera enfin terminé.

Source: Michael Rozeff, Liberty in the Choice of Governance, 2009.

Qu'est-ce que le gouvernement ? C'est un véhicule organisationnel par lequel les gens espèrent guider certaines de leurs interactions. C'est le cadre et le moyen par lesquels ils obtiennent la gouvernance. La gouvernance, ou la réglementation de certaines de leurs interactions, est le bien fondamental qu'ils recherchent lorsqu'ils instituent un gouvernement.

La liberté dans le choix de la gouvernance trouve ses racines dans la liberté d'une personne de décider du cours de sa propre vie. Je considère que la liberté dans le choix de la gouvernance est bonne en soi et bonne comme instrument, tant pour les personnes que pour les groupes de personnes. L'idée politique fondamentale de la panarchie en référence au gouvernement est qu'une personne consent à sa gouvernance. L'idéal de la panarchie consiste à être le maître de ses choix par rapport à la gouvernance. La liberté dans le choix de la gouvernance est la racine de la panarchie, par opposition à la tyrannie, ou au fait d'être forcé de vivre sous un gouvernement quelconque.

Les idées concernant la force diffèrent d'une personne à l'autre. Il existe la possibilité d'une vaste gamme de modes de gouvernance, et l'histoire montre un certain nombre de réalisations différentes. La contrainte d'une personne peut bien être la liberté d'une autre. La panarchie envisage une variété de modes de gouvernance différents et coexistants.

Dès qu'un observateur fait des déclarations sur la structure d'un gouvernement ou sur la façon dont il doit être formé, il exprime un point de vue personnel avec lequel les autres peuvent différer. Si John Adams dit que nous avons besoin d'une constitution pour le Massachusetts et en rédige une, ou dit qu'elle devrait être votée à la majorité, ou qu'elle devrait garantir certains droits, ou qu'elle devrait être perpétuelle, ou qu'un groupe particulier de personnes devrait voter, et ainsi de suite, il réduit les cadres des possibilités et aussi leur évolution dans le temps. Il décide à l'avance quelles sont les personnes concernées qui feront partie du groupe qui tranchera la question et même comment leurs votes compteront. Cela va contre la panarchie.

Le panarchiste ne cherche pas à imposer une forme de gouvernance pour les autres, bien qu'il puisse certainement soutenir que certaines formes sont préférables à d'autres, non seulement pour lui-même, mais pour les autres. Je me qualifie d'anarchiste (ainsi que de panarchiste) parce que ma préférence personnelle est pour aucun gouver-

nement tel que nous les connaissons. Je veux de la gouvernance. Je pense que la gouvernance ne peut être évitée partout où les gens vivent ensemble. À mon avis, sa forme devrait être tellement décentralisée et ouverte aux choix personnels qu'elle ne sera guère reconnue comme un gouvernement. Mes opinions anarchistes ne sont pas les mêmes que mes idées sur la panarchie. La panarchie prime de loin, car il s'agit d'une théorie sociale générale. Elle précède logiquement le choix d'une forme particulière de gouvernance.

En tant qu'anarchiste, j'ai souvent critiqué le gouvernement, comme nous le connaissons aujourd'hui. Je le fais toujours. C'est la voix de quelqu'un qui exige la liberté et qui cherche à persuader les autres de la même chose. Mais je souhaite distinguer clairement mes préférences de celles de ceux qui favorisent le gouvernement actuel que nous partageons. Comme je suis obligé de vivre sous un gouvernement, je ne le considère pas du tout comme un gouvernement. Je ne veux pas être tyrannisé par les mots. Je dis donc que ce que nous appelons aujourd'hui "gouvernement", je ne le qualifie pas digne de ce terme, dans la mesure où il est tyrannique. Les gens qui ont le sentiment de vivre sous la tyrannie sont empêchés de choisir leur forme de gouvernement. Pour eux, le "gouvernement" n'est pas du tout un gouvernement : c'est un fouet, une chaîne et une prison. C'est un pouvoir qui les prive de leur humanité. Je définis le gouvernement comme étant le gouvernement seulement lorsqu'il est légitimé par le consentement des personnes gouvernées. Être "gouverné" par un gang ou par un dictateur ou un tyran, sans son propre consentement, n'a rien à voir avec un gouvernement légitime. C'est une contradiction que de dire que l'on est gouverné par un tyran. On n'est pas gouverné par un tyran. On est bousculé. La langue anglaise, malheureusement, n'a pas cette distinction dans le mot "gouverner". On peut faire gérer certaines affaires sociales par la gouvernance sans être gouverné par un pouvoir souverain. Être contrôlé par la force n'est pas la même chose que d'être gouverné par une forme légitime de gouvernement. L'une est une entreprise criminelle, l'autre une affaire pacifique et consensuelle. La confusion de ces deux relations atténue le sens

moral et les situe sur le même plan où elles n'ont pas leur place. Cette façon de penser est un héritage d'Aristote, perpétué à ce jour. Entérons-la.

En quoi la panarchie diffère-t-elle de l'anarcho-capitalisme ? Comme l'anarcho-capitalisme est une forme d'anarchisme, elle exprime une préférence personnelle pour une forme particulière de gouvernance et de gouvernement. C'est une trop grande digression et une trop grande tâche que de discuter de ce qu'est ou n'est pas l'anarcho-capitalisme. Pour les besoins actuels, j'utilise une citation de Wiki : « L'anarcho-capitalisme (aussi connu sous le nom d'anarchisme du libre marché) est une philosophie politique anarchiste individualiste qui préconise l'élimination de l'État et l'élévation de l'individu souverain dans un marché libre.»

Si l'État n'était qu'une tyrannie, comme je crois le voient et le définissent certains partisans éminents de l'anarcho-capitalisme, la panarchie et l'anarcho-capitalisme partageraient ce point. Cependant, l'État n'est pas seulement une tyrannie. Il a des nombreux partisans. Beaucoup de gens votent pour lui et ses programmes. Il existe un certain degré de consentement et de soutien pour l'État et ce qu'il fait. Il y a une demande pour des États de différentes sortes, et nous le constatons dans le monde entier et dans l'histoire. La diversité même des États indique des différentes demandes. Nous voyons cette diversité de la demande dans le fait que certains de ceux qui sont insatisfaits des grands gouvernements actuels souhaitent revenir aux petits gouvernements du passé. Préconiser l'élimination de l'État, comme le suggère cette citation de l'anarcho-capitaliste, c'est préconiser l'imposition de sa propre préférence pour une forme de gouvernance aux autres. Tout le monde ne veut pas le libre marché partout ou l'élimination complète de l'État. Un panarchiste ne préconise pas l'élimination de l'État de façon générale, même s'il s'agit d'un anarchiste qui a cette préférence personnelle ou même s'il essaie de persuader les autres de préférer vivre avec un État considérablement réduit ou même sans État.

Le panarchiste ne préconise pas la primauté absolue de l'individu souverain dans un marché libre. Vous pouvez vouloir personnellement une société avec des relations sociales d'un type particulier, comme moi, mais un panarchiste n'a pas l'intention de le faire pour les autres, mais seulement pour lui-même en conjonction avec d'autres volontaires.

Le panarchiste prône la liberté dans le choix de la gouvernance.

Je n'ai jamais parlé de territoire. Il est implicite dans l'idée de panarchie que les frontières territoriales qui ont été tracées par certains individus, plus ou moins arbitrairement ou par la force des armes et d'autres moyens et non par des moyens légitimes comme le travail de la terre, ne peuvent servir de base à la classification et au regroupement des gens contre leur volonté ou sans leur consentement. En effet, aucun critère arbitraire ne peut être imposé par une source extérieure tout en maintenant la liberté dans le choix de la gouvernance. Le territoire est l'un de ces critères, mais il en existe d'autres comme la tribu, la couleur de la peau, la religion, l'appartenance ethnique, la classe sociale, la densité de population, l'âge, le sexe, etc.

L'anarcho-capitaliste qui ne prône aucun Etat, suppose implicitement que toutes les personnes qui vivent sur un certain territoire que l'Etat a proclamé de sa possession, forment un peuple qui devrait être libéré de cet Etat et de toutes ses opérations et programmes. Le libertaire qui prône la liberté de consommer n'importe quelle drogue assume implicitement un domaine territorial pour cette liberté. L'expert qui propose une monnaie basée sur l'or (*gold standard*) suppose implicitement un domaine territorial pour son fonctionnement. De même, lorsque John Adams propose une constitution pour le Massachusetts, il pense à tout le peuple à l'intérieur de certaines frontières. Dans tous ces cas et plus encore, l'avocat de la liberté injecte ses préférences personnelles. En fait, il indique comment il préfère vivre et comment il pense que les autres devraient vivre, et il qualifie cette préférence de liberté. Naturellement, cette approche est rejetée par ceux qui veulent certaines caractéristiques de l'État. Il y a ceux qui

veulent que les drogues ou l'avortement soient interdits ou qui veulent une assurance sociale par l'entremise du gouvernement. La "liberté" prônée par le libertaire ou l'anarchiste est la contrainte de leur point de vue. Elle menace leur mode de vie préféré.

En essayant d'atteindre la liberté pour tous, le libertaire ou l'anarchiste en est son pire ennemi. Il aliène tous ceux qui se sentent menacés par certains aspects de son programme de liberté qu'ils n'aiment pas. De plus, il argumente interminablement avec ses collègues libertaires et anarchistes sur les 25 pour cent des questions sur lesquelles ils ne sont pas d'accord.

Le panarchiste, en préconisant la liberté dans le choix de la gouvernance, ne place pas implicitement la gouvernance pour les autres sur une base nécessairement territoriale, religieuse, ethnique ou sur tout autre critère. Ceux qui créent leur propre gouvernance peuvent volontairement choisir un tel critère, mais l'idée panarchiste n'inclut aucune base de ce type dans ses hypothèses.

Si ceux qui sont en faveur de la liberté doivent un jour faire des progrès significatifs pour obtenir un plus grand degré de liberté, ils ne peuvent pas laisser leurs préférences personnelles pour vivre en liberté faire passer sous silence le fait que la panarchie est le seul idéal logique qui soit compatible avec toutes sortes et manières de préférences personnelles.

Il n'y aura jamais de mouvement de liberté réussi tant qu'il n'y aura pas d'accord sur un seul idéal prédominant; être divisé, c'est être conquis. La liberté dans le choix du gouvernement est un tel idéal. Le problème de l'unification est lié à ce que signifie la liberté. Les libertaires, les anarchistes et les panarchistes ne peuvent réussir que s'ils s'unissent sous une seule bannière ou une seule revendication, qui, comme il me semble maintenant, est la liberté de choisir sa propre gouvernance. Cela signifie la liberté de former un groupe (ou de s'associer) n'importe où dans le monde, y compris dispersé sur la surface de la terre, et au sein de ce groupe, d'avoir le consentement des gouvernés.

Il y a de nombreux libertaires en Amérique, peut-être la majorité d'entre eux, qui veulent changer la Constitution ou la restaurer, ou un certain nombre d'autres attitudes similaires, ou bien ils veulent changer les lois sous lesquelles nous vivons. En cherchant ces changements, ils supposent qu'ils vont améliorer le sort des autres en leur donnant la liberté. Ils se heurtent alors à des résistances énormes, vu qu'il existe une vaste gamme de préférences personnelles qui ne peuvent être déterminées sous aucune forme de gouvernement, y compris la forme libertaire qui apporte sa version de la liberté à tous. Tous ces efforts visent à fixer nos destins collectifs dans un seul et même cadre de gouvernance. Cela peut être tyrannique dans la mesure où beaucoup s'opposent à ce cadre et n'y consentent pas.

Si le programme pour la liberté était élevé à un objectif primordial - la liberté de choisir la gouvernance - ces difficultés disparaîtraient. Si tous ceux qui recherchent la liberté disaient clairement qu'ils ne cherchent qu'à se gouverner eux-mêmes par leur propre consentement et à laisser les autres se gouverner eux-mêmes par leur propre consentement, ils seraient plus similaires aux colons américains quand ils voulaient se séparer de la Grande-Bretagne. Ils seraient unis. Ils auraient plus de chance de réaliser une amélioration de leur liberté. Ils ne menaceraient plus les autres, et couperaient l'herbe sous les pieds de ceux qui voudraient s'opposer. Ils auraient un fondement moral élevé, car qui peut à juste titre critiquer quelqu'un qui veut avoir la liberté de choisir sa gouvernance ? Qui peut contester qu'un gouvernement devrait avoir le consentement des gouvernés ? Si ces principes sont admis, alors les seules réserves et critiques deviennent pratiques. Les gens se demanderont comment cela est possible. Comment cela fonctionnera-t-il ? Ces questions peuvent toujours être réglées une fois que le principe, qui est de la plus haute importance, est concédé. Ce principe est le suivant : La liberté dans le choix de la gouvernance. La liberté dans le choix de la gouvernance sans restriction territoriale imposée ou tout autre critère imposé, tout en célébrant la liberté pour les individus de se regrouper ou pas sur la base de leur choix personnel.

29. ARNOLD KLING

DISSOCIATION, VOTATION, LIBERTÉ: UN POSSIBLE SCÉNARIO
(2009)

CE COURT TEXTE est le résultat d'un échange d'idées entre Will Wilkinson et Arnold Kling sur le thème du droit de sortie et du droit de vote. La position d'Arnold Kling est que le droit de sortie (et donc l'absence de tout monopole, même dans le domaine politique) est la véritable marque de la liberté, alors que le droit de vote n'exprime pas vraiment la liberté de choix de l'individu.

La beauté de cet écrit, outre son scénario séduisant, est qu'il renvoie à une réalité qui existe déjà (les ambassades étrangères et les corps diplomatiques avec leur statut extraterritorial) ; pour cette raison, non seulement il est facile de comprendre le cas hypothétique présenté ici, mais il est aussi facile de réfuter toute objection quant à sa viabilité. Si cette réalité est bonne pour les diplomates, il n'y a pas de raison qu'elle ne puisse être étendue à d'autres individus, selon leurs choix.

Source: Arnold Kling, Exit, Voice, and Freedom: An Example, 2009.

Permettez-moi d'essayer de donner un exemple hypothétique de liberté sans démocratie.

Supposons qu'un nouvel État non territorial soit créé. Appelons ça *Liberista !* Pour devenir citoyen de *Liberista !* il vous suffit de payer une cotisation annuelle. Vous ne payez pas d'impôts à l'Etat. En tant que citoyen de *Liberista !* vous pouvez vivre partout où *Liberista !* a une ambassade. *Liberista !* loue des terrains dans le monde entier. Les ambassades *Liberista !* sont aussi omniprésentes que les hôtels Hilton, mais beaucoup d'entre elles peuvent accueillir de grandes sections de maisons unifamiliales, des ensembles de bureaux, et autres.

Si vous vivez dans un endroit en tant que citoyen de *Liberista !* votre statut, par rapport au pays d'accueil, est comparable à celui d'un diplomate. Vous pouvez voyager librement à l'intérieur du pays d'accueil, mais vous êtes exonéré de l'impôt sur le revenu et de l'impôt foncier. Cependant, le gouvernement de *Liberista* s'attendra à ce que vous payiez vos contraventions et à ce que vous n'abusiez pas de votre statut diplomatique. Les services tels que les services publics, l'eau et la collecte des déchets doivent être achetés auprès des fournisseurs du pays d'accueil. Peut-être que vous passez un contrat pour cela en tant que citoyen individuel, ou peut-être que vous permettez à *Liberista !* de passer un contrat en votre nom et de percevoir une rémunération de votre part.

Liberista ! est géré comme une chaîne hôtelière. En tant que citoyen, vous n'avez pas plus le droit de vote que quelqu'un qui fréquente un *Holiday Inn*. Vous pouvez, bien entendu, faire des suggestions et déposer des plaintes.

Bien sûr, il peut y avoir des entreprises transnationales concurrentes, chacune avec des franchises - pardon, des ambassades - partout. Un tel monde est décrit dans *Snow Crash* [1], et je ne prétends pas à l'originalité.

Si'il y avait une franchise *Liberista !* près de chez moi, je m'y installerais. Mais déménager en Virginie serait désavantageux pour moi, parce que ma femme passe beaucoup de temps à prendre soin de sa mère à Baltimore, et la dernière chose que nous ayons à faire est de prolonger ce trajet.

Je ne dis pas qu'on pourrait résoudre toutes sortes de problèmes avec ce modèle de citoyenneté qui se base sur des entités transnationales concurrentes. Mais je pense que nous devrions sortir du cadre d'un gouvernement territorial monopolistique. À mon avis, une fois que nous sortons de cet encadrement forcé, se dissocier volontairement devient une alternative plausible à voter.

Si vous attachez de l'importance à la liberté, alors je pense que la dissociation passe bien avant la votation comme mécanisme par lequel les gens peuvent exprimer leurs préférences. Bien sûr, il peut y avoir d'autres valeurs, en dehors de la liberté, qui, selon vous, ont une priorité suffisamment élevée pour que vous vouliez forcer les gens à vivre sous des gouvernements qui ont de grands monopoles territoriaux. Mais cela est un argument différent.

Note

[1] Neal Stephenson, *Snow Crash*, Bantam Spectra Book, 1992.

30. ALAIN GENESTINE

LA PANARCHIE (2012)

L'ENTREPRENEUR ALAIN Genestine introduit le concept de la Panarchie pour ceux qui n'ont pas encore entendu parler de cette méthode de tolérance et de choix libre et volontaire, par tous et partout, en ce qui concerne l'organisation sociale.

Une idée simple pour résoudre des problèmes qui apparaissent très complexes (la vie en commun) mais qui redeviennent simples une fois que nous appliquons les recettes de la liberté et des choix volontaires.

Imaginez une vision qui englobe des systèmes politiques traités formellement, dans lesquels chacun d'entre nous serait libre de choix politique, c'est-à-dire, celui d'opter pour son principe d'organisation sociale. La politique décidée par chacun de nous. L'individu redeviendrait un individu responsable, ce qu'il devrait être par nature.

Ce métasystème pourrait être apparenté à une forme néo-politique de « coaching », où chacun s'affilie en toute liberté au sein d'une gouvernance de son libre-choix, voire de sa propre conception s'il y a lieu, et où les différentes règles du droit international s'appliqueraient aux rapports entre les individus desquels ils dépendraient.

Cette vision, ou théorie, existe, elle est appelée : « la Panarchie ».

« La Panarchie est une méthodologie sociale basée sur le principe du volontarisme et la pratique de la tolérance. » (*Gian Piero de Bellis*)

La panarchie ? L'avenir de l'humanité sans aucun doute : vous n'êtes pas satisfait de votre gouvernement choisi ? Un meilleur existe ? Vous en changez, c'est très simple. Tout comme le libéralisme, la panarchie n'est pas une idéologie comme peuvent l'être le communisme ou le socialisme. Il est aisé de le comprendre tant cette théorie implique d'accepter toutes les formes d'idéologies existantes dans la mesure, comme cité plus haut, où celles-ci sont librement choisies, consenties par ceux qui y adhèrent.

La panarchie et non le « panarchisme ». En effet, la panarchie n'est en rien une conception politique. Retirons de notre esprit les corollaires pour favoriser l'extra-territorialisme, le multi-gouvernementalisme, voire des lois personnelles. Nous changeons radicalement d'ère, cette vision sera, en quelque sorte, la fin du politique et l'émergence pratique : universaliste (cohérente, acceptable partout et pour tous en toute situation); personnaliste (l'ère des individus et non des masses, alliés dans le respect); volontariste, outre la famille, il n'est pas exclu d'appartenir à un groupe, une communauté, dans le respect et la liberté de choix.

Tout dogmatisme et vision approximative de cette théorie seraient sujets à un écueil. Il est inconcevable d'écrire sur la panarchie sans mentionner l'anarchie, car les deux théories ont en commun le libre-choix. Précision : parlant d'anarchie, il est opportun d'en connaître les deux axes de la contestation et de la domination.

Il s'agit d'entendre le strict anarchisme politique qui dissocie société et gouvernement, et pas celui, représentant le socialisme utopique, qui conçoit la possibilité d'une vie humaine hors de la cité, de sources stoïciennes cyniques pour faire de l'État de nature un État pleine-

ment social. Le premier axe prône l'individu, la responsabilité, et surtout la propriété.

En pratique, l'anarchisme comme doctrine débute toujours par se concevoir comme critique d'une société présente dans laquelle s'exerce une domination : il a devant lui ce dont il prône l'abolition. Un impératif pratique interpelle alors en permanence l'élaboration même de la théorie critique. De ce fait il n'est pas aisé d'évoquer de véritables expériences anarchistes, car il est toujours probable assurément de distinguer des éléments de domination qui les invalideront aux yeux d'une critique plus radicale. Les concrétisations politiques de l'anarchisme sont ainsi autant d'occasions de vérifier sa diversité.

Comme le fonds de la doctrine anarchiste consiste à dissocier la société de la hiérarchie, en général, l'anarchie implique logiquement la notion de libre-choix. Et en effet, la panarchie insiste fortement sur cet aspect, ce qui engendre la possibilité de cohabitation, c'est-à-dire la liberté de communautés librement constituées, et ainsi de vivre comme elles l'entendent, du moment où elles n'imposent à quiconque leurs choix.

Les libéraux recherchent par tous moyens à endiguer cette omniprésence et cette continuelle expansion de l'État, surtout en ces périodes de crise. Le principe de la panarchie pourrait assurément contribuer, étape par étape, à composer avec les différents desseins des États. Un exemple, la coexistentialité, où le monde sera uni autour d'un même pouvoir territorial, non plus divisé en plusieurs pays, mais seulement en une douzaine de sociétés en concurrence. Une vision qui donnerait aux individus l'assurance d'être protégés de tous les maux actuels (corruption, incompétences, démagogies de gouvernements qui se succèdent à eux-mêmes).

Des essais plus détaillés pourraient être fournis, afin de mesurer que la panarchie est la solution aux frictions nationalistes... Cependant comment ce méta-système pourrait-il apparaître au sein de nos sociétés, alors que nous sommes contraints aux États-providences, au keynésianisme ambiant?

- Premièrement il suffit déjà d'en connaître le concept, et ainsi le diffuser. L'avenir décidera pour lui, quand enfin assez de personnes voudront bien l'envisager, le comprendre. Ce qui est important, actuellement, c'est d'exprimer cette idée en syntonie avec les sentiments et les besoins de notre temps pour se préparer à sa réalisation. Dans l'état actuel de nos sociétés sclérosées, ce principe est futuriste.

- Secondement, nous venons de franchir un nouveau siècle que j'appellerais le millénaire du savoir et de la connaissance, celui d'un développement fantastique dont la culture, l'esprit du « laissez faire, laissez passer » devrait nous conduire à terme à la panarchie.

Imaginez, aucune interdiction matérielle, l'homogénéité et l'hétérogénéité selon les désirs de chacun, le *cosmo-politeia*, la variété en tout genre. Ce que je nomme le précepte de Diversité.

Imaginez, aucune interdiction personnelle, pas de source conflictuelle d'aucune sorte, ni ainsi endurer quelque pouvoir externe, forcément corrompu. Ce précepte que j'appelle celui de la Cohérence.

Imaginez, aucune interdiction politique, où chacun est libre de son expérience d'organisation sociale et riche de projets en tout genre, de l'originalité par les êtres dans tous les domaines de la vie. Ce précepte que je dis Individualité.

Rien n'est utopie quand la libre tolérance est nommée Liberté.

Voici mon seing : « Faisons ensemble la Liberté, la Liberté fera le reste. »

31. PAUL BONNEAU

RÉFLEXIONS SUR LA PANARCHIE (2013-2014)

PAUL BONNEAU EST un anarchiste américain qui prône la panarchie.

Dans ces deux essais, rassemblés sous un même titre, l'auteur réitère le thème récurrent dans cette anthologie, à savoir que la liberté de choix, au-delà des idéologies spécifiques auxquelles une personne peut se référer, est le fil conducteur qui unit tous ceux qui ne veulent ni imposer leur volonté ni accepter les impositions d'autrui. Cela est, par essence, la ligne d'union entre tous les êtres humains civilisés.

C'est pourquoi, comme le dit l'auteur, "la panarchie est une bonne chose pour tous, pas seulement pour les anarchistes."

Source: Paul Bonneau, Panarchy, not Anarchy Is the answer, 2013 - The advantage of Panarchy, 2014.

La panarchie, pas l'anarchie, est la réponse (2013)

L'anarcho-capitalisme est une bonne réponse pour les anarcho-capitalistes. Mais pas si bonne pour les communautaristes, par exemple, ni pour les libéraux, les conservateurs ou même les anarchistes non-capitalistes.

C'est *une* réponse, pas *la* réponse.

Ce n'est pas une réponse parfaite même pour moi, puisque mes yeux se mettent à rouler dès qu'il y a des anarcho-capitalistes qui commencent à disserter sur des notions religieuses telles que les "droits". Je ne suis pas croyant. Cependant, je suis assez tolérant sur le plan religieux ; alors oui, je pourrais très bien vivre dans une communauté anarcho-capitaliste.

Les anarchistes aiment se considérer comme des avant-gardistes, et je suppose que, dans le monde politique actuel, nous le sommes à peu près. Mais une notion démodée qui se retrouve souvent parmi eux, c'est que l'anarchisme est la philosophie politique pour tout le monde. Pour paraphraser Churchill, "L'anarchie est la pire forme de gouvernement (ou de non-gouvernement) à l'exception de toutes les autres qui ont été essayées." Il y a toujours ce vieux jugement de valeur. Vive notre équipe !

Les panarchistes, par contre, ont tendance à s'abstenir de porter des jugements de valeur. C'est difficile de voir comment ils le pourraient, puisque "tout est permis" en panarchie.

La définition de Wikipédia de la panarchie montre de multiples interprétations possibles, mais pour moi cela signifie deux choses en particulier :

1. Un panarchiste croit en n'importe quelle philosophie politique en laquelle il lui plaît de croire, et n'agit politiquement qu'au sein de ce système de gestion ;
2. Un panarchiste rejette la coercition de ceux qui ne font pas partie de son propre système.

Un corollaire naturel de ces deux caractéristiques est qu'un panarchiste est naturellement réticent à critiquer des politiques différentes des siennes, tout comme un catholique moderne serait réticent à condamner, au moins publiquement, les religions luthérienne ou baptiste, et vice versa. Ce n'est pas une chose

civile. En plus, cela susciterait des conflits et des agressions inutiles.

Bien sûr, la coercition à *l'intérieur* d'un régime politique demeure parfaitement permise, selon le système de gestion qu'on a choisi.

Une autre caractéristique habituellement incluse dans la panarchie est celle de l'extraterritorialité. En d'autres termes, les gens de différentes politiques vivent tous mélangés les uns aux autres, encore une fois comme les gens des religions modernes. Cependant, je ne trouve pas que cela soit tout à fait comme une norme dans la panarchie, puisque les gens peuvent vivre où bon leur semble et qu'il y aura inévitablement des concentrations de gens d'un système ou d'un autre. C'est plus facile de vivre avec les siens.

Il pourrait s'agir d'une "panarchie à grain fin" (vivre dans des systèmes tous confondus) ou d'une "panarchie à grains grossiers" (des systèmes avec une certaine séparation). Je soupçonne que la panarchie à grains grossiers prédominera au début et que, plus tard, les choses deviendront plus fines, en particulier dans les grandes villes.

Maintenant, j'ai peu de doute que l'anarcho-capitalisme gagnera un nombre énorme de convertis une fois que les gens pourront le voir fonctionner concrètement. Mais je doute fort qu'il puisse convertir tout le monde, ou même une majorité.

Si l'on accepte cela, il me semble évident que celui qui devient anarchiste doit simultanément devenir panarchiste, car un anarchiste rejette la coercition. Mais il y a beaucoup d'anarchistes apparemment résistants à l'idée de la panarchie. Ils se sont transformés en évangélistes, comme c'est le cas pour beaucoup de nouveaux convertis, et ils ne peuvent pas respecter l'idée que leur solution ne fonctionne pas pour tous. Je suppose qu'ils pensent que, sans coercition, leur brillante argumentation et leur passion sont censées convertir les masses ignorantes et suspectes. Mais de telles notions sont difficiles à prendre au sérieux. Ne serait-il pas plus facile d'arrêter d'attaquer les

croyances des autres, de se détendre et de devenir panarchiste ? Non seulement plus facile, mais aussi plus productif, dirais-je.

N'importe qui peut être panarchiste, mais tous les anarchistes *devraient* l'être, sinon, ils ne seraient pas vraiment anarchistes. Peut-être quelqu'un pourrait-il essayer de réfuter cette affirmation, c'est-à-dire expliquer comment on peut rejeter la coercition sans vraiment la rejeter. Ou bien, expliquer comment chaque personne sur Terre peut être convertie à l'anarchie sans coercition.

Maintenant, certains aiment avancer l'argument, quelque peu sémantique, qu'une personne de n'importe quel régime devient automatiquement anarchiste (quel genre ?) en supprimant la coercition dans son ensemble d'outils acceptés, sans changer tout le reste. Je ne sais pas si cet argument sémantique ajoute beaucoup à la discussion; après tout, les gens restent capables de le faire (rejetant seulement la coercition entre systèmes) peu importe comment on veut les appeler. La coercition à l'intérieur des systèmes demeure, souvenez-vous. Ils peuvent se contraindre les uns les autres à leur guise. La panarchie ne prescrit pas l'élimination totale de la coercition.

Soit dit en passant, je ne me fais pas d'illusions au sujet de la coercition entre systèmes qui disparaîtrait tout simplement dans l'air pour toujours, avec l'avènement d'une panarchie généralisée. Il n'y a pas d'utopie panarchiste, les humains n'en ont aucune. Il y aura toujours des "récidives", et certains systèmes devront maintenir une posture défensive crédible. C'est quelque chose qu'il faut viser. Il y a toujours de la place pour l'amélioration. Je parie que beaucoup de conservateurs et de libéraux (par exemple) commencent à en avoir assez de se combattre. Maintenant, ils peuvent cesser.

Si vous me le permettez, *Vive la panarchie !*

L'avantage de la panarchie (2014)

L'avantage crucial de la Panarchie est qu'elle convertit la violence agressive en défense.

La plupart des gens sur Internet ont tendance à "s'en tenir aux leurs". Cependant, lorsqu'ils s'aventurent à l'extérieur et rencontrent des personnes de convictions différentes, on assiste toujours à une bataille d'arguments contradictoires, et les participants sont très sérieux à ce sujet. Il y a une raison à cela.

La persuasion est l'outil privilégié, mais derrière chaque énoncé se cache la menace implicite : "Si je ne peux pas vous convaincre de la validité de ma vision préférée du monde, je vous l'imposerai ou j'aiderai les autres à vous l'imposer". Ils s'emparent tous du gourdin du pouvoir politique. Toute persuasion cache - mais pas très bien - la menace de pillage et d'oppression.

Inutile de dire que tout le monde perçoit cette menace latente, du moins subliminale. C'est pourquoi de telles conversations ne mènent nulle part. Les participants ne sont pas sur le point de discuter sérieusement les arguments de leurs adversaires lorsque la violence est à l'horizon.

Ce qui précède s'applique même aux défenseurs de la liberté, qui n'ont pas encore déduit qu'ils doivent aussi être des partisans de la panarchie. Oui, ils diront des choses comme : "La liberté n'est pas une imposition, mais la suppression des impositions", en essayant de faire valoir qu'ils ne devraient pas menacer les autres. Mais je peux vous assurer que les visions de Libertopie où chacun doit se conformer au principe de non-agression peuvent certainement menacer les autres. Comment expliquer autrement les inquiétudes au sujet de l'anarchie, ou le refus de laisser les anarchistes l'essayer ?

L'avantage de la panarchie, encore une fois, est qu'elle convertit la violence agressive en défense. En d'autres termes, quiconque défend une position de la Panarchie *ne peut pas* être considéré comme quel-

qu'un qui essaie de s'emparer de ce gourdin de pouvoir. Il n'y a pas de menace latente derrière cet argument, surtout lorsqu'un partisan de la Panarchie affirme (et il devrait le dire s'il a du bon sens) que les progressistes devraient obtenir ce que les progressistes veulent, les conservateurs devraient obtenir ce qu'ils veulent, etc. Comment quelqu'un peut-il être menacé par l'affirmation selon laquelle il devrait obtenir ce qu'il veut ?

Il n'y a que les panarchistes pour dire de telles choses.

Bien sûr, les progressistes et d'autres encore peuvent réaliser immédiatement qu'avec la Panarchie, certains peuvent échapper au pillage qu'ils ont l'intention de faire (par exemple, "Qui va nourrir les pauvres si les non-pauvres ne peuvent être pillés ?"). Mais il y a deux choses importantes à ce sujet :

1. Ils peuvent aussi, eux-mêmes, échapper au pillage et à l'oppression que leurs adversaires leur réservent.
2. La position de la Panarchie est défensive et les gens prennent naturellement le parti des défenseurs plutôt que des agresseurs, même si cela n'est pas toujours le cas, bien sûr. Mais il faut beaucoup d'informations pour les détourner de leur tendance naturelle.

La défense est une bien meilleure position pour ... défendre et se défendre. Elle montre tous ceux qui sont contre la défense comme étant manifestement des agresseurs. Or, le pillage et l'oppression doivent être justifiés ; et c'est difficile à faire.

La panarchie est bonne pour tout le monde, pas seulement pour les anarchistes. Cela fait de vous un défenseur plutôt qu'un agresseur, et vous place du côté des anges, aux yeux de tous, pas seulement aux vôtres.

32. DAMIEN THEILLIER

LA PANARCHIE, PLAIDOYER POUR LA CONCURRENCE
POLITIQUE (2015)

LE FONDATEUR de l'Institut Coppet de Paris présente ici la Panarchie de la façon la plus claire possible. Dit en synthèse : "de même que les adeptes de religions différentes peuvent vivre en paix côte à côte, de même nous devrions pouvoir vivre comme nous l'entendons sans imposer aux autres nos propres choix sociétaux et politiques".

Le panarchisme est une doctrine politique inventée au XIX^e siècle par l'écrivain et botaniste belge Paul Émile de Puydt (1810-1888). Il fut président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, mais il s'intéressa également à l'économie politique au sujet de laquelle il écrivit plusieurs ouvrages : *La charité et les institutions de bienfaisance* (1867), *Marche et progrès de la civilisation dans les temps modernes* (1870), *La Grève* (1876).

En 1860, de Puydt publie dans la *Revue Trimestrielle* à Bruxelles, un article intitulé « Panarchie », dans lequel il applique aux relations sociales et politiques l'idée de la concurrence économique. « Liberté du choix, concurrence. Laissez-faire, laissez-passer ! Cette sublime devise, inscrite sur le drapeau de la science économique, sera un jour

aussi celle du monde politique », écrit de Puydt. La fameuse devise des Physiocrates « laissez-faire, laissez-passer », évoquée ici n'est pas un cri d'anarchisme mais plutôt un appel à limiter la sphère publique pour donner davantage d'autonomie à la sphère privée. C'est un principe de distinction entre la sphère politique et la sphère économique. C'est un appel aux autorités à laisser les producteurs s'organiser eux-mêmes selon la loi de l'offre et de la demande, pour produire et échanger de façon plus efficace et à moindre coût.

« La grande loi de l'économie politique, la loi de la libre concurrence, laissez-faire, laissez-passer, n'est-elle applicable qu'au règlement des intérêts industriels et commerciaux ou, plus scientifiquement, qu'à la production et à la circulation des richesses ? » Pourquoi alors ne pas envisager une organisation sociale et politique dans laquelle tous les systèmes de gouvernance seraient mis en concurrence ? Tel est le projet original de la panarchie exposé pour la première fois dans ce texte.

« Pan » vient du grec qui signifie tout et « archie » vient du grec « arché » qui veut dire pouvoir. La panarchie plaide pour que toutes les formes de pouvoir puissent coexister côte à côte sur le même territoire et soient librement choisies par les individus. Le panarchisme est donc un système capable de faire coexister divers systèmes politiques en laissant aux individus le choix de s'affilier au gouvernement de leur choix, ou à aucun, s'ils le souhaitent.

En fait, il ne s'agit pas d'une nouvelle idéologie mais simplement d'un mode d'organisation du pouvoir extraterritorial et par conséquent non monopolistique. Le domaine de souveraineté d'un gouvernement donné ne s'étendrait pas sur un territoire mais sur des personnes. Et celles-ci seraient libres de choisir leur forme de gouvernement : socialiste, communiste, monarchiste, républicain, libéral...

Il ne s'agit pas non plus, explique-t-il, de réclamer l'absorption de la société par l'État, comme les communistes et les collectivistes le font, ni d'appeler à la suppression de l'État, comme en rêvent les anar-

chistes. Il s'agit plutôt de plaider pour la concurrence des organisations étatiques sur un même territoire et donc la fin du monopole territorial de l'État souverain.

Selon de Puydt, il faut « pour tous et chacun des éléments de la société humaine, la liberté de s'agrèger suivant leurs affinités et [...] le droit absolu de choisir la société politique où ils veulent vivre et de ne relever que de celle-là. » Ainsi, ceux qui veulent fonder une république sont libres de le faire, à condition de ne pas l'imposer à ceux qui veulent un roi... et vice-versa.

L'auteur de « Panarchie », est le premier à avoir utilisé ce terme. Toutefois l'idée se trouvait déjà chez son maître, l'économiste Gustave de Molinari, en particulier dans son livre de 1849 : *Les Soirées de la Rue Saint-Lazare* (Onzième Soirée), et dans son article « De la production de la sécurité » publié dans le *Journal des Économistes* du 15 février 1849 (tome 22, no. 95, pages 277-290) Gustave de Molinari s'était déjà exprimé en faveur de ce qu'il avait appelé « la liberté de gouvernement ».

En fin de compte, Paul Emile de Puydt présente la panarchie comme une forme de tolérance politique, sur le modèle de la tolérance religieuse. De même que l'État n'a pas à imposer une religion particulière, il n'a pas non plus à imposer un seul mode de gouvernance. Et de même que les adeptes de religions différentes peuvent vivre en paix côte à côte, de même nous devrions pouvoir vivre comme nous l'entendons sans imposer aux autres nos propres choix sociétaux et politiques (impôts, réglementations écologiques ou bioéthiques, systèmes de santé, tribunaux etc.). Ceci n'exclut pas, bien sûr, que sur un même territoire se nouent des alliances ou des confédérations, que ce soit pour la défense, la justice pénale ou autre.

33. AVIEZER TUCKER

PANARCHIE : L'ÉTAT 2.0 (2017)

IL EST temps de passer à de nouvelles formes d'organisations fondées sur des États dé-territorialisés et sur la liberté de chacun de choisir et d'adhérer à la communauté qui représente et met en œuvre au mieux ses souhaits et aspirations.

Source: Aviezer Tucker, Panarchy : The State 2.0, 2017.

Le modèle "westphalien" dominant de l'État, fondé sur la souveraineté sur un territoire ayant des frontières et le monopole de la violence sur les personnes qui y vivent, est obsolète. Il est adapté à la technologie du XVIIe siècle et aux sociétés pré-globales où les distances géographiques ne pouvaient être franchies facilement et où l'information mettait des mois à parcourir le globe. Au contraire, les États peuvent être fondés sur des contrats sociaux plutôt que sur la souveraineté, le service aux citoyens plutôt que sur le monopole de l'emploi de la violence dans un territoire. La panarchie, théorie politique des États non territoriaux fondée sur des contrats sociaux, introduite en 1860 par le botaniste et économiste belge Paul Émile de Puydt, offre une alternative. Il propose que les citoyens puissent litté-

ralement signer un contrat social, une constitution, avec un État, et changer d'État sans bouger, tout comme les clients peuvent changer leurs polices d'assurance. Les contrats sociaux explicites et volontaires présentent plusieurs avantages par rapport aux théories des contrats sociaux classiques. Ils ne sont ni mythiques ni hypothétiques, mais explicites et réels, volontaires et réversibles.

La panarchie permet aux agents politiques de commettre des fautes politiques réversibles, puis de sortir et de rejoindre un autre État. En panarchie, l'incitation à l'innovation politique et à l'amélioration provient de la concurrence entre les États pour attirer les citoyens-clients. La politique développerait alors sa propre version de la destruction créative, lorsque les États en déroute disparaîtraient et seraient remplacés par des États mieux gérés, générant une tendance générale progressiste.

Pourquoi les États non territoriaux sont-ils les meilleurs ?

L'actuel système politique international westphalien repose sur des monopoles territoriaux régionaux, des États-nations. Chaque État (à l'exception des Chevaliers de Malte et des gouvernements en exil) a le monopole d'un territoire et de ses habitants. Les possibilités d'immigration et la démocratie diminuent le pouvoir de monopole de l'État et augmentent la concurrence. Mais l'immigration est limitée par les monopoles territoriaux qui ne peuvent faire face à la demande croissante de leurs services.

Le changement démocratique de gouvernement n'augmente pas l'efficacité de l'État. Les États-nations modernes font face à une demande croissante de services publics : protection sociale, éducation, développement urbain, lutte contre la criminalité, services de santé, etc. Face à cette demande accrue, les États se comportent comme des monopoles qui ne peuvent satisfaire une augmentation de la demande sans une augmentation du prix marginal (et cela se traduit dans de nombreux cas par une hausse des impôts et de la dette). L'État-nation

moderne est stagnant et inefficace. Il a trop peu de concurrents ou de substituts qui peuvent l'obliger à trouver de nouvelles solutions ou à répondre lui-même à l'augmentation de la demande. Au lieu de cela, certains "vivent à crédit", empruntent des capitaux pour couvrir leurs frais d'exploitation.

Du point de vue du consommateur, le degré de monopole dépend de la mobilité et du choix individuel : avec quelle facilité un citoyen mécontent peut-il choisir de migrer vers un autre État ? Les chances de migration d'un monopole territorial à un autre peuvent être décrites comme le degré de mobilité dans un marché politique. Les monopoles territoriaux qui peuvent faire l'objet d'une demande accrue dans des conditions de mobilité accrue des consommateurs s'efforcent de limiter cette mobilité ou cette élasticité de la demande par des contrôles de l'immigration. C'est la raison pour laquelle, curieusement par rapport aux entreprises, les États rejettent la plupart de leurs nouveaux clients potentiels. Pour une entreprise normale qui fabrique des produits en série, les clients marginaux sont moins chers en raison des économies d'échelle. Plus elle a de clients, plus le prix de leur produit peut être bas, et plus l'entreprise est compétitive.

Sortie et voix

Un autre parcours intellectuel qui mène à des conclusions similaires passe par la dichotomie de la voix et de la sortie d'Albert Hirschman. Albert O. Hirschman (1915-2012) dans son court ouvrage de 1970, *Exit, Voice and Loyalty : Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, a offert une dichotomie entre la voix et la sortie : moins les gens ont de " voix " dans leur unité sociale, plus ils essaient d'y échapper. La voix crée la loyauté. Cette formule simple peut être appliquée pour expliquer les relations entre les individus et les unités sociales, du mariage où le partenaire qui n'a pas voix au chapitre peut sortir, à la citoyenneté où le manque de voix dans les sociétés autoritaires conduit à l'émigration. Elle explique également la baisse du nombre

d'adhésions à des organisations civiles et à des entreprises qui ne donnent pas la parole à leurs membres ou à leurs clients. Les émigrants qui se dirigent d'abord vers les sorties sont aussi ceux qui auraient été les plus véhéments pour réclamer des réformes. Les régimes autoritaires qui ne veulent pas se réformer encouragent la sortie. Pourtant, la sortie de toutes les associations politiques d'un monde d'États territoriaux souverains est difficile et coûteuse, même lorsque c'est possible. Seule une petite minorité, souvent privilégiée, peut en sortir. La voix, c'est-à-dire la capacité d'influencer la gestion de l'État, a un large éventail de modèles au sein d'une démocratie. Comme Hirschman l'a analysé, lorsque la qualité du service d'une organisation comme un État se détériore, les gestionnaires sont sous pression pour l'améliorer face à une sortie massive de leurs clients. Ils peuvent aussi tenter de dissuader la sortie en la qualifiant de "désertion, défection et trahison" ou, en politique, de sécessionnisme. Sinon, ils peuvent être forcés d'écouter la voix des clients mécontents. Mais s'il n'y a pas d'option de sortie, ou si elle est difficile ou coûteuse, les gestionnaires ne sont pas incités à améliorer le service ou à donner une voix (démocratie) à leurs clients.

De ce point de vue, la panarchie est un facilitateur radical de sortie. L'option de sortie est particulièrement utile pour les victimes de conflits dans des endroits comme le Moyen-Orient. Indépendamment de la façon dont ces conflits commencent, ils sont soutenus par l'absence d'options de sortie massive. La panarchie donne à tout le monde une option de sortie crédible. Si les jeunes de 18 ans avaient le choix de signer un contrat social avec plusieurs États, combien choisiraient exactement les États qui sont engagés dans la guerre et qui pratiquent la conscription ?

Panarchie et prospérité mondiale

La panarchie est très susceptible d'engendrer une mobilité massive vers le haut pour les pauvres du monde entier dans le contexte d'une forte hausse mondiale de la productivité et de la création de

richesses. Elle ouvrirait le globe à une répartition économiquement rationnelle des ressources humaines. En panarchie, les gens peuvent se déplacer dans le monde entier en fonction des opportunités, des emplois, des capitaux et des ressources. Les clients actuels des monopoles politiques territoriaux craignent une pression accrue sur les capacités de production limitées des États-nations (services gouvernementaux et bien-être). Cela encourage la xénophobie et le racisme à légitimer les restrictions à l'immigration, même lorsque c'est clairement irrationnel pour les bénéficiaires des services gouvernementaux, par exemple les retraités européens qui bénéficieraient de jeunes travailleurs contribuables, en particulier les infirmières immigrées bon marché et autres personnels de soins. Sans frontières, la géographie est déconnectée de l'appartenance politique. Les agents économiques rationnels se déplaceraient géographiquement pour maximiser leur rendement, leur liberté et leurs possibilités. Les résultats économiques créeraient un genre de boom productif économique mondial qui dépasserait celui de la mondialisation au cours du XIXe siècle.

Les restrictions actuelles à l'immigration déséquilibrent l'économie mondiale. Nous vivons dans un monde où les idées voyagent librement et instantanément dans la plupart des endroits. La circulation transfrontalière des capitaux est presque aussi libre. La circulation des marchandises, le commerce, n'est pas aussi libre que celle des idées, mais la tendance, surtout depuis la fin de la guerre froide, est à une plus grande libéralisation des échanges. Pourtant, bien que le mouvement des gens et des travailleurs soit devenu à la fois plus rapide et moins cher qu'à toute autre période historique, les barrières politiques à la circulation des personnes et à leur capacité de travailler dans de multiples lieux géographiques, barrières qui ont pris naissance dans l'ère destructive et pathologique qui a suivi la Première Guerre mondiale et contribué à la Grande Dépression des années 1930, sont toujours en place. Cela crée des déséquilibres mondiaux lorsque les gens ne peuvent pas poursuivre le capital et la production là où ils se trouvent, même s'ils savent où se trouve le

capital et ont une bonne idée des avantages que le mouvement géographique peut leur apporter. Par exemple, les flux de capitaux passent souvent d'un environnement politique plus risqué à un environnement politique moins risqué, les pays les plus développés. Mais les travailleurs des pays qui génèrent cette fuite de capitaux ne peuvent pas suivre les capitaux là où ils se trouvent. Inversement, la production se déplace vers des régions où les coûts de main-d'œuvre sont moins élevés, souvent du Premier au Tiers monde. Mais les travailleurs des pays industrialisés ne peuvent pas suivre ; les travailleurs américains ne peuvent pas aller travailler au Mexique. Les obstacles aux mouvements humains engendrent des déséquilibres, le chômage, de faibles retours sur investissement et une pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

Panarchie et dignité humaine

Au cours des cent dernières années, les restrictions à l'immigration ont contribué à causer des catastrophes éthiques, notamment des génocides, en retenant les victimes dans des territoires dont elles avaient un besoin urgent de sortir. Par exemple, sans restrictions en matière d'immigration avant la Seconde Guerre mondiale, la portée de l'Holocauste aurait sans doute été beaucoup plus limitée. Le système politique international actuel d'États souverains est responsable d'une pauvreté mondiale qui aurait pu être surmontée si les gens avaient pu se déplacer en fonction de leurs possibilités et de leurs intérêts. Beaucoup de personnes auraient eu une vie plus heureuse, plus décente et plus satisfaisante si elles avaient pu émigrer vers de meilleurs endroits pour des raisons politiques plutôt qu'économiques. L'histoire de l'immigration aux États-Unis montre combien l'innovation, le progrès économique, les découvertes scientifiques et les contributions culturelles sont aujourd'hui empêchés par des frontières fermées ou insuffisamment poreuses. Les personnes héroïques, courageuses et entreprenantes, à l'avant-garde de la rationalité économique et de la prospérité, qui tentent de traverser les

frontières pour améliorer leur vie et celle des autres, sont empêchées par les frontières de réaliser leur potentiel. Des milliers de migrants qui meurent chaque année de noyade, de soif et de froid dans des bateaux délabrés en traversant la Méditerranée ou dans les déserts du Texas et de l'Arizona aux États-Unis, et les femmes qui sont victimes de la traite dans les pays industrialisés, vendues comme prostituées, auraient eu une vie plus décente si les États souverains ne les avaient pas empêchés de simplement marcher et trouver un emploi ou démarrer une entreprise.

Outre la xénophobie autodestructrice, tribale, irrationnelle, l'une des raisons du blocage politique de la migration est la crainte que les migrants n'exigent du système de protection sociale des mesures qu'en tant que monopole, il ne peut pas fournir, ce qui entraînerait une détérioration de la qualité des services publics pour tous. La panarchie peut éliminer ces craintes car les migrants géographiques ne sont pas des migrants politiques. Dans un monde sans souveraineté, le domicile n'affecte pas l'accès à l'aide sociale. Les États qui ne sont pas des monopoles territoriaux réagiraient à l'augmentation de la demande comme le font les entreprises commerciales, en augmentant la production et l'offre pour maximiser les profits, ou en créant des franchises.

Le développement par l'investissement étranger direct dans les régions sous-développées et pauvres du monde est actuellement limité par l'insécurité et la corruption. Si les investisseurs avaient pu sécuriser leurs investissements avec leurs propres forces de sécurité et leurs propres institutions et cadres juridiques et judiciaires, il y aurait eu beaucoup plus de développement et beaucoup moins de pauvreté. La panarchie, un monde d'États non territoriaux concurrents, lèverait les barrières souveraines actuelles au développement. Actuellement, les retraités du Nord peuvent s'installer dans des régions plus chaudes et plus abordables, mais ils ne peuvent pas apporter avec eux leurs services publics, en particulier leur sécurité personnelle et leurs prestations médicales. Les États non territoriaux pourraient être en mesure d'offrir de tels services à l'échelle mondiale.

Les arguments moraux contre la panarchie sont susceptibles de ressembler à des objections morales aux conditions de libre concurrence entre les compagnies d'assurance privées dans les soins de santé ; beaucoup croient que les services offerts par une autorité politique sont essentiels. Du point de vue de l'individu, le besoin de ces services, comme les services médicaux, est souvent soudain et imprévisible. Puisque l'État doit fournir des services qui protègent la vie, ces services, comme les services médicaux, peuvent être interprétés comme un droit humain. On peut soutenir que le niveau de ces services de base ne devrait pas dépendre du revenu.

Si les services de base sont un droit de l'homme, les monopoles politiques territoriaux ne les garantissent guère. Tout comme l'assurance médicale, les services de base sont maintenant refusés à la majeure partie de la race humaine. La plupart des habitants de notre planète n'ont pas d'assurance médicale et aucun État qui défend leurs intérêts. La plupart des gens résident dans les territoires d'États despotiques, peu libéraux et non démocratiques, qui ne se soucient pas de leurs intérêts et les exploitent. Le système international des États souverains les empêche d'accéder à des services de base améliorés, disponibles ailleurs. Les partisans d'une couverture maladie "universelle" font référence, en général, à une couverture sanitaire nationale pour les citoyens des pays industrialisés avancés, à l'exclusion des non-ressortissants, et uniquement pour les services qui ne sont pas trop coûteux. Le système actuel des monopoles politiques territoriaux n'assure ni la distribution universelle des services de base, ni l'efficacité de leur fourniture. Les monopoles politiques ne sont ni capables ni intéressés par l'amélioration de la qualité de leurs services, ni par l'obtention d'une efficacité optimale quant au prix et à la portée de leurs services.

Est-il probable que les distinctions de classe se reproduisent au niveau politique dans une panarchie, chaque classe occupant son propre État ? Les riches seront incités à quitter les communautés qui disposent de vastes systèmes de redistribution, tandis que les communautés prospères refuseront probablement les candidats les

plus pauvres qui souhaitent les rejoindre. Ces schémas de comportement politique se produisent dans le système actuel d'États souverains lorsque les riches cherchent des abris fiscaux et que les pauvres se voient refuser le droit d'immigrer dans de riches démocraties sociales. Mais dans un marché politique libre, les riches ont en effet intérêt à passer un contrat avec le genre d'États qui servent aussi les pauvres, des États qui offrent des services de base et coûtent peu cher. Les riches n'ont pas besoin de beaucoup de services alors que les pauvres n'en ont pas les moyens. Les États exclusifs basés sur les classes pour les riches auront des problèmes de sécurité. Un État comptant peu de citoyens riches serait une cible juteuse pour les États plus pauvres dont la population est beaucoup plus importante. Pour assurer la protection de ses clients, un tel État devrait s'appuyer sur des mercenaires étrangers, une stratégie coûteuse et historiquement risquée, car les mercenaires peuvent facilement se tourner vers leurs maîtres plus riches qui dépendent d'eux, ou vendre leurs services à quelqu'un de plus offrant. Il serait moins cher et beaucoup plus sûr pour les gens riches de rejoindre un état avec une base de clients plus large.

Les pauvres ne peuvent pas organiser eux-mêmes un service de santé avancé parce qu'ils manquent de capital et de savoir-faire. Les pauvres ont réussi à s'organiser politiquement pour créer des milices et des partis politiques. Si aucun État n'est disposé à servir les pauvres, les pauvres peuvent fonder leur propre État, et il existe de nombreux précédents historiques d'auto-organisation politique par les pauvres et par des gens appartenant à des communautés discriminées. Les États peuvent travailler à des échelles et à des niveaux d'investissement variables.

La panarchie est très susceptible de générer une mobilité massive vers le haut de l'échelle sociale pour les pauvres du monde entier, indépendamment de leurs associations politiques, car la panarchie est susceptible d'avoir des effets collatéraux extrêmement positifs sur l'économie mondiale. La réduction massive de la pauvreté dans le monde au cours de la dernière génération à la suite de la libéralisa-

tion des échanges et de la mondialisation n'est qu'un signe annonciateur du type de progrès que nous pourrions réaliser avec la libre circulation. Il se peut fort bien que les pauvres puissent se permettre, pour la première fois, de ne pas avoir faim et de bénéficier de soins de santé de base, et qu'ils puissent tous se permettre en pleine autonomie les services d'un État.

L'État-nation comme obsolète sur le plan technologique

L'essor de l'État-nation au XIXe siècle a coïncidé avec plusieurs innovations technologiques et commerciales et a été facilité par celles-ci : les chemins de fer ont uni les territoires nationaux par les transports ; le bureau de poste et le télégraphe ont uni le territoire national par la transmission de l'information ; l'éducation de base universelle a uni les divers dialectes des langues nationales et permis une administration nationale, un système éducatif et des journaux unifiés. Aujourd'hui, les avions sont plus rapides, moins chers et plus sûrs (bien que moins pratiques et moins glamour) que les trains et ils ont créé un système de transport mondial. Les communications électroniques ont remplacé le courrier et ont non seulement rendu le bureau de poste désuet, mais elles ont aussi unifié le monde entier grâce à l'Internet et aux communications par satellite qui sont immédiates et ne font pas de distinction entre ce qui est géographiquement éloigné et ce qui est proche. L'anglais est devenu la langue universelle de la science, d'Internet et des chaînes de télévision mondiales. Pour le meilleur ou pour le pire, à part une mince élite mondiale de polyglottes, les anglophones ont tendance à être monolingues, tandis que tous les autres parlent leur langue maternelle et apprennent l'anglais. La montée en puissance de mégapoles et de régions mondiales comme le nord-est des États-Unis, de Washington DC à Boston, le nord de la Californie, Londres, Paris, Berlin et Hong Kong, où vivent et travaillent ensemble de nombreuses personnes aux origines, identités politiques et allégeances diverses, a rendu l'État-nation obsolète en ce sens que New York et Londres communiquent entre eux et sont beau-

coup plus affectés les uns par les autres, que, par exemple, Londres et Manchester ou Belfast. Les gens qui vivent dans des mégapoles ont plus en commun les uns avec les autres qu'avec leurs compatriotes ruraux. Par conséquent, la territorialité, la situation géographique peuvent avoir beaucoup moins d'importance qu'à tout autre moment de l'histoire, car les chaînes d'approvisionnement et les réseaux commerciaux couvrent le monde entier, quelle que soit la géographie. Les communautés non territoriales et mondiales d'inventeurs, d'entrepreneurs et de visionnaires futuristes, habitués à l'innovation et à sa mise en œuvre, élargissent naturellement leurs horizons au domaine politique et proposent des idées politiques novatrices qui se rapprochent de la panarchie.

Bien que les conditions technologiques et sociales préalables à la panarchie se soient accumulées, elles ne sont peut-être pas suffisantes. Il y a cent ans, la machine à vapeur et le télégraphe ont également facilité la mondialisation, mais ces inventions ont été suivies de la phase anti-mondiale la plus horrible et la plus meurtrière de l'histoire de l'humanité qui a perturbé le commerce mondial, isolé certaines parties du globe et causé les pires guerres territoriales et la pire destruction de vies humaines de l'histoire européenne, avec des effets qui sont duré au moins 70 ans. D'un point de vue contemporain, et je dois ajouter aussi d'un point de vue libéral ou éclairé du XIXe siècle, les deux guerres mondiales semblent anachroniques et inutiles puisque la terre importe peu pour la prospérité et les ressources naturelles peuvent être une malédiction pour d'autres secteurs de l'économie et pour la démocratie. Le fait que les facilitateurs technologiques et les conditions préalables à la panarchie se soient accumulés n'implique pas que le potentiel sera réalisé, mais seulement qu'il peut être réalisé.

Panarchie et technologie de l'information

La capacité croissante d'Internet à transmettre l'information et des ordinateurs à la traiter réduit le coût et les difficultés de la gestion

d'États mondiaux. Les ordinateurs peuvent remplir certaines des fonctions traditionnelles du gouvernement dans la mesure où elles coïncident avec les activités des sociétés de cartes de crédit et d'assurance ; ils recueillent et distribuent les ressources conformément à un contrat. Les dernières innovations permettent aux ordinateurs d'exécuter les contrats par le biais de contrats décentralisés, d'émettre des devises et de définir la politique monétaire par le biais de cryptomonnaies. Par exemple, l'Estonie a été à l'avant-garde de la numérisation du gouvernement en lui permettant d'être aussi exterritoriale qu'Internet. L'Estonie offre à n'importe qui dans le monde la possibilité de devenir un "résident électronique" estonien. En échange du paiement des impôts à l'Estonie, ses e-résidents peuvent y enregistrer leurs entreprises et exécuter des contrats par le biais de signatures électroniques conformément aux lois et réglementations estoniennes et européennes. L'Estonie a été le pionnier de la numérisation de l'administration publique, grâce à laquelle une grande partie de l'interaction entre les citoyens et l'État se fait par voie électronique et peut donc avoir lieu partout. Deux innovations facilitent ce processus : des signatures électroniques plus sûres que l'encre sur papier et les cartes d'identité électroniques. L'Estonie, un pays d'un peu plus d'un million d'habitants, s'attend à décupler le nombre de ses résidences électroniques. Que dix millions de citoyens du monde deviennent ou non résidents virtuels en Estonie n'est pas aussi important que la capacité d'augmenter exponentiellement le nombre de citoyens sans augmenter de manière significative le nombre d'employés du gouvernement.

Les services publics et les relations qui impliquent des fonds et des informations peuvent être transmis et échangés électroniquement ; d'autres services peuvent être commandés localement via Internet, comme les services de conciergerie offerts par les principales cartes de crédit. La santé et l'éducation pourraient être assurées localement par des entrepreneurs, mais, plus important encore et plus controversé, la sécurité pourrait l'être aussi. Au cours des deux dernières décennies, on a assisté à une augmentation du nombre de sociétés de

sécurité privées et au retour historique des armées mercenaires. Des entreprises et des ONG comme World Vision et Save the Children engagent des sociétés de sécurité pour protéger leurs employés. Ces sociétés de sécurité peuvent avoir la même structure administrative que n'importe quelle société de services ayant des succursales locales ; elles peuvent devenir des États en germe.

La montée des réseaux sociaux virtuels comme Facebook, LinkedIn, Academia.edu, etc., a conduit les universitaires de la Silicon Valley et l'investisseur Balaji Srinivasan à suggérer que les communautés politiques perdent leurs caractéristiques géographiques et migrent vers "le nuage", le stockage sur des serveurs informatiques répartis dans le monde entier sans emplacement géographique particulier, tout comme les États peuvent le faire. La distance pertinente entre les personnes n'est plus géographique, mais géodésique, la ligne sociale la plus courte sur un réseau social entre les personnes. Les formations nuageuses peuvent conduire plus tard à une proximité géographique face à face. "Les émigrants se déplaceraient à l'intérieur d'un État-nation ou d'un État-nation à l'autre pour faire partie d'une communauté, et non pour se lancer tout seuls... Contrairement aux soi-disant sécessionnistes, le lieu spécifique de concentration physique serait une question de commodité, et non de passion ; la géographie serait fortuite et ne mériterait pas qu'on s'y dispute. Aujourd'hui, l'une des premières et des plus grandes diasporas internationales s'est rassemblée dans la Silicon Valley, attirée par Internet vers la capitale de la technologie dans les nuages ; en fait, 64% des scientifiques et ingénieurs de la vallée viennent de l'extérieur des États-Unis, avec 43,9% de ses entreprises technologiques fondées par des émigrants."

M. Srinivasan a décrit les implications politiques des nouvelles technologies : "à mesure que les formations nuageuses prendront forme à des échelles et des durées de plus en plus grandes, il deviendra de plus en plus possible de créer une nouvelle nation d'émigrants." Srinivasan a abordé l'idée de la dé-territorialisation de l'État, mais n'a pas tout à fait franchi le seuil. Le *seasteading*, la création de villes flot-

tantes au large des eaux territoriales de la Californie, est une tentative récente de créer de nouveaux États avec des entrées et des sorties plus libres. Si les entrepreneurs politiques créatifs ne peuvent pas trouver un territoire sur terre, ils pourraient se déplacer vers la mer et y prospérer, loin de toute limite souveraine en matière d'immigration, de travail et de commerce. Cependant, en plus des questions techniques matérielles, ces communautés seraient plus territoriales que globales. Sans une armée, ils seraient des cibles faciles pour les États-nations qui pourraient les occuper simplement en bloquant les voies de navigation qui seraient leur bouée de sauvetage. La cause d'une telle action peut aller du trafic de drogue à l'évasion fiscale présumée. La panarchie offre tous les avantages de ces nouveaux États, sans avoir à se déplacer n'importe où, sans parler de la mer ou de Mars, des idées qui, même si elles sont technologiquement réalisables et abordables, ne font que répéter l'ancien modèle de l'État territorial souverain, au lieu de créer un nouveau modèle amélioré de l'État, l'État 2.0.

CONCLUSION

LA PANARCHIE ou le contrat personnel et les communautés volontaires
non territorialistes

Considérations générales de Gian Piero de Bellis

La panarchie ou le contrat personnel et les communautés volontaires non territorialistes

La lecture de tout ou partie des documents présentés dans cette anthologie devrait permettre de clarifier les idées sur le thème de la panarchie.

Ces considérations générales se veulent être une sorte de résumé rapide et d'éclaircissement sur le sujet. Elles sont divisées en trois points :

- Ce que n'est pas la panarchie
- Qu'est-ce que pourrait faire germer des panarchies
- Que pourraient être les panarchies

Ce que n'est pas la panarchie

La première chose à souligner très clairement est le fait que la panarchie n'est pas du tout une nouvelle conception politique. En effet, la panarchie est le dépassement de l'âge de la politique caractérisée par la manipulation des masses, et le début d'une ère caractérisée par des choix librement et volontairement faits par chaque individu.

L'étymologie du terme "politique" nous aide à clarifier cet aspect. La racine de la "politique" est "polis", la ville-état de la Grèce antique, et le terme était à l'origine utilisé pour désigner l'administration d'un territoire spécifique, à savoir la "polis". Les principales caractéristiques de la politique sont donc un territoire spécifique uni à une domination exclusive (souveraineté) qu'un certain appareil (les régents de la ville, les seigneurs féodaux, la machine de l'État) a exercé et continue à exercer sur un territoire donné.

C'est pourquoi la panarchie est totalement étrangère à la politique. Elle va au-delà du territorialisme et soutient des formes d'organisation personnelle et sociale qui ne sont pas fondées sur la notion de souveraineté territoriale. L'inspiration directe de la panarchie n'est pas une théorie politique antérieure mais des idées et des pratiques connues sous l'expression "laissez-faire laissez-passer". Ou, plus loin encore dans le temps, la pratique de la tolérance religieuse étendue à toutes les sphères de la vie sociale.

Cet aspect concernant l'attribution erronée de connotations et de fonctions politiques à la panarchie nous rappelle, d'une certaine manière, la controverse entre Marx en tant que partisan de la lutte politique et de la conquête du pouvoir politique, et les anarchistes (surtout les représentants de la Fédération Jurassienne) qui ont identifié les aspects autoritaires inhérents à cette stratégie et étaient donc favorables à un processus de responsabilisation des travailleurs par une action personnelle directe dans les différents domaines de la vie.

Ceux qui voient la panarchie comme un nouvel outil politique sont également amenés à utiliser le terme panarchisme, peut-être dans le sens d'une nouvelle idéologie qui dépasserait toutes les autres.

Ici aussi, il faut être extrêmement franc et explicite. La panarchie n'est pas du tout une idéologie (comme le sont devenus le socialisme ou le communisme, par exemple) pour la simple raison qu'elle accepte toutes les idées et convictions à condition qu'elles soient pratiquées librement et volontairement par ceux qui les soutiennent. C'est pourquoi nous devrions être très prudents dans l'utilisation du terme panarchisme qui ne devrait s'appliquer qu'en relation avec :

"Cet ensemble de connaissances et d'idées concernant les théories et les pratiques de ces communautés volontaires non territoriales et autonomes (panarchies), considérées comme des alternatives justes, pacifiques, respectueuses de la liberté, respectueuses de la propriété et promotrices du changement, par opposition à toute tentative d'établir ou de continuer à vivre sous la contrainte, uniforme,

territoriale, plus ou moins centralisée des communautés qui sont présentées comme les meilleures ou comme des communautés idéales, même dans les cas où tous ne partagent pas ces vues.” (John Zube, *L'Évangile de la Panarchie*, 1986)

La panarchie n'étant nullement une idéologie politique (ancienne ou nouvelle), la qualification de la panarchie en tant que "mouvement de défense des droits civiques" exprimée par l'un de ses sympathisants est très appropriée (Dwight Johnson, communication personnelle, 2009). En fait, cette formulation caractérise et souligne à juste titre l'objectif fondamental de la panarchie, à savoir que chacun a le droit civil de choisir librement et volontairement le gouvernement ou l'autonomie gouvernementale (*self-government*) qui lui convient.

Après avoir évité les interprétations erronées et les distorsions savamment créées mentionnées ci-dessus (la panarchie comme politique et le panarchisme comme idéologie), une personne est prête à surmonter les erreurs, même mineures, comme celle de limiter la conception à des aspects spécifiques.

En ce sens, il est nécessaire de souligner que la panarchie n'est pas seulement :

- *La proposition en faveur de nombreux gouvernements.* L'existence de nombreux gouvernements parallèles non territoriaux et le choix volontaire en faveur de l'un d'entre eux n'exclut pas du tout l'option de l'autonomie gouvernementale (*self-government*) ou de l'absence de tout gouvernement (indépendance pleine). Avec la panarchie, les gens ne sont pas obligés de choisir un gouvernement de peur d'être relégués à l'arrière-plan ou considérés comme des êtres extravagants. À cet égard, nous sommes confrontés à une situation semblable à celle de la tolérance religieuse qui n'a pas à inciter les gens à adhérer à une religion, mais qui s'applique aussi aux personnes sans foi religieuse.

- *La proposition en faveur du droit personnel.* Soutenir l'existence sur un même territoire de nombreux systèmes juridiques parmi lesquels

une personne choisit ce à quoi adhérer ne doit pas occulter le fait que la panarchie repose fermement sur des principes universels développés et affinés au cours des siècles et qui font désormais partie de la civilisation humaine. Sans principes universels implicitement acceptés par tous, la coexistence entre différentes panarchies ne serait pas possible.

- *La proposition en faveur de l'extraterritorialité.* L'extraterritorialité telle qu'elle est pratiquée par les États territoriaux (par exemple pour les diplomates étrangers) signifie que certaines personnes/groupes reçoivent un traitement spécifique privilégié en fonction de leur statut personnel. La panarchie, en revanche, ne considère l'extraterritorialité que comme un premier pas vers une situation d'aterritorialisme complet, c'est-à-dire la fin de tout pouvoir monopolistique et de toute revendication territoriale, pour tous et partout.

Après avoir exprimé ce que la panarchie n'est pas ou pas seulement, il est intéressant de faire une simulation mentale et de voir d'abord ce que pourrait faire germer certaines panarchies et ensuite ce que certaines panarchies pourraient être ou devenir.

Qu'est-ce que pourrait faire germer des panarchies

Personne ne sait ce qui se passera dans l'avenir et comment de nouvelles expériences personnelles et sociales se développeront, mais la connaissance du passé peut nous offrir des indications et des points d'appui sur lesquels imaginer et construire notre avenir.

L'initiateur de la Panarchie, Paul-Émile de Puydt, fait explicitement référence à l'arrivée de la tolérance religieuse comme précédent dont s'inspirer pour introduire la tolérance politique (c'est-à-dire la tolérance envers toute conception politique pratiquée volontairement par ses partisans). Il en résulterait l'existence de plusieurs gouvernements existants sur le même territoire qui se disputeraient le soutien de la population, comme des différentes Églises qui demandent l'adhésion des fidèles. Et tout comme la tolérance religieuse a mis fin aux

guerres de religion et à la persécution, il est fort probable que la tolérance politique fera de même à l'égard des guerres et des persécutions qui ont leur origine dans des convictions politiques que des gens voudraient imposer à tous. En même temps, comme le concept de tolérance religieuse (soutenu par Erasme, Locke, Voltaire et autres) n'avait pas l'intention d'être une nouvelle religion, pareillement le concept de tolérance politique (panarchie) ne se veut pas une nouvelle idéologie politique, comme déjà souligné ci-dessus.

Montrer de manière convaincante le parallélisme fort entre la tolérance religieuse (aujourd'hui acceptée dans de nombreuses régions du monde comme une donnée tout à fait naturelle) et la tolérance politique (encore ignorée ou même considérée comme une proposition étrange, totalement irréaliste) pourrait être le moyen d'introduire doutes et perplexités sur la durée et le caractère indispensable du système actuel fondé sur un pouvoir territorial monopolistique.

De plus, en fouillant dans l'histoire, nous pourrions être amenés à découvrir, au sein des religions et des traditions culturelles, des idées et des principes qui ont été jusqu'à présent anéantis ou ignorés. Rendre tout cela pleinement visible peut conduire à la formation d'un vaste réseau de personnes désireuses de changer, qui peuvent trouver dans leurs convictions les racines de la panarchie (tolérance, liberté, ouverture à la variété).

En fait, en ce qui concerne les religions professées par les musulmans, les catholiques et les juifs, nous avons trois puissants principes fondamentaux sur lesquels il est possible de construire des ponts entre les religions et vers la panarchie. Ces principes-piliers sont :

- *Extraterritorialité* (Musulmans). Dans le monde islamique au Moyen Âge et même dans une période postérieure, on assistait à l'octroi de droits extraterritoriaux aux non-musulmans (par exemple, aux marchands étrangers). Cela signifiait l'existence de systèmes parallèles de juridiction sur le même territoire, comme l'affirme la panarchie.

- *Subsidiarité* (Catholiques). L'un des préceptes sociaux de l'Église catholique (réaffirmé par le Pape Léon XIII dans l'encyclique *Rerum Novarum*, 1891) est celui de la subsidiarité, qui stipule que, pour favoriser le développement de la personne humaine, les fonctions du pouvoir doivent toujours être exercées par le niveau plus bas compétent à cette fin. Ce principe met fin à la notion d'États territoriaux monopolistiques dans lesquels la totalité ou la majeure partie du pouvoir de décision est concentrée au sommet.

- *Autonomie personnelle* (Juifs). Les juifs cosmopolites, dispersés dans le monde entier, ont défendu à plusieurs reprises la cause de l'autonomie personnelle, à savoir la liberté d'organiser leur vie et leur communauté selon leurs propres traditions et règles. Cette demande, rejetée par l'État territorial monopolistique, et annulée également par la destruction physique de communautés entières, représente quelque chose qui doit être repris et reconnu comme une aspiration entièrement naturelle et juste.

Si nous y ajoutons le principe de solidarité qui anime toutes les religions et les croyances spirituelles, nous avons le fondement théorique d'une réalité post-étatiste - post-territorialiste à laquelle de nombreux croyants dans les religions peuvent facilement adhérer et se reconnaître.

Un autre ensemble d'idées et de pratiques sur lesquelles s'appuyer est celui du libéralisme classique, tel que développé par Bastiat, Lord Acton, von Mises, Hayek et autres.

Ce qui manque malheureusement dans ces idées, c'est la pleine expression du principe d'aterritorialisme. En tout état de cause, la réaffirmation constante du laisser-faire qui a contribué, dans une certaine mesure, à surmonter les monopoles d'Etat dans le secteur des services (électricité, gaz, téléphone) peut être considérée comme l'une des composantes d'une stratégie d'aterritorialisme. Il s'agit maintenant de faire passer ces idées et pratiques ("laissez-faire laissez-passer") à un niveau plus large, au-delà des barrières nationales ou fédérales (Europe, USA). Libérer les entrepreneurs et les consom-

mateurs des restrictions territoriales est une entreprise fascinante qui absorbera les esprits et les efforts de nombreuses personnes créatives, en particulier dans le domaine monétaire, et qui s'inscrit dans le plein développement du libéralisme et de la panarchie.

Il est clair que l'anarchie, sans additifs idéologiques, est le courant de pensée le plus en syntonie avec la panarchie. En fait, on pourrait dire que l'invention de la panarchie n'aurait pas été nécessaire non seulement si les libéraux avaient été pleinement conséquents (laisser-faire dans la sphère économique et politique) mais aussi si tous les anarchistes avaient été cohérents avec leur conception basée sur la liberté et les choix volontaires au lieu de lancer des anathèmes contre ceux qui pensent autrement (par exemple les anarcho-communistes contre les anarcho-individualistes) essayant de transmettre et imposer, souvent avec violence, leur vision unique comme supérieure et préférable aux autres.

Une autre voie vers la panarchie est le scénario global de l'information et de la connaissance. Dans ce contexte, l'avenir s'annonce très prometteur, avec des médias liés au territoire (par exemple, les journaux nationaux) en pleine crise, et des outils non territoriaux de communication instantanée tels que l'Internet ou d'autres dispositifs à usage personnel (téléphone mobile, tablette de lecture) en hausse. Dans ce domaine, l'individu peut d'ores et déjà mettre fin au territorialisme en devenant un producteur et utilisateur cosmopolite d'informations-connaissances, limité uniquement par la richesse des langues et des formes d'expression (musique, vidéo, dessins animés, dessin, texte littéraire) qu'il maîtrise.

Fondamentalement, il est probable que dans les années à venir, un vaste réseau d'individus, dont certains ignorent totalement ou partiellement l'existence d'un concept appelé panarchie, fera germer des panarchies à travers divers projets et expériences qui auront leur fondement dans des aspirations et des tendances de nature religieuse, économique, culturelle ou autre. Le cri de Michael Rozeff : "Laissez-moi sortir de ce tonneau pour sardines" (*Pourquoi je suis*

panarchiste, janvier 2009) trouve déjà des tentatives de réponse, chaque jour, par tous ceux qui veulent expérimenter sans contraintes. Lorsque les idées seront mieux ciblées, les énergies renforcées et les liens entre les personnes favorables à la liberté approfondis, alors le baril de sardines (c'est-à-dire les barrières mentales et matérielles qui nous emprisonnent tous) disparaîtront.

Que pourraient être les panarchies

Les préjugés émotionnels et les croyances conventionnelles sont probablement actifs quand quelqu'un, lors d'un premier examen de la panarchie, reproche le fait qu'elle a l'un de ces deux vices fondamentaux opposés :

- a) Uniformité : pour mettre en œuvre la panarchie, chacun doit devenir panarchiste.
- b) Fragmentation : La Panarchie produira des ghettos séparés habités par des populations identiques.

Pour répondre à ces critiques, il pourrait être utile non seulement de traiter spécifiquement ces objections, mais aussi d'essayer de dépeindre ce que les panarchies pourraient être/devenir si la créativité et l'initiative des gens étaient laissées libres de s'exprimer. En faisant allusion à d'éventuelles panarchies, nous pourrions dégager le champ de ces deux objections qui découlent d'une pensée dominée, sans que les gens qui avancent ces critiques s'en rendent compte, par l'uniformité et de la fragmentation qu'ils reprochent à la panarchie.

- a) *Uniformité* : Tout le monde doit devenir panarchiste.

Un panarchiste, si l'on veut vraiment utiliser ce terme, n'est rien de plus qu'un être humain qui est enclin à faire ses propres choix de vie à la première personne et qui est également convaincu que tous les autres ont le même droit. En d'autres termes, un panarchiste (ou polyarchiste ou volontariste ou peu importe comment vous voulez l'appeler) n'est ni un maître tyrannique, ni un serviteur involontaire, mais

simplement une personne raisonnable et décente qui veut être laissée libre et qui veut laisser les autres tranquilles. Si cela est considéré comme une proposition en dehors de ce monde, cela signifie que nous avons changé l'idée classique de ce que signifie être humain (c'est-à-dire une entité vivante, libre et responsable) et que nous avons l'intention de mettre à sa place l'image d'un individu étouffant, désagréable et autoritaire. Mais personne, à moins d'être affecté par des pathologies mentales profondes, ne veut être considéré ou associé à un être qui est étouffant, désagréable, autoritaire. Il s'ensuit que nous supposons tous implicitement que, si quelqu'un veut faire partie du jeu de la vie, fait de relations entre les personnes, il doit devenir un être humain, quel que soit le terme utilisé dans une certaine période historique pour le qualifier comme tel (par exemple, stoïque, humaniste, rationaliste éclairé, civilisé, etc.). Par conséquent, reprocher aux sympathisants de la panarchie de s'attendre à ce que tout le monde devienne panarchiste, c'est comme reprocher à une personne tolérante et civilisée de s'attendre à ce que tout le monde se comporte d'une manière tolérante et civilisée, sans imposer ses propres décisions aux autres.

b) *Fragmentation* : les panarchies produiront des ghettos

La situation actuelle se caractérise par l'existence de cages nationales ou fédérales plus ou moins imperméables aux accès extérieurs. Le monde occidental, si critique à l'égard du Rideau de Fer des ex-états communistes et du Mur de Berlin, a érigé des murs de béton et des barrières de barbelés électrifiés. Cela est vrai pour l'Europe transformée en forteresse pour exclure les gens d'autres continents, pour les États-Unis qui ont érigé une barrière de presque mille kilomètres avec le Mexique, et pour Israël où l'État a construit un mur qui a désintégré et ravagé des communautés palestiniennes. Donc, quand on dit que la proposition d'abolir le territorialisme et d'introduire la tolérance politique avec des gouvernements concurrents va générer des ghettos, il est légitime de se demander si ces gens savent vraiment de quoi ils parlent, à moins de se référer à la réalité actuelle des États territoriaux nationaux avec leurs cages territoriales suffocantes. En

effet le contraire de la fragmentation se produirait avec la panarchie car, avec l'abolition des poulaillers nationaux érigés par les États monopolistes, les gens pourraient, comme dans un passé oublié, se déplacer, se connecter et se mélanger librement en fonction de leurs désirs et affinités personnels. Le résultat probable serait la fin même de la notion de ségrégation et des ghettos qui, malheureusement, existent encore en raison de l'existence de l'État territorial monopolistique.

En pratique, la panarchie verra le développement de trois aspects qui vont exactement dans la direction opposée aux défauts qui lui sont attribués :

- *Variété* : pas de barrières matérielles au mouvement et au mélange, permettant le cosmopolitisme et le localisme, la dispersion et la concentration, l'homogénéité et l'hétérogénéité, selon les désirs personnels.

- *Originalité* : pas de barrières politiques à l'expérimentation sociale, conduisant à une réalité riche, constituée d'une série continue de projets promus par des individus dans tous les domaines de la vie.

- *Harmonie* : aucune barrière personnelle qui force les individus à endurer un pouvoir externe et extorsionniste et donc aucune raison de colère (pourquoi ?) et de rébellion (contre qui ?).

Sur la base de ce qui a été dit jusqu'à présent, il est maintenant possible d'au moins essayer d'imaginer ce que les panarchies pourraient être/devenir.

Il est très peu probable que la plupart d'entre elles soient des gouvernements comme ceux que nous avons maintenant, avec un président, un premier ministre, une foule de ministres et de bureaucrates à volonté, bien que cela ne soit pas à exclure. La grande différence, cependant, serait que, dans ce cas, le coût sera entièrement supporté par ceux qui veulent ce type de gouvernement non-territorial.

La plupart des panarchies, d'autre part, pourraient être des ensembles intégrés et flexibles de:

- Prestataires de services
- Organismes d'assistance et d'aide.

A cet égard, l'histoire des associations coopératives et des sociétés d'entraide, qui ont existé en Europe jusqu'à la Première Guerre mondiale, pourrait donner des indications intéressantes sur ce qui pourrait se passer à l'avenir. D'autres conseils sont donnés par des chercheurs qui voient la transition vers une " économie solidaire " fondée sur des relations de collaboration dans lesquelles l'utilisateur choisit entre des individus et des groupes ayant des rôles différents (voir : Shoshana Zuboff et James Maxmin, *The Support Economy*, 2002).

Il se peut qu'une personne soit membre d'une seule panarchie, recevant et fournissant des services et du soutien, ou de plusieurs panarchies, comme celle qui est membre de différents clubs (voir : Peter Leeson, *Government, Clubs, and Constitutions*, 2011). Encore une fois, en se référant à la réalité actuelle, l'appartenance à une Église n'exclut pas ou ne restreint pas la possibilité d'appartenir à d'autres organisations.

A ce stade, il est nécessaire de briser une attente totalement infondée qui pourrait s'installer dans l'imagination de quelqu'un. En d'autres termes, si l'idée générale de la panarchie est quelque chose d'extrêmement beau et fertile en résultats, il est plus que probable que certaines panarchies seront des organisations que certaines personnes, d'orientation différente, jugeront d'une manière extrêmement négative. En fait, il est fort probable que, même avec la panarchie, il y aura des personnes à la recherche de postes de pouvoir, le genre de personnes qui veulent être à la tête d'une nouvelle secte. Avec la multiplication des communautés volontaires ces personnes trouveront certainement des adeptes qui voudront se soumettre à leurs fortes personnalités.

Quand cela se produira, certains diront que la panarchie n'est pas meilleure que d'autres formes d'organisation sociale qui donnent lieu à la tyrannie. Cependant, ce faisant, ils oublient l'un des principes fondamentaux de la panarchie, à savoir l'aspect volontaire selon lequel ceux qui entrent librement dans une panarchie et se soumettent volontairement à un dirigeant sont également libres de quitter cette panarchie (si c'est vraiment une panarchie, c'est-à-dire une organisation non territoriale et non monopolistique) pour rejoindre un type complètement différent de communauté ou même pour devenir totalement autonomes (auto-administration).

Quant à ceux qui agitent le drapeau de la liberté comme un objet sacré au point de vouloir le faire avaler par tous par la force, il est nécessaire de rappeler que, malgré les apparences, imposer ou exporter la liberté pourrait être un véritable acte de tyrannie par rapport au fait de laisser aux personnes le choix d'être ou non libres, selon leurs désirs. Dans le premier cas, la personne ne pratiquera jamais la liberté et aura toujours peur d'être laissée sans guide. Dans le second cas, par exemple une personne au service d'une autre, l'individu serait libre de faire ensuite d'autres choix (pleine autonomie) si et quand il le voudrait.

Le niveau de liberté de chaque communauté sera lié à la demande de ses membres et ceci représente non seulement la beauté de cette conception, mais aussi le fait de se baser sur la réalité des choses. La panarchie n'invente pas un monde mythique peuplé de gentils-hommes (les élus qui ont le pouvoir) et d'égoïstes (les citoyens communs).

La panarchie est basée sur la réalité telle qu'elle est et sur les êtres humains réels et permet à chacun d'avoir ce qu'il veut.

Nous pourrions dire que la panarchie est la pleine réalisation de l'aspiration à la tolérance universelle présente dans les idées et les idéaux des Lumières et synthétisée dans l'affirmation de Voltaire :

"Qu'est-ce que la tolérance ? C'est le résultat d'être humain. Nous sommes tous des individus fragiles et conduits à l'erreur ; faisons en sorte de nous pardonner mutuellement nos folies - c'est la première loi de la nature. (*Dictionnaire philosophique*, Tolérance, 1765)

Résumé

Fondamentalement, la panarchie est :

- Une *méthode* de résolution des problèmes (la voie vers une résolution permanente et harmonieuse des conflits).
- Une *norme* de vie pour la personne (la voie vers une prise de décision autonome et directe).
- Une *pratique* des relations sociales (la façon de choisir de faire partie d'un groupe social de manière volontaire).

Lorsque cette méthode, cette norme et cette pratique deviendront un patrimoine commun de l'humanité à travers un processus de prise de conscience de ce qui signifie la qualification "être humain", alors le terme panarchie disparaîtra probablement. La plupart des êtres humains en viendront alors à la conviction qu'ils sont responsables de leur propre vie (et seulement de leur propre vie) au lieu d'être, de prétendre ou d'accepter que tous sont, même contre leur volonté, les serviteurs d'un souverain monopolistique (l'État territorial).

Comme nous l'avons souligné plus haut, lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes, la solution peut découler non seulement de l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, mais aussi de la capacité du chercheur d'aller au-delà des hypothèses traditionnelles qui restreignent, sans raison valable, le domaine de la solution. Une fois ces restrictions levées, les blocages mentaux et matériels qui entravent la découverte d'une solution disparaissent. De même, la panarchie peut devenir une réalité lorsqu'une révolution cognitive parvient à mettre de côté les restrictions déraisonnables et totalement

inutiles que représentent le territorialisme et le monopole de l'organisation politique et sociale.

C'est pourquoi nous devrions diffuser des informations sur l'existence de la panarchie ou d'autres concepts similaires fondés sur la liberté, le volontarisme dans les choix et l'aterritorialisme. Ces informations croissantes seront ensuite progressivement organisées en formes structurées de connaissances (hypothèses, affirmations) qui produiront des propositions pratiques et des projets expérimentaux. Si elles réussissent, de nouvelles attitudes en faveur de la variété, de l'originalité et de l'harmonie émergeront et feront partie de la sagesse de l'époque, une sagesse à l'échelle mondiale.

Tout cela n'a rien d'extraordinaire, au contraire, c'est quelque chose d'humain et d'ordinaire.

Et être/devenir porteur d'humanité est vraiment la tâche et le but de tous les êtres humains.

